TRENTE-HUITIÈME ANNÉE Nº 11 449 — VENDREDI 20 NOVEMBRE 1981

LA FRANCE ET L'U.R.S.S.

SONT PARVENUS A UN ACCORD SUR LE PRIX DU GAZ SIBÉRIEN

LIRE PAGE 36



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,75 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 28

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Télex Paris nº 650572

Tél. : 246-72-23

Moscou rejette les propositions de M. Reagan sur les armements nucléaires

Un geste attendu

En décidant de présenter d'une manière spectaculaire le plan dit d'« option zéro » en matière de missiles nucléaires qui servira de base aux positions américaines dans la négociation prévue avec les Soviétiques pour le 30 novembre, M. Reagan a d'abord voulu donner une satisfaction à ses alliés.

En se prêtant à cet exercice, M. Reagan a marqué un point dans la guerre de progagande ouverte en Europe sur le thème des armements et ravi la vedette à M. Brejnev à la veille de la visite de ce dernier à Bonn. Mais ce geste aurait pu être fait plus tôt. Pendant des semaines, les responsables américains ont exaspéré leurs alliés en tenant des propos confus et contradictoires sur le sujet piégé de la « guerre limitée », hésitant à formuler clairement cette « option zéro » qui était pourtant contenue en germe dans la décision de l'OTAN de décembre 1979. Sans doute, disait-on à Washington, serait-il préférable de n'avoir aucun missile nucléaire en Europe, mais seulement dans des « conditions idéales », dont on ne cachait pas le caractère parfaitement hypothétique.

La réaction de Moscou confirme qu'on est loin de la situation idéale en question. Mais elle est aussi un peu courte. Le Kremlin a beau faire, il lui est difficile de convaincre les opinions que la mise en place, décidée dans les années 70, en pleine détente, de l'engin hautement « antieuropéen » — et beaucoup plus crédible que ses devanciers — qu'est le SS-20 est un geste anodin qui ne devait entraîner aucune réponse du côté occidental.

Sans doute les Soviétiques peuvent-ils se plaindre des « systèmes avancés » américains, autrement dit du réseau de bases, de porte-avions et d'armes nucléaires tactiques qui les enserre depuis l'après-guerre. Ils ne peuvent pas ignorer non plus les forces nucléaires française et britannique, les seules qui se sont développées depuis vingt ans, alors que les moyens américains avaient au contraire tendance à diminuer.

Mais cela ne saurait faire oublier que, en dehors des missiles terrestres à moyenne portée, les seuls visés par l' « option zéro » de M. Reagan, l'U.R.S.S. dispose d'une série d'autres armements visant l'Europe et correspondant aux « systèmes avancés » américains. Les Soviétiques ont, eux aussi, des bases aériennes sur lesquelles prend place, depuis quelques années, le bombardier Backfire, des sous-marins lanceurs de missiles à moyenne portée stationnés en Baltique, enfin des missiles à plus courte portée dont la modernisation se poursuit (SS-21, 22 et 23) et qui pourraient causer toutes sortes de ravages en Europe.

L'« option zéro » est donc d'autant plus négociable que des aménagements sont possibles : M. Reagan y a inclu les vieux missiles SS-4 et SS-5, peu crédibles et qui n'avaient pas soulevé beaucoup d'émotion depuis vingt ans. Peut-être est-ce là une position de départ, car l'on semble prêt, du côté américain, à laisser à Moscou une « prime » correspondant aux forces française et britannique. Enfin, du côté de l'OTAN une distinction pourrait être opérée un jour entre le Pershing-2, un engin plus menaçant parce que laissant à l'adversaire un préavis minimum, et le missile de croisière, arme de seconde frappe par excellence. Mais il faudra, pour que les pourparlers aient des chances de succès, que Moscou cesse de s'enfermer dans l'attitude rigide qui est la sienne aujourd'hui.

L'agence Tass a rejeté avec une rapidité inhabituelle, le mercredi 18 novembre, les propositions que venaient de faire M. Reagan en faveur de l'« option zéro » en matière de missiles nucléaires à moyenne portée basés en Europe.

Elles concernaient le démantèlement des engins soviétiques SS 20, 4 et 5, et la renonciation de l'OTAN à sa décision de décembre 1979 sur la mise en place de fusées Pershing-2 et de missiles de croisière dans cinq pays d'Europe occidentale. A Washington, on se borne à « regretter » cette réaction « hâtive ».

L'accueil fait au discours de M. Reagan a été en revanche très favorable auprès de tous les gouvernements alliés. A Bonn, où le chancelier Schmidt et Mme Thatcher terminaient deux jours d'entretien, le premier ministre britannique a salué « chaleureusement » cette « importante initiative », tandis que son hôte y voyait la réalisation de ce que « *nous, Allemands, avons souhaité et demandé* ».

A Paris, M. Cheysson, ministre des relations extérieures, parlant mercredi devant l'Assemblée nationale, a souhaité que l'équilibre des forces nucléaires s'établisse « *au niveau le plus bas* ».

« PURE PROPAGANDE »

De notre correspondant

Moscou. — La réponse soviétique au discours de M. Reagan ne s'est pas fait attendre. Une dépêche de l'agence Tass, diffusée mercredi soir 18 novembre, et reprise ce jeudi dans les journaux, qualifie de « *propagande pure visant à conduire les négociations de Genève dans une impasse* » la proposition faite par le président des Etats-Unis d'une renonciation simultanée des Américains et des Soviétiques à leurs euromissiles.

THOMAS FERENCZI.

(Lire la suite page 3.)

Le gouvernement veut accélérer les réformes sociales sans porter atteinte à la concertation

Le conseil des ministres précisera, mercredi 25 novembre, le contenu du projet de loi d'orientation sociale que le gouvernement présentera au Parlement avant la fin de l'année en lui demandant l'autorisation de prendre ensuite, par ordonnances, les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Le recours aux ordonnances, que les socialistes avaient vivement dénoncé par le passé, suscite la colère des parlementaires de l'opposition. M. Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, y voit « la négation de toutes les belles déclarations du président de la République et du premier ministre sur le respect du Parlement ». Au nom de l'U.D.F., M. Gaudin estime que « le pouvoir socialiste fait, une nouvelle fois, la preuve du mépris qu'il porte à la représentation nationale ».

Les réactions des syndicats sont très mitigées. La C.F.D.T. s'est déclarée opposée, « par principe, aux ordonnances, qui comportent toujours, dit-elle, un risque d'excès de pouvoir ». Force ouvrière a regretté que le gouvernement « ait pris sa décision sans consultation préalable ». Les organisations patronales se montrent, elles aussi, réservées. La C.G.T. s'est donnée un temps de réflexion.

Pour sa part, M. Pierre Mauroy a justifié la décision du gouvernement par la nécessité de « répondre à l'impatience légitime des Français et à l'urgence de la situation ».

Contre la crise et contre la montre

par ANDRÉ LAURENS

L'éventualité de légiférer par ordonnances avant la fin de l'année était dans l'air. Evoquée, puis démentie, par M. Mauroy, elle planait, comme une menace, sur le cours des travaux parlementaires d'une session déjà très chargée. La décision, préparée dans le plus grand secret, a joué de l'effet de surprise, mais, paradoxalement, la présidence de la République et le gouvernement tentent d'en atténuer les effets explosifs dans la classe politique. Qu'on se rassure : ce n'est point une menace. Simplement, un raccourci pour aller plus vite au but. Un coup d'accélérateur du gouvernement pour doubler les encombrements parlementaires.

Toutes les explications fournies cherchent à prévenir la susceptibilité des parlementaires à l'égard d'une procédure qu'ils redoutent, car elle empiète sur leurs prérogatives législatives. Ainsi, M. Pierre Bérégovoy, secrétaire général de la présidence de la République, précise que, si le gouvernement utilise l'article 38 de la Constitution sur les ordonnances, il se conformera strictement à la lettre et à l'esprit de cette disposition telle qu'elle a été explicitée par le Conseil constitutionnel en 1977. « *Le projet de loi,* indique M. Bérégovoy, *précisera la finalité des mesures sociales que le gouvernement sera autorisé à arrêter par ordonnances. Ce sera donc la première fois que, sur un problème de cette ampleur, le gouvernement appliquera correctement la Constitution.* » Le secrétaire général de la présidence de la République pousse le scrupule jusqu'à la vérité d'évidence en notant que le Parlement sera appelé à ratifier les ordonnances au terme du délai qu'il aura fixé dans la loi : c'est bien, en effet, ce qu'exigent l'article 38 et sa bonne application.

On retrouve chez M. Mauroy le même souci de justifier une procédure qui, pour la gauche, sent le soufre. Ne l'a-t-elle pas combattue, lorsqu'elle était dans l'opposition, comme un des nombreux moyens dont dispose le pouvoir, dans la Constitution de la Vᵉ République, pour affaiblir les droits du Parlement ? Il ne s'agit pas de cela, a dit le premier ministre, mais de répondre « *à l'impatience légitime des Français et à l'urgence de la situation* ». Poussée à son point extrême, cette argumentation justifie, aussi, le recours à cette voie législative et typiquement gaulliste qu'est le référendum...

Le pouvoir est, à l'évidence, quelque peu gêné d'en venir à des méthodes condamnées dans le passé et qui, même si elles sont employées avec les plus grandes précautions et dans le meilleur esprit, ne correspondent pas au type de rapports qu'il entendait instaurer avec le Parlement. Serait-ce que la lourde machine parlementaire n'est pas adaptée au traitement des cas d'urgence ?

(Lire la suite page 8.)

Agir vite dans la bataille pour l'emploi

par JEAN-PIERRE DUMONT

« *Concilier la démocratie et l'efficacité.* » Par ces mots, confiés mercredi par le ministre du travail à la fin d'une journée, surprise, M. Jean Auroux résumait assez bien à la fois les motivations du gouvernement et la problématique de tout pouvoir qui veut respecter les grands principes des sociétés libérales tout en évitant les traquenards et les lenteurs des régimes d'assemblées où l'opposition, par mille procédés, peut freiner, voire saper, sa volonté d'action. Les raisons ne manquent pas pour justifier cette procédure exceptionnelle qui, par la décision des fondateurs de la Vᵉ République, a renoué avec un certain vocabulaire monarchique : légiférer par ordonnance. Aux raisons politiques s'ajoutent des explications plus techniques, mais aussi économiques et sociales.

Techniques tout d'abord. Comme l'a indiqué M. Jean Auroux, la réforme sur la durée du travail suppose, si l'on passe par le vote d'une loi, des transformations juridiques nombreuses du code du travail. Il ne suffit pas de proclamer la semaine de trente-neuf heures, il faut aussi, puisque tel est l'objectif du pouvoir, réviser la réglementation sur les heures supplémentaires, les équivalences, le carcan de la durée hebdomadaire du travail, afin d'aboutir à un assouplissement ou à un aménagement du temps de travail à l'année. Une loi et de nombreux décrets des années 30 sont à modifier. Au total, une cinquantaine d'articles assez techniques sont déjà prêts, ce qui suppose de longs débats en commission et au Parlement alors que celui-ci est déjà surchargé. Fallait-il choisir cette voie très démocratique et attendre le printemps pour que ces textes soient appliqués ?

(Lire la suite page 8.)

L'arsenal constitutionnel

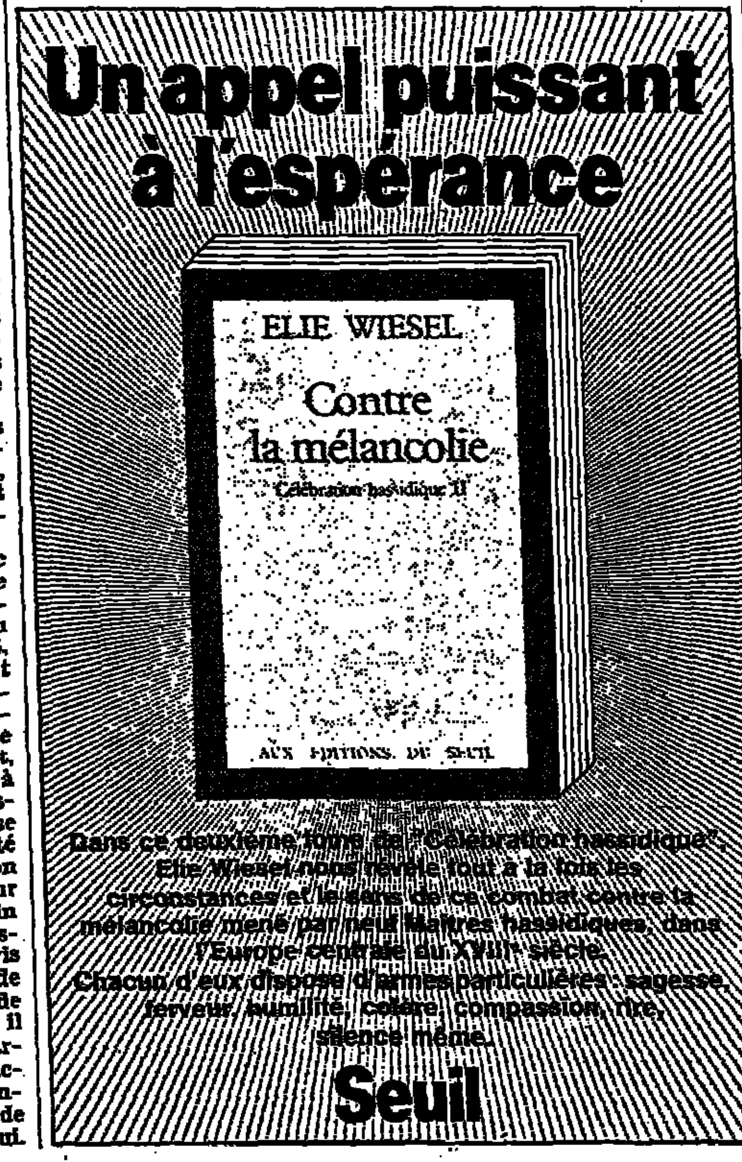
Les oppositions parlementaires, quelles qu'elles soient, n'aiment pas les procédures qui tendent à réduire les prérogatives du législatif. Il y en a beaucoup dans la Constitution de la Vᵉ République qui privilégie, délibérément, l'exécutif et le protège du régime d'Assemblée. L'article 38 qui permet au Parlement de se déposséder limitativement et provisoirement de sa capacité législative, si la majorité s'y prête, en est une parmi d'autres. Elle reste bien en-deçà, évidemment, des pouvoirs spéciaux qui peuvent être confiés au président de la République en vertu de l'article 16, mais va plus loin que la procédure qui permet au gouvernement d'exiger de l'Assemblée nationale qu'elle se prononce en une seule fois sur tout ou partie d'un texte législatif (vote bloqué) ou sur celle qui donne la possibilité de faire accepter un texte en engageant la responsabilité gouvernementale.

La gauche a condamné, dans le passé, une pratique à laquelle elle recourt aujourd'hui et qui est contestée par ceux qui l'employaient hier. Le paradoxe est plaisant mais ne mérite pas plus qu'un sourire.

La procédure des ordonnances a pris le relais de précédentes dérogations aux pouvoirs législatifs du Parlement : les décrets-lois, par exemple. La nécessité d'aller vite, plus vite que la lente machine parlementaire, s'est faite sentir depuis longtemps et dans les régimes les plus démocratiques. Elle appelle une procédure exceptionnelle et qui ne saurait être qu'exceptionnelle. Ensuite il y a la manière.

Il s'agit, cette fois, d'une loi d'orientation — ce que l'on appelait une loi-cadre sous la précédente République — qui habilitera le gouvernement à prendre des dispositions législatives de caractère technique à partir de principes définis et votés par les parlementaires après consultation avec les partenaires sociaux. Ainsi présentée, l'initiative du gouvernement n'inquiète pas mais elle montre que la gauche au pouvoir est obligée de se servir de tous les moyens constitutionnels — même ceux qu'elle préfèrerait éviter — pour gouverner.

(Lire page 8.)



AU JOUR LE JOUR

SECRET

La rumeur est sans doute née au printemps dans le réduit obscur d'un salon parisien. Depuis, elle a passé un bon été, s'est enflée à l'automne et s'épanouit au seuil de l'hiver.

Elle sert ceux qui la colportent et affectent de s'en indigner. C'est une rumeur parfaite — comme on dit d'un crime qu'il est parfait, — le coupable restera introuvable même si le mobile est connu.

Eh bien ! révélons à notre tour un secret inouï : les hommes qui nous dirigent sont des hommes comme les autres.

BRUNO FRAPPAT.

M. MITTERRAND RENDRA PUBLIC UN BILAN DE SANTÉ AU MOIS DE DÉCEMBRE

(Lire page 36.)

« LE MONDE » UNE SEMAINE AVEC LA HAUTE-NORMANDIE

● **Aujourd'hui : ces hebdomadaires qui s'opposent à la « puissance Hersant » ; FR 3 une antenne libre ; l'industrie papetière de La Chapelle-Darblay sera-t-elle secourue par les Scandinaves ?**

(Lire pages 25 à 27.)

ÉCRIRE, LIRE ET VIVRE EN FRANCE

Le réveil du pays franc

Les étrangers s'étonnent souvent de l'importance que Paris a prise dans notre vie littéraire. La moindre anecdote est considérée comme un événement, pourvu qu'elle ait trait aux mœurs de la capitale. L'humeur d'un critique, les états d'âme d'un juré Goncourt, les prétendues nouveautés d'un philosophe, l'insolence dérisoire d'un agitateur, les fausses audaces d'un écrivain nourrissent bientôt la rumeur publique. Paris fait la renommée et la défait aussi vite.

Pendant ce temps, la province est oubliée. Pourtant des gens écrivent, lisent et vivent en France, qui n'habitent pas sur les bords de la Seine. C'est pourquoi nous avons entrepris de les découvrir, ces libraires, éditeurs, écrivains, bibliothécaires, lecteurs, animateurs de revues qui mènent leurs activités loin des bruits et des caprices de la mode. Paul Morelle ouvre ce périple avec une enquête sur le Nord-Pas-de-Calais.

Une région plus présente dans les mémoires par les occupations étrangères qu'elle a subies, ses luttes sociales, son labeur souvent ingrat, mais toujours productif, son tribut aux guerres meurtrières, que par l'apparat et le décorum de sa culture. Et, pourtant, celle-ci existe, des trouvères moyenâgeux aux prosateurs et poètes modernes, en passant par les chroniqueurs et chansonniers de la revendication ouvrière. Cette culture a laissé dans la profondeur du pays noir ou du pays franc des sources qui demeurent vivifiantes.

Lutter contre le privilège parisien et contre la timidité qui marque encore bien des œuvres provinciales, tel est le sens de l'effort entrepris par l'Office culturel régional.

(Voir « le Monde des livres » p. 22.)

idées

FISCALITÉ

La création de l'impôt sur la fortune a suscité bien des réactions. Louis Salleron montre que le projet fiscal introduit une discrimination aux dépens des couples mariés. Daniel Amson ajoute, à ce qu'il appelle une « incitation au divorce », l'encouragement qu'il donne au fils prodigue contre la veuve et l'aggravation du sort des entreprises familiales. Jean-Thomas Nordmann pense que l'intérêt principal de l'impôt est d'amener une meilleure connaissance des patrimoines et déplore le caractère limitatif de la déclaration prévue. Quant à Jean-René Siegfried, il préconise l'abolition du quotient familial, afin de dégager les moyens de financer une véritable politique familiale.

La famille pénalisée

par LOUIS SALLERON (*)

DANS son numéro du 7 novembre, *le Monde*, analysant le projet de loi relatif à l'impôt sur les grandes fortunes, fait écho aux lettres de nombreux lecteurs qui lui ont écrit « *pour signaler l'anomalie — l'injustice même — qui consiste à fixer le seuil d'imposition des grosses fortunes à 3 millions de francs par foyer fiscal, faisant remarquer que les personnes non mariées vivant ensemble (ou divorcées) bénéficieront — de fait — de deux fois cet abattement* ». Autrement dit, les couples divorcés ou vivant en concubinage ne seront imposés qu'au-dessus de 3 millions par personne, soit 6 millions au total, tandis que les couples mariés seront imposés au-dessus de 3 millions au total, soit 1,5 million par personne.

A l'Assemblée nationale, le 29 octobre, M. Jean Foyer avait déposé un amendement tendant à abolir cette anomalie, qui va contre l'équité, le bon sens et l'égalité. L'amendement fut repoussé par 331 voix contre 150.

Entre la liberté et l'égalité, il y a antinomie. Une excessive liberté écrase les plus faibles. Une excessive égalité asservit au pouvoir de l'Etat. Pendant plus d'un siècle, les principes de 1789 furent invoqués pour privilégier la liberté dont pâtissent cruellement les salariés. De nos jours, au nom des mêmes principes, c'est l'égalité qui triomphe. Les risques, inversés, sont les mêmes. M. Mitterrand le sait bien qui, dès son accession au pouvoir, déclara qu'il voulait réconcilier le socialisme avec la liberté. Au moins l'égalité pourrait-elle être respectée, ce qui n'est pas le cas en l'occurrence. On s'étonne que les socialistes y soient aussi peu sensibles.

Morale et intérêt national

Par souci des beaux-arts, M. Mitterrand a donné le feu vert aux parlementaires de son parti pour soustraire les collections d'objets précieux à l'impôt sur la fortune. Il en résulte qu'un amateur de tableaux ou de livres rares, vivant en concubinage, ne paiera pas l'impôt, tandis qu'un ménage légalement marié le paiera, même s'il a de nombreux enfants. Car, outre que le projet de loi ne tient pas compte de la situation matrimoniale, il ignore également l'existence et le nombre des enfants.

On parle souvent des « avantages » consentis aux familles nombreuses. Ces prétendus avantages ne sont que de maigres compensations. Les études d'Alfred Sauvy et de l'INED (Institut national d'études démographiques) montrent qu'à partir de trois enfants les familles ont un niveau de vie très inférieur à celui des célibataires et des familles sans enfant ou n'en ayant qu'un ou deux. De surcroît, les familles nombreuses coûtent proportionnellement beaucoup moins cher à la Sécurité sociale.

L'intérêt national converge donc avec la morale, la justice et l'égalité pour rectifier le projet de loi gouvernemental. Il est temps encore. Puisque le président de la République n'a qu'un mot à dire — nous l'avons vu — pour sauver les valeurs fondamentales qui sont en jeu dans cette affaire, puisse-t-il prononcer ce mot !

(*) Ecrivain et journaliste.

DES CONSÉQUENCES INATTENDUES

par DANIEL AMSON (*)

L'IMPOSITION de la fortune — qui n'est pas choquante en elle-même et dont le taux demeure modique — peut entraîner de graves conséquences dans l'état d'esprit des Français. Outre l'incitation au divorce qu'il comporte, comme le montre d'autre part Louis Salleron, le projet de loi énonce que les biens grevés d'usufruit doivent être compris, pour leur valeur en pleine propriété, dans le patrimoine de l'usufruitier.

Or il n'est pas rare que quelqu'un, ayant acquis par son travail un certain capital, dispose que, à son décès, la jouissance en sera laissée à son conjoint. Dans ce cas, et si, par exemple, ce conjoint est âgé de moins de soixante ans, la valeur du capital n'entre dans son patrimoine que pour les sept dixièmes au regard des droits de succession, les trois autres dixièmes étant laissés à la charge des usufruitiers, en général des enfants du défunt.

Or le nouveau texte prévoit que la totalité de l'impôt sur la fortune, concernant le bien dont il s'agit, sera acquittée par le nu-propriétaire, c'est-à-dire, dans notre exemple, par la veuve. Celle-ci risquera, dans bien des cas, de se trouver dans une situation matériellement difficile et moralement gênante à l'égard de ses enfants, qui, bien qu'héritant du bien, ne payeront aucun droit. La conséquence en sera, sans doute, que, afin de ne pas risquer de mettre leur conjoint dans l'embarras, les personnes disposant d'un certain capital renonceront à le laisser disposer de son usufruit. Le fils prodigue y gagnera au détriment de la veuve, ce qui n'est certes pas le but poursuivi par le projet de loi...

Le texte du gouvernement n'apporte d'autre part aucune réponse à la question de la valeur des sociétés de famille qui ne sont pas cotées en Bourse.

Or il n'est pas rare, dans les industries de main-d'œuvre, de voir des entreprises employer plusieurs centaines d'ouvriers sans pour autant réaliser des bénéfices. Et cela est d'autant plus fréquent que ces entreprises ne peuvent ni arrêter leur exploitation — compte tenu du montant des indemnités qu'elles devraient verser à leur personnel — ni céder leur capital, faute de trouver un acquéreur.

Ce capital, qui ne rapporte rien ou pas grand-chose, risque, cependant, d'entrer, pour une valeur de plusieurs millions de francs, dans le patrimoine de ceux qui le détiennent. Comment feront ceux-ci pour acquitter le montant de l'impôt sur la fortune, sur des biens qui ne leur rapportent aucun revenu ?

Sans doute la question se posait-elle déjà lors du décès des détenteurs de capitaux d'une société de famille. Mais, précisément, il n'était pas rare de voir, dans ce cas, les héritiers contraints de vendre un bien pour acquitter le montant des droits de succession.

En frappant, chaque année, les actionnaires d'entreprises familiales qui — contrairement à un appartement ou à un bijou — ne peuvent pas, en pratique, être négociées, le nouveau texte leur imposera une charge qui ne pourra certainement pas toujours être supportée. Un certain nombre de ces entreprises se trouveront donc, mathématiquement, contraintes de déposer leur bilan.

Augmentation du nombre de divorces, mise en cause de la protection que l'usufruit assurait à la veuve, aggravation du sort des entreprises familiales, telles sont, parmi d'autres — plus heureuses, — certaines conséquences inattendues de l'impôt sur la fortune envisagé par le gouvernement. C'est le rôle — et ce sera l'honneur — du Parlement que de proposer des solutions qui permettent d'y remédier.

(*) Avocat à la cour, chargé du cours de droit fiscal à l'université de Paris-II.

Abolir le quotient familial

par JEAN-RENÉ SIEGFRIED (*)

LA douce France est le dernier grand pays du monde occidental à avoir maintenu intégralement le système fiscal du quotient familial. Il est facile d'en comprendre les raisons : présenté comme une mesure sociale, ce système avantage exclusivement les familles imposables. Pis encore, l'avantage est d'autant plus important que les revenus sont élevés. Plus vous gagnez d'argent, plus vous en profitez. Il n'est donc pas étonnant que la droite gaulliste, puis giscardienne, ait préservé intact ce privilège des grandes familles.

Mais ce n'est pas tout : la prise en compte du quotient familial suppose une déclaration conjointe des ressources des époux. Celle-ci est en général rédigée par le mari seul, qui est ainsi parfaitement informé des revenus de la fortune personnelle de son épouse. Ce contrôle obligatoire a été jugé intolérable dans les pays anglo-saxons, qui ont admis l'imposition séparée des conjoints après avoir modifié la prise en compte fiscale des charges de famille.

Imposer séparément les conjoints

Pour remédier aux défauts du quotient familial, les socialistes français ont décidé de plafonner les déductions correspondant aux parts « enfants ». Cette mesure permet d'éviter que certains enfants ne « rapportent » à leurs parents plus qu'ils ne leur en coûtent. Elle est sage mais très insuffisante : elle ne supprime pas les inégalités, elle les atténue tout au plus.

La véritable solution consiste à imposer séparément les conjoints sans tenir compte du quotient familial, à condition toutefois de mettre en œuvre dans le même temps une véritable politique familiale. Celle-ci devrait être fondée notamment sur des allocations attribuées sans condition de ressources et permettant d'assurer une réelle compensation des charges de famille. Certains pays étrangers l'ont fait, le dernier en date étant l'Autriche, dirigée par un gouvernement socialiste. Pourquoi la France ne suivrait-elle pas à son tour le cours de l'histoire ?

Car il ne faut pas se leurrer. En ne plafonnant que les parts « enfants », la nouvelle majorité admet que la femme d'un milliardaire « vaudra » toujours infiniment plus que celle d'un ouvrier. En outre, les ressources supplémentaires de l'Etat ne permettront pas de mettre en œuvre une véritable politique de la famille ; les femmes et les enfants du quart-monde ne bénéficieront que de miettes ; l'injustice globale du système actuel persistera pour l'essentiel.

Par ailleurs, l'augmentation des taux d'imposition pour les tranches de revenus les plus élevées s'accompagnera d'une recrudescence d'astuces pour échapper à l'impôt. Devant cet état de fait, plusieurs pays étrangers qui avaient adopté des mesures identiques ont dû y renoncer par la suite.

Au contraire, la suppression progressive mais totale du quotient familial, sans augmentation des taux d'imposition, rapporterait à l'Etat environ 60 milliards de francs en 1981 (toutes parts confondues). Cette somme, ajoutée aux dépenses actuellement engagées, permettrait enfin de mettre en œuvre une vraie politique familiale et sociale, fondée notamment sur :

— une allocation familiale de 500 francs en moyenne par mois pour chaque enfant (non imposable) ;

— un complément de 500 francs par mois pour les parents qui travaillent et qui doivent rémunérer la garde d'un enfant non scolarisé (imposable) ;

— une allocation parentale de 1 000 francs par mois lorsque l'un des parents assure lui-même la garde et l'éducation d'un enfant non scolarisé (imposable) ;

— un minimum vieillesse majoré attribué individuellement sans tenir compte des revenus du conjoint.

Une dizaine d'années seraient sans doute nécessaires pour que cette nouvelle politique soit menée à son terme : pleinement réalisée, elle garantirait enfin l'égalité devant l'impôt de tous les enfants et de tous les couples de France.

Aux femmes et aux hommes qui nous gouvernent, je souhaite bonne chance et bon courage, mais aussi beaucoup de bon sens et de réalisme. Qu'ils ne substituent pas de nouvelles injustices à celles qu'ils veulent combattre et, surtout en matière de fiscalité, qu'ils tiennent compte des expériences étrangères !

(*) Ingénieur-conseil, conseiller municipal de Nantes.

On ne peut dépenser deux fois

par ÉRIC BOISSONNAS (*)

DANS un souci de justice sociale et dans le but d'augmenter le pouvoir d'achat des groupes socio-économiquement faibles, l'impôt sur le capital est destiné à améliorer le pouvoir d'achat des économiquement faibles, mais le moyen proposé ne permet pas d'atteindre ce but. Capital, fortune ou patrimoine, il s'agit en effet d'une épargne investie, c'est-à-dire dépensée, et dont on ne voit pas comment elle pourrait l'être une seconde fois.

Un patrimoine peut comprendre des biens immobiliers, épargne investie dans des terrains ou des immeubles, des collections, épargne investie dans des œuvres d'art, des valeurs mobilières, épargne investie dans des actions ou des obligations, une entreprise, épargne investie dans une usine, un commerce ou un bureau, etc. Il y a très peu d'espèces, billets de banque ou comptes courants dans un patrimoine important.

Comment acquitter l'impôt que l'on veut asseoir sur la valeur du patrimoine ?

Si le revenu de ce patrimoine est suffisant, le contribuable pourra réduire les dépenses de son ménage et surtout son épargne pour payer l'impôt demandé. L'impôt sur le capital aura alors le même effet qu'une augmentation du taux de l'I.G.R.

Si son revenu est insuffisant, et ce sera le cas général, le contribuable pourra être autorisé à payer en nature : ses actions et obligations iront à une caisse nationale d'investissement, ses œuvres d'art à des musées, son bois arrondira une forêt domaniale ; mais à ce stade rien n'aura été fait pour ceux à qui était destiné le produit de l'impôt.

Pour qu'ils puissent en profiter, il faut que l'Etat vende les biens qu'il a reçus en paiement de l'impôt sur le capital et, par suite, qu'il trouve un acquéreur. Celui-ci devra prélever sur son épargne pour régler son achat. Et ainsi, cette épargne qui aurait normalement financé un nouvel outil, une nouvelle installation, s'investira dans un bien qui est déjà en service.

Les effets pervers de l'impôt sur le capital

Mais toute l'épargne d'une population ne permet jamais de satisfaire les besoins de la collectivité. Si, pour atteindre ses objectifs déclarés, l'Etat distribue aux ménages défavorisés l'épargne dont il est question au paragraphe précédent, celle-ci manquera à l'économie ; à moins que l'Etat décide de la recréer par le seul moyen disponible qui est l'inflation. Celle-ci entraînera une dépréciation des avoirs libellés en francs, qui sera exactement égale au montant de l'impôt assis sur le capital.

Les sommes redistribuées aux groupes défavorisés auront ainsi été prélevées entièrement sur l'ensemble des détenteurs de signes monétaires indépendamment de l'impôt sur le capital.

Les effets pervers de l'impôt sur le capital peuvent être redoutables. La parabole suivante illustre ce qui peut se produire : un agriculteur décide de se chauffer avec le carburant qui devrait alimenter sa pompe à eau. Ses besoins en eau n'étant plus satisfaits, il s'attelle à la pompe et tire de ses muscles le travail mécanique auquel il a renoncé en brûlant son fuel. Mais ses muscles fatigués ne pourront plus effectuer leurs tâches habituelles, par exemple rentrer les récoltes.

(*) Géophysicien.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.
Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX[e]
OJD 1980

Commission paritaire n° 57 437.

L'impôt sur la fortune : oui mais...

par JEAN-THOMAS NORDMANN (*)

DURANT le septennat précédent, des formations « majoritaires », et au premier rang d'entre elles le parti radical-socialiste, ont réclamé la création d'une taxation de la fortune sous la forme d'un impôt déclaratif à faible taux. Elles auraient grand tort de se déjuger en combattant le principe de l'impôt aujourd'hui proposé. Doivent-elles pour autant se satisfaire des projets du nouveau pouvoir ? A tout le moins s'imposent quelques mises au point.

En matière de fiscalité, comme à propos de toute disposition institutionnelle, une mesure n'a de signification et de portée que par rapport à l'ensemble au sein duquel elle prend place. Vérité première assurément, mais que le projet gouvernemental d'impôt sur la fortune fait singulièrement ressortir. Partisans et adversaires de ce type d'imposition s'accorderont pour reconnaître que le projet confirmé par le conseil des ministres du 9 septembre ressemble plus à un expédient qu'au résultat d'une méditation d'ensemble sur la réorganisation de notre fiscalité. L'impôt sur la fortune va donc s'ajouter à d'autres taxations, et non, comme certains auraient pu le souhaiter, s'y substituer. Le maintien ou l'abrogation de la législation sur les plus-values constituait pourtant un sujet de réflexion non négligeable ; l'existence de cette législation pose de multiples problèmes de cohérence avec les nouvelles dispositions ; il ne semble pas qu'ils aient toujours été étudiés. C'est dommage, car les exemples étrangers qui justifient la taxation sur la fortune et en éclairent le sens et la portée se situent dans des contextes fiscaux spécifiques, dont il faut méditer les leçons.

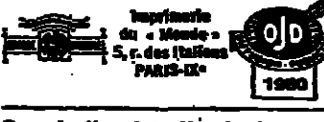
Plus flagrantes encore apparaîtront les difficultés liées à la notion d'outil de travail. On avait parlé d'exemption. Il n'est plus question que d'exonération plafonnée. Même si, dans un premier temps, la détermination des taux et abattements rend une telle distinction peu importante, il n'en demeure pas moins qu'est apparue l'idée du principe de la taxation. L'inflation aidant, on peut imaginer toutes les extensions possibles, par-delà les fictions nominales, de cette taxation. Ce déplacement change considérablement la philosophie de la mesure et son équilibre : on passe de l'imposition de toutes les formes de fortune acquise à une imposition plus marquée de l'initiative économique. Avec tous les risques de découragement de l'esprit d'entreprise qui en découlent.

Sur un point encore, et indépendamment de nombreuses autres difficultés, notamment en matière d'évaluation, le projet gouvernemental semble marquer une différence par rapport à des propositions antérieures : dans une interview récente, le ministre du budget a indiqué que les contribuables possédant un patrimoine égal ou supérieur à l'abattement de 3 millions de francs pour les biens personnels établiraient la déclaration de leur patrimoine. Et, apparemment, eux seuls. C'est là peut-être limiter à l'excès le recours au procédé déclaratif qui, par-delà les besoins circonstanciels, fait l'intérêt de l'imposition sur la fortune. Les études les plus sérieuses convergent vers la même conclusion : le rendement de l'impôt sur la fortune est pour ainsi dire insignifiant dès lors que les taux retenus ne sont pas confiscatoires, c'est-à-dire que le paiement de l'impôt n'oblige point à une amputation du capital (outre les problèmes parfois insolubles d'évaluation, les taux projetés risquent bien de ne pas répondre à cette exigence, compte tenu de la faible rentabilité de certains types de capitaux et de patrimoines).

« Taxe statistique »

Ce que l'impôt sur la fortune peut apporter de plus fécond, c'est, de par les vertus mêmes du procédé déclaratif, une connaissance plus précise, mieux individualisée, des biens et patrimoines, connaissance dont les déficiences actuelles continuent à paralyser, et en tout cas à limiter, la lutte contre la fraude fiscale. Le bénéfice de l'impôt sur la fortune pourrait consister dans un surcroît de transparence, plus encore que dans des transferts réels et immédiats. On a parfois qualifié l'impôt sur la fortune de « taxe statistique », car il permet d'établir un plus exact cadastre des patrimoines, fondement d'une fiscalité moderne. Réduire la portée du procédé déclaratif, qui, au rebours de toute inquisition, peut constituer une prime à la franchise (les montants déclarés pouvant être opposables en cas de préemption ou de transaction), c'est se priver d'un instrument particulièrement utile pour réduire fraudes et évasions sur lesquelles, on le sait, s'appuient les véritables injustices de la fiscalité françaises.

(*) Vice-président du parti radical socialiste.



Le Monde

étranger

DIPLOMATIE

APRÈS LE DISCOURS DE M. REAGAN SUR LES ARMEMENTS NUCLÉAIRES

MOSCOU : « pure propagande »

(Suite de la première page.)

Tass, qui ne mentionne pas les trois autres propositions de M. Reagan, estime que le président américain a pour objectif de « *supprimer le potentiel défensif actuel de l'U.R.S.S. en Europe, en gardant intacts les moyens américains de stationnement avancé ainsi que les systèmes de missiles sous-marins et les bombardiers nucléaires britanniques et français* ».

L'agence soviétique affirme que ces différents vecteurs assurent à l'OTAN, pour le nombre de charges nucléaires tirées en une seule fois, un potentiel une fois et demie supérieur à celui du pacte de Varsovie. Toute la propagande soviétique se concentre à l'heure actuelle sur ces moyens américains de stationnement avancés qui, selon Moscou, font d'ores et déjà équilibre aux SS-20 sans qu'il soit besoin pour l'OTAN de déployer de nouveaux missiles.

Avant même que soit connu le discours de M. Reagan, la revue *Temps nouveaux* indiquait que l'exigence formulée par les Etats-Unis de «*limiter les prochains pourparlers soviéto-américains aux missiles soviétiques à moyenne portée, qui seraient démontés en échange des missiles américains prévus pour être déployés en Europe*» ne permettra pas à ces pourparlers d'aboutir. La revue ajoutait que le refus des Américains d'inclure dans la négociation leurs «*systèmes de stationnement avancé* » et les armes nucléaires appartenant à leurs alliés atlantiques donnait l'impression que «*les auteurs de ces propositions ne veulent pas de pourparlers, encore moins de pourparlers réussis, mais leur échec, afin de justifier la poursuite de la course aux armements* ».

C'est également ce thème qu'a développé, mercredi, Tass en se référant à un livre récemment publié à Moscou sous le titre *la Menace pour l'Europe*, par le comité soviétique pour la sécurité et la coopération. Selon les auteurs, «*l'apparition de 572 nouveaux missiles prévus par la double décision de l'OTAN bouleversera gravement en faveur de l'Occident la parité actuelle* ».

Ce même livre précise, par ailleurs, que la doctrine militaire soviétique a changé par rapport aux années 60. Les experts américains ont, en effet, souvent noté que les affirmations répétées des responsables soviétiques, selon lesquelles une guerre nucléaire ne pourrait avoir de vainqueur, sont en contradiction avec les positions exposées dans de nombreux ouvrages de doctrine militaire soviétique, et en particulier dans un manuel d'instruction paru sous la direction du maréchal Sokolovski il y a une vingtaine d'années, ce qui justifie le soupçon de « double jeu » exprimé à l'encontre de Moscou (*le Monde* daté 25-26 octobre).

Le nouveau livre dont parle l'agence Tass répond à ces accusations en affirmant : « *Il serait profondément erroné de substituer à la doctrine militaire des années 80 les conceptions des années 60 qui ont figuré dans les ouvrages théoriques soviétiques.* » Les auteurs de ce livre, toujours selon Tass, soulignent qu'au début des années 60, les Etats-Unis, disposant d'une grande supériorité nucléaire, menaçaient l'U.R.S.S. et que « *dans ces conditions concrètes, on insistait sur la nécessité de créer une supériorité dans les forces militaires* ». En revanche, « *dans les nouvelles conditions des années 70 et du début des années 80*, conclut l'agence, *la doctrine militaire soviétique, loin de parler de remporter la victoire dans une guerre nucléaire, met encore davantage l'accent sur sa prévention* ». Les théories du maréchal Sokolovski sont donc désormais quasi officiellement répudiées.

THOMAS FERENCZI.

Washington « regrette la réaction hâtive » de l'agence Tass

De notre correspondant

Washington. — Les Soviétiques ne veulent pas de l' « *option zéro* » ? C'est bien dommage, déclare-t-on à Washington, en feignant la déception. Le département d'Etat a publié mercredi soir un communiqué de circonstance : « *Nous regrettons la réaction hâtive de l'agence Tass qui est malheureusement et fâcheusement erronée. Nous espérons que les Soviétiques viendront à accepter la nécessité d'un accord basé sur l'égalité...* » En fait, M. Reagan ne se faisait aucune illusion sur l'accueil que son discours recevrait au Kremlin. Il s'adressait d'abord aux Européens puis à ses propres compatriotes.

Initialement, ce discours devait être prononcé par le secrétaire d'Etat. Si le président a pris sa place, c'est pour réagir à un double danger : la vague neutraliste en Europe et l'image médiocre donnée depuis quelques mois par sa propre diplomatie. M. Reagan voulait dissiper de mauvaises impressions (politique étrangère flottante, maladresses verbales, divisions au sein du gouvernement) et se poser en champion de la paix.

A Washington, la réaction a été excellente. On a apprécié l'habileté du discours, la fermeté et l'aisance avec lesquelles il a été prononcé (ou plutôt lu sur un écran invisible). Pour la première fois, souligne-t-on, M. Reagan a réussi à parler haut et fort sans attaquer ou menacer l'Union soviétique. Il s'est même offert le luxe de « *comprendre les inquiétudes* » des pacifistes ouest-européens, quitte à leur expliquer courtoisement — comme un grand-père ayant vécu deux conflits mondiaux — pourquoi ils se trompent. Mary McGregory, éditorialiste du *Washington Post*, découvre une colombe : « *Après beaucoup de mal pour nous montrer qu'il n'avait pas peur de la guerre, Ronald Reagan a soudainement annoncé qu'il n'a pas peur de la paix.* »

Au Sénat, c'est un concert de louanges. M. Howard Baker, chef de la majorité républicaine, y a vu un « *discours historique* ». Sans aller aussi loin, les élus démocrates ont apporté leur « soutien » à M. Reagan et apprécié cette manière de « *prendre la tête d'un désarmement significatif* ». Complimenté de la sorte, le président renforce sa position. Il pourra défendre un peu moins difficilement devant le Congrès les bienfaits de sa politique budgétaire et de son programme stratégique.

Selon le porte-parole de la Maison Blanche, M. Reagan a été « *extrêmement heureux des premières réactions* », notamment en Europe. Heureux sans doute, mais certainement pas surpris. Ce discours a été une grande mise en scène avec des fuites parfaitement organisées. Le « message historique » était commenté en long et en large dans la presse occidentale avant même d'être délivré à M. Brejnev. 35 000 dollars avaient été dépensés par le gouvernement fédéral pour le diffuser aux quatre coins du monde. Grâce à un satellite, même le Pérou, la Jordanie, le Kenya et le Bangladesh pouvaient suivre, en direct, la séance du National Press Club de Washington.

Chaque paragraphe de ce discours a été pesé, chaque phrase ciselée. Cela commence par les extraits d'une lettre écrite à M. Brejnev en avril dernier. Le président américain s'y présentait déjà comme un amoureux de la paix, mais aussi comme un homme déterminé à la défendre par une puissance accrue des Etats-Unis.

M. Reagan a tenté ensuite de démontrer aux Européens que les Etats-Unis sont toujours fidèles aux principes de l'alliance atlantique : unité, dissuasion et dialogue. « *La politique de l'OTAN*, a-t-il dit, *est fondée sur la mesure et l'équilibre. Aucune arme de l'OTAN, conventionnelle ou nucléaire, ne sera jamais utilisée en Europe, sauf pour répondre à une attaque...* »

Selon M. Reagan, les nouveaux missiles de théâtre soviétiques menacent l'Europe de l'Ouest, et il n'y a rien en face pour les neutraliser. L'U.R.S.S. bénéficie aujourd'hui d'une supériorité « *de six contre un* » et elle « *continue à ajouter un nouveau SS-20 par semaine* ». C'est pourquoi, a rappelé le président américain, les alliés ont décidé en 1979 d'installer des missiles de croisière et des Pershing-2 capables d'atteindre l'U.R.S.S. « *Cette force relativement limitée ne sert en aucun cas de substitut au parapluie stratégique beaucoup plus grand déployé au-dessus de nos alliés de l'OTAN. Cela fournit plutôt un lien vital entre les forces de théâtre en Europe et les forces intercontinentales aux Etats-Unis.* » M. Reagan a répondu ainsi aux craintes des Européens à propos de la « *guerre limitée* », laissant entendre que, si un conflit atomique devait éclater sur le Vieux Continent, les Etats-Unis utiliseraient aussi leurs armes intercontinentales et engageraient donc leur propre territoire dans la bataille.

Quatre propositions

Ces principes étant posés, le président américain a fait quatre propositions à M. Brejnev :

1) Annuler le déploiement des missiles de croisière et des Pershing-2 de l'OTAN en échange du démontage des SS-20, SS-4 et SS-5 soviétiques ;

2) Ouvrir des négociations sur les armements nucléaires intercontinentaux « *dès que possible, l'année prochaine* » pour arriver à une « *réduction substantielle* » ;

3) S'entendre sur une diminution des forces conventionnelles stationnées en Europe, atteindre une « *égalité à des niveaux plus bas* » ;

4) Convoquer une conférence pour réduire les risques d'une attaque surprise ou d'une guerre déclenchée par erreur.

C'est évidemment le premier point qui retient surtout l'attention. Déménager les SS-20 derrière les montagnes de l'Oural, comme le proposait récemment un porte-parole soviétique ? Carte à l'appui, M. Reagan a remarqué que cela mettrait « *presque toute l'Europe de l'Ouest, les grandes villes — Rome, Athènes, Paris, Londres, Bruxelles, Amsterdam, Berlin et tant d'autres, — toute la Scandinavie, tout le Proche-Orient, toute l'Afrique du Nord, dans le rayon d'action de ces missiles qui, entre parenthèses, peuvent être déplacés dans un court délai* ».

Cela dit, sachant que Moscou ne veut pas de sa proposition, M. Reagan laisse entendre que « l'option zéro » est une base de départ : à Genève, il est prêt à « *négocier de bonne foi* », à écouter des contre-propositions soviétiques.

Les START

Les conversations sur les armements stratégiques ont officiellement changé de nom. M. Reagan les a baptisées START (Strategic Arms Reduction Talks) au lieu de SALT (Strategic Arms Limitation Talks), pour bien marquer sa volonté d'en diminuer le nombre. Si Washington s'y engage lentement, c'est pour « *bien les préparer* » et éviter « *les déceptions passées* ». Un responsable du département d'Etat a fait savoir mercredi que MM. Haig et Gromyko se réuniraient les 26 et 27 janvier prochain à Genève pour parler de la reprise de ces négociations, interrompues depuis 1979.

La troisième proposition de M. Reagan (réduire les forces conventionnelles en Europe) a été illustrée par une image : l'Union soviétique maintient aujourd'hui en Allemagne de l'Est « *plus de divisions de combat que toutes les forces alliées le jour du débarquement en Normandie* ». Est-ce à dire que les Etats-Unis pourraient eux aussi réduire leur présence militaire en Europe ? M. Reagan a évité de la préciser, sans doute pour ne pas inquiéter prématurément les alliés.

ROBERT SOLÉ.

« L'option zéro »

Selon M. Reagan, les missiles soviétiques SS-20, SS-4 et SS-5 qui devraient être démantelés dans le cadre de « l'option zéro » proposée par Washington correspondent à 1 100 charges nucléaires, qui se décomposent ainsi :

● SS-20 : *250 lanceurs ont été dénombrés à ce jour, dont 180 situés dans la partie occidentale de l'U.R.S.S. Ce missile mobile, mis en place à partir de 1977 et dont le déploiement se poursuit au rythme d'un par semaine, est porteur de trois ogives nucléaires d'une charge de quelques centaines de kilotonnes. Sa portée est de 4 500 kilomètres environ.*

● SS-4 : *cet engin, devenu opérationnel en 1959, porte à 1 900 kilomètres une seule charge d'une mégatonne. Le parc total est passé de 600 unités en 1970 à 290 environ aujourd'hui.*

● SS-5 : *mis en place à partir de 1961, il porte à environ 4 000 kilomètres une charge d'une mégatonne. On en compterait 60 aujourd'hui, le total des SS-4 et SS-5 étant, selon M. Reagan, de 350 lanceurs.*

Du côté occidental, aucun missile comparable n'existe dans l'arsenal de l'OTAN, puisque, comme l'a rappelé M. Reagan, les Etats-Unis ont démantelé, il y a plus de quinze ans, leur dernier engin à portée intermédiaire en Europe. (Il s'agissait alors des Thor et Jupiter installés en Turquie, en Italie et en Grande-Bretagne.) En revanche, la Grande-Bretagne et la France disposent de vecteurs en propre que l'agence Tass chiffre à 162 (mais en y incluant les avions et les missiles lancés de sous-marins).

L'option zéro proposée par M. Reagan signifierait la renonciation de l'OTAN à installer dans cinq pays européens, à partir de la fin de 1983, comme il a été décidé en décembre 1979, 108 missiles balistiques Pershing-2 (portant une charge à 1 800 kilomètres) et 464 missiles de croisière (avions sans pilote portant une charge à 2 400 kilomètres).

La position du chancelier Schmidt est renforcée face à M. Brejnev

De notre correspondant

Bonn. — Selon le chancelier Schmidt, les propos de M. Reagan constituent « *une bonne base* » pour les discussions qui vont s'ouvrir dimanche à Bonn avec le chef du Kremlin. Maintenant que le président américain a adopté la formule magique de « l'option zéro », le chef du gouvernement de la R.F.A. se rtouve beaucoup plus à l'aise face à M. Brejnev. Aevec discrétion mais de façon asse zclaire, M. Schmidt a d'ailleurs suggéré qu'il avait beaucoup contribué au changement qui vient d'intervenir dans la stratégie de Washington.

La visite de Mme Thatcher, qui se trouvait mercredi à Bonn, a fourni au chancelier l'occasion de réagir immédiatement. A la conférence de presse donnée en commun avec le premier ministre britannique, la satisfaction du chancelier était évidente. Les nouvelles propositions de Washington, a-t-il dit, représentent « *ce que nous, Allemands, avons souhaité et demandé* ». A l'adresse de son propre parti et, plus généralement, du mouvement pacifiste, M. Schmidt a ajouté : « *Cela confirme ce que j'ai toujours dit à bie ndes gens dans le monde, y compris mon propre public ici : Ronald Reagan est un homme qui, au fond de son cœur, cherche la paix et se montre résolu à négocier, et à négocier encore.* »

Si le gouvernement de Bonn croit avoir marqué des points précieux en infléchissant l'attitude des Américains et en les amenant à mieux tenir compte des préoccupations européennes, on ne se fait quand même pas trop d'illusion sur les bords du Rhin. Il paraît clair que les proposition du président Reagan ne changent rien au fond du problème. L'option zéro était déjà incluse dans la double résolution de l'OTAN de 1979, puisque dans le cas d'une négociation réussie à propos des euro-missiles, la mise en place de Pershing 2 et de missiles de croisière en Europe, n'aurait pas lieu.

Quoi qu'il en soit, le chancelier va maintenant se consavrer à préparer ses entretiens avec M. Brejnev. Comme M. Schmidt attend de cette visite un gain de prestige dont il a bien besoin, il prend soin de ne pas éveiller dans l'opinion des eespoirs qui risqueraient d'être déçus. D'autant plus qu'une semaine avant l'ouverture des négociations soviéto-américaines de Genève, les chances sont assez faibles que les représentants du Kremlin veuillent déjà dévoiler leur jeu.

Certains ne s'en demandent pas moins si le chef du Kremlin n'apportera pas dans ses bagages une « surprise » susceptible d'encourager dans la R.F.A. les partisans du mouvement de la paix. Si, comme bien des gens s'y attendent, il devait s'agir d'une version rénovée du « moratoire » proposant aux Occidentaux de ne pas moderniser leur arsenal nucléaire alors que l'Union soviétique conserverait l'essentiel de ses fusées SS-20, l'effet resterait cependant très limité.

Quels objectifs ?

Quels sont les principaux objectifs du chancelier Schmidt ? Depuis pas mal de temps il est préoccupé par l'absence de véritables contacts entre Moscou et Washington. S'il ne prétend pas être un médiateur, il envisage cependant de jouer le rôle d'un « interprète » entre les deux grandes puissances.

L'importance de la rencontre de Bonn tient en partie à la personnalité de chacun de ses participants. MM. Brejnev et Gromyko d'un côté, MM. Schmidt et Genscher de l'autre, sont présents sur la scène mondiale depuis bien plus longtemps que les dirigeants de la plupart des autres pays ; en dépit de tout ce qui les sépare, ils ont appris à se respecter. Aussi l'un des premiers buts du chancelier est-il de promouvoir un contact entre le vieux leader du Kremlin et le nouveau président des Etats-Unis. Comme il vient de le déclarer lui-même, M. Schmidt croit que les deux hommes auront ainsi l'occasion de constater qu'ils ne se trouvent pas en face d'un foudre de guerre.

Bonn veut aussi convaincre les Soviétiques que les pays de l'OTAN n'assoupliront en aucune manière la « double résolution » de 1979. Si un accord sur les fusées à moyenne portée n'intervient pas, les Pershing-2 américains et les missiles de croisière seront donc mis en place sur le territoire européen. Le chancelier pourrait cependant faire preuve de quelque compréhension à propos de la revendication soviétiques concernant la prise en compte des potentiels nucléaires de la France et de la Grande-Bretagne dans la négociation.

Dans le domaine économique, il est possible qu'en marge de la rencontre on procède enfin à la signature des accords très complexes prévoyant la construction d'un gazoduc qui relierait la Sibérie à l'Europe occidentale. Enfin, au chapitre des relations purement libérales, M. Schmidt soulèvera, une fois de plus, le cas des quelques cent mille citoyens soviétiques d'origine allemande qui voudraient être rapatriés. Depuis quelques mois les autorités de Moscou ont, en effet, réduit le nombre des visas.

Au total, c'est cependant l'évolution des rapports entre Moscou et Washington qui reste la principale préoccupation des dirigeants ouest-allemands. S'ils vont donc s'employer autant que possible à réchauffer l'atmosphère internationale, conscients du fait que pour les Américains, la détente reste indivisible.

La visite de M. Brejnev n'étant qu'une visite « *de travail* », il est exclu qu'elle donne lieu — en dehors de l'inévitable communiqué — à une « déclaration commune » comme celle qui avait conclu les entretiens Schmidt-Brejnev du printemps de 1978. Des libéraux comme des conservateurs appellent les citoyens à profiter de cette occasion pour attirer l'attention sur le mépris des droits de l'homme en U.R.S.S. et sur l'occupation de l'Afghanistan par l'armée rouge, mais les dirigeants officiels de la C.D.U. n'ont en rien encouragé ces initiatives.

Il est vrai que M. Kohl comme M. Strauss doivent eux aussi rencontrer le chef du Kremlin. Pensant qu'ils seront peut-être au pouvoir dans un avenir plus ou moins proche, ils ne tiennent manifestement pas à incommoder le leader soviétique.

JEAN WETZ.

L'ASSEMBLÉE DE L'ONU DEMANDE DE NOUVEAU LE « RETRAIT IMMÉDIAT » DES TROUPES ÉTRANGÈRES D'AFGHANISTAN

Nations unies (New-York) (*A.F.P.*). — L'Assemblée générale de l'ONU a demandé de nouveau, mercredi 18 novembre, « *le retrait immédiat des troupes étrangères d'Afghanistan* ». L'Assemblée a adopté par 116 voix contre 23 et 12 abstentions une résolution « *demande également à toutes* trois pays non alignés. La résoluti « *demande également à toutes les parties intéressées d'œuvrer pour aboutir d'urgence à une solution politique* (...) *et à la création des conditions nécessaires, qui permettraient aux réfugiés afghans de retourner de leur plein gré dans leurs foyers, en toute sécurité et dans l'honneur* ». Elle réaffirme comme conditions d'un règlement pacifique « *la préservation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan* », et « *le droit du peuple afghan à décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans ingérence, subversion, coercition ou contrainte de l'extérieur sous quelque forme que ce soit* ».

Ont voté contre, l'Afghanistan, l'Angola, la Bulgarie, la Biélorussie, Cuba, la Tchécoslovaquie, la République démocratique du Yémen (Yémen du Sud), l'Ethiopie, la R.D.A., la Grenade, la Hongrie, le Laos, la Libye, Madagascar, la Mongolie, le Mozambique, la Pologne, Sao-Tomé-et-Principe, l'U.R.S.S., les Seychelles, la Syrie, l'Ukraine et le Vietnam.

Une résolution dans le même sens avait été adoptée en 1980 par 112 voix contre 22 et 12 abstentions.

● *M. Meir Rosenne*, ambassadeur d'Israël en France, a fait, mercredi 18 novembre, au Palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Henri Caillavet, sénateur du Lot-et-Garonne, président du groupe sénatorial d'amitié France-Israël, et en présence de M. Alain Poher, président du Sénat, une conférence sur « le processus de paix au Proche-Orient». L'ambassadeur a estimé que le plan saoudien est une « *recette pour la liquidation de l'Etat d'Israël* », et vise à « *saboter* » le processus de paix entamé à Camp David. Il a regretté les prises de position de l'Europe, à Venise et à Luxembourg, et dénoncé l'« *équivoque* » de la politique de Ryad.

DIPLOMATIE

Un budget plus social pour le Quai d'Orsay

Le budget présenté cette année sous le titre de « *Relations extérieures* » englobe celui du Quai d'Orsay proprement dit et celui du « *ministère délégué* » de la coopération qui en était distinct les années précédentes. Cette présentation est purement formelle ; l'intégration des services ne sera réalisée que l'an prochain. La discussion des deux budgets a cependant bien au cours de smêmes séances.

D'un montant de 7 milliards 181 millions 400 000 F ; le budget du Quai d'Orsay progresse de 20,25 % par rapport au précédent (contre 13,1 % pour 1981 sur 1980) (1). Ce record ne doit faire illusion. Il est très inférieur à la progression moyenne du budget de l'Etat : 27,5 %. La différence, plus de sept points, est, elle aussi, un record dans l'histoire récente. Le budget du Quai d'Orsay plonge ainsi nettement au-dessous du seuil de 1 %, niveau où les précédents ministres s'efforçaient de se maintenir, et tombe à 0,91 %

La même remarque peut être faite pour la coopération qui passe de 4 milliards 109 millions à 4 milliards 897 millions, en progression de 19,18 %.

Force est de reconnaître que ces chiffres, jusqu'à présent mis en avant par les syndicats pour déplorer la faiblesse des crédits de leur ministère, perdent cette année une part de leur signification. Le gouvernement Mauroy a dressé un budget de guerre contre le chômage dans lequel une administration comme celle du Quai d'Orsay ne pouvait, par nature, se tailler une grande place.

Le budget des relations extérieures 1981 fait d'ailleurs la part belle à l'emploi, avec deux cent cinquante emplois nouveaux (presque tous à l'étranger). Compte tenu des deux cents emplois déjà inscrits dans le collectif de juillet dernier, le budget 1982 rattrapera partiellement le retard accumulé sur le précédent gouvernement dans la réalisation d'un « *plan de redressement* » adopté en 1976, amorcé dans le budget 1978 et, abandonné en cours de route. Il sera ainsi réalisé à 60 %.

Dix emplois nouveaux de gardes sont créés et il aura fallu l'assassinat de l'ambassadeur Louis Delamare à Beyrouth pour que la Rue de Rivoli, éternel adversaire du Quai, accepte une « rallonge » d'un million et demi de francs pour la sécurité et un programme d'équipement des ambassades en voitures blindées.

Dans les actions à l'étranger, les contributions internationales sont bien traitées, avec une augmentation globale de 30,6 %, calculée en francs il est vrai, et qui se trouve sensiblement amputée par la dévalorisation de la monnaie française depuis un an, après conversion en cent quarante monnaies (et surtout le dollar) sur les cent cinquante dont use le corps diplomatique. Ce sont, plus spécialement, les contributions volontaires aux organismes des Nations unies tels que le Programme pour le développement (P.N.U.D.), le Programme alimentaire mondial, le haut commissariat pour les réfugiés, etc. (+ 39 %). Le gouvernement tient à marquer sa volonté de doubler progressivement son aide au développement.

Les Français à l'étranger, qui étaient les grands bénéficiaires du précédent budget (+ 31 %), reçoivent encore des crédits substantiels (+ 24 %). Ceux de l'action sociale, en particulier, sont en hausse de 27,8 %.

La grande sacrifiée est la direction des relaations culturelles, scientifiques et techniques. Sa part du budget du « Quai », en baisse constante depuis plusieurs années, tombe, en 1982, à 41,2 %. Avec une hausse des crédits de 17,1 %, on peut se demander comment les actions en cours seront menées à bien. Un certain effort est cependant fait dans l'audiovisuel avec la mise en place d'un programme de télévision en français en Tunisie.

Les crédits du service de presse et d'information sont encore plus mal traités. L'augmentation prévue (environ 4 %) doit cependant être corrigée puisque la plus grosse opération en cours, la construction de l'émetteur de Guyane sur lequel de grands espoirs sont fondés pour faire entendre la voix de la France en Amérique latine, est inscrite à un autre chapitre, celui des investissements. L'émetteur entrera en service en 1984. Il reste que, globalement, les subventions aux émissions de radio vers l'étranger ne sont même pas actualisées (22 210 000 F contre 22 500 000 F en 1981).

L'insuffisance des moyens radiophoniques de la France, pourtant très efficaces quand ils sont intelligement employés, avait suscité les années passées de vives critiques au Parlement. Ils resteront dérisoires au regard des sommes que la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale et l'Italie, consacrent à la même activité. Le gouvernement en est, dit-on, conscient et prépare une refonte complète du système.

Le budget des relations extérieures pour 1982 est, en somme, un budget d'action sociale plus que d'action diplomatique. Sans doute le gouvernement a-t-il dû tenir compte d'une conjoncture économique et sociale difficile mais le « redressement » promis depuis cinq ans dans un domaine, la diplomatie qui devrait être prioritaire pour un pays qui tient à sa vocation mondiale, est encore à faire.

MAURICE DELARUE.

(1) La progression est légèrement supérieure — 20,4 % — si l'on retire des relations extérieures l'« enveloppe recherche » qui est, en fait, un budget de coopération scientifique.

RÉUNIS EN CONGRÈS A CASABLANCA

Les représentants des villes jumelées lancent un appel solennel aux chefs d'État en faveur du désarmement

De notre envoyé spécial

Casablanca. — Le dixième congrès de la Fédération mondiale des villes jumelées s'est réuni du dimanche 15 au mercredi 18 novembre à Casablanca, où il a rassemblé quelque trois mille délégués — principalement des élus locaux — venus de cinquante-quatre pays. Comme il est d'usage, les instances internationales de la F.M.V.J. ont été renouvelées à cette occasion : M. Tierno Galvan, maire de Madrid, a succédé à M. Diego Novelli, maire de Turin, à la présidence du mouvement.

Le congrès a, d'autre part, adopté les projets de résolutions présentés par ses huit commissions spécialisées.

Certaines faisaient partie du champ de réflexion traditionnel des élus municipaux (jumelage, promotion communale) ou de la F.M.V.J. (éducation bilingue, promotion de la femme). Mais d'autres devaient davantage à l'actualité internationale, en particulier celle qui s'est intéressée à la paix et au désarmement. Un « appel de Casablanca » a été lancé à ce sujet, au nom du congrès et sous une forme volontairement solennelle, Par M. Novelli. A « *ceux qui ont entre leurs mains les clés de la guerre* », le président sortant assure qu'« *il est impossible de croire que l'équilibre de la terreur engendre la paix* ». L'appel se conclut par la demande de rencontres entre chefs d'Etat « *pour arrêter la course aux armements* ».

Un forum des organisations internationales non-gouvernementales (O.I.N.G.) a d'autre part été organisé à l'occasion du congrès. Les participants à cette rencontre ont adopté une résolution, dans laquelle ils demandent à l'ONU de préparer, en liaison avec un organisme de coordination que la F.M.V.J. serait chargée de mettre sur pied, une convention définissant le statut des O.I.N.G.,

Quant à la situation intérieure du Maroc, dont l'examen ne pouvait évidemment figurer à l'ordre du jour du congrès d'une organization, qui s'est fixé comme règle de ne pas tenir compte de ce genre de considérations, elle a tout de même été évoquée lors de la conférence de presse finale. Il a, en effet, été indiqué que MM. Bressand et Novelli avaient demandé aux autorités marocaines, avant le congrès, des mesures de clémence à l'égard des prisonniers politiques, notamment des dirigeants socialistes récemment poursuivis après la déclaration de l'U.S.F.P. sur la politique saharienne de Rabat. Cette intervention n'ayant pas été couronnée de succès, a indiqué M. Jean Offredo, nouveau secrétaire général de la F.M.V.J., la direction des villes jumelées se sentait désormais libre d'en parler.

Pour la F.M.V.J., réussir le congrès de Casablanca était indispensable. L'importance des délégations, leur diversité géographique et politique, aura sans doute rassuré ses dirigeants. Ceux-ci tenaient, en effet, à faire la preuve de la vitalité et de l'audience d'une organisation à laquelle le nouveau gouvernement français paraissait, jusqu'alors, faire plutôt grise mine, avec toutes les conséquences qu'une telle attitude pourrait avoir en matière de subventions et de facilités diverses. Le fait que M. Pierre Mauroy ait fait savoir que la ville de Lille, était candidate pour accueillir le prochain congrès devrait contribuer à apaiser ces alarmes.

BERNARD BRIGOULEIX.

EUROPE

Suède

« BIS REPETITA... »

Stockholm (*A.F.P., A.P.*). — *Un hélicoptère suédois, qui participait à des exercices de lutte anti-sous-marine dans les eaux territoriales de la Baltique, a accroché, mardi soir 17 novembre, la superstructure d'un sous-marin étranger. L'appareil, en mission de routine au large de la côte est, venait de descendre un hydroplane dans l'eau lorsque le câble heurta le sous-marin.*

L'hélicoptère fut déséquilibré mais réussit à se dégager. La nationalité du sous-marin n'a pu être identifiée, déclarent les autorités suédoises. Cet incident est à rapprocher de celui survenu fin octobre, lorsqu'un sous-marin soviétique s'est échoué dans une zone militaire.

Espagne

INQUIÉTUDE DANS LES MILIEUX DE PRESSE APRÈS LA LOURDE CONDAMNATION D'UN JOURNALISTE

(De notre correspondant)

Madrid. — Pour avoir dénoncé dans la presse l'action de bandes armées d'extrême droite agissant au Pays basque, dont deux membres présumés furent assassinés par la suite, le journaliste espagnol Xavier Vinader a été condamné le 18 novembre à sept ans de prison et à une amende de 20 millions de pesetas, par l'« audiencia nacional », une juridiction spéciale chargée des délits de terrorisme.

En décembre 1979, M. Vinader publiait, dans la revue *Interviu*, de Madrid, deux reportages consacrés aux groupes armés « ultras » qui opèrent dans la région de Bilbao. Peu après la publication des articles, deux personnes, qui y étaient mentionnées, étaient assassinées par l'ETA militaire. Le journaliste fut alors accusé d'être l'« instigateur », puis le « complice » de ces deux meurtres.

Cette affaire a causé un vif émoi dans les milieux journalistiques espagnols, où l'on affirme qu'elle met en cause la liberté de la presse. — Th. M.

Irlande du Nord

Le pasteur Paisley confirme le mot d'ordre de grève générale pour le 23 novembre

Des manifestations sont prévues dans les villes

De notre envoyée spéciale

Belfast. — Alors que le gouvernement britannique envoyait six cents parachutistes en renfort en Ulster dans la zone frontalière avec la République d'Irlande, la police a été placée en état d'alerte dans toute la province le mercredi 18 novembre. Les permissions ont été suspendues ; le personnel administratif et réserviste de la Royal Ulster Constabulary est mobilisé pour le maintien de l'ordre. Des brigades d'intervention spéciales ont été constituées, et la police lance des appels à la population pour tenter d'obtenir son concours. Mobilisation contre la campagne que poursuit l'IRA sans désemparer et qui fait, chaque jour ou presque, une victime de plus, avec une prédilection ces temps-ci pour les membres de l'Ulster Defence Regiment, le corps auxiliaire de l'armée ? Ou bien mobilisation contre le danger que fait peser sur la communauté catholique la menace d'intervention des milices privées unionistes ?

La réponse de M. Hanna, de la Royal Ulster Constabulary, après quelques précautions de langage (« *contre les deux bien sûr, mais les choses ne sont pas aussi simples que cela* ») est sans ambiguïté. On « ignore » pour l'instant à la RUC ce qu'est la troisième force que les loyalistes menacent de faire intervenir et quelles sont ses intentions.

« *Peut-être ne s'agit-il que de comités de quartier qui auraient pour but de rassembler les informations et de faciliter la tâche de la police* », avance M. Hanna, sans prétendre être convaincant. Et quand on lui demande pourquoi la police a laissé défiler, lundi soir, six cents miliciens dans les rues d'Ennisliken, une bourgade du sud de la province, il répond qu'elle n'avait pas de motif d'intervenir : « *Ces hommes ne réclamaient que l'ordre. Ils n'étaient pas armés.* »

Ils ne portaient effectivement — et même pas tous — que cagoule et battle dress, et les réprimer pour le type d'ordre qu'ils entendent faire régner aurait été leur faire un procès d'intention.

En clair, le pasteur Paisley peut bien déclarer, haut et fort, qu'il va rendre la province ingouvernable et lancer de véritables appels à la guerre civile (« *nous voulons qu'une vraie guerre soit menée contre l'IRA ; le moment est venu d'agir ou de mourir ; nous agirons ou nous mourrons en tentant de la faire* »), ces initiatives, jusqu'à nouvel ordre, ne sont pas considérées comme subversives en Ulster. Ceci, quoi qu'en pense le secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord, M. James Prior, qui déclarait mercredi que « *les milices privées n'ont pas de place dans la société* ».

La décision de Londres d'envoyer des renforts militaires, qui visait à calmer la communauté protestante, a été diversement accueillie. M. James Molyneux, leader du parti unioniste officiel, prenant acte de ce geste, s'est prononcé pour un report de deux semaines de l'ultimatum lancé la veille aux autorités britanniques.

La pasteur Paisley, qui dirige le deuxième grand parti unioniste, ne voulant, pour sa part, rien entendre, a partiellement levé, mercredi, le mystère qui planait sur ses intentions. Il a confirmé le mot d'ordre de grève générale pour lundi, sans en préciser la durée, et convoqué dans toutes les villes de la province des manifestations avec défilés des miliciens en armes, tout cela ne devant, bien entendu, pas sortir du cadre de la légalité.

Le mot d'ordre de grève a déjà reçu le soutien de syndicats de l'électricité, qui, à eux seuls, peuvent garantir une quasi-paralysie de la province. Mais l'absence d'objectifs concrets, bien que rien n'ait été précisé, plaide en faveur d'un arrêt de travail de courte durée.

L'initiative du pasteur Paisley n'en promet pas moins d'être spectaculaire et historique. L'expérience a montré que son parti, s'il rassemble en période électorale, ne contrôle ni ses électeurs ni même ses membres actifs en temps de crise. C'est autour du pasteur Paisley que la communauté protestante resserre les rangs à chaque fois qu'elle se sent menacée.

CLAIRE TRÉAN.

AMÉRIQUES

Brésil

M. KISSINGER A ÉTÉ SÉVÈREMENT CHAHUTÉ PAR DES ÉTUDIANTS DANS LA CAPITALE

Brasilia (A.F.P.). — Plusieurs centaines d'étudiants brésiliens ont, le mercredi 18 novembre, virtuellement retenu prisonnier plus d'une heure durant à l'université de Brasilia, l'ancien secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger.

M. Kissinger, qui a quitté le Brésil dans la soirée de mercredi pour Lima, après une entrevue avec le président Joao Figueredo, s'était rendu, le matin, à l'université de Brasilia pour y prononcer une conférence sur les relations internationales dans les années 80. Interrompu à plusieurs reprises par les cris des manifestants scandant « Nous voulons des crédits pour l'enseignement non pour faire venir un assassin », l'ancien chef de la diplomatie américaine devait être pris dans la foule à l'issue de cette conférence. Des centaines d'étudiants, qui ont criblé d'œufs et de tomates les gardes de l'enceinte universitaire, l'empêchaient de quitter les bâtiments de l'université. De nombreux diplomates ont partagé son sort, notamment l'ambassadeur de France.

Au bout d'une heure de négociations, un fourgon de police a pénétré à l'intérieur même du bâtiment. M. Kissinger y est monté, sous les huées de la foule qui scandait : « Le voleur sort dans un panier à salade ».

Un point semble avoir particulièrement indisposé la population estudiantine de Brasilia, c'est une information selon laquelle l'ancien secrétaire d'Etat américain devait recevoir un cachet d'environ 15 000 dollars pour cette seule conférence, alors que professeurs et étudiants se plaignent du manque de crédits pour l'enseignement.

Quelque trente mille professeurs de l'enseignement supérieur sont en grève depuis le début de la semaine dernière, dans tout le pays.

Chili

ATTENTATS CONTRE DE HAUTES PERSONNALITÉS DU RÉGIME

Santiago. — (*A.F.P.*) — Des inconnus ont ouvert le feu sur la résidence du général Santiago Oyanedel Sinclair, chef d'état-major de la présidence chilienne. Trois policiers qui gardaient le domicile de l'officier, proche collaborateur du général Pinochet, sont morts des suites de leurs blessures, a indiqué, le mercredi 18 novembre, à Santiago, l'agence de presse semi-officielle Orbe.

On rappelle que, le 6 novembre dernier, le président de la Cour suprême de justice, M. Israël Borquez, a été blessé par balle alors qu'il se déplaçait en voiture dans la capitale. Le 10 novembre, d'autre part, quatre militants du Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR) avaient été tués par les forces de sécurité alors qu'ils s'apprêtaient, selon ces dernières, à ataquer la résidence du ministre des affaires étrangères, M. René Rojas.

Nicaragua

Managua alerte l'ONU sur de « sérieuses menaces » venant des États-Unis

Dans une lettre adressée le mardi 17 novembre au chef de l'Etat hondurien, le général Policarpo Paz, le chef de la junte sandiniste du gouvernement, le commandant Daniel Ortega, alerte ce pays voisin du Nicaragua au sujet d'un complot visant à déclencher une guerre entre Tegucigalpa et Managua. Le déclic serait une attaque menée contre le Honduras par des éléments de l'ancienne garde nationale d'Anastasio Somoza portant l'uniforme de la nouvelle armée révolutionnaire sandiniste.

De son côté, M. Sergio Ramirez, membre de la junte du gouvernement de Managua, a rappelé que l'armée nicaraguayenne est en état d'alerte permanente.

Un communiqué officiel sandiniste a fait connaitre, le 18 novembre, que le poste frontière de Guasaule, au nord du pays, a été attaqué, au début de cette semaine, par des éléments de l'armée hondurienne. Ce serait le second incident de ce genre en huit jours.

Enfin, six opposants au régime révolutionnaire de Managua ont été tués au cours d'affrontements avec les forces sandinistes dans le nord du pays, annonce-t-on, officiellement, ce jeudi 19 au Nicaragua. Quatre soldats ont été blessés.

De notre correspondante

New-York. — M. Javier Chamorro, représentant permanent du Nicaragua aux Nations unies, a adressé au président du Conseil de sécurité une lettre du ministre des affaires étrangères de son pays, le Père Miguel d'Escoto, qui a été rendue publique au cours d'une conférence de presse, mercredi 18 novembre. Le Père d'Escoto attire l'attention du président, M. Slim (Tunisie), sur « *le grave danger que présente pour la stabilité de la région le degré d'agressivité et d'hostilité dont d'importants officiels américains font preuve actuellement à l'égard de l'Amérique centrale et du Nicaragua* ».

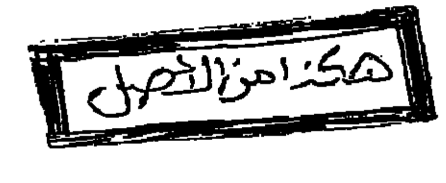
Rappelant que le Nicaragua a récemment exposé, devant l'Assemblée générale de l'ONU, le plan de paix de l'opposition salvadorienne, le Père d'Escoto écrit : « *Nous avons observé avec une grande inquiétude, ces dernières semaines, une série de développements et de déclarations provenant d'importants responsables américains qui, non seulement, accroissent les difficultés sur la voie d'une solution politique au Salvador, mais constituent de sérieuses menaces pour le Nicaragua.* » Le ministre nicaraguayen a déclaré totalement fausses les informations selon lesquelles son gouvernement « *ravitaille les insurgés salvadoriens, accueille des centaines de conseillers cubains sur son territoire, reçoit mille avions et hélicoptères de la République du Vietnam et fait partie d'une vaste conspiration cubano-soviétique destinée à investir l'Amérique centrale et les Caraïbes* ».

Le ministre rappelle en particulier les récentes déclarations de M. Haig concernant une éventuelle action militaire contre le Salvador, Cuba et le Nicaragua, et insiste sur celle faite, le 12 novembre dernier, devant la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants, dans laquelle le secrétaire d'Etat américain « *n'excluait pas une action destinée à déstabiliser ou à renverser le gouvernement nicaraguayen* ».

Le Père d'Escoto, qui salue au passage la déclaration franco-mexicaine sur le Salvador, demande au Conseil de sécurité de prendre conscience d'une situation qui « *affecte la paix internationale* ». Répondant aux questions des journalistes, M. Chamorro a indiqué que le Nicaragua n'excluait pas la possibilité de demander un débat du Conseil de sécurité sur une situation qui, affirme-t-il, peut un jour déboucher sur une crise du genre de celle du Proche-Orient.

Interrogé sur l'éventualité d'élections au Nicaragua, M. Chamorro a rappelé qu'elles étaient prévues pour 1985, la campagne électorale commençant en 1984.

NICOLE BERNHEIM.



Cambodge

M. Son Sann se tiendrait à l'écart du cabinet d'opposition au régime Heng Samrin

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. – Les trois composantes de la résistance cambodgienne vont-elles former sous peu un gouvernement de coalition ? Au terme de la neuvième réunion du comité *had hoc* qu'elles avaient créé à cet effet lors de leur sommet de Singapour, un communiqué conjoint a fait état, le 14 novembre, d'un accord – à quelques réserves près – sur la composition, la structure et la plate-forme politique dudit gouvernement. Il ne resterait donc qu'à partager les portefeuilles ministériels entre les opposants au régime provietnamien de Phnom-Penh.

Le comité *had hoc*, lors de sa précédente réunion, avait accepté « *avec certaines réserves* », les « *quatre principes politiques* » mis en avant par les Khmers rouges, qui prévoient notamment un égal partage du pouvoir. M. Son Sann, président du Front national de libération du peuple khmer (F.N.L.P.K.), qui réclamait pour les siens la majorité des portefeuilles ministériels, a donc décidé de se tenir personnellement à l'écart de ce gouvernement de coalition qu'il devait diriger. Les pressions qu'exercent sur lui les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (1), et singulièrement la Thaïlande, ne l'ont pas, jusqu'à maintenant, conduit à assouplir sa position.

M. Suppiah Dhanabalan, ministre singapourien des affaires étrangères, a invité M. Son Sann à faire preuve de réalisme. « *Il ne peut pas attendre que le pouvoir et l'autorité lui soient apportés sur un plateau* », a-t-il dit. Pour obtenir l'aide de pays étrangers et faire ensuite contrepoids aux Khmers rouges, le président du F.N.L.P.K. doit, à son avis, se placer lui-même « *en position de légitimité* ».

La « *défection* » de M. Son Sann minerait les fondements d'un gouvernement de coalition auquel, par sa présence, le président du F.N.L.P.K. conférerait une touche de respectabilité. Pour sa part, le prince Norodom Sihanouk, ancien chef de l'Etat cambodgien, a refusé de jouer les premiers rôles, voulant, semble-t-il, ménager ses chances de renouer, un jour, le nécessaire dialogue avec Hanoï.

Or, jusqu'à preuve du contraire, le jeu diplomatique de l'ASEAN, ces derniers mois, a plutôt servi les intérêts des Khmers rouges qui n'ont rien cédé sur l'essentiel de leurs revendications. En dépit de certaines apparences, Pékin n'a pas renoncé, aux yeux de nombreux observateurs, à « *mettre tous ses œufs dans le même panier* », celui des gens de Pol Pot.

Vers une « troisième force »

Même s'ils ne nourrissent aucune illusion sur la sincérité des Khmers rouges, les pays de l'ASEAN jugent que la formation d'un gouvernement de coalition est un point de passage obligé pour drainer l'aide des « pays libres » en faveur de la résistance non communiste. Cette « nouvelle approche » de la question cambodgienne, telle que M. Ghazali Shafie, ministre malaisien des affaires étrangères, l'a présentée, à la mi-octobre à Londres, à ses collègues de la Communauté économique européenne, doit aboutir ultérieurement à la création d'une « troisième force » qui, ayant alors rompu avec les partisans de Pol Pot, pourra peut-être engager le dialogue avec Hanoï.

Pour l'heure, les Etats-Unis – comme la Chine – comptent sur le temps pour arriver à leurs fins. Washington a récemment confirmé, par la voix de M. John Holdridge, assistant du secrétaire d'Etat pour les affaires d'Asie de l'Est et du Pacifique, qu'il excluait toute aide militaire à la résistance cambodgienne. « *Le temps en Indochine joue pour nous. Nous n'avons pas besoin d'un règlement immédiat : ce sont les Vietnamiens qui en ont besoin* », a estimé M. Henry Kissinger, ancien secrétaire d'Etat, de passage à Singapour. « *Ce n'est que pure illusion* », a aussitôt répliqué Hanoï, qui veut ignorer les chemins de Canossa.

JACQUES DE BARRIN.

(1) Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande.

Japon

Le gouvernement et le patronat paraissent décidés à développer une industrie d'armement tournée vers l'exportation

De notre correspondant

Tokyo. – Le ministère japonais des affaires étrangères étudie les moyens (diplomatiques, législatifs et techniques) qui permettraient au gouvernement de Tokyo d'exporter des armements, et de procéder à des transferts de technologie à usage militaire à destination des Etats-Unis, sans enfreindre exagérément la politique de restrictions dont ses prédécesseurs ont jusqu'à présent fait preuve en la matière, et en évitant de déclencher un tollé de l'opposition.

Il s'agirait, affirme-t-on au ministère concerné, d'une « *mesure d'exception* », prise dans le cadre du traité de défense entre Tokyo et Washington, une mesure propre à apaiser les fortes pressions qu'exerce l'administration Reagan sur le gouvernement nippon pour l'inciter à accroître son potentiel militaire et sa participation à la stratégie globale des Etats-Unis. Reconnaissant, mercredi 11 novembre devant le Parlement, qu'une étude interministérielle (affaires étrangères, commerce et industrie, défense et finances) est bien en cours, le chef de la diplomatie, M. Sonoda, a toutefois indiqué, dans le but apparent d'apaiser les critiques, qu'il serait pleinement tenu compte, dans ce projet, des restrictions en vigueur.

Trois principes, énoncés en 1967 par le cabinet Sato, stipulent que le Japon s'interdit toute exportation d'armements, ou de pièces pouvant servir à leur fabrication : 1) Vers les pays du bloc communiste. 2) Vers les zones de conflit ou à probabilité de conflit. 3) A destination des pays faisant l'objet d'une mesure d'interdiction de la part de l'ONU. Outre ces restrictions, les gouvernements nippons ont adhéré depuis 1976 à la politique de renonciation des exportations d'armements, plus largement définie par le cabinet Miki, conformément à la lettre de la Constitution pacifique.

Intérêt des État-Unis

Les développements nationaux et internationaux, à défaut de la remettre fondamentalement en question, paraissent devoir favoriser un assouplissement notable de cette politique catégorique. « Il s'agit, nous a déclaré un porte-parole du ministère des affaires étrangères, *d'ouvrir une brèche dans la politique antérieure, de formuler une nouvelle interprétation de notre politique de coopération en matière de défense vis-à-vis des Etats-Unis et de trouver, dans ce cas particulier, une logique satisfaisante pour le débat parlementaire.* »

On affirme, du côté japonais, que les États-Unis sont « *intéressés par certaines technologies de pointe du secteur privé* », tout en soulignant que Washington « *n'a pas formulé de demandes concrètes* ». Il avait cependant été question, dans les coulisses de la rencontre entre MM. Reagan et Suzuki en mai, d'une éventuelle participation de l'industrie nippone à la construction de navires et d'avions de guerre destinés aux forces américaines. Ce n'est pas, semble-t-il, le patronat japonais qui s'opposerait à la mise en œuvre de pareils projets. Outre le fait que le gouvernement y paraît désormais favorable, divers éléments se combinent pour favoriser une telle évolution : montée en puissance du Japon, frictions économiques, tension Est-Ouest, course aux armements et pressions américaines allant dans ce sens, enfin, diminution notable, ici, de l'influence d'une gauche dont l'un des grands moteurs a été, depuis la fin de la guerre, le pacifisme.

Ce que les dirigeants du parti libéral démocrate (conservateur) au pouvoir n'osent pas encore dire ouvertement, certains milieux d'affaires n'hésitent pas à le faire savoir. Des responsables du *Keidanren* (le grand patronat) plaident pour le « *décontrôle* » des exportations d'armes et pour le développement d'une industrie travaillant pour la défense nationale. Ceux-là estiment que, pour une grande nation, la capacité de défense autonome (et le patriotisme, que les autorités s'efforcent désormais de promouvoir officiellement) est le complément indispensable de l'indépendance politique et de la puissance économique. On souligne, bien entendu, les bénéfices (politiques, technologiques, scientifiques et financiers) que les grands pays industrialisés retirent de la fabrication et du commerce des armes. Le passé militariste étant de plus en plus lointain, et les pressions américaines de plus en plus présentes, on ne voit pas, dans ces milieux, pourquoi on ne finirait pas par faire, là aussi, « *comme les autres* ».

Dans un document conjoint la France et la R.F.A. s'étaient inquiétées, au début de l'année, de la possibilité d'une pareille évolution. Plusieurs affaires récentes d'exportations illicites par des firmes nippones de pièces destinées à la fabrication d'armes (pour la Corée du Sud notamment) montrent que la tentation est forte. Il faut également tenir compte du fait que le Japon souhaite réduire sa dépendance à l'égard d'un allié relativement affaibli et que, dans sa sphère privilégiée d'influence, celle de l'Asie, des pays nouvellement industrialisés, tels Singapour et la Corée du Sud, se sont lancés dans la fabrication d'armements avec un œil sur des marchés au potentiel considérable.

Certes, ce qui vient d'être révélé demeure à l'état de projet limité et à caractère d'exception. Mais c'est l'amorce d'un premier pas dans un domaine jusqu'à présent « *interdit* ». Il suscite déjà les remous politiques et passionnels qui caractérisent invariablement les rapports avec l'allié et protecteur américain, surtout en matière de défense.

R.-P. PARINGAUX.



AFRIQUE

Tchad

Les États-Unis souhaitent apporter une « aide concrète » à la force interafricaine

M. Goukouni Oueddeï, président du GUNT, Gouvernement d'union nationale de transition du Tchad, est arrivé, mercredi 18 novembre, à Kinshasa pour une visite de travail de vingt-quatre heures. Dans une interview accordée, avant son départ de N'Djamena, à la télévision zaïroise, le chef de l'État tchadien a réaffirmé : « Hissène Habré est un criminel avec lequel le peuple tchadien ne pourra se réconcilier. Tôt ou tard, le peuple tchadien mettra la main sur lui pour le condamner et même l'exécuter. »

Alors que pour le moment seuls huit cents soldats de l'armée zaïroise sont en place à N'Djamena, dans le cadre de force interafricaine de paix, le gouvernement américain s'apprête à demander au Congrès d'approuver l'octroi d'une aide logistique, et peut-être économique, à cette force. Les Etats-Unis « souhaitent apporter une aide concrète mais non militaire » à la force de l'Organisation de l'unité africaine, a déclaré un porte-parole du département d'Etat, M. Alan Romberg. « Nous n'allons pas envoyer des troupes au Tchad dans le cadre de l'effort de paix de l'O.U.A. », a-t-il dit, laissant toutefois entendre qu'un certain nombre de pilotes et de techniciens de l'armée de l'air américaine pourraient participer au ravitaillement et au transport des effectifs de la force de l'O.U.A.

D'autre part, à Paris, à l'issue du conseil des ministres de mercredi, M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, a annoncé que la France avait décidé d'envoyer un nouvel ambassadeur à N'Djamena (nos dernières éditions du 19 novembre). M. Pierre Bérégovoy, secrétaire général de l'Elysée, a indiqué que la nomination du diplomate avait été soumise à l'agrément des autorités tchadiennes. Cette nomination, a ajouté M. Bérégovoy, marque l'« amélioration des relations entre la France et le Tchad ».

Une course de vitesse

De notre envoyé spécial

N'Djamena. — « *Va-t-il falloir compter à nouveau avec M. Hissène Habré ?* » A cette question, qui est sur toutes les lèvres à N'Djamena, on est tenté de répondre par l'affirmative dès lors que tarde à se mettre en place la force neutre interafricaine, et que, profitant de ce retard, l'ancien geôlier de Mme Claustre reprend sans coup férir le contrôle de son fief traditionnel, la région d'Abéché, d'où les forces libyennes l'avaient délogé en décembre dernier puis tenu écarté, non sans mal, jusqu'à leur retraite.

Après la chute du triangle stratégique Adré, Guereda, Iriba, c'est en effet la ville d'Abéché elle-même, capitale du Oueddaï, qui est à présent menacée par les Forces armées du Nord (FAN). Les soldats du Conseil démocratique de la révolution (C.D.R.) de M. Acyl Ahmat, qui tiennent la position et qu'ont un peu renforcés ces jours-ci des éléments mal aguerris et mal équipés de la nouvelle Armée nationale intégrée (ANI), pourront-ils résister longtemps à leur pression au milieu d'une population qui paraît leur être en majorité hostile, si des troupes de la force interafricaine ne viennent pour leur prêter main-forte ?

Entre la force interafricaine et les FAN, c'est, en fait, une course de vitesse qui est, à présent, engagée, et l'enjeu de celle-ci est la crédibilité du pouvoir du gouvernement et de son chef, le président Goukouni Oueddeï. Son adversaire le plus déterminé est en train de reconquérir toute une région essentielle, dont il sera ensuite très difficile de le déloger et à partir de laquelle il pourra tenter avec quelques chances de succès de se réintroduire dans le jeu politique tchadien. La conquête d'Abéché par M. Hissène Habré, un an après son départ en catastrophe de N'Djamena, serait comme une première, mais déjà éclatante, revanche susceptible de remettre en question l'équilibre des forces au sein de la disparate coalition gouvernementale. Cette perspective explique la nervosité grandissante du président Goukouni et de ses proches, face aux atermoiements de ceux qui sont en principe convenus de leur fournir une protection se substituant à celle des forces libyennes, dont ils ont obtenu le retrait.

Les responsables de la force interafricaine, qui se veut « neutre », accepteront-ils — au demeurant — de prendre ouvertement parti et d'engager leurs hommes dans des combats qui pourraient s'avérer très durs pour empêcher les FAN de s'emparer d'Abéché et, *a fortiori*, pour les en déloger, si l'intervention des troupes de l'O.U.A. est trop tardive ? On peut également se demander si M. Hissène Habré poussera la témérité jusqu'à résister les armes à la main à la volonté de l'organisation panafricaine dès qu'elle commencera à se manifester, au risque de se mettre définitivement au ban du continent.

PIERRE BIARNES.

Maroc

La rentrée universitaire est marquée par une vive agitation

De notre correspondant

Rabat. — La rentrée universitaire est marquée, à Rabat et dans les autres grand centres universitaires, notamment à Fès et à Casablanca, par un renouveau d'agitation sans précédent depuis janvier dernier. Dans la capitale, les quelque cinquante-cinq mille étudiants de neuf facultés et grandes écoles, dont les facultés de droit (dix-sept mille étudiants) et de lettres (douze mille étudiants) et l'Ecole des ingénieurs de Mohammedia, l'une des plus modernes du Maroc, se sont mis en grève pour vingt-quatre heures, le mardi 17 novembre.

A la crise latente de l'Université, particulièrement sensible dans la capitale, est d'ailleurs venu s'ajouter celle de l'Union nationale des étudiants marocains. En effet, sa commission exécutive, qui comptait onze membres, a été réduite à cinq depuis le dix-septième congrès, réuni du 22 août au 5 septembre dernier et qui a été marqué par le départ des étudiants membres de l'Union socialiste des forces populaires. Elle comprend maintenant deux membres du P.P.S. (parti communiste), deux du Mouvement du 23 mars, qui se situe à la gauche de l'U.S.F.P. (1), et un représenteant d'un courant minoritaire de l'UNEM, qui s'intitule le Groupe des martyrs (2).

La rentrée universitaire de 1981 s'accomplit, ont déclaré en substance les représentants du comité exécutif au cours d'une conférence de presse, dans une situation de crise générale marquée par la répression qui a suivi les événements du 20 juin, l'arrestation de nombreux militants de la centrale socialiste (C.D.T.) et de l'U.S.F.P., puis, en septembre, de Me Abderrahim Bouabid et de plusieurs membres du bureau politique de ce parti (3). Sur le plan économique et social, l'UNEM oppose la hausse ininterrompue des prix au blocage des salaires et des bourses.

Aux problèmes anciens (manque de locaux, d'encadrement, de places dans les cités universitaires où, selon les chiffres cités, deux mille places supplémentaires ont été offertes entre 1977 et 1979, alors que le nombre des étudiants augmentait de douze mille) sont venue s'ajouter de nouvelles difficultés.

La première, selon les représentants de l'U.N.E.M., est l'apparition, depuis le lundi 2 novembre, dans les universités du Maroc, de « *vigiles* » en uniforme chargés du maintien de l'ordre. Ils procéderait, aux dires de témoins, à des vérifications d'identité et même à des « *passages à tabac* » d'étudiants membres des corporations, notamment dans les facultés des Sciences et des Lettres. Les représentants des étudiants ont invité leurs camarades à résister par tous les moyens à ce qu'ils ont qualifié de « *provocations* » et de « *rupture flagrante du principe de l'inviolabilité des campus universitaires* ».

Autre problème nouveau : celui des expulsions et des refus d'inscription d'étudiants pourtant bâchelier. L'école normale supérieure de Takkadoum a été citée particulièrement, parcequ'une vingtaine d'étudiants en ont été expulsé et cinq autre affectés à des postes dans des localités lointaines, alors qu'ils n'avaient pas encore terminé leurs études. Accusés d'activités subversives, ils ont fait une grève de la faim de vingt-quatre heures, lundi, en signe de protestation.

A la faculté des sciences de Fès, les « *vigiles* » auraient également provoqué de nombreux incidents. Les représentants des étudiants ont affirmé que les autorités voulaient profiter de la crise de l'UNEM pour l'affaiblir et pour appliquer leur projet de réforme de l'université prévoyant la création de vingt-quatre instituts ou unités d'enseignement supérieur répartis dans tout le Maroc. L'UNEM a rejeté ce projet auquel elle reproche de vouloir démanteler l'université.

Les professeurs membres du syndicat de l'enseignement supérieur, SNE-SUP, ont manifesté eux aussi leur opposition à la présence des « *vigiles* » et devaient publier une déclaration en ce sens mardi 17 novembre. Les représentants de l'UNEM ont affirmé qu'ils coopéraient étroitement avec le SNE-SUP.

Les membres du comité exécutif ont affirmé que l'UNEM était capable de surmonter la crise qu'elle traverse et en ont donné pour preuve que leur organisme avait été investi, par consensus, de la mission de préparer un congrès extraordinaire. Le comité exécutif a donc convoqué pour le samedi 28 novembr un « *conseil de coordination* », dans lequel toutes les composantes de l'UNEM sont invitées à se faire représenter. En attendant, la crise de l'organisation ne paraît pas avoir affaibli la résolution des étudiants de résister aux dernières initiatives du pouvor et, en particulier, au recours aux vigiles.

ROLAND DELCOUR.

(1) Ainsi nommée pour rappeler la révolte des lycéens de Casablanca, en 1965.

(2) Mehdi Ben Barka et Omar Benjelloun, deux dirigeants socialistes assassinés.

(3) On a appris, en outre, qu'après l'arrestation de M. Larbi (*le Monde* du 15-16 novembre), deux nouveaux militants de l'U.F.S.P. ont été arrêtés, M. Ahmed Lamsih, professeur, membre de la section de l'U.S.F.P. de Rabat, et M. Jamal Ghomari, membre de l'Organisation des jeunesses socialistes.

PROCHE-ORIENT

Israël

Le quatrième anniversaire du voyage de Sadate à Jérusalem est un « jour de deuil » pour les Palestiniens

De notre correspondant

Jérusalem. — La presse israélienne a célébré le 19 novembre le quatrième anniversaire du « voyage historique » d'Anouar El Sadate à Jérusalem. Une partie des programmes de télévision devait être consacrée jeudi soir à une rétrospective de cette visite. Faisant le bilan des quatre années passées, la plupart des journaux ont souligné que la paix « a survécu » au président égyptien assassiné le 6 octobre, bien que le processus engagé paraisse incomplet. En outre, les Israéliens craignent pour son avenir après l'échec des derniers entretiens israélo-égyptien sur le projet d'autonomie en Cisjordanie et dans le territoire de Gaza (*le Monde* du 14 novembre).

A Jérusalem-Est et en Cisjordanie, alors que le cycle de l'agitation et de la répression est relancé depuis le début du mois, cet anniversaire est plus que jamais, considéré comme « un jour de deuil » pour la cause palestinienne. Des tracts ont été distribués mercredi 18 novembre au nom de l'O.L.P. pour appeler la population à faire grève. Mais il semblait douteux que le mouvement puisse être suivi, car il y a moins de deux semaines l'armée israélienne a déjà réussi à briser la grève déclenchée pour protester contre l'instauration d'une administration civile au sein du gouvernement militaire. Les Palestiniens voient dans ce projet un subterfuge pour imposer l'autonomie ou prolonger l'occupation.

Les tracts engagaient aussi les habitants de Cisjordanie à combattre la création, à l'initiative des israéliens, de « ligues de villages » dénoncées comme des instruments de « collaboration ».

Un de leurs représentants, de la région de Ramallah, vient d'être grièvement blessé dans un attentat revendiqué par l'O.L.P. En dépit de cet avertissement, le président de l'une de ces nouvelles organisations, dans le secteur de Bethléem, a fait sensation en déclarant, mercredi, à la télévision, qu'il restait prêt à participer à l'administration civile et qu'il ne craignait pas pour sa vie. Le gouvernement militaire lui a tout de même demandé d'accepter des gardes du corps.

Le désir du ministre israélien de la défense, M. Ariel Sharon, de favoriser les éléments les plus modérés a été déçu, mercredi : comme d'autres personnalités exilées, M. Anton Atallah, ancien ministre jordanien des affaires étrangères, expulsé, en 1967, après le début de l'occupation de la Cisjordanie, s'est vu proposer de rentrer à Jérusalem, dont il est originaire. Mais il a refusé. Il a souligné qu'il ne reviendrait que lorsque la ville serait de nouveau « *sous souveraineté arabe* ».

FRANCIS CORNU.

A travers le monde

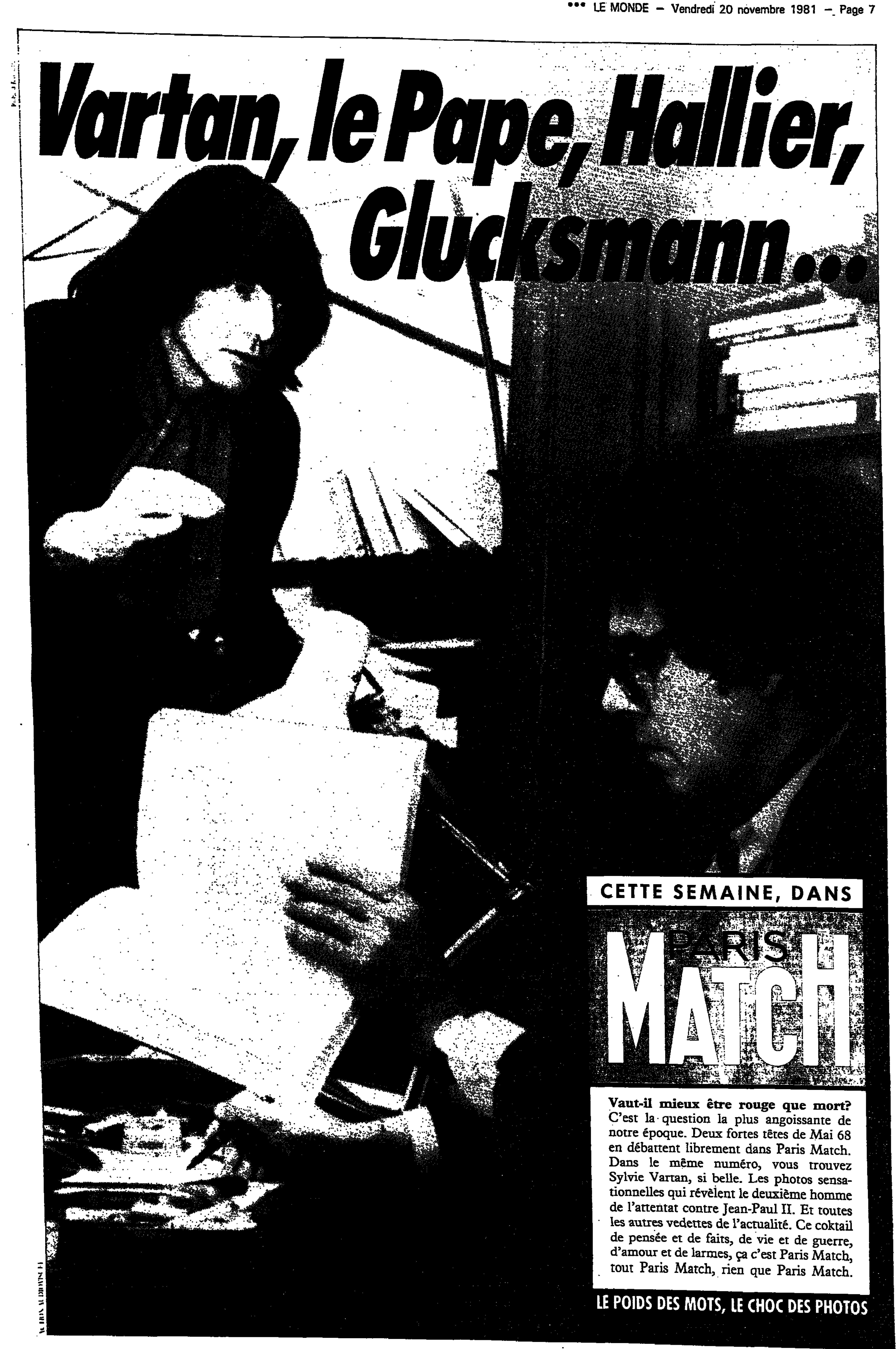
Liban

● LE COMMANDANT HADDAD LEVE LE BLOCUS DE LA FINUL. — Le blocus impose depuis quelques jours aux contingents de la FINUL Force intérimaire des Nations unies) au Sud-Liban par les forces du commandant dissident Saad Haddad, chef des milices chrétiennes de l'enclave, a été levé jeudi matin 19 novembre, a annoncé le correspondant militaire de la radio israélienne. Après l'installation du blocus, lundi, les miliciens avaient fait sauter les conduites d'eau alimentant le Q.G. des forces des Nations unies au Sud-Liban, à Nakoura. Le commandant Haddad reprochati à la FINUL de laisser des Palestiniens s'infiltrer dans l'enclave. — *(A.F.P.)*

Sri-Lanka

● PROLONGATION POUR UN MOIS DE L'ETAT D'URGENCE. — Le Parlement a approuvé, mardi 17 novembre, à la majorité des deux tiers, la prorogation pour un mois de l'état d'urgence, proclamé le 17 août, en raison de troubles qui affectaient alors la région de Jaffna. Il avait déjà été prolongé une première fois, il y a un mois. — *(A.F.P.)*

هكذا من الأصل



Le Monde

politique

LE RECOURS A UNE LOI D'ORIENTATION SOCIALE

« Il s'agit de répondre à l'impatience légitime des Français et à l'urgence de la situation »

déclare le premier ministre

Commentant la décision prise le matin par le conseil des ministres, M. Pierre Mauroy a déclaré, mercredi soir 18 novembre :

« Le premier mandat que les Français ont confié au président de la République et au gouvernement, c'est la lutte pour l'emploi. Les Français sont impatients. Le gouvernement et la majorité parlementaire également.

» La mise en œuvre des mesures pour l'emploi que j'ai annoncées, le 15 septembre, exige que soient votés certains textes de lois. Traditionnellement, la session parlementaire d'automne est consacrée au budget. En outre, la volonté de réforme du gouvernement nous a conduits à mettre en discussion des textes essentiels, comme la décentralisation et les nationalisations. Le gouvernement espère d'ailleurs qu'ils seront votés avant la fin de l'année ainsi que d'autres projets importants, comme le plan de deux ans ou la loi concernant la modération des loyers.

» Jamais, depuis 1936, un tel programme législatif n'a été aussi rapidement mis en œuvre.

» Mais les Français attendent aussi des mesures qui changent leur vie quotidienne : la réduction de la durée du travail ; l'abaissement de l'âge de la retraite ; la cinquième semaine de congé payé.

» Ces mesures, qui se traduisent par un nouveau partage du travail, sont également indispensables pour mener à bien la bataille pour l'emploi. Elles seront d'ailleurs complétées par la limitation du cumul d'une retraite et d'un emploi et la mise en œuvre des contrats de solidarité.

» C'est pourquoi le gouvernement propose au Parlement d'adopter une loi d'orientation sociale. Les parlementaires pourront ainsi, d'ici la fin de l'année, se prononcer clairement sur ces différentes mesures.

» Pour les mettre en œuvre, le gouvernement leur demande, afin de hâter les procédures, l'autorisation de prendre, par ordonnances, les mesures techniques nécessaires.

» Il s'agit là, tout simplement, d'une application de l'article 38 de la Constitution. Il a déjà été utilisé quinze fois depuis 1958 pour plus d'une centaine d'ordonnances.

» Il s'agit de répondre à l'impatience légitime des Français et à l'urgence de la situation. Il ne s'agit pas de dépouiller le Parlement de ses prérogatives.

» La loi d'habilitation comportera des orientations précises, les principes que le gouvernement doit respecter seront clairement énoncés et le contenu des ordonnances sera préparé et discuté avec l'ensemble des partenaires sociaux.

» Dans le respect des droits du Parlement et de la concertation sociale, nous nous donnons les moyens d'agir vite.

» Il est bien entendu, et j'y insiste, que cette procédure est strictement limitée aux mesures contenues dans la loi d'orientation sociale. La réforme de la Sécurité sociale, celle de l'audiovisuel, l'extension des droits des travailleurs, par exemple, seront adoptées selon la procédure législative ordinaire. »

Les quatre points d'application

Les ordonnances que le gouvernement doit prendre en matière de politique sociale et qui devraient être appliquées dès janvier, après que M. Auroux, ministre du travail, aura consulté, du 15 au 20 décembre, les partenaires sociaux, portent sur quatre grands secteurs :

● DUREE DU TRAVAIL

Il est acquis que la durée hebdomadaire légale du travail sera ramenée de 40 heures à 39 heures en 1982, pour être abaissée à 35 heures fin 1985, selon des *« vitesses différenciées »* laissées à l'initiative des branches professionnelles. L'extension de la durée des congés payés de quatre à cinq semaines est également prévue.

Le gouvernement, déclare-t-on au ministère du travail, tiendra compte des volontés exprimées par les parlementaires durant le débat sur les ordonnances, et du bilan qui sera dressé, le 16 décembre, des négociations qui se poursuivent encore entre les syndicats et les employeurs.

● CUMUL EMPLOI-RETRAITE

C'est le projet qui paraît le moins avancé, en raison des difficultés liées à la notion de garantie des ressources (70 % du salaire antérieur). Il est question d'instituer un « plafond », au-delà duquel il faudra choisir entre un emploi salarié ou le montant de la retraite. Ce « plafond » n'est pas, pour l'instant, chiffré. La C.G.T. et la C.F.D.T. ont proposé de l'établir à une fois et demie le SMIC, soit environ 4 600 francs, mais le gouvernement pourrait élever ce seuil.

● CONTRATS DE SOLIDARITE

Les quatre formules proposées sont les suivantes :

1) *Une allocation de préretraite* pour les salariés âgés de plus de cinquante-cinq ans acceptant de quitter leur emploi sans reprendre une autre activité rémunérée. Cette allocation pourrait garantir 70 % du salaire antérieur jusqu'à soixante ans.

2) *Une allocation* pour les salariés âgés de plus de cinquante-cinq ans, volontaires pour travailler à mi-temps sans reprendre une activité rémunérée. Cette allocation pourrait être égale à 30 % du salaire antérieur et s'ajoutera à la rémunération à mi-temps.

Ces deux indemnités ne peuvent être versées que si les départs sont compensés, nombre pour nombre, par l'embauche de jeunes ou de chômeurs.

3) *Une exonération*, pouvant aller jusqu'à 75 % ou même 100 %, *des charges sociales des employeurs* pendant un an, puis 25 % ou 50 % pendant la deuxième année, pour des salariés qui seraient embauchés en raison d'une diminution exceptionnelle et rapide de la durée du travail (par exemple, baisse de cinq heures effectives en moins de deux ans).

4) *Le maintien temporaire*, avec l'accord des partenaires sociaux, *des indemnités de chômage* en cas d'embauche de demandeurs d'emploi présentant des difficultés particulières de reclassement.

Ces deux dernières aides ne peuvent être accordées que si l'entreprise procède à un accroissement net de ses effectifs.

● AGE DE LA RETRAITE

La complexité du problème, déclare-t-on au ministère de la solidarité, exclut que l'âge du droit à la retraite soit abaissé à soixante ans dès janvier 1982. Même si le principe en était adopté par ordonnance, l'application demanderait des mois de délai.

Quelque cent mille personnes (surtout des agents non titulaires de l'Etat ou des collectivités locales) ne bénéficient pas du système de garantie de ressources. Le gouvernement envisage des mesures transitoires à leur intention.

Quant à celles qui sont couvertes par « la garantie de ressources », on estime qu'il appartiendra aux signataires de cette convention de l'UNEDIC d'apporter les adaptations nécessaires, étant entendu que le gouvernement, qui finance les dépenses pour un tiers, ne pourra s'en désintéresser.

Les lois d'habilitation et les ordonnances

L'article 38 de la Constitution déclare : « *Le gouvernement peut, pour l'exécution de son programme, demander au Parlement l'autorisation de prendre par ordonnances, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi.*

» *Les ordonnances sont prises en conseil des ministres après avis du Conseil d'Etat. Elles entrent en vigueur dès leur publication, mais deviennent caduques si le projet de loi de ratification n'est pas déposé devant le Parlement avant la date fixée par la loi d'habilitation.*

» *A l'expiration du délai mentionné au premier alinéa du présent article, les ordonnances ne peuvent plus être modifiées que par la loi dans les matières qui sont du domaine législatif.* »

La procédure des ordonnances telle qu'elle est décrite dans cet article est une innovation de la Constitution de la Vᵉ République, mais, dans la pratique, elle prolonge la possibilité offerte à l'exécutif d'empiéter sur le législatif qui existait sous les républiques précédentes avec les lois d'habilitation et les décrets-lois.

Depuis le début de la Vᵉ République on décompte quinze recours à des lois d'habilitation, conformément à l'article 38 de la Constitution. Celles qui ont confié à l'exécutif les plus longues délégations de pouvoir dans le temps (trois années) concernaient l'application de traités internationaux tendant à la mise en œuvre du Marché commun.

Les habilitations qui ont le plus défrayé la chronique furent :

1) La loi soumise au référendum du 8 avril 1962, qui donnait au général de Gaulle, président de la République, le droit d'arrêter, par voie d'ordonnances, toutes mesures législatives relatives à l'application des déclarations gouvernementales du 19 mars 1962 (sur la cessation des combats en Algérie à la suite des accords d'Evian). L'habilitation était obtenue du peuple, directement, et non du Parlement, conformément à la procédure de l'article 38 : c'est la seule dérogation à cette procédure, toutes les autres ordonnances découlant de lois votées par le Parlement ;

2) La loi du 31 octobre 1967 autorisant le gouvernement à prendre des mesures d'ordre économique et social (et portant réforme de la Sécurité sociale). A l'époque, le recours aux ordonnances avait conduit M. Giscard d'Estaing, alors président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, à dénoncer, chez le général de Gaulle, « *l'exercice solitaire du pouvoir* ». Pour protester contre la procédure et le contenu des ordonnances, la Fédération de la gauche démocrate et socialiste, présidée par M. Mitterrand, et le parti communiste avaient déposé une motion de censure contre le gouvernement de Georges Pompidou. Ce texte, qui ne fut pas voté par la majorité requise, condamnait, notamment, une « *exorbitante délégation de pouvoirs qui dessaisit en fait les élus du rôle que le peuple vient de leur confier* ».

La dernière loi d'habilitation adoptée dans le cadre de l'article 38 de la Constitution date du 20 janvier 1977. Elle avait autorisé le gouvernement à modifier par ordonnances les circonscriptions pour l'élection des membres de la Chambre des députés du Territoire français des Afars et des Issas. Saisi par un groupe de députés socialistes et radicaux de gauche, dont plusieurs appartiennent aujourd'hui au gouvernement, le Conseil constitutionnel avait jugé, dans une décision du 12 janvier 1977, que l'article 38 « *doit être entendu comme faisant obligation au gouvernement d'indiquer avec précision au Parlement, lors du dépôt d'un projet de loi d'habilitation et pour la justification de la demande présentée par lui, quelle est la finalité des mesures qu'il se proposc de prendre* ». Il avait exclu « *toute autre interprétation* ».

Contre la crise et contre la montre

(Suite de la première page.)

Ce n'est pas la première fois que la question se pose, mais c'est la première fois, sous la Vᵉ République, qu'un gouvernement de gauche doit y répondre.

Il y répond, donc, en proposant de légiférer à la place des élus. S'il est obligé d'en arriver là, c'est — indique-t-on autour de lui — parce qu'il s'est interdit d'employer d'autres procédures contraignantes dans les débats en cours (nationalisations, décentralisation, budget). Du coup, les choses ont traîné, plus que prévu. Sans doute est-il possible de prolonger la session en janvier, mais, outre que c'est déjà prévu pour d'autres textes, il n'a pas paru souhaitable de retenir trop longtemps à Paris des élus qui vont, dès le début de l'année, préparer les élections cantonales de mars.

Paradoxalement, le recours aux ordonnances, qui occulte quelque peu le travail parlementaire, s'accompagne d'assurances réitérées suivant lesquelles il appartiendra aux élus de définir les grands principes des réformes envisagées : les ordonnances ne porteraient que sur les mesures techniques (il est entendu que d'autres textes attendus : la réforme de la Sécurité sociale, celle de l'audiovisuel, l'extension des droits des travailleurs, seront adoptés avec la procédure législative ordinaire).

Les parlementaires seront consultés sur l'essentiel, mais dans la concertation prévue, ils cèdent le pas aux syndicalistes qui pourront négocier le détail des mesures figurant dans la loi et dans les ordonnances : en ce qui les concerne, ils n'ont pas lieu de se plaindre, bien que le gouvernement veuille, peut-être, les mettre au pied du mur.

S'il est vrai qu'il se tourne vers sa base sociale pour lui offrir, à la Noël, des cadeaux espérés depuis le printemps, il n'en poursuit pas moins un autre objectif qui est de lutter contre le chômage en libérant des emplois. Les premières mesures d'aide à l'emploi des jeunes n'ont pas donné les résultats prévus : il convient de passer à autre chose et d'y passer vite, car, pour le gouvernement de M. Mauroy au moins, la course contre la crise est une course contre la montre.

Si le pouvoir et sa majorité éprouvent quelque gêne à recourir à une procédure mal considérée, l'opposition n'est guère plus à l'aise. M. Debré se félicite de ce que l'on reconnaisse aujourd'hui les mérites d'une Constitution honnie hier mais les gaullistes sont malvenus de contester une procédure qu'ils ont utilisée après l'avoir introduite dans la Constitution.

Les critiques de l'U.D.F. sont plus recevables : M. Gaudin met en cause le calendrier législatif du gouvernement et l'urgence des premiers textes soumis au Parlement. M. Giscard d'Estaing aurait pu rappeler qu'il avait pris position, dans un précédent célèbre, contre la procédure des ordonnances (1967). S'il garde le silence, il n'en pense pas moins avoir eu raison à l'époque, bien qu'il lui soit arrivé d'utiliser l'article 38. Ses amis considèrent que, avec la majorité dont il dispose, le pouvoir actuel défie le Parlement en utilisant cette procédure et ils sont tentés d'y voir une réplique à l'attitude oppositionnelle du Sénat.

D'autres personnalités de l'opposition imaginent aussi que le pouvoir a voulu se prévenir contre la surenchère de sa majorité dans des domaines où la volonté de « changer la vie » peut s'affirmer. Les socialistes sont sensibles, dans l'immédiat, à la possibilité de tourner les diverses formes d'obstruction parlementaire et les communistes se taisent : ils attendent d'en savoir plus sur le contenu des réformes prévues.

ANDRÉ LAURENS.

M. DEFFERRE S'ESTIME « DIFFAMÉ » PAR UN SONDAGE DE « PARIS-MATCH »

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a annoncé, jeudi 19 novembre, qu'il avait l'intention de déposer une plainte en diffamation contre l'hebdomadaire *Paris - Match*. Dans une déclaration à France-Inter, M. Defferre a reproché à cet hebdomadaire d'avoir publié dans son numéro de cette semaine une *« allégation mensongère »*. *Paris-Match* en effet y donne les résultats d'un sondage réalisé à sa demande par Public-S.A., sondage portant sur les relations des Français avec la police et dont une des questions avait l'intitulé suivant : *« Approuvez-vous les consignes données par le gouvernement aux policiers d'être plus « coulants » avec les petits délinquants et les habitants des quartiers chauds ? »*

C'est sur cette question précise que M. Gaston Defferre estime avoir été diffamé. *« Dans toutes les réunions que j'ai tenues,* a souligné le ministre, *j'ai répété que tous les délinquants devaient être poursuivis et livrés à la justice. L'allégation mensongère qui se trouve dans Paris-Match fait partie d'une campagne lancée contre le gouvernement et en particulier contre moi pour faire croire que nous voulons empêcher la police de faire pleinement son devoir. Jamais un gouvernement n'a fait autant que celui-ci pour la police et pour lui permettre d'assurer la sécurité des Français.*

» *J'ai fait un procès à Paris-Match,* a ajouté M. Defferre, *car je suis diffamé en ma qualité de ministre de l'intérieur. J'ajoute que la liberté de la presse doit permettre aux journalistes de porter les jugements qui leur conviennent sur l'action des ministres. Ils n'ont pas le droit de se fonder sur des faits dont ils savent qu'ils sont faux.* »

Mᵉ Paul Lombard, avocat de M. Defferre, a été chargé par le ministre de défendre ses intérêts.

Dans une déclaration faite le 10 octobre (*le Monde* du 13 octobre 1981), M. Gaston Defferre avait déclaré notamment : « *Tous les délinquants doivent être poursuivis sans faiblesse (...). Personne n'a droit à une indulgence ou à une sévérité particulière en raison de sa nationalité ou de sa race. Je constate que mes instructions n'ont pas toujours été transmises à tous les échelons de la hiérarchie et jusqu'à la base...* »

Agir vite dans la bataille pour l'emploi

(Suite de la première page.)

Les raisons économiques ont alors joué et le gouvernement a opté pour les ordonnances. Décidés à lancer la bataille pour l'emploi, les pouvoirs publics ne pouvaient pas ne pas tenir compte du poids très lourd de la réforme : le chômage ne cesse de s'aggraver, et, pour le combattre, il importe d'agir d'autant plus vite que les effets d'une politique active sont lents à se faire sentir. En outre, les mesures pour la Sécurité sociale, aussi nécessaires quelles soient, risquent d'avoir un impact négatif très important si elles ne sont pas immédiatement contrebalancées par d'autres initiatives positives pour l'emploi. Or les exonérations prévues par les contrats de solidarité et déjà annoncées demeurent lettre morte si un texte législatif n'est pas publié au *Journal officiel*. Pis, dans la situation actuelle, toute promesse ou annonce qui ne se concrétise pas a un effet démoralisant. Il fallait donc combler ce décalage entre les majorations de cotisations immédiates et des exonérations de ces même cotisations incertaines. Et il fallait faire d'autant plus rapidement que, face à un patronat qui hausse de plus en plus le ton, il serait suicidaire de créer la déception parmi les quelques dirigeants enthousiastes qui se déclarent prêts à innover, à créer des emplois ou à relancer l'embauche, mais qui s'impatientent d'attendre pour savoir comment et à quel niveau ils seront épaulés.

Le précédent de 1967

Au fil des mauvaises nouvelles mensuelles données sur l'emploi et la crise économique tant en France qu'à l'étranger, certains membres du gouvernement sentaient depuis plusieurs semaines qu'il y avait urgence, et, en de telles périodes, c'est bien à des procédures exceptionnelles qu'il faut recourir.

Les socialistes vont-ils pour autant renouer avec les méthodes qu'ils ont tant décriées en 1967, lorsque G. Pompidou avait, avec MM. Jeanneney et Chirac, procédé par ordonnance pour modifier la situation de l'emploi et de la Sécurité sociale. A lire ces ordonnances on retrouve quelques motivations qui ont une tonalité très actuelle. A l'époque, il était aussi question *« de garantir l'emploi par la solidarité nationale et l'effort conjugué des pouvoirs publics et des organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs »*.

Aujourd'hui, M. Mauroy et l'entourage de M. Mitterrand tiennent à marquer les différences. L'objectif des ordonnances est limité à l'emploi : pas question de réformer, selon cette procédure, les droits des travailleurs ou l'organisation de la Sécurité sociale, en dépit du souci dont font preuve certains ministres d'aller au plus vite. Il est aussi souligné que — c'est novateur — les partenaires sociaux seront consultés avant la promulgation des ordonnances et qu'il sera tenu compte des négociations en cours sur la durée du travail. Il est enfin indiqué que le Parlement pourra définir les grandes lignes des réformes projetées.

Certes, si l'on relit la loi d'habilitation du 22 juin 1967, à l'irogine des ordonnances de la même année, le Parlement d'alors avait donné un blanc-seing. Il s'agissait de confier au gouvernement le soin *« d'assurer le plein emploi, d'améliorer et d'étendre les garanties »* des chômeurs sans donner aucune indication précise.

Selon M. Auroux, il serait question cette fois de fixer, dès la loi d'habilitation, des objectifs chiffrés et des mécanismes assez nets. En fait, rien n'est encore décidé au sein du gouvernement et il faut attendre le prochain conseil des ministres pour y voir plus clair.

Au total, s'il est vrai que le gouvernement, ardent apôtre du partage du travail, veut, pour être efficace, *« partager les tâches législatives »*, s'il est évident que les contrats de solidarité doivent être rapidement opérationnels, on peut se demander s'il est judicieux de vouloir programmer par ordonnances la réduction de la durée du travail d'ici à 1985, à moins qu'on ne veuille forcer la main d'un patronat qui traîne les pieds et d'une C.G.T. qui boude les négociations. On peut surtout émettre de sérieux doutes sur la nécessité d'agir ainsi dans un domaine qu'on affirme fondamental, celui de la réforme de l'âge de la retraite. Cette réforme peut, à certaines conditions à définir, avoir des effets sur l'emploi, mais, si elle est vraiment fondamentale, elle aura aussi un impact profond sur une période beaucoup plus longue. En outre, les amis sont encore très partagés sur le type de modifications à apporter. Pour un sujet aussi essentiel et aussi délicat, la rapidité est-elle légitime à vouloir dans ce domaine précipiter une réforme qui, de toute façon, ne rentrera pas en application avant 1983. Le risque est grand de promulguer par voie autoritaire un bouleversement ou un replâtrage du système d'assurance vieillesse dont on maîtrisera mal par la suite la vitesse de croisière.

JEAN-PIERRE DUMONT.

Des cadeaux de fin d'année

Des ordonnances ! Les parlementaires de l'opposition qui, depuis quelques jours, se languissaient dans l'examen fastidieux et dans la contestation stérile des fascicules budgétaires en ont été subitement tout émoustillés. « *C'est une faute politique* », assurait M. Olivier Stirn (U.D.F., Calvados). « *On se souvient encore de ce que disait Mitterrand contre les ordonnances de de Gaulle en 1967* », poursuivait-il, bien qu'à cette époque il n'était pas encore député. M. Christian Bonnet (U.D.F., Morbihan) confiait, plein de sous-entendus : « *Ils sont pressés* », alors que pour M. François d'Aubert (U.D.F., Mayenne) « *c'est un aveu de faiblesse* ».

La plupart des parlementaires de l'opposition tombaient d'accord entre eux, à travers leurs conversations, sur trois points « *Mitterrand*, selon M. Jean Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire), *se défie des surenchères de sa majorité qui pourraient s'exprimer dans un débat parlementaire.* » « *Ce geste*, affirmait M. Claude Labbé (R.P.R., Hauts-de-Seine), *contredit les proclamations sur les droits du Parlement faites par le chef de l'Etat.* » « *La procédure parlementaire*, assurait M. Jacques Toubon (R.P.R., Paris) *est trop formaliste et n'est pas conforme à la démarche révolutionnaire que veulent adopter les socialistes.* » Les élus de l'opposition rappelaient aussi que la gauche, depuis vingt-trois ans, avait toujours été très sourcilleuse à l'égard de l'empiétement du pouvoir exécutif sur le législatif et qu'elle avait reproché à de Gaulle ses recours aux ordonnances. Certains, déjà, s'apprêtaient à relire les débats de ces époques qu'ils croyaient révolues depuis le 10 mai.

Contre l' « obstruction »

Du côté des élus socialistes, les commentaires étaient plus rares, dans l'attente des prises de position ou plutôt des explications annoncées de M. Pierre Mauroy. M. Paul Quilès (P.S., Paris) « *applaudissait des deux mains* », expliquant : « *La droite a utilisé cette procédure pour casser la Sécurité sociale en 1967. Nous nous ferons avancer les avantages sociaux.* » Certains se félicitaient d'une mesure qui, en supprimant une session extraordinaire du Parlement au début de 1982, leur permettrait d'être davantage dans leurs circonscriptions pour préparer les élections cantonales de mars prochain.

D'autres, comme M. Claude Estier, se réjouissaient que l'opposition se trouve ainsi privée d'une occasion de pratiquer l' « obstruction », comme elle l'a fait, selon lui, lors de récents débats. Quant à M. Louis Mermaz, il estimait que, en tant que président de l'Assemblée nationale, il ne voyait là aucune atteinte aux prérogatives du législatif, puisqu'il « *ne s'agissait pas de donner un blanc-seing, ni d'accorder les pleins pouvoirs* » à l'exécutif.

« *La loi d'habilitation*, indiquait-il, *sera motivée avec une assez grande précision pour permettre un véritable débat de fond sur les sujets concernés.* » Et il ajoutait que cette procédure permettrait surtout au gouvernement d'agir vite, « *de frapper un grand coup social* » et « *de montrer aux électeurs de la majorité ainsi qu'aux catégories sociales qui ont mis leurs espoirs en elle que le pouvoir ne se laisse pas arrêter par l'offensive de l'opposition et d'une partie du patronat* ». Les élus qui reviennent de leurs circonscriptions, où ils recueillent les critiques et les inquiétudes des uns, les impatiences et les revendications des autres, comprennent tous, en effet, qu'avant la fin de l'année le gouvernement veuille distribuer quelques cadeaux à ceux qui croient toujours en lui.

M. Mauroy, lui-même, n'avait-il pas promis cette mesure en disant, le 5 novembre, à Chalon-sur-Saône : « *Nous mettrons tout en œuvre pour que ces lois sociales soient votées avant Noël. Ce serait le cadeau de Noël du changement intervenu en France* » ? Voulant vite tenir sa promesse, le gouvernement, par cette procédure, retire un peu aux députés leurs habits de « père Noël ».

ANDRÉ PASSERON.

COMPLÉTÉE PAR DES ORDONNANCES

Les réactions

Ce bon article 38

par MICHEL DEBRÉ

Faut-il être ou ne pas être surpris de la décision du gouvernement de faire appel à l'article 38 de la Constitution ?

Au cours de la Vᵉ République, et notamment pendant le temps où le général de Gaulle était président de la République, le recours à l'article 38 fut demandé à diverses reprises. Je le fis comme premier ministre. Georges Pompidou également. A chaque fois, l'opposition socialiste et communiste a manifesté un refus qu'elle a traduit par ses votes et même, en 1967, par une motion de censure, qui fut rejetée. Le refus n'était pas seulement sur le fond des choses, c'est-à-dire sur les orientations des mesures que le gouvernement se proposait de prendre par délégation du pouvoir législatif. Chaque fois le refus fut présenté comme une question de principe : l'hostilité à la notion même d'ordonnance.

Six mois ne sont pas écoulés depuis que socialistes et communistes sont au gouvernement. Ils sont fort heureux, semble-t-il, par cette décision du conseil des ministres, de trouver ce bon article 38 dans la Constitution. Ce revirement n'est pas surprenant, même si l'on peut s'attrister rétroactivement des propos quelque peu irresponsables tenus il y a quelques années.

Lorsque fut élaborée la Constitution de 1958, j'ai affirmé que le bon fonctionnement du régime parlementaire, c'est-à-dire du régime légitime de la République, non seulement imposait une répartition judicieuse du domaine des lois et du domaine des règlements, mais qu'il convenait aussi de considérer comme normale une délégation temporaire à l'exécutif. L'essentiel en cette affaire est le caractère temporaire, auquel il faut ajouter le large débat d'orientation qui doit précéder et qui est plus important que le toujours éventuel débat de ratification. En d'autres termes, si la délégation exceptionnelle est normale, elle doit être faite dans la clarté.

Dans le cas présent, il s'agit, on le voit bien, de procéder, dans des conditions d'extrême rapidité, au vote de textes qui, de toute façon, auraient été votés, mais qui auraient donné lieu à de grands débats au cours desquels de nombreuses et pertinentes observations auraient, à coup sûr, mis le gouvernement et sa majorité dans une situation difficile au regard de l'intérêt national. Derrière l'affirmation d'une lutte prioritaire contre l'inflation et pour l'emploi, de trop nombreuses mesures aboutissent, en effet, à relancer l'inflation et le chômage. L'idéologie prime le politique et nous sommes arrivés plus vite que certains le pensaient à une révolte des faits. Cette révolte des faits, au cours de ces longs débats, aurait aidé l'opposition.

Tel est donc le motif gouvernemental.

Mais une autre remarque constitutionnelle peut être faite. Le gouvernement socialiste et communiste, parce que les deux partis qui le constituent s'étaient opposés, au cours des législatures précédentes, à l'application des mesures qui permettent d'accélérer la procédure parlementaire, tout en respectant les droits de discussion du Parlement, n'a pas voulu en faire usage et sans doute hésite encore à le faire. Dès lors, il est condamné à aller plus loin et à demander une délégation du Parlement.

Ah, la bonne Constitution que celle de 1958 ! Elle est souple à souhait dans le respect du régime parlementaire, et c'est pour ne pas avoir assez le respect en profondeur du régime parlementaire que le gouvernement use d'une arme, dont les hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir avaient si longtemps nié la valeur.

M. Gaudin (U.D.F.) : une preuve de mépris

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F. à l'Assemblée nationale, nous a déclaré : « *Le président de la République affirmait récemment que, si sa politique échouait, il la radicaliserait.*

» Cette menace devient aujourd'hui une réalité.

» En effet, alors qu'il dispose d'une majorité écrasante à l'Assemblée nationale, le pouvoir socialiste, en décidant de légiférer par ordonnance, prive députés et sénateurs du droit constitutionnel de s'exprimer et d'améliorer des textes qui concernent l'ensemble des Français et qui, tout naturellement, relèvent de la compétence du Parlement.

» C'est donc le gouvernement, et lui seul qui décidera.

» L'explication de l'utilisation de cette procédure par le gouvernement est fallacieuse. Dire que c'est pour être plus efficace et pour éviter de perdre du temps dans la lutte contre le chômage n'est pas sérieux et ne trompera pas l'opinion publique. Depuis six mois, le Parlement est saisi de textes n'ayant aucun rapport avec la lutte contre le chômage et dont l'urgence n'était pas évidente (exemple : suppression de la peine de mort, suppression de la Cour de sûreté de l'Etat, abrogation de la loi sur les conseils d'université). En procédant ainsi, le président de la République et le gouvernement, qui, à maintes reprises, ont affirmé que les prérogatives du Parlement seraient non seulement préservées, mais renforcées, tournent le dos à leurs promesses électorales.

» Est-ce à dire que le gouvernement a peur du débat démocratique ? Veut-il empêcher l'opposition et l'ensemble des élus d'exercer les droits qui sont les leurs : le contrôle de l'action gouvernementale et l'élaboration des textes qui engagent l'avenir des Français et sur lesquels nous avions des choses à dire et à proposer ?

» Ainsi, le pouvoir socialiste fait, une nouvelle fois, la preuve du mépris qu'il porte à la représentation nationale. »
poser ?

M. LABBÉ (R.P.R.) : un premier accroc

M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. : « *L'application de l'article 38 correspond à une procédure d'exception qui permet au gouvernement de « forcer la main » à un Parlement où sa majorité paraît incertaine. C'était le cas en 1967 quand Georges Pompidou ne disposait que d'une seule voix pour assurer l'équilibre de son pouvoir. Que peut justifier majorité de rencontre dont il ne Ce n'est pas la crainte d'une opposition trop courte ou d'une majorité de revanche dont il ne saurait être question. Il s'agit, à l'évidence, d'un premier accroc significatif dans le dispositif de la majorité. La crainte d'un groupe communiste qui risque d'aller trop loin et le manque de confiance dans un groupe socialiste qui peut aussi bien se montrer trop audacieux ou trop timoré au gré du pouvoir. C'est, en tout cas, la négation de toutes les belles déclarations du président de la République ou de Pierre Mauroy sur le respect du Parlement, de ses droits, de son rôle. Une page de cette septième législature est déjà tournée.* »

M. PONS (R.P.R.) : un diktat

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R. : « *La décision du gouvernement de recourir à la procédure de l'article 38 s'apparente à un diktat et s'affirme comme la négation même des compétences parlementaires en matière législative. De toute évidence, cette initiative procède du double but de refuser un débat ouvert et public sur des questions relatives à l'économie nationale et de substituer au pouvoir législatif une concertation avec les partenaires sociaux dont on ne sait pas quels en seront les buts et les finalités.* »

● *M. Gilbert Gantier*, député U.D.F. de Paris), nous a déclaré : « *La demande des pleins pouvoirs est d'autant plus inquiétante que l'on sait d'avance que le gouvernement en fera un usage contraire aux intensions généreuses qui l'animent Des économistes de gauche comme M. Alfred Sauvy et Mme Eliane Mossé, ont eux aussi, en vain, attiré l'attention des responsables socialistes sur la fausse analyse qu'ils font des problèmes de l'emploi et du chômage. Peu importe : on continuera à considérer le travail comme un bien à répartir entre les travailleurs. Pour faire baisser la fièvre on s'apprête à casser le thermomètre, sans même demander au Parlement ce qu'il pense.* »

Les syndicats expriment les plus grandes réserves

La décision du gouvernement de fixer, par une loi d'orientation et par des ordonnances, les principes de sa politique sociale, suscite les plus grandes réserves, voire l'hostilité, des syndicats.

Ainsi, la C.F.D.T. déclare qu'elle « *a toujours été opposée au recours aux ordonnances, parce qu'elles enlèvent à la représentation nationale ses premières prérogatives* ». Elle poursuit : « *La C.F.D.T. maintient donc ses réserves de principe sur cette procédure. Elle tient à sousigner les risques et les limites de la pratique proposée : d'une part, il y a danger à ce que cette procédure exceptionnelle ne se reproduise, et d'autre part, en raison de l'importance et de la complexité des questions concernées, le contenu des dispositions peut souffrir de l'absence dl'une nécessaire confrontation. En conséquence, la C.F.D.T. demande que la loi d'orientation, qui doit être votée par le Parlement comme le gouvernement le prévoit, fixe avec précision les objectifs que les ordonnances devront traduire sur le plan technique.* »

Pour sa part, F.O. « *regrette que le conseil des ministres ait pris sa décision sans concertation préalable* ». Mais elle « *prend acte de la volonté gouvernementale d'engager les concertations nécessaires afin que les partenaires sociaux puissent faire valoir leur avis avant la publication des ordonnances* ».

De son côté, la C.F.T.C. souligne qu'elle a « *toujours préféré le règlement négocié des problèmes sociaux au niveau paritaire, entre employeurs et salariés, plutôt que par des décisions gouvernementales, fatalement plus générales et moins adaptées aux situations particulières.* » Mais, ajoute-t-elle, « *les discussions avec le patronat, comme avec le gouvernement d'ailleurs, sur des sujets comme la durée du travail, les salaires ou les retraites, sont extrêmement laborieuses. Dans la meesure où la négociation ne débouche pas davantage sur des résultats positifs, la C.F.T.C. crie casse-cou devant la perspective de décisions autoritaires et hâtives qui risquent de ne satisfaire personne* ».

Enfin, pour la C.G.C., « *le gouvernement compte encore prendre, et faire prendre au Parlement, des décision hâtives concernant des problèmes fondamentaux de notre société. S'il est un domaine où la concertation avec les partenaires sociaux doit être menée au maximum, c'est bien celui de la protection sociale et celui de la durée du travail. Les élus de la nation ne sauraient, non plus, être exclus de ce débat par le procédé des ordonnances* ».

Quant à la C.G.T., elle se réservait de faire connaître son point de vue ultérieurement.

POLITIQUE

L'EXAMEN DU BUDGET A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Relations extérieures : le changement dans la continuité

La politique étrangère de la France est-elle marquée par la continuité ou le changement ? Globalement, pour l'opposition, la diplomatie conduite par M. Cheysson n'est pas fondamentalement différente de celle suivie par ses prédécesseurs. M. Couve de Murville (R.P.R.), qui a « cherché désespérément », dans les budgets des relations extérieures, de la coopération et des affaires européennes, des traces du changement, est « resté sur sa faim ». Discrètement ironique, comme à l'accoutumée, l'ancien premier ministre a lancé quelques piques contre M. Cheysson, remarquant notamment que celui-ci ne s'exprimait plus, à l'étranger, en tant que porte-parole de la « France socialiste ».

Dans un style moins affiné, M. Stirn, au nom du groupe U.D.F., tout en relevant, lui aussi, de multiples exemples de continuité, a mis l'accent sur ce qu'il estime être les ambiguïtés de la position du ministre des relations extérieures. En substance : l'accord de gouvernement sur lequel communistes et socialistes se sont entendus reprend, sur plusieurs points, « les thèses de Moscou ».

Mais, en soulignant avec insistance que M. Cheysson se situe dans la ligne d'une politique étrangère qui fut celle de la Ve République, M. Couve de Murville n'a-t-il pas pris le risque de décerner un brevet de gaullisme à un ministre socialiste ? M. Couve de Murville n'en a cure ? Fort bien. Mais si le changement allait bientôt bousculer, supplanter, dans divers domaines, la continuité ? Et si c'était déjà fait ?

Pourtant, à y regarder de près, on ne se souvient guère d'avoir entendu de précédents ministres des affaires étrangères dire qu'ils étaient « aux côtés des syndicalistes emprisonnés », s'engager avec « les nations prolétaires », vouloir relancer l'Europe en développant « la communauté des travailleurs ». L'opposition accepte donc aussi ces orientations. Dont acte.

C'est, en revanche, sans aucune ambiguïté que les députés R.P.R. et U.D.F. ont applaudi M. Cheysson lorsque celui-ci a dénoncé les « progrès effrayants » réalisés par l'Union soviétique en matière d'armements, et mis en garde contre le danger qu'il y a à se réfugier dans le pacifisme et le neutralisme. Les députés communistes n'ont pas commenté les propos du ministre des relations extérieures.

Pourtant, la manière dont M. Montdargent (P.C.) a justifié les manifestations pacifistes, a démontré éloquemment qu'il n'y a pas une parfaite identité de vues entre socialistes et communistes à propos de la politique étrangère. MM. Cheysson et Montdargent se sont toutefois retrouvés dans une position commune avec... le président Ronald Reagan. Celui-ci, en effet, estimait maintenant que le désarmement entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. doit se faire à partir de l'« option zéro ». Mercredi, M. Cheysson a estimé qu'il fallait assurer l'équilibre des forces « au niveau le plus bas possible ». Le député communiste, pour sa part, a souligné que les négociations doivent se situer « à des niveaux de plus en plus inférieurs ».

Sur les grandes lignes de la politique étrangère et de défense, MM. Cheysson et Couve de Murville peuvent, sans doute, se retrouver. Sur le reste, gageons que, dans l'avenir, le député de Paris discernera quelques divergences de fond. C'est pour cela qu'il vaut mieux parler de changement dans la continuité...

LAURENT ZECCHINI.

« Nous sommes-nous placés sur la bonne ligne de départ, au bon moment et à une hauteur suffisante en mettant sur la table [de la négociation communautaire] *des projets nationaux trop irréalistes et d'ailleurs dangereux pour la croissance de l'agriculture française ? »* M. Méhaignerie (U.D.F., Ille-et-Vilaine) pense aux offices par produit et par région et à la politique des prix différenciés, « *totalement inapplicables, sauf aux céréales* ».

Avant même les députés, mais comme eux, M. Cheysson déplore « *la faible amélioration des moyens de notre diplomatie* ». Quant au rôle du ministre des relations extérieures, il n'est pas « *de définir une politique étrangère* » mais « *de donner au gouvernement et à la nation les moyens de son action extérieure* ». Relancer l'Europe, indique-t-il, c'est, notamment, « *développer la communauté des travailleurs, et ne pas se contenter de celle des marchands et des grandes affaires* ». Il faut, d'autre part, que tous les pays de la Communauté dénoncent ensemble « *les aspects désastreux* » de certains aspects de la politique des Etats-Unis, « *notamment les imprévisibles fluctuations du dollar et les hauts taux d'intérêt. Rien ne pourrait justifier des politiques qui précipiteraient certains pays d'Europe au-delà du seuil de souffrance et d'indignation de ceux qui seraient ainsi privés de tout espoir de sortir du chômage* ».

UNE PLUIE DE TRACTS POUR LA FAIM DANS LE MONDE

Une pluie de tracts s'est abattue sur les députés, samedi après-midi 18 novembre, pendant la séance consacrée aux questions au gouvernement. Lancés des tribunes du public dans l'hémicycle, par huit jeunes manifestants se déclarant « étudiants » à Nantes, ces tracts proclamaient : « La faim, 50 millions de morts par an. Le gouvernement ne doit plus participer à l'holocauste. Le Parlement européen demande aux dix pays de la C.E.E. d'arracher à la mort de faim cinq millions de personnes en 1982. Il ne reste que quelques jours pour prendre cette décision. (...) Nous, électeurs, refusons que notre pays fasse partie plus longtemps du camp des assassins. » Ce texte était signé du « comité de soutien aux cinquante-quatre prix Nobel et à Marco Pannella ». Les manifestants, qui ont été rapidement expulsés, auraient obtenu des cartes d'entrée par l'intermédiaire de trois députés socialistes.

M. CHEYSSON : nous sommes aux côtés des humiliés

La coopération avec le tiers-monde dans la recherche de la croissance, poursuit M. Cheysson, ne doit pas faire perdre de vue « *la nature fondamentalement politique de notre engagement aux côtés des faibles et des opprimés, des marginalisés des dernières décennies, des nations prolétaires, pour reprendre une expression fameuse. Les défavorisés de la société française ont contribué de manière déterminante à amener la gauche au pouvoir. Nous en sommes fiers et sommes donc en toute circonstance soucieux de leur sort. Pour les mêmes raisons profondes, nous sommes aux côtés des humiliés, des émigrés, des exilés sur leur propre terre, de ceux que l'on baillonne, que l'on persécute et que l'on torture, des séquestrés, des disparus, des assassinés, des prêtre brutalisés, des syndicalites emprisonnés, des travailleurs sans droits, des paysans sans terre, des résistants sans armes, de tous ceux qui, simplement, veulent vivre et vivre libres* ».

La France, souligne M. Cheysson, « *même de ses plus proches alliés et amis, n'accepte ni consigne, ni mandat* ». Chaque peuple, indique-t-il, « *a le droit à l'autodétermination ; chaque occupation étrangère est condamnable et doit être dénoncée quelle que soit la couleur des uniformes et des doctrines* ». Au Proche-Orient, la paix ne peut naître « *que dans une négociation libre portant sur tous les sujets, entre tous les peuples de la région, dont l'Organisation de libération de la Palestine* ». La France, elle, « *ne peut être non alignée. Elle est aux côtés de ceux qui partagent ses valeurs de civilisation* ».

Sur bien des sujets, déclare M. Cheysson, il y a des « *convergences* » entre la France et l'Union soviétique. « *Il existerait, dit-on à Moscou, un danger pour l'Union soviétique en raison d'infiltrations à travers ce pays limitrophe* [l'Afghanistan]. *Cela ne peut pas justifier la poursuite d'actions militaires en terre étrangère.* » L'effort « *considérable* » de l'Union soviétique en matière d'armement « *met évidemment en péril l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest* ». « *Pour la France, comme pour tous ses alliés européens, il n'y a qu'une réponse : négocier, négocier partout, négocier toujours pour retrouver et assurer l'équilibre au niveau le plus bas possible.* » « *Des progrès effrayants ont été faits du côté soviétique* » en ce qui concerne les armes nucléaires à moyenne portée. Si les SS-20 « *ne sont pas retirés et détruits, la volonté d'équilibre exigera de leur opposer des armes équivalentes. La décision de décembre 1979 de nos alliés de l'OTAN était donc nécessaire.* » M. Cheysson souligne « *le danger de séparer, fût-ce dans la démonstration, la défense américaine et la défense de l'Europe* ». (...) « *Or, que serait l'Europe de l'Ouest face au gigantesque arsenal conventionnel et nucléaire à moyenne portée de l'Est s'il n'existait pas de forces nucléaires stratégiques ?* »

» *Et voilà que, dans le même temps, se développe à la faveur de diverses manifestations en Europe, un trouble certain qui traduit l'inquiétude de beaucoup devant l'accumulation des armes et des dangers. L'angoisse et la peur sont mauvaises conseillères. Le repli sur soi ne protège pas contre des menaces continentales ou planétaires. L'effacement devant les supergrands n'est pas le moyen d'être entendu. Il ne faut pas confondre pacifisme et neutralisme avec volonté de paix et d'indépendance. A la peur de la guerre, il faut préférer cette volonté de paix, à l'égoïsme national la recherche d'actions communes, à l'effacement l'affirmation résolue des principes. Il ne faut pas fuir devant le danger de guerre, il faut dompter la paix.* »

M. Chandernagor, ministre des affaires européennes, déclare qu'il ne peut y avoir désormais « *de dimension européenne sans un véritable marché intérieur européen. Nous proposons*, ajoute-t-il, *qu'on en crée progressivement les conditions juridiques, techniques et fiscales* ». Evoquant ensuite les compensations accordées à la Grande-Bretagne le 30 mai 1980, il souligne : « *J'ai toujours eu beaucoup de mal à comprendre comment les négociateurs français d'alors avaient pu sans contrepartie accorder un aussi royal cadeau à nos amis britanniques et engager la Communauté dans une aussi périlleuse aventure. La notion de situation inacceptable était tout à fait étrangère à la Communauté telle qu'elle avait été conçue. A quoi bon en effet des politiques communautaires si un mécanisme de répartition budgétaire devait suffir ?* »

M. Cot, ministre de la coopération et du développement, reconnaît que son budget est « *de transition plus que de changement* ». Celui-ci annonce pourtant « *la politique de développement dont notre pays a l'ambition* ». L'aide publique au développement, hors DOM-TOM, doit atteindre 0,7 % du P.N.B. en 1988. M. Cot évoque « *la solidarité avec le tiers-monde* », et ajoute : « *Nous sommes liés à l'Afrique pour le meilleur et pour le pire.* »

M. COUVE DE MURVILLE (R.P.R.) : presque tout est rentré dans l'ordre

Dans la discussion générale, M. Couve de Murville (R.P.R., Paris), déclare qu'après avoir « *cherché désespérément* » ce qui, dans les budgets, pourrait « *être considéré comme ce changement claironné depuis six mois* », il est « *resté sur* [sa] *faim* ». L'ancien ministre des affaires étrangères souligne que, « *exactement dans la suite des présidences précédentes, tout continue à venir se concentrer chaque jour un peu plus à l'Elysée, et pas seulement pour les décisions capitales* ». Il remarque que « *nul n'oserait plus contester les grandes lignes d'une politique étrangère, y compris la politique de défense, qui fut naguère condamnée avec tant d'indignation et de véhémence par les représentants de tous les partis issus de la Quatrième République* ».

Après avoir rappelé les grandes lignes de cette politique, M. Couve de Murville assure que, après des « *flottements* », « *assez vite cependant, tout ou presque tout est rentré dans l'ordre, c'est-à-dire dans la ligne que je viens de tracer* ». Il évoque « *certains écarts de langage que rien ne justifiait* » et ajoute : « *Le plus choquant était d'entendre le ministre des relations extérieures se présenter à l'étranger en tant que porte-parole d'une France socialiste, comme si la politique étrangère de son pays ne résultait que de vues partisanes et comme s'il n'osait pas assumer la responsabilité de parler au nom, tout simplement, de la France, ce qui est pourtant sa tâche élémentaire. J'ai l'impression que cela a été compris. Me trompé-je ?... Nous avons vécu également la période de l'atlantisme inconditionnel et de l'antisoviétisme à tout va. Etait-ce le fond du cœur qui se livrait, ou tout simplement le désir de faire excuser la présence communiste au gouvernement ?* »

M. Montdargent (P.C., Val-d'Oise), déclare que la gauche française « *ne saurait marquer une continuité quelconque avec les rapports néocolonialistes de domination et de pillage établis à travers le monde par le système impérialiste.* » Parlant du désarmement, il indique que l'équilibre des forces doit se situer « *à des niveaux de plus en plus inférieurs sur la base des négociations et en tenant compte de la sécurité de chaque nation* ». Le député communiste observe ensuite : « *Certains sont surpris de l'ampleur du mouvement pacifique en Europe. Or les dirigeants américains inquiètent les peuples lorsqu'ils envisagent la possibilité d'une guerre nucléaire limitée en Europe. (...) Il est naturel que ces déclarations suscitent un mouvement immense de refus (...), refus de la logique implacable de la course aux armements, refus de cet engrenage des tensions.* »

M. Stirn (U.D.F., Calvados) pense aussi que « *l'impression dominante est la continuité* ». Et pourtant « *un malaise insidieux subsiste* ». Continuité en Afrique, continuité dans les ventes d'armes ou Moyen-Orient. En Amérique latine, en revanche, M. Stirn juge bon de lancer un avertissement : « *Attention au lyrisme tiers-mondiste et à une espèce de fascination révolutionnaire : ils pourraient nous faire perdre sur tous les tableaux.* » L'Europe ? « *Une France dont le système est profondément différent de celui de ses partenaires, s'isole.* »

M. Guidoni (P.S., Aude) n'est pas dominé par l'impression de la continuité, au contraire. Il rappelle les « *prévisions* » de l'ancienne majorité, pour qui, si la gauche l'emportait aux élections, la France aurait été mise « *au banc des nations, effacée, ridicule* ». Or, souligne-t-il, ce qui s'est passé depuis quelques mois est exactement l'inverse. M. Guidoni décrit ce qui a changé dans la politique extérieure de la France, notamment dans les rapports Est-Ouest. Il conteste cependant que « *l'ensemble des problèmes dans le monde* » puisse se réduire à ces rapports. Il assure, d'autre part, qu'en Amérique centrale « *une initiative est possible pour la paix, par le dialogue* ». « *Le rôle de la France*, ajoute-t-il, *était de se prononcer et de se prononcer comme elle l'a fait.* »

Page 4 :

Le commentaire de Maurice Delarue

La polémique sur les archives de l'Algérie française

M. CHEYSSON : la loi française sera intégralement respectée

Répondant, mercredi 18 novembre, à l'Assemblée nationale, à une question de M. Lauriol (R.P.R., Yvelines) sur des transferts partiels d'archives relatives à la présence française en Algérie avant 1962, les 24 et 27 novembre prochains, par voie de la valise diplomatique, M. Cheysson, ministre des relations extérieures, a indiqué : « *Je suis heureux que vous me donniez l'occasion de couper les ailes à un canard que vous avez fait voler trop longtemps !* »

Après avoir rappelé que « *légalement, les archives doivent rester secrètes pendant trente, soixante ou cent vingt ans, selon le cas* » (*le Monde* du 13 novembre), M. Cheysson a ajouté : « *C'est vrai, vingt cartons seront envoyés dans les deux prochaines semaines par un premier avion, une dizaine la semaine suivante. Le premier envoi concerne des archives turques, plus précisément les lettres des deys d'Alger à des puissances étrangères antérieurement à 1830 et dont la restitution, décidée en 1967, n'a pas encore été effectuée.*

» *Quant au deuxième lot, il porte sur quelques dossiers d'hydraulique et, pis encore — j'ose à peine le dire — sur quelques dossiers relatifs au tremblement de terre d'Orléansville d'avril 1954 qui furent retrouvés à Aix et n'ont pas encore été restitués à l'Algérie! Peut-être leur eussent-ils été utiles après la catastrophe que connut de nouveau cette ville il y a quelques années.* »

« *Pour le reste*, a poursuivi M. Cheysson, *c'est-à-dire pour ce qui constitue le patrimoine commun de l'Algérie et de notre pays, nous appliquerons simplement les décisions qui ont été prises en 1980. C'est ainsi qu'un groupe de travail mixte franco-algérien s'est réuni en octobre 1981 pour poursuivre les négociations sur le sort de ces archives. Je le répète, la loi française sera intégralement respectée.* »

D'autre part, la « commission 40 » du C.N.R.S. (histoire moderne et contemporaine) a demandé aux pouvoirs publics de procéder à un supplément d'enquête et de prendre, avant toute décision définitive, l'avis des personnalités historiques compétentes.

Commerce extérieur : une dépendance énergétique considérable

Serait-ce que l'« ailleurs » auquel, toujours, il s'est référé est enfin reconnu ? Venu, le mercredi 18 novembre, à l'Assemblée nationale présenter le « non-budget » d'un « non-ministère », M. Michel Jobert a été bien accueilli. A quelque groupe qu'ils appartiennent, tous les députés ont pris la défense de ce ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur « sans portefeuille ».

Responsable d'un « *simple ministère de mission* », M. Jobert reconnaît qu'il serait souhaitable que son département ministériel « *passe à un état plus élaboré* », que les crédits dont (tout de même) il dispose cessent d'être répartis entre les budgets de l'économie et des finances et des charges communes, pour être regroupés en un fascicule budgétaire. Eventuellement, il serait bon qu'il possède en propre des services administratifs qui, jusque-là, sont uniquement mis à sa disposition, « *en tant que de besoin* ».

Du reste, M. Jobert s'en accommode. Il a l'habitude de poursuivre son chemin, un peu solitaire, un peu provocant. Si on se souvient bien, il n'a jamais été un ministre des affaires étrangères « aimable ». Alors, si aujourd'hui, dans les relations commerciales, il est devenu l'« *épouvantail des Japonais* », qu'importe ! M. Jobert, vous savez, c'est ce ministre qui, quand on lui parle en anglais, « *répond en français* »... pour promouvoir la francophonie ! M. Jobert n'a jamais eu besoin de beaucoup de subsides pour se faire entendre : il suffit de parler dans le silence...

Pourtant, de l'avis de M. Barthe (P.C., Pas-de-Calais), le ministre du commerce extérieur présente un « *bon budget* ». Le total des crédits (810 millions de francs) dont il disposera en 1982, progresse globalement de 25 %. Pour les services de l'expansion économique à l'étranger, les dépenses ordinaires progressent de 17,5 % et les dépenses en capital de 66,6 %. Les interventions publiques augmentent de 39,5 % et les moyens du Centre français du commerce extérieur de 31,6 %. Mais, si le ministère va plutôt bien, le commerce extérieur, lui n'est pas très bien portant.

« *En trois ans*, souligne M. Chomat (P.C., Loire), rapporteur spécial de la commission des finances, *notre déficit avec les Etats-Unis a plus que triplé ; notre déficit avec le Japon aura presque doublé en deux ans. Avec nos trois grands partenaires, R.F.A., Etats-Unis et Japon, notre déficit s'élève à plus de 40 milliards. Les importations ont augmenté de 11 % en volume en 1980, alors qu'elles reculaient aux Etats-Unis et au Japon et n'augmentaient que faiblement en R.F.A.* » La pénétration des produits étrangers, note M. Mayoud (U.D.F., Rhône), rapporteur pour avis de la commission de la production, progresse depuis 1980 au rythme de 1,5 %. En effet, il est temps que « *la reconquête du marché intérieur devienne autre chose qu'un thème de discours* ». Que faire ? M. Sarre (P.S., Paris) a plutôt l'air partisan de mesures de protection. Et, s'il « *(se) réjouit du strict contingentement des importations en France d'automobiles japonaises* », il craint que nos ventes de voitures en Europe soient affectées « *par le plus grand laxisme de nos partenaires* ». « *L'attachement à la liberté des échanges*, dit-il, *n'implique pas un respect dogmatique du libre-échange* ».

Avant de parler économie, M. Tranchant (R.P.R., Hauts-de-Seine) fait un peu de politique : il est triste, M. Tranchant, de voir que M. Jobert, qui a appartenu à un gouvernement qui menait « *une politique cohérente et efficace* », se retrouve au sein d'un autre gouvernement « *qui s'oriente de plus en plus vers le collectivitisme* ».

Curieux ministère, curieux ministre ! Tout va mal ? On le croirait presque à écouter M. Jobert : « *En effet, notre commerce avec les autres pays industrialisés va de plus en plus mal (...). Notre dépendance énergétique est considérable : 130 milliards d'importations cette année (...). Pour les biens de consommation, nous nous effondrons progressivement dans les domaines du textile, des jouets, de l'électronique grand public et des meubles (...). Quant à la pénétration croissante de notre marché intérieur, tout le monde en a parlé. En 1980, elle a été de 28,4 % pour l'industrie, contre 22 % en 1973 (...). Dans l'automobile, nous devenons de moins en moins compétitifs.* »

Alors, c'est le marasme total ? Mais non ! « *Dans l'agro-alimentaire, nous sommes de plus en plus brillants !* » Et puis, en octobre, notre déficit commercial devrait représenter un peu moins qu'en septembre : 86,6 millions contre 88,6. Cette année, nous devrions nous trouver en présence d'un déficit d'un peu moins de 60 milliards. Mais « *ce n'est pas très important par rapport à notre P.N.B. ou au regard de nos exportations* ». « *Vigilance et effort s'imposent* », voilà tout. C'est vrai aussi que nos exportations d'armes représentent 20 à 23 milliards en année moyenne, mais M. Jobert est d'accord avec M. Barthe, « *nous ne pouvons continuer à faire n'importe quoi en direction de n'importe qui* ».

L.Z.

Adoption des crédits des services du premier ministre

L'Assemblée a adopté, mercredi 18 novembre, les crédits des services du premier ministre (relations avec le Parlement, rapatriés, services divers, secrétariat général de la défense nationale, conseil économique et social et budgets annexes des journaux officiels). Le budget du ministère chargé des relations avec le Parlement s'élève à 220 000 francs en 1982. Sur proposition de M. Alphandery (U.D.F., Maine-et-Loire), rapporteur spécial, la commission des finances a adopté une observation pour demander au gouvernement de prendre l'initiative de constituer un groupe de travail qui aurait pour mission d'examiner les conditions du fonctionnement des principaux parlements étrangers et qui, compte tenu des informations ainsi recueillies, « *devrait faire des propositions sur les réformes à conduire pour permettre au Parlement d'exercer ses prérogatives avec le maximum d'efficacité* ».

M. Stasi (U.D.F., Marne), qui présidait la séance, a fait part d'un commentaire de M. Mermaz, président de l'Assemblée nationale, selon lequel, outre qu'elle peut être contestée au regard du principe de la séparation des pouvoirs, une telle observation empiète sur les attributions du bureau de l'Assemblée, de la conférence des présidents et de la commission des lois.

● *Rapatriés.* — L'ensemble des crédits destinés à l'action en faveur des rapatriés représentera 3 913 millions de francs en 1982. M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat chargé des rapatriés, a souligné que sa tâche concerne, outre les rapatriés d'Afrique du Nord de 1962, l'arrivée de plusieurs dizaines de milliers de rapatriés en provenance de Madagascar, du Vietnam, du Vanuatu (ex-Nouvelles-Hébrides) et d'Afrique du Nord, soit plus de vingt-cinq mille personnes depuis cinq ans.

M. Léotard (U.D.F., Var) évoquant l'éventualité de la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie à la date du 19 mars, a déclaré : « *On n'attendait pas du ministre des anciens combattants qu'il devienne le ministre du drapeau baissé et de la honte.* »

● *Services généraux.* — Les dépenses englobées dans ce chapitre sont les suivants : 1) premier ministre, ministres et secrétaires d'Etat : 6 millions de francs (+ 90,15 % ; 2) services centraux : 116 millions (+ 65 %) ; Documentation française : 35 millions (+ 15,90 %) ; 4) inspection générale des affaires d'outre-mer : 1,4 million (+ 10,98 %) ; 5) centre interministériel des renseignements administratifs : 3,9 millions (+ 36,49 %) ; 6) haut comité d'études sur l'alcoolisme : 5,1 millions (+ 12,76 %) ; 7) haut comité de la langue française : 4,6 millions (+ 53,69 %) ; 8) service technique central des chiffres : 4 millions (+ 97,1 %) ; 9) délégation à l'espace aérien : 922 000 F (+ 5,31 %) ; 10) comité de la sécurité nucléaire : 218 000 F (+ 12,78 %) ; 11) médiateur : 6,1 millions (+ 16,52 %) ; 12) fonds spéciaux : 286,1 millions (+ 18,9 %).

● *Secrétariat général de la défense nationale.* — 64,5 millions de francs seront consacrés en 1982 au S.G.D.N. (+ 14,5 %). Les crédits du programme civil de défense s'élèvent à 24,8 millions de francs.

● *Conseil économique et social.* — Les crédits qui lui sont consacrés atteignent 88,13 millions de francs, soit une progression de 12,3 %.

● *Journaux officiels.* — Le budget pour 1982 se caractérise par la substitution de la photocomposition programmée au procédé de composition traditionnel et, d'autre part, en matière de recettes, par une diminution de la subvention d'exploitation versée aux journaux officiels. 20,6 millions de francs d'autorisations de programme et 15,7 millions de crédits de paiement au titre des opérations en capital sont prévus.

● SIDERURGIE. — L'Assemblée nationale a adopté définitivement, mercredi 18 novembre, en troisième lecture, le projet de loi de finances rectificative pour 1981, qui concerne la nationalisation de la sidérurgie.

Le texte adopté est celui que les députés avaient approuvé en deuxième lecture.

هكذا من الأصل

Flammarion présente le 100e Champs.



Champs : une collection qui rassemble les thèmes majeurs de la réflexion contemporaine. De grands textes en format de poche.
Le dernier né : "L'amour en plus" d'Elisabeth Badinter, une réponse à cette dérangeante question : l'instinct maternel existe-t-il ?

Champs philosophique et scientifique.

Abellio. Assomption de l'Europe.
Alquié. Philosophie du surréalisme.
Arnaud et Nicole. La logique ou l'art de penser.
E. Badinter. L'amour en plus.
Beccaria. Des délits et des peines.
Clavel. Qui est aliéné ?
Derrida. Epérons - les styles de Nietzsche • La vérité en peinture.
Détienne et Vernant. Les ruses de l'intelligence - la mètis des Grecs.
Dodds. Les Grecs et l'irrationnel.
Etats Généraux de la Philosophie. (16 et 17 juin 1979).
GREPH (Groupe de recherches sur l'enseignement philosophique). Qui a peur de la philosophie ?
Hegel. Esthétique - 4 tomes.
Jankélévitch. L'ironie • La mort • Le pur et l'impur.
Lapouge. Utopie et civilisations.
Leprince-Ringuet. Science et bonheur des hommes.
Moscovici. Essai sur l'histoire humaine de la nature.
Poincaré. La science et l'hypothèse.
Poulet. Les métamorphoses du cercle.
Renou. La civilisation de l'Inde ancienne.
Richet. La France moderne : l'esprit des institutions.
Schwaller de Lubicz. Her-Bak "disciple" • Her-Bak "Pois Chiche"
Schwaller de Lubicz R.A. Le miracle égyptien.
Sun Tzu. L'art de la guerre.
Tapié. La France de Louis XIII et de Richelieu.
Ullmo. La pensée scientifique moderne.
Vilar. Or et monnaie dans l'histoire.

Champs sociologique, ethnographique, anthropologique.

Burguière. Bretons de Plozévet.
Eliade. Forgerons et alchimistes.
Escarpit. Le littéraire et le social.
Gurvitch. Dialectique et sociologie
Laborit. L'homme et la ville.
Mouléman Marlopré. Que reste-t-il du désert ?
Simonis. Claude Lévi-Strauss ou "La passion de l'inceste" - introduction au structuralisme.

Champ historique.

Barraclough. Tendances actuelles de l'histoire.
Biardeau. L'Hindouisme - anthropologie d'une civilisation.
Bois. Paysans de l'Ouest.
Braudel. Ecrits sur l'histoire.
Broué. La révolution espagnole (1931-1939).
Duby. L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval - 2 tomes • Saint-Bernard - l'art cistercien.
Ferro. La révolution russe de 1917.
Finley. Les premiers temps de la Grèce.
Goubert. 100000 provinciaux au XVIIe siècle.
Kriegel. Aux origines du communisme français.
Le Roy Ladurie. Les paysans du Languedoc.
Lombard. L'Islam dans sa première grandeur.
Michelet. Le peuple.
Noël. Dictionnaire de la Commune - 2 tomes.
Orieux. Voltaire - 2 tomes.
Porchnev. Les soulèvements populaires en France au XVIIe siècle.

Les Grandes Civilisations Arthaud.

Grimal. La civilisation romaine.

Champ économique.

Fabra. L'anticapitalisme - essai de réhabilitation de l'économie politique.
Mandel. La crise 1974-1978.
Ricardo. Des principes de l'économie politique et de l'impôt.
Stoleru. Vaincre la pauvreté dans les pays riches.

Champ politique.

Carrère d'Encausse. Lénine - la révolution et le pouvoir • Staline - l'ordre par la terreur.
Chevènement. Le vieux, la crise, le neuf.
Kropotkine. Paroles d'un révolté.
Marie. Le trotskysme.
Michels. Les partis politiques.

Champ psychologique.

Adout. Les raisons de la folie
Binet. Les idées modernes sur les enfants.
Guillaume. La psychologie de la forme.
Lorenz. L'agression.
Stoetzel. La psychologie sociale.
Wallon. De l'acte à la pensée.

Champ linguistique.

Chomsky. Réflexions sur le langage.
Cohen. Structure du langage poétique.
Fontanier. Les figures du discours.
Jakobson. Langage enfantin et aphasie.

Les Sentiers de la création Skira.

Aragon. Je n'ai jamais appris à écrire ou les Incipit.
Barthes. L'empire des signes.
Butor. Les mots dans la peinture.
Caillois. L'écriture des pierres.

Champ psychiatrique.

Dr Axline. Dibs.
Bastide. Sociologie des maladies mentales.
Janov. L'amour et l'enfant • Le cri primal.

Champ psychanalytique.

Castel. Le psychanalysme.
Erikson. Adolescence et crise.
Laplanche. Vie et mort en psychanalyse.

Champ esthétique.

Chastel. Editoriaux de la revue de l'Art.
Davy. Initiation à la symbolique romane.
Starobinski. 1789. Les emblèmes de la raison.

A paraître.

Brillat-Savarin. Physiologie du goût.
Condominas. Nous avons mangé la forêt.
Gernet. Anthropologie de la Grèce antique.
Goncourt. La femme au XVIIIe siècle.
Le Goff. La civilisation de l'Occident médiéval.

Tous vos champs de réflexion sont dans Champs.

FLAMMARION

Synergie, K.E.

POLITIQUE

DÉCENTRALISATION : M. Defferre répond à l'attente du Sénat, qui réclamait plus d'égards

Changement de climat au Sénat, mercredi soir 18 novembre, dans le débat sur la décentralisation, mais, cette fois, dans le sens de la détente.

Au terme de la discussion de l'après-midi, le rapporteur, M. Michel Giraud (R.P.R., Val-de-Marne), avait précisé la fonction de sa commission à propos du pouvoir d'intervention des collectivités locales dans le domaine économique : oui à l'intervention des communes sur le foncier et l'immobilier ; oui à celle des régions pour l'aide au développement, mais non à tout ce qui porterait atteinte au principe de la liberté du commerce et de l'industrie. M. Gaston Defferre est alors monté à la tribune pour apporter aux sénateurs les précisions qu'ils attendaient depuis deux semaines.

« *L'examen du texte*, a-t-il d'abord déclaré, *pourrait s'achever dans la nuit de jeudi à vendredi. Après m'être entretenu avec le président de la commission et les présidents des groupes, que je remercie, car sans leur accord nous risquions de persévérer, je suis amené à faire des propositions au Sénat. Mais je tiens aussi à adresser mes remerciements aux groupe socialiste et communiste, qui ont accompli le sacrifice de retirer leurs amendements.*

» *Vous désirez savoir quelles seront les répartitions de compétences, objet du prochain texte que je présenterai au Parlement. Le domaine de la fiscalité locale est particulièrement délicat, et il exige des simulations sur le terrain. D'autres dispositions concerneront le statut des élus et des personnels, la Corse, le statut de Paris et celui de la région Ile-de-France. Je demanderai au gouvernement l'autorisation de déposer sur le bureau du Sénat l'un de ces textes, pour affirmer la considération que le gouvernement porte à la Haute Assemblée.*

» *En matière de répartition des compétences, il n'existe à l'heure actuelle qu'un avant-projet. (...) Il n'est pas question, en tout cas, de rétablir ou de créer quelque tutelle nouvelle.* »

Le ministre d'Etat a énoncé cinq principes :

« *1) Il s'agit de transférer les compétences de l'Etat aux collectivités locales ; 2) Aucune collectivité territoriale ne pourra exercer de tutelle sur une autre, comme par exemple le département sur la commune, la région sur le département ; 3) Tout transfert de compétences sera accompagné d'un transfert de ressources ; 4) L'objectif est de transférer, autant que faire se peut, des blocs entiers de compétences afin d'en donner la pleine gestion et la pleine responsabilité à la collectivité locale ; 5) Les collectivités territoriales pourront passer entre elles, ou avec l'Etat, des conventions pour exercer leurs compétences.* »

M. Defferre a conclu : « *La décentralisation s'accompagnera d'une véritable déconcentration. Il faut en finir avec le parcours du combattant imposé aux dossiers dans les ministères parisiens ! (...) Je n'ai rien à dissimuler au Sénat, mais nous n'en sommes qu'aux projets. Si nous nous sommes heurtés, c'est que j'avais, en effet, des projets différents de ceux de votre commission.*

» *Si tout va bien, je confirme que j'ai l'intention de déposer sur le bureau du Sénat un de ces projets de loi connexes pour marquer le retour des bons rapports et — même si le Sénat, comme il est normal, a sa propre majorité distincte de celle de l'Assemblée nationale — la considération que le gouvernement ne cesse pas de lui porter.* »

La péroraison du ministre, qui a lu sa déclaration, a été saluée par des applaudissements unanimes, de l'extrême gauche à l'extrême droite.

A un tel discours, les sénateurs de l'opposition ont répondu en abandonnant un grand nombre de leurs amendements. Suivant ainsi l'exemple des groupes de gauche, ils permettront peut-être au projet d'être voté dans les délais souhaités par M. Defferre.

Ces bonnes dispositions n'ont rien changé, évidemment, aux opinions de la majorité sénatoriale, qui entend légiférer, même au-delà du « terrain » choisi par le ministre. Ainsi a-t-elle défini le rôle du comptable de la région et traité des conséquences concrètes de la décentralisation. Un amendement de la commission des lois, inspiré et défendu par M. Schiélé (Un. centr., Bas-Rhin), président du Centre de formation des personnels communaux, visant à créer une fonction publique locale (ce que ne prévoyait pas le projet), a également été adopté.

Mais les initiatives sénatoriales ne compromettent pas le climat de détente. Et le rapporteur pouvait se réjouir du changement intervenu et déclarer dans les couloirs : « *Le débat s'était mal engagé, parce que le ministre contestait notre capacité d'amender. Il s'achève dans de meilleures conditions.* » — A. G.

M. Pinton estime que l'unité des Français est mise en cause

Invité de l'émission « *Face au public* », de France-Inter, M. Michel Pinton, secrétaire général de l'U.D.F., a affirmé, mercredi 18 novembre que «*la paix, la concrde, l'unité des Français, de plus en plus sont mises en cause* ». Après avoir expliqué que le pouvoir socialiste, « *qui a commencé par bien drandir la rose, brandit le poing de plus en plus furieusement* », dit M. Pinton a remarqué que la nouvelle majorite « *avait la possibilité de faire des choses immenses, il y a six mois* ».

Il a poursuivi : « *Nous en sommes* (aujourd'hui) *à un système qui est complètement déréglé (...) et de plus en plus déboussolé.* » A ses yeux, le chômage, le fonctionnement de la Sécurité sociale, le budget de l'Etat, l'inflation, la délinquance... ne sont plus maîtrisés. « *Si cela continue*, a-t-il dit, *nous arriverons dans quelques mois à une déchirure qui risque fort d'être irréversible (...), à un fossé qui sera infranchissable (...) avec, d'un côté le pouvoir, et, de l'autre, des Français de plus en plus nombreux.* »

M. Pinton a émis le souhait que M. Mitterrand, lors de sa prochaine intervention télévisée, «*apporte à l'ensemble des Français, et notamment à l'opposition, des motifs de croire que nous allons vivre dans une démocratie unie et pacifiée* ».

Après avoir souhaité que tous respectent «*la réserve*» dans laquelle M. Giscard d'Estaing a décidé de rester, il a estimé que «*la question la plus urgente* [pour l'U.D.F. n'est pas] *d'avoir un leader* », mais de «*traduire en des projets concrets* » les idées d' « *unité des Français* », de « *responsabilité individuelle* », de « *dignité pour ceux qui sont faibles dans la société actuelle* », auxquelles l'U.D.F. est attachée.

Définissant son « *ambition* » comme étant celle de faire de l'opposition, et plus particulièrement de l'U.D.F. «*une alternative au pouvoir actuel*», le secrétaire général de l'Union a indiqué : «*Il s'agit de faire en sorte que tous les Français qui sont exclus du système actuel, y compris les chefs des petites entreprises, sachent qu'ils sont défendus par un mouvement politique et que ce mouvement politique est l'U.D.F.* »

● *M. Valéry Giscard d'Estaing* a invité, pour un déjeuner fixé au mercredi 25 novembre, à son domicile, les huit députés U.D.F. élus pour la première fois à l'Assemblée nationale en juin dernier. Il s'agit de MM. Adrien Durand (Lozère, 1re), Marcel Esdras (Guadeloupe, 3e), Germain Gengenwin (Bas-Rhin, 4e), Roger Lestas (Mayenne, 3e), Philippe Mestre (Vendée, 1re), Jean Rigaud (Rhône, 7e), Yves Sautier (Haute-Savoie, 2e), et Claude Wolff (Puy-de-Dôme, 2e). MM. Gengenwin et Lestas avaient été amenés à remplacer, au cours de la précédente législature, respectivement MM. Georges Klein et René de Branche, décédés.

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, participera également à ce déjeuner.

LES CHERCHEURS COMMUNISTES VEULENT DÉMONTRER LA VITALITÉ DU MARXISME

Mme Francette Lazard, membre du bureau politique du P.C.F., directrice de l'Institut de recherches marxistes (I.R.M.), et M. Pierre Juquin, membre du bureau politique, chargé de l'information, ont présenté à la presse, mercredi 18 novembre, la soirée de débats organisée par l'I.R.M., le 11 décembre, à l'hôtel Lutétia à Paris. Ces débats auront pour thème général : «Recherches scientifiques et choix de société». Cinq discussions sont prévues, autour des revues de l'I.R.M. (*Issues*, *Cahiers d'histoire*, *Recherches internationales*, *Société française*) et des Editions sociales. Un débat rassemblera ensuite les participants, sous l'égide de la revue *la Pensée*.

Au cœur de cette «*confrontation* », il s'agit, a indiqué Mme Lazard, d'étudier la question du marxisme aujourd'hui et d'en démontrer la vitalité, face à ceux qui le déclarent «*mort*». M. Roger Martelli, historien, a évoqué, pour sa part, les recherches menées au sein de l'I.R.M. sur les classes sociales et les processus politiques en France. La revue *Société française*, dont le premier numéro sort ce mois-ci (1), et qui se consacrera à ces questions, contient un dossier sur la campagne en vue de l'élection présidentielle du printemps dernier.

(1) Le numéro : 45 francs. I.R.M., 64, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris.

LE COMMUNIQUÉ OFFICIEL DU CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 18 novembre 1981, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Mitterrand. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1981

Sur proposition du ministre délégué chargé du budget, le conseil des ministres a adopté un projet de loi de finances rectificative pour 1981. Sur le plan fiscal, ce projet comporte des dispositions de nature à faciliter le recouvrement des impôts. Sur le plan budgétaire, il traduit l'incidence des hypothèses économiques sur les prévisions de recettes et sur les dotations budgétaires et procède aux ajustements nécessaires. Le solde prévisionnel de la loi de finances est porté de — 57 milliards de francs (montant prévu par la loi de finances rectificative du 3 août 1981) à — 73,3 milliards de francs. Les principaux ajustements nets de crédits concernent les crédits de rémunérations et de pensions (+ 3,8 milliards de francs), les crédits d'action économique (+ 6,6 milliards de francs, dont une dotation en capital de 1 milliard de francs pour la S.N.C.F.) et les crédits d'action sociale (2,2 milliards de francs).

● CONTROLE DES PRODUITS CHIMIQUES

Le conseil des ministres a adopté, sur la proposition du ministre de l'environnement, un projet de loi modifiant la loi du 12 juillet 1977 sur le contrôle des produits chimiques, afin de mettre notre droit en conformité avec la directive arrêtée par la Communauté économique européenne.

● LA RESPONSABILITÉ DES TRANSPORTEURS AÉRIENS

Sur proposition du ministre d'Etat, ministre des transports, le conseil des ministres a approuvé un projet de loi relevant la limite de responsabilité du transporteur de personnes en transport aérien intérieur. Cette limite, fixée depuis 1976 à 300 000 F, constitue aujourd'hui une somme insuffisante. Le plafond de responsabilité est porté, en conséquence à la somme de 450 000 F.

● VISITE DE M. FISCHER (R.D.A.)

Le conseil a été informé de la visite à Paris du ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande. M. Fischer a été reçu par le premier ministre, et par son collègue français. La longue séance de travail entre les délégations française et est-allemande a permis de faire le point des relations commerciales et culturelles qui se développent régulièrement entre les deux pays.

D'autres contacts auront lieu prochainement avec des pays d'Europe orientale, à l'occasion de la visite à Varsovie du premier ministre, du voyage à Belgrade du ministre des relations extérieures et de la visite à Paris du ministre roumain des affaires étrangères.

● VISITE DE Mme GANDHI

Le ministre des relations extérieures a rendu compte des conversations qui ont eu lieu durant le séjour à Paris du premier ministre de l'Inde.

Mme Gandhi a été reçue par le président de la République, le premier ministre et plusieurs membres du gouvernement. Elle a tenu également à prendre contact avec divers aspects de la vie culturelle et économique française. A l'issue de la visite, une importante déclaration commune a été publiée sur les principes directeurs des politiques extérieures des deux pays.

La France et l'Inde confirment ainsi leur volonté d'accorder leurs vues, de développer leur coopération, d'avoir parfois même des actions conjointes. Ce très grand pays non-aligné d'Asie devient ainsi un des partenaires privilégiés de la France. Une telle évolution exigera un effort important pour permettre une meilleure connaissance réciproque entre les deux pays, notamment par une intensification de l'action culturelle française en Inde.

● CONSEIL DES COMMUNAUTÉS

Le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes, a rendu compte :

1) du Conseil des Communautés des ministres de l'économie et des finances qui a poursuivi l'examen des dispositions du projet de directive destinée à faciliter, au sein du Marché commun, l'exercice effectif de la libre prestation de service dans le secteur des assurances ;

2) du Conseil des Communautés des ministres de l'agriculture et du Conseil des Communautés des affaires étrangères qui ont consacré leurs travaux, dans la préparation du prochain sommet européen de Londres, à la négociation dite « mandat du 30 mai ».

Le gouvernement insiste à ce sujet sur le caractère indissociable des trois volets de la négociation, à savoir la relance des politiques communautaires, le réaménagement de la politique agricole commune comprenant l'indication précise des garanties offertes aux agriculteurs et les conséquences budgétaires qui en découlent.

● LA NOUVELLE POLITIQUE SOCIALE

La situation de l'emploi exige l'adoption de mesures importantes d'ordre législatif.

Or l'encombrement du calendrier des travaux parlementaires, notamment en période budgétaire, et le souci de permettre aux Assemblées de disposer de délais suffisants pour examiner les dossiers de la décentralisation et des nationalisations, ne permettent pas d'envisager le vote de ces mesures à bref délai.

Le conseil des ministres a donc décidé de déposer un projet de loi d'orientation fixant les principes de la nouvelle politique sociale : durée hebdomadaire du travail et des congés payés, âge de la retraite, cumuls d'une retraite et d'un emploi, contrats de solidarité, etc.

Ce projet, qui sera proposé à l'examen du Parlement au cours de la présente session, habilitera le gouvernement, conformément à l'article 38 de la Constitution, à prendre par ordonnances, les mesures techniques nécessaires à la mise en œuvre rapide des dispositions adoptées par le Parlement.

L'habilitation demandée par le gouvernement aura un caractère doublement novateur :

— d'une part, c'est le législateur lui-même qui fixera les grandes lignes du contenu des ordonnances, et, par suite, les limites de l'habilitation ;

— d'autre part, les ordonnances seront préparées en étroite concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux, qui contribueront ainsi à leur mise au point.

(Lire pages 8 et 9.)

● LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Le ministre de l'économie et des finances a fait une communication sur la situation économique :

1. La progression de la demande interne et de nos exportations a des effets favorables sur l'ensemble de l'économie. Le commerce, sous ses différentes formes, voit son activité croître par suite de la relance de la consommation populaire. La reprise de la production industrielle, au moins pour les biens de consommation et pour les biens intermédiaires, est amorcée. Encore fragile, elle devrait s'amplifier dans les semaines à venir du fait de la reconstitution des stocks qui sont devenus insuffisants par rapport à l'évolution de la demande. L'augmentation du volume des biens produits et vendus devrait engendrer des gains de productivité pour les entreprises permettant une amélioration de leur situation financière et facilitant la réalisation d'investissements nouveaux. Au cours des prochains mois, l'augmentation substantielle des prestations sociales et des dépenses budgétaires devrait assurer la poursuite du mouvement de reprise de l'économie ; celui-ci reste toutefois dépendant, pour une part, de l'évolution de la conjoncture chez nos principaux partenaires ;

2. Dans un tel contexte où les grands équilibres économiques et sociaux sont assurés, la situation de l'emploi est appelée à s'améliorer sous le double effet de la relance économique et du partage du travail par le moyen des contrats de solidarité ;

3. La procédure de régulation des dépenses publiques et la programmation des tarifs publics ont été mises en place par le premier ministre.

Le contrôle sélectif des prix fait l'objet d'une surveillance active sur l'ensemble du territoire ; il sera suivi, à partir de janvier 1982, par des accords de régulation avec les principales professions concernées. Ces accords permettront notamment d'assurer la stabilité des prix d'une centaine de produits de grande consommation et, dès la fin de novembre 1981, d'un certain nombre de prix de viandes de boucherie.

La modération des prix industriels, qui devrait être favorisée — dans le cadre de la liberté maintenue — par la stabilisation probable du prix du pétrole et des matières premières ainsi que par la baisse des taux d'intérêt, fait l'objet d'une concertation active entre les milieux professionnels et les pouvoirs publics.

En dépit de ces éléments positifs, la plus extrême vigilance reste indispensable sur le front des prix, où des succès durables ne pourront être remportés qu'avec l'appui actif de tous les Français : producteurs, distributeurs, salariés et consommateurs :

4. Enfin, une première phase de concertation avec les organisations professionnelles et syndicales a permis de cerner des orientations nouvelles qui seraient retenues pour les prochaines discussions de salaires. Les augmentations de salaires pourraient être anticipées sur des hausses de prix progressivement ralenties, selon des formules diverses, et bien sûr librement négociées ; des clauses de sauvegarde assureraient, en tout état de cause, le maintien du pouvoir d'achat. Les relèvements du SMIC seraient de leur côté anti-pétrole et des matières premières, annuelle.

Dans la fonction publique et dans les entreprises publiques, les négociations se sont engagées sur la base du maintien du pouvoir d'achat des salaires bruts, accompagné d'une réduction de la durée du travail. Ainsi, l'augmentation de la masse salariale résultant de la reprise de l'activité économique pourra être affectée à de nouvelles embauches.

(Lire page 31.)

● L'ACTION EN FAVEUR DES HANDICAPÉS

Le conseil des ministres a fait le point de l'action menée dans les premiers mois en faveur des personnes handicapées.

En même temps qu'étaient adoptées les premières mesures qu'imposait l'urgence (allocation aux adultes handicapés portée, en quelque six mois, de 1 430 F à 2 000 F par mois ; renforcement des effectifs des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel, demi-part supplémentaire pour l'impôt sur le revenu concernant les conjoints handicapés), un dialogue très large a été ouvert avec les syndicats et les associations pour dresser un bilan de la politique suivie jusqu'ici. Le ministre de la solidarité nationale a demandé au président Lasry, conseiller d'Etat, un rapport, qui sera publié au début de la l'année 1982, et qui servira de référence pour définir un programme d'ensemble.

Le ministre de la solidarité nationale présentera ce programme au gouvernement avant la fin du mois d'avril 1982. Son objectif central sera de rendre aux personnes handicapées leur pleine « citoyenneté », en simplifiant les règles administratives, en révisant la politique des ressources, en reconnaissant le droit au loisir des personnes handicapées et en accroissant l'effort de recherche et de prévention.

Mais, dans l'immédiat, a été inscrit au projet de plan intérimaire un programme prioritaire spécifique aux personnes handicapées. Ce programme sélectionne trois catégories d'actions :

— l'intégration scolaire en multipliant les actions locales d'intégration ;

— Le développement de l'autonomie en créant des services qui aident les handicapés dans leur vie quotidienne et en multipliant, à l'intérieur des programmes de constructions, les travaux qui permettent aux handicapés d'accéder plus facilement à celles-ci ;

— l'insertion professionnelle pour laquelle le secteur public doit donner l'exemple. Le ministre du travail mettra en œuvre les mesures nécessaires pour l'intégration des personnes handicapées en milieu normal de formation et de travail. Le pourcentage obligatoire doit être impérativement respecté, notamment à l'occasion des créations d'emplois. Le ministre de la solidarité nationale étudiera, en liaison avec le ministre de la fonction publique, les moyens de permettre qu'un plus grand nombre d'agents soit recruté parmi des personnes handicapées.

● LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE

Le ministre de l'éducation nationale a présenté une communication sur la rentrée universitaire et la nouvelle politique des enseignements supérieurs.

La rentrée s'effectue dans le calme. L'intégration de quatre cents vacataires et l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers y ont largement contribué.

Trois facteurs ont favorisé le bon climat de la rentrée :

— La reprise de la concertation et la restauration d'un certain nombre d'organismes comme le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et la conférence des présidents d'université dans le plein exercice de leurs attributions ;

— L'élargissement des habilitations d'enseignements permettant de délivrer des diplômes nationaux ;

— Le renouvellement, après l'abrogation de la loi du 20 juillet 1980 (loi Sauvage), des conseils d'université, permettant de réintroduire la démocratie comme fondement de l'autorité dans des universités rendues à leur pleine autonomie.

D'importantes difficultés subsistent néanmoins : la sous-estimation, dans le budget 1981, des coûts de fonctionnement des établissements ; l'insuffisante réévaluation de l'aide sociale aux étudiants qui entrave la politique de démocratisation et de lutte contre les inégalités ; l'insuffisance du renouvellement du corps enseignant due au blocage du recrutement.

Pour y remédier, les actions suivantes seront entreprises :

— Une nouvelle loi d'orientation donnera une assise solide à l'ensemble du système universitaire ;

— Un statut des personnels établira les conditions d'exercice des fonctions universitaires ;

— Une politique de soutien à la recherche universitaire est d'ores et déjà engagée en concertation avec le ministère de la recherche et de la technologie ;

— L'amélioration de la « condition étudiante » sera recherchée tant dans sa définition générale que dans ses aspects matériels ;

— Une nouvelle politique d'accueil des étudiants étrangers en France est mise en place pour concilier la générosité habituelle de notre pays et la meilleure efficacité de cet accueil.

● LES INDUSTRIES DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT

Le ministre de l'industrie a présenté un ensemble de mesures visant à maintenir l'emploi, à reconquérir le marché intérieur et à promouvoir une industrie dynamique et efficace.

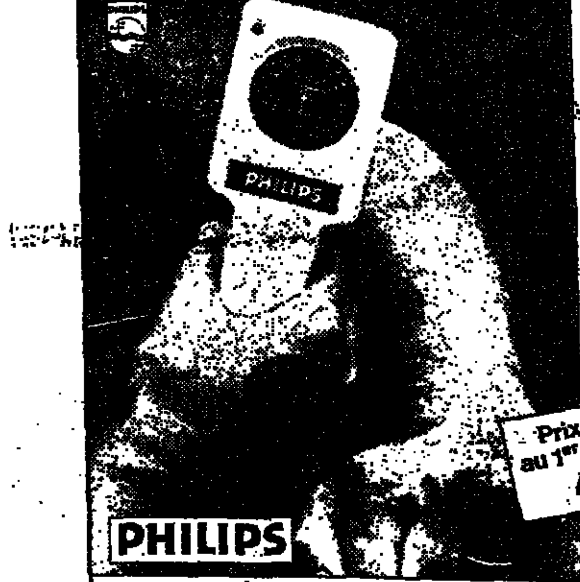
Le conseil des ministres a mandaté le ministre de l'industrie pour engager une négociation avec les professions concernées afin de déterminer les termes d'un accord cadre de solidarité et des conventions particulières qui seront proposées aux entreprises ; les conventions prévoieront un allègement des cotisations sociales allant jusqu'à 12 % en contrepartie d'engagements en matière d'investissement et d'emplois des bénéficiaires.

Par ailleurs, pour développer la promotion du textile et de l'habillement en France et à l'étranger, le conseil approuve la création d'un centre de promotion du textile et de l'habillement. Il a adopté des mesures permettant une amélioration de la formation, un effort accru de recherche et d'innovation, un soutien aux investissements de modernisation.

Enfin, le ministre de l'industrie a rendu compte de l'état d'avancement des discussions, au sein de la Communauté européenne, sur le mandat de la commission pour le renouvellement de l'accord multifibre. Le mandat de la commission permettra d'assurer un débouché aux productions des pays en voie de développement tout en préservant les intérêts des industries françaises du textile et de l'habillement.

● *M. Dominique Canon*, inculpé d'homicide volontaire avec préméditation après l'assassinat, le 19 septembre, à Nouméa, du secrétaire général de l'Union calédonienne, Pierre Declercq, a fait l'objet, mercredi 18 novembre, d'une deuxième inculpation pour fabrication et détention d'explosifs. Le jeune homme, qui est incarcéré depuis le 23 septembre, nie toujours les faits dont il est accusé.

● *Cinq jeunes garçons* masqués, armés de gourdins et de barres de fer, ont brisé, mercredi 18 novembre, peu avant midi, les vitrines de deux magasins du centre de Pointe-à-Pitre appartenant à des commerçants d'origine européenne. Ils ont répandu plusieurs centaines de tracts signés d'un « *Comité contre le génocide des Noirs de Guadeloupe par substitution* »



Le Monde

culture

THÉATRE

« BRITANNICUS », à Chaillot

Une rareté d'acteurs

Vitez avait annoncé que les trois pièces qui vont être données en alternance, de novembre 1981 à mars 1982, dans cette nef de Chaillot dotée d'un nouveau pilote, *Faust*, de Gœthe ; *Britannicus*, de Racine, et *Tombeau pour cinq cent mille soldats*, d'après le livre de Pierre Guyotat, seraient jouées dans le même décor de Yannis Kokkos.

Après *Faust*, qui a débuté le jeudi 12 novembre, voici donc *Britannicus*, et nous voyons que le décor est et n'est pas le même.

Vitez a gardé la disposition d'ensemble. Ce Théâtre de Chaillot, de par les travaux réalisés il y a dix ans sous la direction de Jack Lang, se présente — nous simplifions — comme l'intérieur d'un très grand cube aux parois noires.

Vitez place une haute et longue estrade, vers le milieu de cet espace, non en diagonale, mais parallèlement à deux côtés. Les gradins du public entourent cette estrade sur trois des côtés.

Le long du quatrième côté, plus ou moins face au public comme dans une salle italienne, est planté un décor, en l'occurrence une forêt, un coin de forêt dont le sol rouge arrive en pente assez forte vers la salle.

C'est en traversant cette forêt que les acteurs gagnent et quittent l'aire essentielle de jeu, l'estrade centrale.

La pratique de l'estrade centrale, entourée, embrassée, par le public, est courante chez Vitez. Elle a du bon. Elle est moins autoritaire que celle de la scène frontale. Elle suscite un climat de fraternité, de réflexion partagée. Un climat, en même temps, de ring, de sport, d'empoignade. C'est plus chaud.

La différence de décor entre *Faust* et *Britannicus*, c'est que, pour *Faust*, l'estrade et la forêt font un tout, très organique, spirituel et magicien (la forêt c'est un peu le diable, on sait à quel point les juges embêtèrent Jeanne parce que, petite fille, elle allait jouer dans un bois). Alors que pour *Britannicus*, la forêt du fond ne joue pas. Elle n'est pas impliquée du tout dans le propos dans la mise en scène, de la pièce. C'est comme si l'on avait laissé là, à cause de servitudes matérielles, le décor d'une autre soirée. Bon, ce n'est pas très gênant, mais c'est là un de ces détails qui créent, dans la conscience vague du spectateur, une ombre, un embrouillamini superflus.

Comme souvent les artistes de grande dimension, Antoine Vitez a ses élans de perversité, certaines heures. Par exemple, il a le goût des discordances. Parfois, cela tombe bien, c'est comme les accords risqués en musique, ou, dans la cuisine, le sel sur le sucre. Il se produit alors une relance brusque de perception acide, faite de deux choses contraires. Comme une réanimation de l'objet et du sujet, une prise de bec entre deux nerfs. Entre la pièce et le public, durant trois heures, c'est un petit peu le chat et la souris, avec des phases de sieste, et ces discordances réaniment la question.

Or les arbres de la forêt, sous lesquels les diables de *Faust* grattent des cordes ou triturent des braises, ces arbres n'ont rien d'italien, et comme les acteurs de *Britannicus* sont vêtus de vrais toges romaines, il est possible que la perversité (profonde) d'Antoine Vitez ait trouvé là un aliment.

Un vêtement parfait

Cette toge romaine, la toge blanche sans liseré rouge, la « toge virile », il apparaît, à voir ce *Britannicus, que c'est un vêtement* parfait pour dire les vers de Racine. Elle convient aux hommes comme aux femmes, aux empereurs comme aux confidents. La draperie a une pureté de dessin, de mouvement, une sincérité de vie, une alliance de noblesse et de simplicité, qui sont juste celles des vers que nous écoutons. L'œil n'est contrarié par aucun détail hors du sujet. C'est très beau.

Une fois que vous aurez perçu le porte à faux du décor et l'à-propos des costumes, vous aurez fait presque le tour de cette présentation de *Britannicus*. Elle n'est pas fracassante. On dirait qu'elle n'a pas été suffisamment travaillée. Les acteurs vont et viennent, sur cette haute et longue estrade. S'examinent, se heurtent, s'embrassent. Un peu comme si le directeur avait laissé ses comédiens respirer, vivre, librement, en disant les vers de Racine, comme les plis de leur toge volent ou se posent à leur gré, avec grâce. Mais, dès lors, toute la représentation repose sur les capacités de ces comédiens, et ici nous sommes loin du compte.

Deux acteurs répondent à la tâche. Jean-Claude Durand est un remarquable Burrhus, le meilleur peut-être que l'on ait vu. Burrhus est un être droit, mais il ne suffit pas d'exprimer cette droiture, il faut l'« habiter » de mille autres choses, de souvenirs, de projets. Jean-Claude Durand a su le faire, et puis c'est un vrai tragédien, il en a la stature, la voix tantôt nette, tantôt porteuse d'infini. Non loin de lui, Jeanne Vitez, juste, riche, donne des perspective attachantes au personnage second d'Albine. Et puis Aurélien Recoing apporte sa jeunesse, son éclat, sa fougue, au malheureux Britannicus.

Les autres, Néron, Agrippine, Narcisse, Junie, ne vont pas. Ils manquent de moyens innés, pour jouer cela. Ils n'ont pas la présence, ce mystère qui ne ment pas. Ils ne présentent pas au public la marque extérieure d'une volonté et d'une âme. Ils sont de ces comédiens auxquels le professeur Vitez a fait acquérir un projet de jeu défini, particulier, a fait acquérir plusieurs manières circonscrites, une sorte de science du comportement sur scène, souvent hétérodoxe. Mais tout cela est un peu comme une forcerie, qui fabriquerait des machines, des produits de synthèse, bons à accomplir des manigances programmées, sans plus, incapables de donner vie, par exemple, à une tragédie de Racine. Racine, ça ne pardonne pas : il lui faut des vraies présences, des vraies voix.

Cet échec, cet entêtement de Vitez à remettre les pièces à la discrétion de tels de ses élèves, de tels acteurs qui n'en sont pas, est une chose inquiétante. Car les pièces, dans ces conditions, ne « fonctionnent pas », c'est le cas de ce *Britannicus*. Le public s'en va sur une déception. Que cette déception revienne trois fois, dix fois, et l'assistance pourrait se faire rare, à Chaillot, alors que Vitez peut faire, comme pour la premiere partie de *Faust*, le plus grand théâtre qui soit, le plus attachant.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre national de Chaillot (en alternance), 20 heures.

Les comédiens dans le métro

Les trois coups ont été frappés, puis re-frappés. Les sièges étaient occupés bien longtemps à l'avance devant le théâtre ornementé, avec, au fronton, le sigle R.A.T.P. entouré d'éphèbes en stuc — un théâtre en lui-même un décor. Les spectateurs s'agglutinaient debout sur les côtés, formaient une foule, une boule malléable incroyablement diverse : les « cols blancs » en tenue de travail (attaché-case, cravates club sous pull-over gris col en V), les groupes de jeunes filles délurées, les touristes effarés en souliers confortables, les jeunes gens en blousons ou parkas, les retraitées en imperméables, et des enfants, beaucoup d'enfants avec leurs mères. C'était le mercredi, 18 novembre, station Auber. Ils allaient voir les jouets aux grands magasins, étaient tombés sur le théâtre sur l'opération « Coups de théâtre dans le métro » inaugurée en une cérémonie à la fois pompeuse et brinquebalante.

La télévision était là avec ses ronds de lumière et ses micros directionnels. Le président du conseil d'administration de la R.A.T.P. et le ministre de la culture sont arrivés, suivis de photographes en grappe. Ils ont trébuché sur les spectateurs, les ont enjambés, sont montés sur scène, ont disparu derrière le rideau marron. Après un moment, les photographes sont ressortis les premiers à reculons. D'un seul mouvement, ils se sont retournés et ont mitraillé le public ravi. Puis ce fut le tour des notabilités. Le président a dit combien il espérait humaniser le métro, lieu voué à la technique. Le ministre a dit qu'il espérait voir l'exemple de la R.A.T.P. suivi par tous, par les administrations, les entreprises publiques et privées. Et s'est excusé de devoir partir pour l'Assemblée nationale.

« *Assis !* », scandaient les spectateurs assis vers les spectateurs debout, qui s'accrochaient à leur place. Pourtant, ils ne voyaient pas grand-chose, ils entendaient seulement — grâce aux micros — les répliques vives de Feydeau : la Comédie-Française jouait *Feu la mère de Madame*.

L'expérience continu jusqu'au 21 novembre, dans seize stations, l'après-midi et le soir, avec des spectacles dont le seul point commun est la brièveté et l'impact direct. Une expérience qui permettra de vérifier si le théâtre a vraiment intérêt à descendre parmi la foule, au lieu d'attendre qu'elle vienne à lui.

COLETTE GODARD.



CULTURE

MUSIQUE

«LA TRAGÉDIE DE CARMEN» aux Bouffes-du-Nord

Brook, Bizet et Mérimée

Relecture de Carmen aux Bouffes-du-Nord, par Peter Brook, Jean-Claude Carrière et Marius Constant (1). « Représenter, dit Brook, c'est rendre présent, aujourd'hui. » *Le pourquoi, le comment, la force et la beauté de cette relecture, création au second degré qui ne porte atteinte ni à Mérimée ni à Bizet, sont inscrits dans cette définition. Mais ils ne s'expliquent pas sans Mérimée et Bizet qu'il faut suivre dans les méandres de ce nouveau parcours.*

Sous le haut porche poussiéreux des Bouffes, comme une cathédrale mauresque, d'un paquet de hardes sort une main qui fait un cercle sur le sable avec une corde, dispose quelques objets magiques, des cartes. Elle en tend une à Don José, un brigadier affairé qui n'y prête pas attention. Une simple phrase d'alto solo (l'air des cartes) accompagne cette sorte d'improvisation muette dans un climat d'étrangeté.

Arrive Micaëla (« Je cherche un brigadier ») ; *le tas de hardes lui prend la main comme pour lui dire la bonne aventure. Elle se dégage vivement en voyant apparaître Don José* (« C'est votre mère qui m'envoie »). *Le brigadier n'est pas amoureux ; pourtant, il est touché par* « le baiser de sa mère » *que Micaëla prend avec deux doigts sur sa propre bouche et dépose sur le front de José.*

Mais une jeune Gitane est sortie de sous les hardes et jette une rose entre eux, roule un cigare sur sa cuisse et chante («L'amour est un oiseau rebelle»). *Micaëla, furieuse, se jette sur elle ; toutes deux roulent à terre ; Carmen sort un poignard et marque sa rivale au visage d'une croix sanglante. Arrive le lieutenant.*

Cette introduction, tour à tour mystérieuse, fraîche et violente, qui résume Bizet de façon apparemment simpliste, nous attire irrésistiblement, en réalité, au cœur d'un drame qui ne nous lâchera plus. Amour naissant, provocation, bataille, ce pourrait être dans quelque bande de loubards d'aujourd'hui ; mais l'actualisation n'est que suggérée ; les costumes de brigadier, de Gitane, de jeune paysanne bien mise, maintiennent la distance dramatique, évitant de tomber dans l'anecdote vériste.

Le film accéléré se poursuit, avec maints aiguillages qui changent la trajectoire : séguedille, fuite de Carmen, comme dans Bizet, suivie de la dégradation de José (sur la musique des contrebandiers). Chez Lillas Pastia, Carmen chante la chanson bohémienne, puis « monte » *avec le lieutenant, mais lâche celui-ci dès l'arrivée de José. Dans de séduction, clairons de la retraite, air furieux de Carmen. Réapparition du lieutenant que José tue ; Escamillo survient et fait sa cour à Carmen* («Toréador, en garde»), *immédiatement défié par José* (« Mais pour enlever nos filles de Bohême ») ;*le duel du troisième acte chez Bizet.*

Resté seul, José chante alors « La fleur que tu m'avais jetée » ; *Carmen émue rentre doucement, et une scène d'amour les unit dans le cercle enchanté qu'une sorcière vient dessiner autour d'eux avec du sable rouge et de petits jeux cabalistiques.*

Bientôt arrive (en provenance de chez Mérimée) le mari de Carmen, Garcia, que José tue, en une sorte de meurtre rituel, pendant que la Gitane tire les carte (« En vain pour éviter les réponses amères »). *Le mystère remplit la fin de cette scène où l'amour et la mort se sont si profondément mêlés. La voix de Micaëla* (« Je dis que rien ne m'épouvante ») *fait tressaillir José, mais ne peut l'affranchir du cercle magique ; les voix des deux femmes se mêlent dans une sorte de songe où se confondent les destinées.*

Et puis éclate avec toute son incongruité la bruyante ouverture de Bizet, diffusée par des haut-parleurs de foire ou de semaine commerciale, qui va se concentrer jusqu'à finir au piano seul. Après quelques passes de cape très stylisées, Escamillo et Carmen, assis côte à côte, prient un instant et chantent avec une gravité mystérieuse leur ultime duo (« Si tu m'aimes, Carmen »).

Dans la scène finale de Bizet, le piano seul accompagne le dialogue poignant où José n'est plus le minable gangster que l'on présente trop souvent : Carmen l'a vraiment aimé ; il est son « rom » *dit Mérimée, depuis qu'il a tué son mari, et elle lui appartient, jusqu'au meurtre inclusivement.* « Nous nous aimions naguère » : *Carmen est émue, mais inébranlable dans ce qui est devenu sa vérité* (« Jamais Carmen ne cédera »).

Coup de théâtre (retour à Mérimée) : Escamillo est ramené sur un brancard, agonisant, dans l'affolement général. Carmen se précipite. Un instant plus tard, elle revient très calme et, tandis que l'alto reprend sa plainte initiale, elle suit José dans une longue marche jusqu'au point du cercle où elle avait tiré les cartes. « C'est ici. » *Tous deux restent un moment immobiles, à genoux, puis il la tue tandis que résonne encore aux timbales* «L'amour est enfant de Bohême».

Elégance, intensité

Il sera facile aux Beckmesser de montrer que Bizet a été trahi. Mais le raport de Brook à Bizet est le même que celui de Bizet à Mérimée : des chefs-d'œuvre qui s'engendrent, très différents.

Dans ce drame violent, concentré à l'extrême, « actualisé », *où les passions explosent avec plus de force et de vérité, la musique de Bizet joue un rôle irremplaçable ; elle porte l'amour, le mystère, le rêve, la poésie, la cruauté même, à l'incandescence, fait de ces jeunes gens, si proches de nous dans les amours et les luttes de clan où ils se déchirent, des témoins de la condition humaine : les héros tragiques de* « ces deux affirmations, contradictoires et pour ainsi dire classiques : fatalisme et liberté », *que nous devons à Bizet seul dans ce drame, comme le souligne justement Jean-Claude Carrière.*

Le remaniement du livret impliquait un travail délicat pour établir une nouvelle continuité musicale et adapter l'orchestration à l'intimité du théâtre de Brook. Tout cela a été réalisé de main de maître, ou plutôt avec des doigts de fée, par Marius Constant dans une partition qui sera sans nul doute passionnante à comparer avec l'original. N'utilisant que quinze musiciens solistes (merveilleux), sans rien perdre de l'élégance et de l'intensité de Bizet, il atteint la haute perfection de la musique de chambre qui souligne sans les couvrir les voix des chanteurs-acteurs, jeunes, admirablement préparés, dont chaque note nous parvient clairement, mais qui ne peuvent atteindre ici au déploiement d'un vaste théâtre lyrique.

Peter Brook a choisi trois distributions différentes pour ces représentations qui dureront au moins cinq mois. Mais il a voulu aussi ne pas enfermer chaque rôle dans un seul personnage, garder ouvertes les significations, perpétuer en quelque sorte la fraîcheur de vie, l'authenticité de cette recherche dont maints détails sont nés de l'improvisation des débuts.

On répugne un peu à dissocier les membres de cette troupe liés par des semaines de travail commun et qui ont atteint à une telle homogénéité. Des deux groupes que nous avons vus, disons que le couple Hélène Delavault-Laurence Dale a plus de présence mystérieuse, un caractère fort où la conception de Brook s'incarne pleinement ; une Carmen au timbre charnel, violente et touchante tour à tour, et un José très intériorisé, qui s'impose malgré sa petite taille avec une voix assez riche au crescendo impressionnant. Zehava Gal est plus chatte et tigresse, et le joli timbre un peu faible, cependant que Howard Hensel jour un Don José plus misérable, mais aux expressions de tendresse bouleversantes.

Les deux Micaëla contrastent : Agnès Host, potelée et candide, Véronique Dietschy, mystérieuse comme sa voix exquise. Carl Johan Falkman, bon Escamillo, pâlit pourtant un peu devant John Rath, voix, visage et maintien radieux comme son habit de lumière.

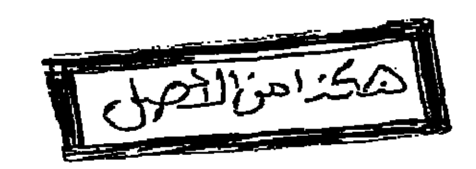
Après cette ébauche déplaisante de palmarès, car nul ne démérite, on n'en est que plus soulagé de signaler la qualité des titulaires uniques : Jean-Paul Denizon (le lieutenant) et Alain Maratrat, Lillas Pastia bondissant, dont les jeux détendent l'auditoire ; une recette shakespearienne aux effets bienfaisants dans un drame aussi tendu et fort.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Bouffes-du-Nord, 20 h 30, sauf dimanche et lundi, matinées le samedi à 15 h.

(1) *La tragédie de Carmen*, coproduction entre l'Opéra de Paris et le Centre international de créations théâtrales.

■ Le Gala aztèque, que préparait la « grande masse » des beaux-arts et qui devait avoir lieu dans le hall de la pinède de Vincennes, le 20 novembre, est reporté au printemps 1982. Le directeur de la société à qui les étudiants et anciens élèves de l'école avaient fait appel pour organiser la fête est en effet introuvable depuis le 16 novembre. Une action en référé est engagée.



هكذا من الأصل

SPECTACLES

théâtres

SPECTACLES NOUVEAUX

Pierre Abelard, Cité internationale, Resserre (589-38-69), 20 h. 30.
Qui a tué Betty Grandt, Blancs Manteaux (887-15-84), 21 h. 30.
Chocs, Comédie de Créteil (339-21-87), 20 h. 45.
Gratuit pour une vie, Petit Montparnasse (230-89-90), 20 h. 30.
Mille Iks 80, Château de Vincennes, Tour du village (365-70-13), 20 h. 30.
Le Déterreur, Cartoucherie, Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h. 30.

Les salles subventionnées et municipales

Salle Favart (296-12-20), 20 h. : Soirée de ballets (Auréole, Vaslaw, Esplanade).
Comédie - Française (296-10-20), 20 h. 30 : la Locandiera.
Chaillot (727-81-15), 20 h. 30 : Britannicus.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : le Bleu de l'eau-de-vie.
TEP (797-96-06), 20 h. 30 : la Mandragore.
Centre Pompidou (277-12-33), débats, 18 h. 30 : Psychiatrie ouverte ; 20 h. 30 : Dix ans de télévision aux U.S.A. (1970-1980).
Carré Silvia-Monfort (531-28-34), 20 h. 30 : la Duchesse d'Amalfi.
Théâtre de la Ville (274-22-77) : 18 h. 30 : Daniel Lavoie ; 20 h. 30 : Peer Gynt.
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h. 30 : West Side Story.

Les autres salles

Antoine (207-77-71), 20 h. 30 : Potiche.
Artistic - Athévains (379-06-18), 20 h. 30 : le Foulon.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : Princesse Baraka.
Atelier (606-49-24), 21 h. : le Nombril.
Athénée (742-67-27), 20 h. 30 : la Bête dans la jungle.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Diable d'homme.
Centre d'arts celtique (258-97-62), 20 h. 45 : Compagnie Bouche cousue.
Centre Mandapa (589-01-60), 20 h. 45 : Vita e morte di Arlecchino.
Cité internationale universitaire (589-67-57), Galerie, 20 h. 30 : Mademoiselle Julie ; Grand Théâtre, 20 h. 30 : la Fausse Suivante.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24), 20 h. 45 : le Jardin d'Eponine.
Comédie italienne (321-22-22), 20 h. 30 : la Servante amoureuse ; 22 h. 30 : Un p'tit rêve dans l'nez.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. : Sandwich on the blues ; 21 h. 30 : les Aventures de Georges Laurrère ; 23 h. : le Match.
Daunou (261-69-14), 21 h. : La vie est trop courte.
Deux Portes (361-49-92), 20 h. 30 : les Fausses Confidences.
Edouard-VII (742-57-49), 20 h. 30 : Deburau.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h. 30 : D. Lavanant ; 21 h. 45 : Tranches de vie.
Espace Marais (271-10-19), 20 h. 30 : la Mouette.
Essaïon (278-46-42), salle I, 20 h. 15 : Incendie au sous-sol ; 21 h. 30 : Attention, copy-right. — Salle II, 18 h. 30 : Blaise Cendrars ; 20 h. 30 : Est-ce que les fous jouent-ils ? ; 22 h. : Cheese ou la Vie en rond.
Fondation Deutsch de la Meurthe (340-36-35), 21 h. : le Roi Gordogane.
Fontaine (874-74-40), 20 h. 30 : les Trois Jeanne ; 22 h. : la Tour de la Défense.
Gaîté - Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout ; 22 h. : Anatole.
Galerie 55 (326-63-51), 21 h. : Figaro Solo.
Huchette (326-38-99), 18 h. 30 : André Frère ; 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon ; 22 h. 30 : les Armes secrètes.
Jardin d'Hiver (255-74-40), 21 h. : la Passion de l'insomniaque.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : le Divan.
Le Lierre-Théâtre (586-55-83), 21 h. : les Bouffons.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, 18 h 30 : Yerma ; 20 h. 30 : Faut Elle lui dirait dans l'île. — Théâtre Rouge, 18 h. 30 : Don Quichotte ; 20 h. : les Amis. — Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
Maison des Amandiers (797-19-59), 20 h. 30 : les Pantins.
Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Sacrilèges ; 22 h. : l'Absent.
Marigny, salle Gabriel (225-20-74), Salle Gabriel (225-20-74), 21 h. : le 21 h. : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 21 h. : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dînera au lit.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Mademoiselle.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercices de style.
Œuvre (874-45-52), 21 h. : Pa.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Joyeuses Pâques.
Roquette (805-78-51), 20 h. 30 : On loge la nuit ; Café à l'eau ; 22 h. : le Fétichiste.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h. 45 : le Charimari.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main.
TAI - Théâtre d'Essai (278-10-79), 20 h. 30 : le Rouge et le Noir ; 22 h. : le Chien des Baskerville.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 15 : Vinci avait raison.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : Henri IV.
Théâtre de Ménilmontant (366-60-60), Petite salle, 20 h. 30 : Le roi se meurt.
Théâtre de la mer (589-70-22), 20 h. 30 : Ciel de lit.
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h. 30 : Bent.
Théâtre de la Plaine (842-32-25), 20 h. 30 : Si jamais je te pince, j'invite le colonel.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : le Grand Bilan.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h. 30 : Nos merveilleux amis ; Petite salle, 20 h. 30 : le Langage du corps.
Théâtre 18 (226-47-47), 22 h. : Vera Baxter.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Une heure à tuer.
Variétés (233-09-92), 20 h. 45 : l'Intoxe.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h : Achetez François.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h : C'est pas tout rose.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures a 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 19 novembre

La danse

Essaïon (278-46-42), 18 h 30 : la Création, les dieux de l'Inde.
Palais des Congrès (758-21-34), 20 h 30 : Ballet Moïsseïev.
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h 30 : New York Blues.
Théâtre de Plaisance (320-00-06), 20 h 45 : Sangre Flamenca.
Théâtre 18 (226-47-77), 20 h : All that love.

Les concerts

Chapelle du lycée Henri-IV, 20 h. 30 : Chorale franco-allemande, dir. B. Lallement (chanson populaire de la Renaissance à nos jours).
Radio - France, Auditorium 106, 18 h. 30 : D. Abramovitz (Schubert, Saylor, Ravel).
Eglise de la Madeleine, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J.-C. Hartemann (Mozart).
Salle Cortot, 21 h. : Quatuor Parennin (Beethoven, Jansen, Schumann).
symphonique du Venezuela, dir. G.W. Schmohe (Messiaen, Mendel-
Salle Gaveau, 21 h. : Orchestre sohn, Brahms).
Faculté de droit (Assas), 20 h. 30 : Ensemble Bach de Paris, dir. J. von Websky (Bach).
Lucernaire, 21 h. : B. Marcinkowska, I. Szymczak (Bach).

Les festivals

MUSIQUE CONTEMPORAINE DANS LES HAUTS-DE-SEINE
(750-44-28)

Ville-d'Avray, Château, 21 h. : J. Loriod, J. Eldoret (Mari, Tisné, Messiaen...).

FESTIVAL D'AUTOMNE
(296-12-27)

DANSE

Centre Pompidou, Grande salle, 21 h. : Dana Reitz.

THEATRE

Athénée, Petite salle, 20 h. 30 : le Concert.

EXPOSITION

Chapelle de Saint-Louis de la Salpêtrière, de 12 h. à 20 h. : Architecture.

FESTIVAL ILE-DE-FRANCE

Montfermeil, Eglise Saint-Pierre-Saint-Jean, 20 h. 30 : Ensemble A Sei Voci (Gesualdo, Victoria, Morales, Lassus).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h. : Ma femme... homme d'affaires, de M. de Vaucorbeil ; 19 h. Hommage à K. Vidor : l'Homme qui n'a pas d'étoile ; 21 h. : Hommage à V. Cottafavi : la Folle Almayer.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h. : Marie, de B. Sobel ; 17 h. : Hôtel moderne, d'A. Engel ; 19 h. : Lover's Exile, de M. Gross.

Les exclusivités

AGATHA (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).
ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMOUR NU (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
L'ANNEE DES TREIZE LUNES (All., v.o.) (**) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), h. sp.
L'AU-DELA (It., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).
AU-DELA DU REEL (A., v.f.) (*) : Français, 9e (770-33-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
BEAU-PERE (Fr.) (*) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES BIDASSES AUX GRANDES MANŒUVRES (Fr.) : Caméo, 9e (246-66-44).
LA BOUM (Fr.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
CHARULATA (Ind., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LE CHOIX DES ARMES (Fr.) (*) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
CONDORMAN (A., v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-50-22) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), sous-titres anglais.
DESPERADO CITY (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Studio 28, 18e (606-36-07).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C., 2e (261-50-32).
EXTRANEUS (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (*) (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Bergère, 9e (770-77-58).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). — V.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

LES FILMS NOUVEAUX

COMMENT DRAGUER TOUTES LES FILLES, film français de Michel Vocoret. — Paramount - Odéon, 6e (325-59-83), Ermitage, 8e (359-15-71), Paramount - Opéra, 9e (742-56-31), Maxéville, 9e (770-72-86), Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount - Orléans, 14e (540-45-91), Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount - Montmartre, 18e (606-34-25), Secrétan, 19e (206-71-33).
CROQUE LA VIE, film français de Jean-Charles Tacchella. — Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), Caméo, 9e (246-66-44), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Miramar, 14e (320-89-52), Magic - Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (651-99-75), Paramount - Montmartre, 18e (606-34-25).
LA FILLE OFFERTE, film allemand de Helma Sanders - Brahms (**) (v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86), Studio de la Harpe, 5e (354-34-83), Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).
LA NUIT ENSOLEILLEE, film français de Patrick Ségal. — Movies, 1er (260-43-99), Studio de la Harpe - Huchette, 5e (633-08-40).
LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE, film allemand de Rainer Werner Fassbinder. — V.O. : Gaumont - Halles, 1er (297-49-70), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Marignan, 8e (359-92-82), Athéna, 12e (343-00-65), P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Parnassiens, 14e (329-83-11), 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Mayfair, 16e (525-27-06) ; V.F. : Saint - Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Français, 9e (770-33-88), Gaumont - Gambetta, 20e (636-10-96).
STALKER, film soviétique d'Andreï Tarkovski. — V.O. : Forum, 1er (297-53-74), Cosmos, 6e (544-28-80), Ambassade, 8e (359-19-08), Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20), Parnassiens, 14e (329-83-11).

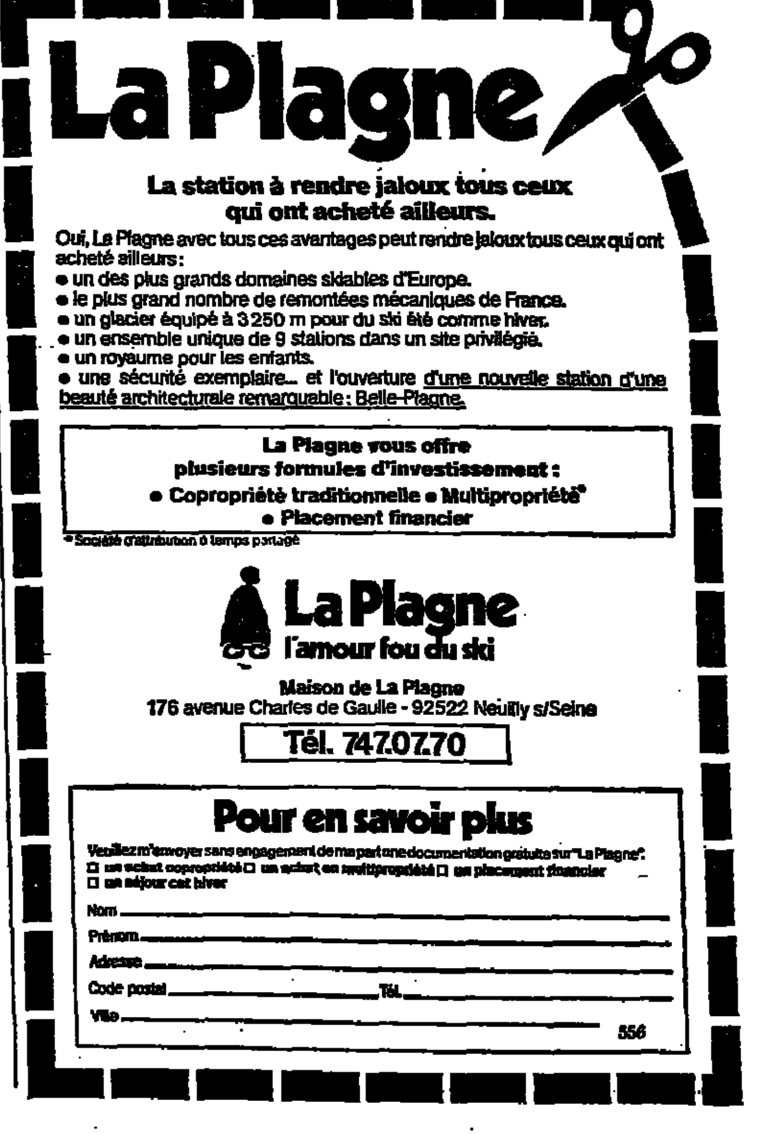
LA FEMME D'A COTE (Fr.) : Saint-Germain-Studio, 5e (633-63-20) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
GARDE A VUE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; 14 Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA GUEULE DU LOUP (Fr.) : U.G.C. - Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. - Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. - Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
IL FAUT TUER BIRGITT HASS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
IRAN UN PRINTEMPS EN HIVER (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04). H. Sp.
LE JARDINIER (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Studio-28, 18e (606-36-07).
JAZZ SINGER (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
JULIETTE DU COTE DES HOMMES (Fr.) : Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18).
LE LOUP - GAROU DE LONDRES (*) (A., v.o.) : U.G.C. - Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
MADAME CLAUDE 2 (Fr.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Studio-28, 18e (606-36-07).
LE MAITRE D'ÉCOLE (Fr.) : Gaumont - les-Halles, 1er (297-49-70) ; A.B.C., 2e (236-55-54) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont - Sud, 14e (327-84-50) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy - Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont - Gambetta, 20e (636-10-96).
MALEVIL (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. - Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
MAX FRISCH JOURNAL I - III (Suis.) 1er Forum (297-53-74).
METAL HURLANT (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Gaumont - Les Halles, 1er, (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont - Convention, 15e (828-42-27) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
MOI CHRISTIANE F. (All., v.f.) (*) : Paramount - Montparnasse, 14e, (329-90-10).
MOURIR A BELFAST (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
NEW-YORK 1997 (A., v.f.) : Marivaux, 2e (296-80-40).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
L'OMBRE ROUGE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; U.G.C.-Odéon 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; U.G.C. - Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. - Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.), U.G.C - Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C.-Odéon, 6e, (325-71-08) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Hollywood - Bd, 9e (770-10-41) ; Paramount - Bastille, 12e (357-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont - Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont - Gambetta, 20e (636-10-96).
REGARDS ET SOURIRES (Angl., v.o.), 14 Juillet - Parnasse, 6e (326-58-00).
REPORTERS (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.o.) : Gaumont - les Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny - Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-23) ; Marignan, 8e (359-97-82) ; Publicis-Champs-Elys., 8e (720-76-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10 ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount - Montmartre, 18e (606-34-25) ; Wepler, 18e (522-46-01).
RUST NEVER SLEEPS (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) H. Sp.
LE SANG DU FLAMBOYANT (Fr.) : Cin'ac Italiens, 2e (296-80-27), Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
SANGLANTES CONFESSIONS (A., v.o.) : La Pagode, 7e (705-12-15), Marignan, 8e (359-92-82), Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Français, 9e (770-33-88).
TARZAN L'HOMME-SINGE (A., v.f.) : Cin'ac Italiens, 2e (296-80-27).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
LA TRAGEDIE D'UN HOMME RIDICULE (It., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Français, 9e (770-33-88), Nation, 12e (343-04-67), Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Gaumont Les Halles (1er) (297-49-70), Berlitz (2e) (742-60-33), Richelieu, 2e (233-56-70), Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Colisée, 8e (359-29-46), Nation, 12e (343-04-67), Fauvette, 13e (331-60-74), Gaumont Convention, 15e (828-42-27), Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount City, 8e (562-45-76), Publicis Matignon, 8e (359-31-97), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
VOTRE ENFANT M'INTERESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) H. Sp.

Les festivals

BUSTER KEATON, Marais, 4e (278-47-86) : Fiancées en folie.
COMEDIES ITALIENNES, Ciné-Seine, 5e (329-95-99) ; 20 h. 30 : Affreux, sales et méchants ; 22 h. 20 : Nos chers amis ; 12 h. 15, 18 h. 30 : le Cheik blanc.
LES GRANDS MELODRAMES, Action-Lafayette, 2e (878-80-50) : les Feux de l'été.
MARGUERITE DURAS, Action République, 11e (805-51-33), 20 h. : 18 h., 22 h. : Aurelia Steiner.
MARX BROTHERS, Nickel - Ecoles, 5e (325-72-07) : Une nuit à l'opéra.
WIM WENDERS, 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : Au fil du temps.









RADIO-TÉLÉVISION

Jeudi 19 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Téléfilm : Nous te mari-e-rons.
Réal J Pansten, avec G. Mnich, H. Garcin, M. Gielser...
Les joyeuses aventures de femmes célibataires au rythme des lampions

22 h Magazine : La rage de lire.
Une émission de G Suffert.
Regard sur l'Islam.
Avec la participation de V.-S Naipaul, «Guérilleros», E. Sablier. «Iran... la poudrière», E. Behr, journaliste américain de Newsweek.

23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Jeudi cinéma.
(et à 22 h 30).

20 h 45 Cinéma : Un papillon sur l'épaule.
Film français de J. Deray (1978) Avec L. Ventura, C. Auger, P. Crauchet, J. Bouise, N Garcia, L. Betti.
Un Français, homme bien ordinaire, de passage à Barcelone, entre dans une chambre d'hôtel, où il a entendu quelqu'un gémir. Il reçoit un coup sur la tête se réveille dans une étrange clinique et se trouve plongé dans un mystère qui le dépasse. Une atmosphère de cauchemar kafkaïen, de machination ténébreuse, très bien créée Le film le plus personnel de Jacques Deray Dans un personnage menacé, angoissé, Lino Ventura est en parfait accord avec le style du réalisateur.

23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : Contre une poignée de diamants.
Film anglo-américain de Don Siegel (1974). Avec M. Caine, D Peasence, D Seyrig, C Revill, J. Vernon, J Ackland (Rediffusion).
Le fils d'un agent secret britannique est enlevé par des inconnus, exigeant comme rançon un lot de diamants bruts appartenant à l'Intelligence Service. Soupçonné par ses supérieurs d'avoir organisé la machination, l'agent doit se battre seul. Scénario très embrouillé, réalisation de pure routine. Michael Caine se promène là-dedans avec désinvolture.

22 h 10 Journal.

22 h 35 Hollywood U.S.A. :
Hommage à William Holden (rediffusion).

FRANCE-CULTURE

20 h, Théâtre du siècle d'or espagnol : les retables des merveilles, de M de Cervantes, à 20 h 30 : Numance, de M de Cervantes.
22 h 30, Nuits magnétiques : risques de turbulence (les directeurs de la photo).

FRANCE-MUSIQUE

20 h, Concert (en direct de la Herkulessaal de Munich). «Siegfried Idyll», de Wagner, par l'Orchesnich) ; «Siegfried Idyll», de Wagner ; «Symphonie n° 7», de Bruckner, par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. R. Kubelik ; (entracte), à 20 h. 30, «Quatuor à cordes n° 2», de C. Ballif.
22 h 15, Ouvert la nuit : Les musiques du spectacle. Salter, May, Steiner, Waxmann, Schumann, Hermann, Baxter ; 0 h. 30 les chants de la terre.

Vendredi 20 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
14 h 5 Documentation-information.
Histoire d'un livre ; La rivière ; Sécurité routière.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Avis de recherche.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 35 Spectacle de l'Opéra de Paris : la Fille mal gardée.
D'après J. Dauberval, mise en scène et chorégraphie M. Spoerli, avec N. Pontois, P. Dupond, C. Atanassoff.
21 h 50 Retransmission du Théâtre d'Ivry : Catherine.
D'après *les Cloches de Bâle* d'Aragon, mise en scène A. Vitez, avec C. Aufaure, F. Bette, J.-P. Colin.
Un repas de famille où des personnages évoquent le vaste roman de la vie et de l'histoire du vingtième siècle.
23 h 45 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Le secret professionnel.
15 h Série : L'Age de cristal.
15 h 50 Magazine : Quatre saisons.
16 h 50 La télévision des téléspectateurs.
17 h 20 Fenêtre sur... presse, pouvoir et société.
La presse domestiquée : 1939-1944.
18 h Récré A 2.
Mes mains ont la parole ; Le prince du soleil.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Guerre en pays neutre.
De M. Legris, réal. P. Lefebvre. Avec J. Denis, G. Mnich, A. Prucnal...
L'histoire d'un agent secret hongrois, travaillant pour l'U.R.S.S. contre le nazisme : captivant.
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Trois cents héros, plus quelques autres.
Avec M. del Castillo (*la Nuit du décret*), B. Clavel (*Compagnons du nouveau monde*), C. Mc Cullow (*Un autre nom pour l'amour*), P. Ajame (*300 héros et personnages du roman français, d'Atala à Zazie*).
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club : Hamlet.
Film anglais de L. Olivier (1948), avec L. Olivier, E. Herlie, B. Sydney, J. Simmons, F. Aylmer (v.o., sous-titrée. N.).
Elseneur, au seizième siècle. Le prince Hamlet découvre que sa mère et son oncle ont trompé et assassiné son père, roi de Danemark. Afin de confondre et punir les coupables, il simule la folie. Une adaptation fidèle à l'esprit de la tragédie de Shakespeare dont le texte a été un peu élagué pour faire mieux comprendre le personnage d'Hamlet. Tout en respectant les structures théâtrales, Laurence Olivier a su inventer une écriture cinématographique à laquelle ce film a dû son prestige.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Comité de défense des libertés et droits de l'homme en France et dans le monde (C.D.D.H.).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
Sisyphe ou l'éternel recommencement.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : Harmoniser la vie.
Enquête et réalisation, D. Le Comte.
21 h 30 Série : La vie fantastique des figures peintes.
«Le dernier portrait de M. Bruyas». Avec : A. Mottet, G. Gobin, F. Hatet, G. Garrivier, L. Pezzarossa et G. Lacombe. Réal. : J.-J. Sirkis et R.-M. Arlaud.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : C'est à Hambourg.
8 h, Les chemins de la connaissance : Wilhem Fliess et la naissance de la psychanalyse (la correspondance Freud-Fliess) ; à 8 h 32, Mes Egypte, par J. Lacarrière : le piéton au Caire.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : Chronique d'une guerre perdue, avec le colonel Rémy.
11 h 2, Elisabeth Schwarzkopf.
12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama : avec F. Nourissier.
13 h 30, Musiques extra-européennes : Amérique latine.
14 h, Sons : Transports.
14 h 5, Un livre, des voix : «Les Confidences vénitiennes», de J. Duranteau.
14 h 47, Les inconnus de l'histoire : Nigidius Figulus.
15 h 50, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique.
18 h 30, Feuilleton : L'homme truqué, d'après M. Renard.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : Les fibres optiques.
20 h, Emission médicale : La micropsychanalyse (en liaison avec TF 1).
21 h 30, Black and blue : Les Etats-Unis d'une côte à l'autre.
22 h 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence ; Les directeurs de la photo.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Quotidien musique : Œuvres de von Weber, Schubert ; 7 h 2, Actualité culturelle.
9 h 2, Le matin des musiciens : «Italia» autour de Berio, œuvres de Sinigallia, Monteverdi, Berio.
12 h 2, Midi-Deux : Magazine du disque ; 12 h 30, Jazz classique : Bill Coleman ; 14 h, Musique légère : œuvres de Ziehrer, Beethoven, Waldteufel, J. Strauss.
14 h 30, Les enfants d'Orphée : A tous les vents : le timbre vocal.
15 h, Points-contrepoints : Œuvres de Lidholm, Brahms, Ravel, Durante, Strauss ; 17 h, «Trois générations de Busch», œuvres de Schubert.
18 h 2, Le club du jazz.
18 h 30, Quotidien concert : «Sinfonia a quattro» de Tuma ; «Ach stücke», de Hindemith ; «Quatre petits morceaux de danse», de Bartok ; «Cinq menuets», de Schubert ; «Bagatelle opus 5», de Tcherepnine, par l'Orchestre national de chambre de Toulouse, dir. G. Armand.
20 h, Le royaume de la musique.
20 h 20, Concert (de Stuttgart) : «Malinconia», de Berger, «En Saga poème symphonique», de Sibelius, «Symphonie numéro 7», de Beethoven, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. S. Celibidache.
22 h 15, Ouvert la nuit : Portrait par petites touches, œuvres de Bartok ; 23 h 5, Vieilles cires : Wilhlem Backaus joue Beethoven ; 0 h 5, Jazz forum.

TRIBUNES ET DEBATS

JEUDI 19 NOVEMBRE

— *MM. André Lajoinie*, membre du bureau politique du P.C., *Paul Chomat*, député P.C. de la Loire, *Parfait Jans*, député P.C. des Hauts-de-Seine, sont invités sur TF 1, à 19 h. 45.

— *M. Didier Bariani*, président du parti radical, est l'invité du journal de R.T.L., à 18 heures.

VENDREDI 20 NOVEMBRE

— Didier Lecat reçoit *M. Roger Burnel*, président de l'UNAF (Union nationale des associations familiales), sur France-Inter, à 7 h. 45.



CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur du sultanat d'Oman et Mme Ahmed A. Macki ont donné une réception mercredi à l'occasion de la fête nationale et pour prendre congé de nombreux amis qu'ils s'étaient faits pendant leur séjour à Paris.

Mariages

— M. et Mme Claude BERGEAL,
Le pasteur et Mme Christophe DURRLEMAN,
sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants
Catherine et Antoine,
qui sera célébré le samedi 21 novembre, à 15 h. 30, au temple réformé de Saint-Germain-en-Laye.
108, boulevard de la Reine,
78000 Versailles.
480, rue Georges-Clemenceau,
78300 Carrières-sous-Poissy.

— **Marcella MALTAIS**
et
Djanri Ilitch KASHIA
sont heureux d'apprendre à leurs familles et amis qu'ils se sont mariés à Moscou, le 12 novembre 1981.
Paris, Québec, Tbilissi.

Adoptions

— Olivier et Chantal TRANCART-FOUJOLS sont heureux de faire part de l'arrivée de
Louis, Cyprien,
le 17 novembre 1981.
76340 Blangy-sur-Bresle.

Décès

— Mme Raymond Berthault,
M. Guy Berthault,
M. Christian Berthault,
M. et Mme Jean-Louis Flageul,
Mme Evelyne Flageul,
Mme Marie-Claude Flageul,
Et leurs enfants et petits-enfants,
Mme Andrée Demarquay,
Et les familles Lance et Demarquay,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Raymond BERTHAULT,
chevalier de la Légion d'honneur,
fondateur et président d'honneur de la société Viniprix,
président-directeur général de la société Euromarché,
survenu le 17 novembre 1981.
Les obsèques auront lieu le vendredi 20 novembre 1981, à 11 heures, en l'église de Meulan (Yvelines).
L'inhumation aura lieu à 15 heures au nouveau cimetière de Neuilly, rue Vimy, à Nanterre (Hauts-de-Seine).

— Le conseil d'administration et les collaborateurs de la société Euromarché
ont le regret de faire part du décès de
M. Raymond BERTHAULT,
chevalier de la Légion d'honneur,
fondateur et président d'honneur de la société Euromarché,
survenu le 17 novembre 1981.
Les obsèques auront lieu le vendredi 20 novembre 1981, à 11 heures, en l'église de Meulan (Yvelines).
L'inhumation aura lieu à 15 heures au nouveau cimetière de Neuilly, rue Vimy, à Nanterre (Hauts-de-Seine).

[Né le 27 mars 1901 à Bléré (Indre-et-Loire), Raymond Berthault, fils de commerçants, était devenu l'un des acteurs les plus marquants de la distribution en France. A vingt-trois ans, il créait une agence immobilière et de voyage et, à trente-quatre ans, se lançait dans la distribution avec Viniprix. Viniprix, important groupe de magasins à succursales, est devenu au fil des années un des grands groupes français de la distribution, avec en 1968 la création d'Euromarché, une des plus connues des enseignes d'hypermarchés.]

— M. et Mme Gérald Cauvin,
M. Olivier Cauvin,
M. et Mme René Chevallier et leurs enfants,
font part du rappel à Dieu de leur fils, frère, beau-frère et oncle,
Jean-Noël CAUVIN,
dans sa trente et unième année.
La cérémonie religieuse a eu lieu le 17 novembre, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, dans la plus stricte intimité.

— Simone et Louis Bacquier et leurs enfants,
Monique et Eric Reiner, ainsi que Gabrielle et Hadrien,
Jacques Bacquier,
Véronique et Antoine Calsat,
Le docteur Henriette Buhot et ses enfants,
Nicole et Alain Nicolas, ainsi que Pierre et Brieuc,
Claude et Thierry Gaquerel, ainsi que Manon,
Jacqueline et Pierre-Hugues Makowski,
Denis Buhot,
ont la douleur de faire part du décès de
Marie Louise DUGES,
leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,
survenu à Paris, le 16 novembre 1981, dans sa quatre-vingt-huitième année.
La cérémonie religieuse et l'inhumation auront lieu à Fontanes, dans le Lot, le vendredi 20 novembre, à 15 heures.
On se réunira avant au Clau dans sa maison.
«Le Clau»,
Fontanes,
46230 Lalbenque.
9, rue Vaneau,
75007 Paris.
6, rue Joseph-Bara,
75007 Paris.

— Il a plu au Seigneur de rappeler à Lui,
Mme Paul PRINCE,
née Suzanne Benoît,
le dimanche 15 novembre 1981.
De la part de :
M. et Mme Henri Prince, leurs enfants et petits-enfants,
M. Yves Eschaller, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Yves Roland-Billecart, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme François Marie, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jacques Prince et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Prince et leur fille,
M. et Mme Pierre-B Prince et leurs enfants,
M. et Mme Alain Roland-Billecart et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Noël Doucerain et leurs enfants,
M. et Mme Henri de Roissart et leurs enfants,
Les familles Prince, Chataing, Roche et Roybon.

La messe de funérailles a été célébrée le jeudi 19 novembre, à 14 h. 30, en l'église de Vaulnaveys-le-Haut, suivie de l'inhumation à Saint-Martin-d'Uriage.

— Le 13 novembre 1981, dans sa cinquante-neuvième année,
Francis SABARLY,
ingénieur des ponts et chaussées,
président-directeur général
et
fondateur de Géoconseil,
s'est endormi sereinement dans la paix du Seigneur, entouré et soutenu par sa famille et ses amis.
Ses obsèques seront célébrées en l'église Notre-Dame de Beauregard, à La Celle-Saint-Cloud, le samedi 21 novembre, à 11 heures, suivies de l'inhumation au cimetière de La Celle-Saint-Cloud.

«L'homme qui a su accomplir son destin meurt en vainqueur d'une mort qui est sienne, entouré de ceux qui sont Espérance et Promesse.»

Mme Françoise Sabarly-Lasmartres.
21, «Les Cigognes»,
78170 La Celle-Saint-Cloud.

— Olivier et Marie-Claire Schloesing, ses parents,
Ses frères et sœurs, Marc-Antoine et Martine et leur petit Samuel,
Françoise, Bertrand,
Son ami Eric,
Sa marraine Andrée Molines,
Ses grands-parents,
André et Laline Bruneton et tous leurs frères,
Proches et amis,
ont perdu
Sophie SCHLOESING,
le 17 novembre 1981, à l'âge de dix-huit ans.
Un service religieux a lieu dans l'intimité, en l'église réformée du Luxembourg, rue Madame.
36, boulevard Carnot,
92340 Bourg-la-Reine.

— Le docteur et Mme Henri Wallerand,
M. et Mme Daniel Imbert,
M. et Mme Victor Vergne-Kac,
Mme Martine Vergne,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean-Joseph VERGNE,
huissier de justice honoraire,
survenu le 17 novembre 1981, à l'âge de soixante-seize ans.
La levée de corps aura lieu à la maison mortuaire (5, rue Laurent-Pichat, à Paris-16e), le vendredi 20 novembre 1981, à 8 heures.
La cérémonie religieuse sera célébrée le même jour, à 16 heures, en l'église de La Tourette (Corrèze), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.
5, rue Laurent-Pichat,
75116 Paris.

Remerciements

— M. et Mme Mohamed Ben Allal,
Les familles Ben Allal, Jeannel,
très touchées des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
M. Niman BEN ALLAL,
prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil, d'accepter leurs sincères remerciements.
Tetouan.
Rabat.
Nice.
Dormans (Chavenay).

— Mme Jacques Leroy,
Ses enfants,
Et toute la famille,
remercient bien sincèrement de la part prise à leur grande douleur et des témoignages de sympathie qui leur ont été prodigués.

Anniversaires

— A tous ceux qui ont connu et aimé
Ava Mauricette MONNERET,
une pensée est demandée aujourd'hui pour celle qui est restée si vivante, dans nos cœurs.

Messes

— Mme la maréchale Leclerc de Hauteclocque et les Anciens de la 2e D.B. invitent à assister à la messe qui sera célébrée le dimanche 29 novembre, à 9 h. 30, en l'église Saint-Louis des Invalides, à la mémoire du
maréchal LECLERC de HAUTECLOCQUE
et de ses onze compagnons.

Cérémonies religieuses

— Des prières de l'an seront dites à la mémoire de
Eugénie SLAMA,
née Sitbon,
le samedi 21 novembre 1981, au cours de l'office du matin, à la synagogue de la rue Vergniaud, n° 61 (Paris-13e).

Communications diverses

— La vente de charité des Anciens de la 2e D.B. se déroulera au Parc des expositions, porte de Versailles (bât. 11, entrée porte A) niveau 2, les : vendredi 27 novembre 1981 (de 10 h. à 22 h.) ; samedi 28 novembre 1981 (de 10 h. à 22 h.) ; dimanche 29 novembre 1981 (de 12 h. à 20 h).

— L'Association pour le développement des potentialités humaines organise, le mardi 24 novembre, à 20 h. 30, à l'Association Plaisance (32, rue Olivier-Noyer, 75014 Paris, métro Alésia), une soirée publique sur le thème : «Le développement personnel, qu'est-ce que c'est ?»
A.D.P.H., 39, rue Brancion, Paris-15e.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

— Université de Paris-V (Sorbonne), samedi 21 novembre, à 9 h. 30, amphithéâtre E.-Durkheim, M. Jean-Pierre Lecanuet : «Imprégnation et mémoire ; la phase de consolidation mnésique chez le poussin».

MÉDECINE

A l'Assemblée nationale

M. JACK RALITE CONFIRME L'INTENTION DU GOUVERNEMENT DE SUPPRIMER LE SECTEUR PRIVÉ DES HOPITAUX PUBLICS

Répondant le mercredi 18 novembre à l'Assemblée nationale à une question de Mme Françoise Gaspard (P.S., Eure-et-Loir) à propos de la suppression du secteur privé dans les hôpitaux publics, M. Jack Ralite, ministre de la santé, a notamment déclaré :

« *Lorsque le professeur Robert Debré avait suggéré de créer un secteur privé dans les hôpitaux publics, c'était pour encourager des spécialistes de qualité à exercer dans ces hôpitaux, de manière que les malades bénéficient des meilleurs soins possibles. La démarche était empreinte de la générosité qui caractérisait ce grand professeur, lequel l'avait conçue comme provisoire.*

» *J'ai dit à plusieurs reprises que lorsque nous supprimerions les lits privés, nous aménagerions en même temps la protection sociale et le système de retraite de l'ensemble des médecins hospitaliers afin que ceux-ci n'aient plus besoin de faire l'appoint en conservant une activité privée. J'ai également affirmé que je définirais un calendrier et des dispositions appropriées pour éviter de pénaliser les médecins se trouvant dans des situations particulières dont l'ancienneté mérite considération.* »

Rappelant que cetet suppression ferait l'objet d'une négociation avec les professions de santé, le ministre a ajouté : «*Il n'y a là rien qui soit de nature à justifier le remue-ménage actuel, encore moins des grèves éventuelles. J'ajouterai qu'une telle initiative serait particulièrement incompréhensible de la part de médecins qui n'ont pas soutenu les médecins de famille au moment où ceux-ci ont protesté contre les mauvais coups portés par les équipes précédentes à la qualité des soins hospitaliers.*»

Prenant ensuite la parole, M. Michel Debré (R.P.R., La Réunion) a répondu au ministre de la santé : «*Quand vous dites qu'il s'agissait d'une mesure à caractère provisoire, je puis assurer que vous commettez une erreur.*» Rappelant qu'il avait, comme premier ministre, signé l'Ordonance de 1959, fondant ce système, et déplorant les abus auxquels a donné lieu, parfois, la déviation des textes originels, M. Michel Debré a ajouté : «*Mais quand vous supprimez le secteur privé, vous n'avez pas le droit de vous réclamer de ceux qui avaient pris la responsabilité de cette Ordonnance (...).*»

M. Jack Ralite, pour sa part, a conclu, indiquant que la réforme Debré fut, en son temps, un «*compromis positif*» : «*Mais il n'en reste aujourd'hui qu'une écharde, que le gouvernement souhaite ôter avec courtoisie, en associant tous les intéressés à cette opération de petite chirurgie...*»

LE PROFESSEUR PIERRE HUARD ÉLU A L'ACADÉMIE

L'Académie nationale de médecine vient d'élire membre de sa septième section le professeur Pierre Huard, recteur honoraire de l'université d'Abidjan.

[Né à Bastia le 16 octobre 1901, le professeur Huard a été doyen de la faculté de médecine de Hanoi, de 1933 à 1954, puis doyen et recteur de l'université d'Abidjan, de 1963 à 1966. Nommé directeur d'études à la section des sciences historiques et philosophiques de l'Ecole pratique des hautes études en 1966, il fut professeur à la faculté de médecine de Paris, de 1966 à 1973. Il a publié de nombreux ouvrages qui font autorité sur l'histoire de la médecine, de la chirurgie, de la pharmacie et de l'art dentaire.]



Le Monde

LIVRES

David Shahar, conteur de Jérusalem

De l'hébreu au français

L'œuvre de David Shahar, depuis qu'elle est publiée en français, a été merveilleusement servie par sa traductrice Madeleine Neige, bibliothécaire à la Nationale où elle est chargée de la section hébraïque. Celle-ci avait appris l'hébreu aux langues orientales, en s'exerçant sur des nouvelles de l'écrivain. Séduite par ces textes, elle eut l'idée d'en présenter un choix chez Gallimard : la Colombe et la Lune *(1971). La voie du* Palais des vases brisés *était frayée.*

Madeleine Neige, qui rappelle ici les origines de David Shahar, nous parle de son propre travail sur cette œuvre particulière et du passage « aisé » de l'hébreu au français.

DAVID SHAHAR est né à Jérusalem en 1926, au sein d'une famille dont les ancêtres étaient établis dans le pays depuis quatre générations du côté maternel et cinq du côté paternel. Sa langue maternelle est l'hébreu et il a fait en hébreu toutes ses études, y compris ses études universitaires (histoire et philosophie). Comme tous ceux de son âge, il a combattu dans les cinq guerres qu'a connues Israël.

David Sahar a quitté son pays pour la première fois à l'âge de trente-sept ans pour faire un séjour de deux ans à Paris. C'est dire que toute sa formation s'est effectuée en dehors des influences étrangères qui ont marqué la plupart des écrivains de sa génération. Toute sa jeunesse, il l'a vécue à Jérusalem dans un milieu qui réunissait tous les extrêmes ; au sein de sa propre famille on trouvait à la fois des ultra-orthodoxes et des athées farouches ; autour de lui, se croisaient toutes les races et toutes les religions, et ce brassage générateur de tensions lui a donné le sens de la relativité des valeurs et l'amour de la tolérance.

Son œuvre s'enracine dans une vaste culture juive mais dépasse amplement les limites d'une stricte tradition pour s'inscrire dans un large et libre humanisme hébraïque. C'est pour cela sans doute qu'elle « passe » si aisément en français. On se trouve évidemment affronté aux difficultés inhérentes à toute traduction — lesquelles résident bien davantage dans « l'esprit », dans la transmission de l'ambiance culturelle que dans les mots eux-mêmes.

On pourrait penser que l'anglais, davantage influencé par la Bible, est un terrain plus favorable, or il semble, au contraire, assez curieusement, exister entre la langue hébraïque et la langue française une sympathie plus évidente. Cela est vrai de toute façon pour la langue de David Shahar.

A l'inverse de la phrase de la Bible et de l'hébreu classique, qui est courte, ramassée, David Shahar coule sa langue musicale et poétique en une longue période sinueuse, « proustienne » mais rigoureusement construite et qui donne au traducteur un rare plaisir lorsque celui-ci s'efforce de la modeler en français. Quant à son vocabulaire, aussi nourri soit-il de toutes les couches linguistiques qui ont formé l'hébreu — depuis la Bible jusqu'à Ben-Yehuda et à l'hébreu moderne, — il reste toujours naturel, éloigné de toute recherche de l'effet, et déterminé avant tout par le souci d'exprimer le plus simplement et le plus précisément possible ce qu'il veut dire.

Il est intéressant de noter que les mots cardinaux sont demeurés les mêmes que dans la Bible — le pain, la maison, le ciel... Un jeune enfant israélien ne connaît pas, pour lire la Bible, les difficultés du jeune Français pour lire la « Chanson de Roland » ou du jeune grec pour lire Homère. Il faut remarquer aussi que dans l'hébreu biblique il n'y a pas de présent, et que le passé est exprimé par le futur. Cette spécificité s'accorde à la mentalité de David Shahar, qui ressent l'élément du temps en quelque sorte comme « intemporel » ; tel un guetteur qui regarde la plaine du haut d'une tour, il considère le temps d'un point situé hors du temps.

MADELEINE NEIGE.

Le roman de la déchirure

COMMENT définir le plaisir que dispensent chaque fois qu'elles nous reviennent — et c'est la troisième fois — les histoires de David Shahar, ce romancier hébreu qu'on assimile, non sans raison, à un Proust oriental ? Parti, comme l'autre, à la recherche de son enfance, il ressuscite une Jérusalem abolie, celle du mandat britannique, et nous la rend si présente, si vivante, à travers les personnages qui la hantent, qu'elle nous devient intime et familière, en dépit de son éloignement et de ses particularismes.

L'art ici fait tout, comme dans *A la recherche du temps perdu*. Les milieux caducs décrits retiennent, moins que la profondeur du regard, l'acuité d'une mémoire, les réflexions qui en découlent et la magie des évocations.

C'est, en 1978, avec *le Palais des vases brisés*, que nous avons rencontré pour la première fois le petit monde pittoresque, cocasse et si humain de David Shahar. Il gravitait autour de la maison, rue des Prophètes, qu'avait habitée, enfant, le narrateur et de la famille Louria, qui en était propriétaire. Visages inoubliables du « vieil adultère », Prosper Yehuda bey perdu dans ses invocations à Moïse, de sa tempêtueuse épouse, Mme Louria opposant son réalisme aux « rêvasseries » des autres, de leur fils, le beau Gabriel, qui, rentrant d'un séjour en France, apportait avec lui un vent de plaisir et de liberté.

Les « vases brisés »

Ce Gabriel, dont chacun parlait avant son retour, était le héros du *Palais des vases brisés* et une figure majeure dans la mémoire du narrateur. Il s'était effacé dans le deuxième tome, *Un voyage à Ur en Chaldée*, devant un de ses amis, autre personnage insolite puisque juif converti au protestantisme et devenu pasteur. Il reparaît en bonne position dans *le Jour de la Comtesse*, dernier volet de cette trilogie à laquelle le premier volume donne maintenant son titre général. Un titre annonciateur de désastre, ces « vases brisés », dont le symbolisme s'éclaire avec ce troisième tome où se consomme justement une rupture.

Car il se déroule, en cet été 1936, *« où éclatèrent*, nous dit David Shahar, *les émeutes qui coupèrent et firent éclater le monde et le temps en deux »* : les premières émeutes arabes à Jérusalem, dont les juifs firent les frais et que les Britanniques ne s'empressèrent pas de contenir.

Cette explosion de fureur donne au *Jour de la Comtesse* une intensité dramatique que n'avaient pas les volumes précédents. Ceux-là baignaient au contraire dans une certaine douceur de vivre. En dépit des tensions sous-jacentes, des mépris et des jalousies réciproques où s'aiguisait la malice de l'auteur, les différentes communautés se toléraient. D'individu à individu, des liens d'amitié existaient entre Arabes, Anglais et Juifs.

Et soudain ces liens sautent : le Juif va tuer, sans le reconnaître, l'Arabe qui était son ami, l'officier de police britannique, que tout le monde estimait, est mis à mort parce qu'en civil ce jour-là il est pris pour un Juif. Le Juif converti à l'islam jusqu'à être honoré comme un de ses saints est massacré pour espionnage sioniste. Plus rien ne reste, une fois les passions déchaînées, de ce que la tolérance avait fait naître.

C'est une des douloureuses vérités enfouies dans *le Jour de la Comtesse*, sous un réseau serré de récits qui s'emboîtent les uns dans les autres comme des poupées gigognes, s'enchevêtrent, se concurrencent, jusqu'à estomper, sous l'accumulation des histoires, le point de mire de l'auteur. Ce pourrait être une faiblesse. David Shahar en fait un art. Et peut-être est-ce le talent propre au conteur que de dissimuler, sous l'exubérance concrète des motifs, le thème profond qu'il traite.

Le roman s'appuie sur trois journées particulières qui encadrent la semaine fatidique. La première journée, lumineuse malgré les ombres qui déjà s'y glissent, s'achève sur une scène de joie et de bonne entente, dans un café de la rue des Prophètes. Gabriel Louria joue sur un violon que le hasard d'un triste marché a mis entre ses mains ; la femme qu'il courtise danse avec l'officier de police britannique et le riche antiquaire arabe qui les regarde invite à déjeuner tous ces joyeux convives. C'est le dernier jour enchanté.

La deuxième journée, sanglante, est celle de l'émeute où tombera le policier britannique, victime de sa passion pour la photographie, où Gabriel deviendra le meurtrier de son ami arabe.

La troisième journée retourne vers la lumière. Elle voit, d'une part, la libération de Gabriel, jeté en prison pour son meurtre, à la suite de la dénonciation d'un de ses voisins, religieux fanatique, que pousse la peur. Elle voit, aussi, l'éclosion d'un amour né d'un recueil de poèmes.

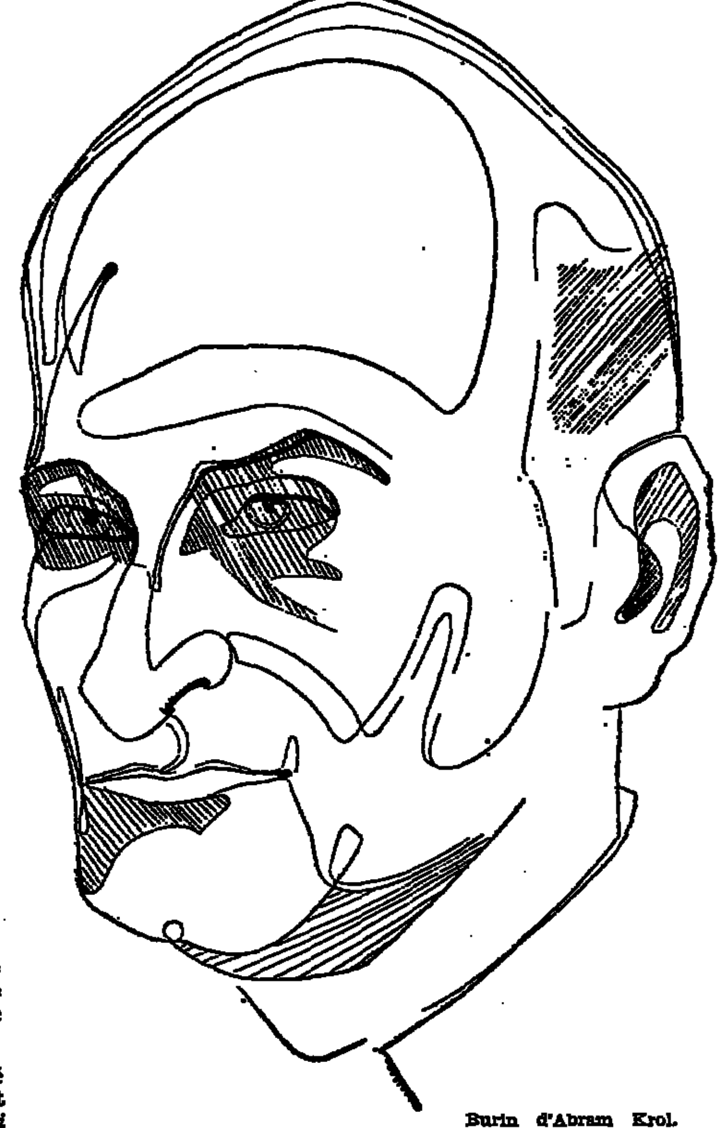
Car ce roman de la déchirure se double, constamment, de l'histoire merveilleuse d'un livre, *les Chants de Tammouz à Astarté*. Le narrateur l'a découvert avec extase à l'orée de la première journée. Il apprendra, le soir même, qu'un minable employé de clinique en est l'auteur inattendu et, quand sera passée la tourmente, il verra une belle jeune femme, séduite à son tour par ces *Chants*, rejoindre le poète dans la cave de Mme Louria, où il se consacre désormais à ses rêves.

Le roman s'achève ainsi sur l'assomption de la poésie qui conduit à l'amour. C'est l'autre vérité, consolante celle-là, qui se dit à travers le foisonnement des destins, des caractères, des petits faits quotidiens, des anecdotes. Le narrateur ne cessant de se faire couper la parole par tous les personnages qu'il croise dans sa mémoire et qui, à leur tour, se souviennent, racontent ou songent, *le Jour de la Comtesse* déborde constamment le cadre du temps et de l'espace qu'il se donne. Par-delà les émeutes, nous passons sans hiatus de la Jérusalem ottomane et même de celle d'Hérode à la Jérusalem étudiante d'aujourd'hui ; l'histoire du violon sur lequel joue Gabriel évoque l'Allemagne des premières persécutions nazies : c'est pour les fuir qu'un grand professeur d'une université germanique vend maintenant des lacets dans les rues...

Et l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer dans l'art de David Shahar : le chatoiement de ses broderies innombrables, l'habileté diabolique avec laquelle il les relie ou les vérités tantôt tragiques, tantôt glorieuses qui se masquent sous ces vives couleurs.

JACQUELINE PIATIER.

★ LE JOUR DE LA COMTESSE, tome III du PALAIS DES VASES BRISES, de David Shahar. Traduit de l'hébreu par Madeleine Neige. Gallimard, 268 pages. Environ 90 F.



Burin d'Abram Krol.

Traces juives

A lire *le Jour de la Comtesse* et surtout, paradoxe qui n'est que d'apparence, un extrait du roman de Shahar dans le numéro d'automne de la revue *Traces* (52, rue René-Boulanger, 75010 Paris), on cerne à la fois et une fois pour toutes ce qui fait la spécificité des lettres hébraïques et la singularité des voix diasporiques : aucune réduction des unes aux autres.

Pour l'essentiel, la différence est en ceci : l'œuvre de Shahar meurt des événements qui précèdent et préparent « la naissance d'une nation » : création qui s'enracine au lieu approprié. Avec les textes que publie la revue *Traces* (entre autres un entretien avec Poliakov, une étude sur l'amour dans les romans d'Albert Cohen, et, plus piquant, une réflexion sur le fait d' « être goy en diaspora »), ce qui se déploie c'est la conscience d'un renouveau culturel juif sur le terreau français, d'une identité juive multiple dont le pivot serait la constitution d'un « Juif de culture » selon l'expression de P. Vidal-Naquet ; on y interprète Israël comme une référence pour l'imaginaire.

L'inscription, au sommaire de *Traces*, des noms de Shahar et d'Agnon a cet effet salubre de préciser ce qui devrait aller sans dire. Et de nous inciter, juifs et goyim de tous les pays, à apprécier le talent sans frontières de David Shahar.

SERGE KOSTER.

le feuilleton

« Josée dite Nancy », de Beatrix Beck

Le droit au « moi »

LA littérature, en France, c'est l'élite s'adressant à l'élite, il n'y a pas à sortir de là. (Parole de nanti, direz-vous, mais y a-t-il d'autres paroles ?) La plupart de nos concitoyens ne sauraient se reconnaître dans la vie et les songes de privilégiés que leur racontent neuf romans sur dix. On a beau leur répéter que ce beau monde représente l'humanité et les humanités, exiger qu'ils s'en imprègnent pour grimper dans la société, ils voient bien que, dans la réalité et dans leur tête, ça ne se passe pas pareil. Question de langue, d'abord : les auteurs parlent comme les ministres, les curés, les profs, les juges et les médecins. Ils sont du côté du manche, sur leur trente-et-un.

De loin en loin, un génie comme Rabelais, Céline ou Miller dérobe à ses détenteurs l'instrument décisif de domination qu'est le langage et le rend à la masse anonyme de ses inventeurs. Plus humblement, des enfants de pauvres essaient d'écrire leur histoire avec les mots des maîtres. Depuis le magnétophone, enfin, on recueille directement les confessions des sans-voix avec leur argot et leurs à-peu-près. Mais on tombe alors dans la condescendance ethnologique ou le sourire, obscène parce qu'il sanctionne un échec et une aliénation, de la « caméra invisible ». Quand on entend une concierge dire qu'il faut mettre un code aux portes d'immeubles à cause de l' « augmentation de la recrudescence », ne doit-on pas s'en vouloir de rigoler ?

POUR prendre au piège de la littérature dite noble la sous-humanité qui lui échappe et, souvent, lui résiste d'instinct, Beatrix Beck a imaginé naguère d'intégrer les problèmes de transcription à son témoignage. *La Décharge* racontait à la fois la vie d'une gamine de terrain vague et la façon dont une institutrice encourageait, et compromettait par ses rappels à l'ordre grammatical, les dons naturels de l'enfant. A travers des conseils de maîtresse bien intentionnée à élève mal embouchée, on touchait du doigt le pouvoir émancipateur et répressif de la culture.

par Bertrand Poirot-Delpech

Josée dite Nancy met de nouveau en situation la difficulté d'exprimer en mots une expérience dont le sujet n'est pas formé à réfléchir sur soi. Un auteur distinct de Beatrix Beck elle-même, Bathilde Demeuse, est censé rapporter ce que lui confie une voisine. Les deux prénoms de celle-ci correspondent à deux activités bien séparées. Josée travaille dans la fourrure ; Nancy, dans la galanterie occasionnelle.

AU fil de confidences livrées hors des règles de la logique et de la bienséance, Josée-Nancy révèle qu'elle est née sous l'occupation. Elle se croit fille de plusieurs soldats allemands. Elle a été élevée par une fausse grand-mère, près d'un pont transbordeur. Elle en veut à sa mère d'avoir été « tondue », et de devoir lui confier son fils. Elle a aussi une fille en nourrice. Preuve vivante de la thèse d'Elisabeth Badinter, son instinct maternel subit de longues éclipses, puis se ressaisit furieusement. Ses amours ne sont pas moins distraites. A un policier corse succède un gendarme nigaud qui abîmera le fil de son peigne chauffant en voulant se pendre ! Elle déménage beaucoup, change de métier, revient à la fourrure : « instable », diraient les fiches des gens, nous autres, qui pensent pour elle. En amitié, mêmes foucades incompréhensibles : après avoir « squatterisé » littéralement l'attention de sa voisine, elle ne lui fera plus signe, tout d'un coup, par on ne sait quelle vexation.

BATHILDE, qui, selon l'expression de Josée, « travaille dans le français », s'efforce à la transparence. C'est à peine si, de-ci de-là, elle risque une interprétation ou une référence culturelle, à Nietzsche, à Baudelaire. Sans paternalisme ni misérabilisme, elle relate, en laissant aux comportements et aux propos de Josée leur brusquerie inexplicable.

Le personnage n'est pas sans morale. Comme tous les déshérités, elle observe sans discuter certains codes dominants, concernant la décence en particulier, ou les enfants : les filles doivent devenir de « vraies jeunes filles », et les fils de « vrais gars ». Mais cette expression implique un mépris farouche du voisin. Josée place au-dessus de tout le devoir de « se démerder ». Chacun pour soi, ni impôts ni vote ; que les suicidaires se tuent, que le tiers-monde se débrouille, et que les « nègres » n'envahissent plus nos banlieues !

Cela est dit avec le franc-parler de qui ne s'embarrasse pas plus des convenances sociales que des conventions grammaticales. Mais Bathilde prend soin de ne pas collectionner les cuirs et les bons mots pittoresques dont Josée ne doit pas manquer d'émailler ses propos. C'est à peine si elle mouille les subjonctifs — « aye », « soye » — avec la révérence propre aux illettrés. Dans sa partie, la fourrure, elle en remontre : on apprend par elle qu'aucune peau ne porte son vrai nom, que l'astrakan vient de l'agneau karakul, et le sconse de la mouffette... Pourquoi le lexique moral serait-il plus fiable ?

(Lire la suite page 19.)



la vie littéraire

Le premier roman d'André Brink autorisé par la censure sud-africaine

La censure sud-africaine a levé l'interdiction frappant le premier livre du grand romancier afrikaaner André Brink, « *Kennis van die aand* » (*Au plus noir de la nuit*, paru chez Stock en 1976), racontant les amours d'un Noir et d'une Blanche.

En annonçant la mesure, le directeur des publications, M. Bram Coetzee, a toutefois « *conseillé* » à l'éditeur de ne pas réimprimer l'ouvrage, publié pour la première fois en 1974 et qui devait être le premier livre en langue afrikaan à être interdit en Afrique du Sud.

Rappelons qu'aux termes de l'« *Immorality Act* », les relations sexuelles entre Blancs et Non-Blancs sont interdites en Afrique du Sud.

Madeleine Chapsal et Suzanne Prou au jury Femina

Le jury du Prix Femina, qui désignera son lauréat lundi 23 novembre, au Cercle Interallié, a élu deux nouveaux membres : Madeleine Chapsal et Suzanne Prou.

Née à Paris en 1925, journaliste à *L'Express* et écrivain, Madeleine Chapsal est l'auteur d'une demi-douzaine de romans parmi lesquels on doit citer *Grands cris dans la nuit du couple* (1976, Gallimard). Cette romancière de la femme et du couple, férue de psychanalyse, s'est fait connaître par plusieurs recueils d'entretiens avec des écrivains. Elle a écrit aussi des livres pour enfants.

Suzanne Prou, née en 1920 à Grimaud (Var), après avoir enseigné, a embrassé la carrière des lettres. Elle a écrit une douzaine de romans dont *La terrasse des Bernardini* (Calmann-Lévy) qui lui a valu le prix Renaudot en 1973. Excellent peintre de la province, elle a contribué au rajeunissement du roman psychologique, d'allure mauriacienne.

A la recherche de l'homme des Lumières

Non loin de Budapest, à Matrafüred, se tiennent régulièrement, depuis 1970, des colloques organisés par l'Académie des sciences de Hongrie et son secrétaire général, Béla Köpeczi. Leur originalité est triple : porter sur l'étude du dix-huitième siècle ; faire se rencontrer des chercheurs de l'Ouest et de l'Est ; n'utiliser qu'une seule langue : le français. Le cinquième colloque a ainsi réuni récemment une vingtaine de Hongrois (parmi lesquels beaucoup de jeunes), une dizaine de Français et une quinzaine d'autres « dix-huitiémistes » venus d'Angleterre, de Belgique, du Canada, d'Espagne, d'Italie, de Pologne, de R.D.A., de Roumanie, d'U.R.S.S. et de Yougoslavie. Deux thèmes y ont été débattus. On s'est d'abord interrogé sur les traits qui distinguent « l'homme des Lumières » comme modèle caractéristique d'une époque, et le rôle joué dans sa formation par la franc-maçonnerie (qui naît au dix-huitième siècle) a été fortement souligné. Plutôt que de tracer le portrait-robot de l'homme éclairé idéal à partir de quelques dispositions fondamentales — esprit critique, tolérance, sensibilité altruiste, réformisme économique, etc., — on s'est attaché à observer ses visages, divers selon les pays, les périodes et aussi les courants — parfois contradictoires — qui, en un moment donné de la vie d'une nation, correspondent à des motivations politiques ou culturelles différentes.

C'est encore cette diversité qu'on s'est plu à rechercher, ensuite, dans les discussions sur le deuxième thème : « L'enseignement en Europe centrale et orientale à l'âge des Lumières », ce qui revenait aussi à confronter les idées sur l'homme avec une pratique pédagogique. Il s'est confirmé que l'Europe des Lumières n'est pas l'Europe française et qu'elle déborde largement sur le dix-neuvième siècle. On aimerait savoir mieux, maintenant, quand commencent et quand finissent les Lumières : ce sera le thème du sixième colloque de Matrafüred, en 1984. (Pour tous renseignements, écrire à Mme Ilona Kovacs, Institut d'études littéraires, Académie des sciences, Ménesi ut 11-13, 1118 Budapest.)

ROLAND DESNÉ.

Fêtes polonaises

Depuis quatorze mois, nous vivons par le cœur et l'espoir avec la Pologne. Mais qu'en connaissons-nous réellement ? Rien qu'à voir *l'Homme de fer* au cinéma, nous découvrons nos ignorances. Pendant la longue nuit stalinienne, ce grand peuple héroïque, tenace, disparut dans le brouillard. Sa littérature même n'en émergeait plus. Lui, cependant, n'oublia jamais cette terre d'Occident d'où lui vint si souvent l'espoir. « *Dieu est trop haut, la France trop loin* », soupirait-il lorsque approchaient un nouveau partage, une nouvelle oppression. Sous le titre *Fête et Culture*, l'excellent et subtil sociologue Casimir Zygulski publie ainsi à Varsovie un ouvrage rempli de références à l'histoire et à la philosophie françaises.

Mais, dans son pays, quel vrai savant oserait les sous-estimer? Suprême hommage, plusieurs pages résument dans notre langue le contenu du livre écrit en polonais. « *L'homme peut déployer diverses activités dans la solitude*, affirme-t-il, *par exemple travailler, étudier, prier et même se distraire, mais il peut célébrer les fêtes seulement avec d'autres hommes, en groupe.* » A l'inverse de Jean Duvignaud, Casimir Zygulski ne voit pas dans la fête une rupture de l'ordre traditionnel. Selon lui, elle en consacrerait plutôt la pérennité. Loin de se dissoudre alors dans quelque joyeux simulacre de révolution, les communautés manifesteraient, selon lui, l'allégeance de tous leurs membres envers les valeurs collectives, qu'elles soient nationales, religieuses ou corporatives. En un mot, le contenu conservateur l'emporterait sur les tendances contestataires.

Thèse inattendue lorsqu'elle nous vient d'Europe orientale ! Une traduction du livre en français enrichirait probablement la controverse. Et puis, elle rendrait à la généreuse Pologne un peu de l'intérêt intellectuel qu'elle ne cessa jamais de nous témoigner.

G. C.

vient de paraître

Romans

MAX-OLIVIER LACAMP : *les Chemins de Montrécy*. — Le portrait d'une femme écartelée entre ses options et celles de son entourage dans la France de 1910 à 1939. Par l'auteur des *Feux de la colère*, prix Renaudot 1969. (Grasset, 272 p.)

Poésie

GUILLEVIC : *Trouées*. — Un recueil de poèmes de Guillevic couvrant les années 1973 à 1980 (Gallimard, 176 p.). A noter aussi l'édition définitive de *Gagner*, autre recueil couvrant les années 1945 à 1948 (Gallimard, 186 p.).

Lettres étrangères

JOHN KENNEDY TOOLE : *la Conjuration des imbéciles*. — Une épopée tragicomique dans l'ambiance des bas quartiers de La Nouvelles-Orléans. L'auteur, qui avait écrit au début des années 60 sans être publié, s'est suicidé en 1969. Son roman posthume a reçu le prix Pulitzer 1981. Traduit de l'américain par Jean-Pierre Carasso. (Laffont, coll. « Pavillons », 406 p.)

MARGARET ATWOOD : *la Vie avant l'homme*. — Une anatomie du mariage moderne, traitée avec humour et lucidité par une Canadienne anglaise qui tient une place de premier plan parmi les écrivains anglo-saxons. Traduit de l'anglais par Marianne Véron. (Laffont, Coll. « Pavillons », 324 p.)

ALEXANDRE HERZEN : *Passé et méditations*. Tome IV. — Le dernier tome de la saga du « Voltaire russe » en exil : les lendemains de la révolution de 1848, le séjour en Angleterre et la revue *Kolokol*. Présenté, traduit et commenté par Dario Olivier. (L'Age d'homme, 514 p.)

Essais

ALFRED KASTLER, MICHEL DAMIEN, JEAN-CLAUDE NOUET : *le Grand Massacre*. — Une enquête sur le monde hallucinant de l'élevage intensif et les conséquences sur notre santé de l'organisation agro-alimentaire. (Fayard, 384 p.).

KONRAD LORENZ : *l'Homme dans le fleuve du vivant*. — Dans ce volume ont été réunis des textes traitant de la nature et de l'interprétation du processus de l'évolution, précédés d'une introduction de Irenäus Eibl-Eibesfeldt. Traduit de l'allemand par Jeanne Etoré. (Flammarion, 450 p.)

MAX CHALEIL : *le Corps prostitué*. — Première partie, sous-titrée *le Sexe dévorant*, d'un essai en deux volumes qui retrace l'histoire économique et sociologique du corps prostitué et ses tribulations avec les pouvoirs établis. (Galilée, 544 p.)

ANDRE FONTAINE : *Un seul lit pour deux rêves*. — Une histoire de la « détente », de la crise des fusées de Cuba, en 1962, à nos jours. (Fayard, 538 p.)

Critique littéraire

MICHEL TOURNIER : *le Vol du vampire*. — Un recueil des articles, préfaces, réflexions que les œuvres des autres, de *Tristan et Yseult* à Emile Ajar, ont inspiré à l'auteur des *Météores*. (Mercure de France, 398 p.)

Psychanalyse

MASUD KHAN : *Figures de la perversion*. — S'il y a du pervers en chacun de nous, alors qu'est-ce que la perversion ? Traduit de l'anglais par C. Monod. Préface de V. Smirnoff. (Gallimard, 290 p.)

Histoire

JACQUES HEERS : *Esclaves et domestiques du Moyen Age dans le monde méditerranéen*. — La persistance de l'esclavage chez les chrétiens et chez les musulmans. (Fayard, 296 p.)

ROLF PALM : *les Etendards du prophète*. — L'histoire des Sarrasins jusqu'à la fin du quinzième siècle. Traduit de l'allemand par Elisabeth Basillon. (J.-C. Lattès, 380 p.)

MICHEL CARMONA : *Marie de Médicis*. — L'histoire de France, entre guerres civiles et scènes de ménage. (Fayard, 622 p.)

Document

RENÉE NATALI : *la Caboteuse*, écrit en collaboration avec Michel Mondier. — Un document sur la condition de strip-teaseuse à Pigalle, et à travers le monde, à la recherche d'un équilibre, d'un havre. (Flammarion, 235 p.)

Souvenirs

GÉNÉRAL DE BOISSIEU : *Pour combattre avec de Gaulle*. — Les souvenirs du gendre du général de Gaulle couvrent la période 1940-1946 et se mêlent étroitement à l'épopée de la France libre. (Plon, 358 p.)

en poche

Relire Vauvenargues

VAUVENARGUES n'avait pas trente ans lorsqu'il écrivit son œuvre, ce qui suscitait l'admiration de Voltaire, étonné de découvrir chez un jeune homme une pareille connaissance de l'esprit humain. C'est que Vauvenargues était pressé. Il se hâtait d'apprendre la vie, sachant que la sienne se terminerait bientôt. « *Rien de long n'est fort agréable, pas même la vie*, disait-il. *Cependant on l'aime.* » Il notait aussi : « *Je dis quelquefois en moi-même : la vie est trop courte pour mériter que je m'en inquiète. Mais si quelque importun me rend visite, et qu'il m'empêche de sortir ou de m'habiller, je perds patience, et ne puis supporter de m'ennuyer une demi-heure.* »

La maladie le tourmentait. La mort l'appelait et le guettait. Il approchait de ses trente-deux ans, quand elle l'a surpris, un dimanche de mai 1747. Il avait écrit cette maxime si profonde : « *La conscience des mourants calomnie leur vie* » ; et, par la suite, il s'était permis cette plainte : « *Oh ! qu'il est difficile de se résoudre à mourir !* »

Malgré la misère de son corps, malgré la cruauté de la fortune à son égard, Vauvenargues s'était persuadé que « *peu de malheurs sont sans ressource* ». Il en concluait que « *le désespoir est plus trompeur que l'espérance* ». Il savait qu'on peut tirer parti de sa détresse, et que les défaites peuvent cacher des victoires. « *Il faut tâcher de former ses projets de façon que leur réussite même soit suivie de quelque avantage* », disait-il, s'inspirant du cardinal de Retz.

C'est un grand bonheur pour l'entendement de relire Vauvenargues, à la faveur de cette nouvelle édition qui comprend son *Introduction à la connaissance de l'esprit humain*, ses *Fragments*, ses *Réflexions critiques sur quelques poètes*, ses *Réflexions et maximes*, ses *Méditations sur la foi*, ses textes posthumes, ses textes retranchés, ainsi que des extraits de ses *Caractères* et de sa correspondance. « *Les écrivains*, déclarait-il, *nous prennent notre bien et le déguisent pour nous donner le plaisir de le retrouver.* »

FRANÇOIS BOTT.

***

★ INTRODUCTION A LA CONNAISSANCE DE L'ESPRIT HUMAIN. Vauvenargues. Chronologie, introduction, notes et index par Jean Dagen. Garnier. Flammarion, 456 pages. Environ 17 F.

● L'histoire de l'amour maternel du dix-septième au vingtième siècle, « l'Amour en plus », d'Elisabeth Badinter, reparaît dans la collection « Champs » de Flammarion. L'amour maternel est-il un instinct qui procéderait d'une « nature féminine », ou bien relève-t-il largement d'un comportement social, variable selon les époques ? La réponse d'Elisabeth Badinter à cette question lui a valu des réactions passionnées dont elle fait état dans une seconde préface, et qui montrent combien la maternité demeure, en France, un thème sacré.

● Parabole sur la civilisation et roman d'aventures. « Croc-Blanc », fils d'une chienne et d'un loup, est repris dans 10/18. Francis Lacassin a préfacé ce beau roman de Jack London.

● Le récit de son enfance marocaine, violente et révoltée, que Mohamed Choukri a publié sous le titre « le Pain nu », reparaît dans la collection « Points » du Seuil, avec la préface de Tahar Ben Jelloun.

en bref

● LE PRIX BAUDELAIRE 1981, qui récompense chaque année la traduction d'anglais en français d'une œuvre littéraire, a été décerné à Mme Hortense Chabrier et à M. Georges Belmont pour leur remarquable traduction de « la Puissance des ténèbres », d'Anthony Burgess, qui vient de paraître aux éditions Acropole (« le Monde des livres » du 2 octobre). Le prix Baudelaire — qui s'élève à 10 000 F — est l'homologue du « Scott-Moncrieff Prize » décerné à Londres.

● LE PRIX DU PREMIER ROMAN a été décerné à Annick Geille pour son livre « Portrait d'un amour coupable » (Grasset).

● LE GRAND PRIX DE L'ASSOCIATION DES AUTEURS ET ECRIVAINS DE LYON a été attribué à Patrick Drevet pour son roman « les Gardiens de pierre » (Gallimard).

● LE JURY DU LIVRE POUR LA JEUNESSE DE LA FONDATION DE FRANCE, présidé par Mᵉ Maurice Rheims, a décerné, pour la première année, trois prix de 20 000 F chacun :

— Catégorie « albums », à « Hélène, la petite fille du silence et de la nuit », par Anne Marchon et Colette Carmil (Centurion).

— Catégorie « contes et romans », à Philippe Dumas pour son livre « Ce changement-là » (L'École des loisirs).

— Série « documentaires », à la Nouvelle Encyclopédie pour les jeunes de Hachette consacrée à « la Découverte de l'art », conçue par Hubert Comte.

● LE PREMIER FESTIVAL DU LIVRE, DU DISQUE ET DE LA PRESSE POUR LES JEUNES aura lieu, sous les auspices de la municipalité de Saint-Germain-en-Laye, du samedi 21 au mercredi 25 novembre inclus (ouverture samedi, dimanche de 10 h. à 19 h., lundi, mardi, mercredi de 14 h. à 19 h. salle Maurice-Denis, jardin des Arts). Les éditeurs de livres, de disques, de presse pour enfants présenteront leurs nouveaux ouvrages et les plus récents. Les libraires, disquaires et dépôts de presse de Saint-Germain-en-Laye les vendront. Entrée gratuite.

● LES DONS POUR LE « MANDAT DU POETE », versé chaque année à un (ou des) poète en détresse, peuvent être adressés à Pierre Béarn (60, rue Monsieur-le-Prince, 75006 Paris), qui les rassemble.

● LE LIVRE DE POCHE ORGANISE UN CONCOURS ouvert à tous, jusqu'au 15 décembre (B.P. 483-08, 75366 Paris Cedex 08). Les participants devront proposer une nouvelle couverture pour cette collection dans son format habituel. Les projets devront être conçus en adoptant les quatre titres suivants : « le Désert des Tartares », de Dino Buzzati ; « les Mots pour le dire », de Marie Cardinal ; « Nana », de Zola, et « Il n'y a pas de drogués heureux », de Claude Olievenstein. Dix prix seront décernés : 100 000 F pour le premier, 30 000 F pour le second, 20 000 F pour le troisième, 15 000 F pour le quatrième et 5 000 F jusqu'au dixième.

romans

Une barbare chez les petites filles modèles

TIFFANY, la petite sauvageonne de *Ouregano*, le premier roman de Paule Constant, ne nous avait quittés que provisoirement. Arrachée à ce milieu colonial africain dont elle avait partagé les futilités et observé, en témoin plutôt gênant, les cruautés racistes, la voici enfermée, dans « Propriété privée », derrière les hauts murs d'une institution religieuse française.

La pension des Sanguinaires est un château ; ses officiantes des religieuses hiératiques, sereines, distantes — « des mariées noires, des veuves absolues » qu'on n'appelle pas « ma Sœur » mais « Madame » et pour qui on ne peut éprouver « autre chose qu'un respect figé » ou « une terreur glacée ».

Ainsi Tiffany va-t-elle découvrir, loin des exubérances africaines, un monde clos et austère qui obéit à trois règles : ordre, exactitude, politesse. Pour l'imaginative qu'elle est, c'est le piège : tout rappel du passé ne peut être que douloureux dans l'attente que se manifestent les grands-parents qui pourraient venir la délivrer.

Chaque religieuse est la « mère » de dix pensionnaires. Une mère de devoir comme le sera Mme de Sainte-Chantal pour Tiffany. Aucun échange vrai ou tendre de ce côté-là pas plus que du côté de Mlle Pauline, de la pension Montmorency, une amie qui lui est désignée pour les sorties, vieille fille très satisfaite de débiter des fadaises et de s'extasier sur des riens avec des maniérismes désuets.

Pour combattre l'insupportable angoisse qui fait d'elle une maudite, Tiffany inventera des histoires extravagantes à l'usage de ses petites camarades, cherchera à se singulariser, à surprendre, à horrifier, décidant d'aimer ce que les autres n'aiment pas — préférant les lentilles au chocolat et mangeant le sel par poignée, — faisant de « sa différence une originalité », ayant pour elle de venir d'Afrique. Une semi-barbare au pays des petites filles modèles, sous la tutelle des veuves à l'étroit masque blanc.

Mme Désarmoise, la grand-mère de Tiffany et son colonel de mari viennent cependant briser partiellement cette réclusion de la bonne éducation lorsqu'ils décident d'acheter une grande propriété. Les infructueuses tentatives du colonel pour tirer parti de ses terres, qui ne sont pas sans rappeler les expériences aventureuses de Bouvard et Pécuchet, apporteront une bonne dose de cocasserie à ce refuge dans lequel s'enferme Tiffany en y chérissant sa grand-mère, séduite par une enfant qui veut revivre une enfance insouciante et perdue

Au lieu sévère et hostile des Dames Sanguinaires s'opposera donc cet havre privé, lieu du rêve, de l'invention et des pulsions affectueuses. Tiraillements ruptures et foucades marqueront le passage de Tiffany de l'un à l'autre. Jusqu'au jour où Tiffany perdra sa grand-mère à jamais, verra le domaine vidé et abandonné par sa mère et découvrira, en la personne de Mme de Sainte-Chantal qui, soudain jette bas le voile, une passionnée dont les avances lui font horreur. L'enfance s'achève dans le drame.

Paule Constant confirme avec *Propriété privée* l'originalité de son talent. Sans les excès lyriques qui surchargeaient *Ouregano*, avec plus de fermeté dans le ton, l'auteur impose une nouvelle fois un monde particulier, par le jeu d'une écriture tantôt fiévreuse tantô glacée, obéissant à des rythmes qui servent un pouvoir d'analyse aigu autant que le déploiement soyeux d'une sensibilité si vive qu'elle en paraît blessée. *Propriété privée*, qui emprunte sans doute une partie de son pouvoir à l'expérience vécue, est un beau livre étrange, tout de force et de ferveur meurtrie.

PIERRE KYRIA.

★ **PROPRIETE PRIVEE**, de Paule Constant, Gallimard, 213 pages, environ 50 F.

Le droit au « moi »

(Suite de la page 17.)

L'APLOMB ne fait pas défaut au personnage. C'est un bonheur de la voir opposer son bon sens implacable aux commentaires usuels sur *les Coquelicots* de Monet ou aux formules stéréotypées de S.O.S.-Amitié. Ce qui lui manque, en revanche, ce sont les moyens de réfléchir et de parler sur soi. Tous les exclus de la culture en sont là ; d'où la faveur que rencontre de nos jours, au prix de vulgarisations absurdes, le vocabulaire psychologique et psychanalytique. Fort heureusement, Beatrix Beck ne lui impose pas de l'extérieur les explications péremptoires qu'elle applique, dans la deuxième partie du livre, à la « mer intérieure » de ses rêves.

Si Josée possédait les rudiments de l'introspection, elle percevrait sans doute ce que nous devinons : qu'elle a besoin de manquer d'argent pour mieux se vendre, que c'est son ascèse à elle, et qu'une sourde violence la fait tenir debout. Mais elle n'a pas accès, comme dit Beckett dans *Molloy*, à « *tout cet espace intérieur qu'on ne voit jamais, le cerveau et le cœur et les autres avenues où sentiment et pensée tiennent leur sabbat* ». Du même coup, elle ne se sent pas propriétaire de son existence ; à la question : « *Untel est-il l'homme de votre vie ?* », elle répond sans hésiter : « *Je n'ai pas de vie.* »

Elle le pense vraiment, parce qu'elle n'a pas reçu de quoi penser la vie, sa vie. Elle n'a pas droit au « moi », qui n'est pas garanti par la Constitution, et dont découlent pourtant tous les autres droits. Beatrix Beck dit cela mieux qu'en écrivain : sans phrases.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ **JOSEE DITE NANCY**, de Beatrix Beck, Grasset, 388 pages, environ 69 F.

au fil des lectures

romans

RAPHAËLE BILLETDOUX ET LA CRUAUTÉ DES CHOSES

Depuis *Jeune Fille en silence*, c'est peu à peu que, d'un roman à l'autre, les femmes-enfants de Raphaële Billetdoux découvrent la dangereuse « douceur des choses ». Dans *Lettre d'excuse*, il pourrait s'agir d'une cachotterie, d'un malentendu : Geneviève s'ennuyait et découvre « *le parfum d'une autre vie* » en préparant secrètement les décors et les costumes d'une pièce de théâtre ; lorsque Rémi, son mari, l'apprend, pris de jalousie rétrospective, il la quitte, après une soirée orageuse chez des amis communs.

C'est à ces amis, dont elle a gâché le dîner, que Geneviève écrit une lettre d'excuse, la première d'une série de sept. Aucun de ces appels au secours, lancés à diverses personnes, ne reçoit de réponse, à part une fin de non-recevoir, mais leur montage retrace une descente dans un « *petit enfer* ». Quittée, démunie, lâchée par ses amis, Geneviève sent sa solitude se creuser, sa souffrance s'exalter comme une ivresse.

Elle est séparée des choses par un vague sentiment d'inexistence qui la fait osciller entre l'emportement et la maladresse timide. Dans ses lettres, elle s'excuse et accuse, jette les secrets de chacun sur la place publique, et lorsque, à grands cris d'écorchée, elle se met à découvert, on la félicite pour son style.

Elle continue pourtant à écrire, pour elle-même, pour aller jusqu'au bout, car « *il y a quelque chose ici à résoudre qui doit être résolu* ». Le marivaudage tourne à la tragédie, les formules de politesse qui servaient à juguler la propre violence de Geneviève cèdent la place à l'impudeur la plus totale. Ces contrastes font du livre un ensemble à l'harmonie disparate et subtile, ténue, tendue, cette *Lettre d'excuse* est une plainte sauvage.

MONIQUE PETILLON.

★ *Lettre d'excuse*, de Raphaële Billetdoux. Seuil, 186 pages. Environ 55 F.

JEAN-PAUL CLÉBERT ET LE « FORT-CHABROL »

Le second procès Dreyfus va s'ouvrir à Rennes, l'atmosphère est au tumulte en cette fin de siècle, en 1899 précisément. Légitimistes, bonapartistes et la Ligue des patriotes, conduite par Déroulède, complotent contre le régime.

Pour apaiser les esprits, Waldeck-Rousseau, président du conseil et ministre de l'intérieur, décide de poursuivre en Haute Cour les principaux meneurs, dont Jules Guérin, président de la ligue antisémitique. Celui-ci s'enferme, avec une quarantaine d'affidés, dans les bureaux de son journal, *l'Antijuif*, 51, rue de Chabrol. Le « Fort-Chabrol » résistera près de six semaines.

Le 9 septembre est prononcé le jugement ambigu qui accorde à Dreyfus les circonstances atténuantes, mais le condamne à dix ans de détention, jugement qui ne satisfait ni les « pour » ni les « contre ». Le 20 septembre, l'« assaut » est donné au « Fort-Chabrol » par la police du préfet Lépine. Jules Guérin est arrêté : il sera condamné, lui aussi, à dix ans de détention.

Pour les historiens de la Troisième République, le « Fort-Chabrol » représente un épisode burlesque, un « *intermède comique* » (J. Chastenet) de l'affaire Dreyfus. Jean-Paul Clébert, qui a cherché à comprendre, à travers les versions contradictoires des faits, un événement qui n'a jamais été parfaitement éclairci, y voit un complot de nature fasciste. Vingt ans avant la création du mouvement mussolinien, c'est un anachronisme.

« *Roman vrai* », annonce l'auteur, qui ne présente pas son livre comme un ouvrage d'histoire, et, du même coup, s'accorde le droit à la passion. La violence de ses invectives égale par moments celle qu'il reproche aux polémistes du temps. Est-ce le bon moyen de contribuer à la vérité ?

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ *Fort-Chabrol*, de Jean-Paul Clébert. Denoël, 378 pages. Environ 88 F.

souvenirs

UNE FEMME INDOMPTABLE

De la destinée assez exceptionnelle d'Elizabeth de Miribel, certains connaissent déjà, peut-être, la partie émergée, c'est-à-dire ce jour, à jamais mémorable, où elle dactylographia l'appel du 18 juin, sa mission au Canada, son rôle aux côtés du général au lendemain de la libération, son entrée au Carmel quelque temps plus tard, sa sortie de l'ordre pour raison de santé en 1954, et enfin sa carrière diplomatique, qui l'amena à travailler avec Pierre Mendès France. Plus rares sans doute sont ceux qui savent à quel point furent capitaux, dans son cheminement, sa soif d'absolu et cet attrait des réalités invisibles qui se manifestent aujourd'hui dans ses souvenirs.

C'est un itinéraire spirituel qui nous est ici relaté, avec une émouvante sincérité. Les amateurs d'anecdotes en seront pour leurs frais, puisque seules comptent, aux yeux de l'auteur, celles qui sont véritablement significatives : telle cette scène dramatique qui montre de Gaulle, au bord des larmes, évoquant le sort de sa nièce Geneviève, envoyée en déportation.

De 1940 à 1955 ressuscite ainsi l'aventure hors série d'une femme indomptable qui, voulant défendre une « certaine idée de la France », n'hésita pas, en juin 1940, à rompre avec son milieu et à abandonner la mission Morand pour rejoindre l'homme incarnant seul, à ses yeux, « *le bon sens et l'honneur* ».

ERIC ROUSSEL.

★ *La liberté souffre violence*, d'Elizabeth de Miribel, préface de Pierre Emmanuel. Plon, 260 pages. Environ 60 F.

biographie

MARX EN AUTOMNE

Jean Elleinstein vient d'écrire sur Marx une notice nécrologique de sept cent trente-cinq pages. Analytique, méticuleuse et télégraphique, cette biographie se refuse à sentir et à comprendre le personnage. C'est une longue collection de faits, dont la somme est supposée représenter la vie d'un homme. Elleinstein a passé sa vie dans le marxisme, il a du métier, il sait tout mais n'a rien à dire.

« *On ne sait pas grand-chose de son enfance et il n'y a sans doute pas grand-chose à savoir.* » Après cela, nous sommes tranquilles, on ne nous menace pas d'une plongée dans la psychologie des profondeurs. Sur le problème central et banal du rapport de l'homme à l'œuvre, Elleinstein soutient une proposition intellectuellement saisissante. Marx n'arrivait pas à achever et à publier *le Capital* dans son intégralité. Pourquoi ? « *Marx se définit comme opérant un travail d'observation économique, et, dans la mesure où il observe des changements, il veut attendre que ceux-ci soient arrivés à maturité.* » Que dirait-on d'un historien attendant la fin de l'histoire pour faire son métier ? Ou d'un prophète attendant la résurrection des morts pour prophétiser ? Fritz Raddatz, moins précis mais passionné, était allé plus loin dans la compréhension du personnage. La désillusion idéologique d'Elleinstein produit un texte épais et froid, insulte subtile à la mémoire du grand seigneur, mélange étrange de pamphlétaire et d'universitaire, de politique et de savant, qu'était Karl Marx.

E. T.

★ *Marx, sa vie, son œuvre*, de Jean Elleinstein, Fayard, 744 pages. Environ 120 F.

étude

Vivent les Grecs !

RIEN n'est plus ennuyeux que l'univers du mythe. C'est l'étonnante conclusion à laquelle mène une lecture attentive et suivie du « Dictionnaire des mythologies ».

Ecrasé par les éléments, coincé entre ciel et terre, l'homme primitif ou « traditionnel » est prisonnier de la nature. Ses mythes traduisent des peurs élémentaires, des désirs enfantins que chaque génération d'enfants pourrait réinventer. Peur du tonnerre, de la foudre, du feu, des montagnes, des forêts, de la mer, du vent, des animaux. L'objet qui suscite la peur étant bien sûr chaque fois divinisé. L'étude des variations mythiques régionales que présente le « Dictionnaire » n'est au fond qu'un inventaire interminable des conditions naturelles, du manuel de géographie écrit sur le mode du fantasme. Ici, on révère les montagnes, là, la pluie, ailleurs, le beau temps, plus loin, le monde végétal.

Aux quatre coins de la planète mille peuples primitifs fabriquent cent mille dieux locaux et minables, petits démons décentralisés et spécialisés, actifs à l'échelle du village ou du canton, aussi dérisoires dans leurs réalisations que les peuples qui les ont inventés. Dieux gaulois demeurés, dieux germains sanguinaires, dieux asiatiques ou sud-américains occupés à enfanter de petits peuples murés dans leurs particularismes. Rien d'exaltant dans ce balbutiement généralisé de l'humanité.

La mythologie grecque est le contraire du mythe primitif. Elle est le mythe saisi et maîtrisé par l'intelligence. Elle ne peut se concevoir que dans le contexte du miracle grec, à côté de la géométrie et de la philosophie. Elle est tout entière rationalisée et universalisée. Chaque dieu y représente une qualité ou un défaut humain : Athéna, la raison, Héphaïstos, l'intelligence pratique, Apollon, le sens du beau, Aphrodite, l'amour, Mars, la violence, Hermès, la ruse.

Cette typologie latente s'appuie sur une double ironie : le patron de ce panthéon, Zeus, est un benêt sensuel, manieur de foudre, mais soumis au destin. Symboliquement, l'élément primitif du mythe, la foudre, est dominé par le concept abstrait du destin. Zeus, c'est un dieu primitif, subtilement dégradé.

Dominée par la logique — qu'on cherche un dieu de la raison chez les Gaulois, bataks ou bantous d'hier et d'aujourd'hui ! — la mythologie grecque accouche de mythes universels, repris, dans le cas d'Œdipe, par les sciences humaines des dix-neuvième et vingtième siècles. C'est pour cela qu'elle a survécu. Les mythes gaulois ou germains n'ont jamais eu sur leur propre territoire une telle réussite historique.

EMMANUEL TODD.

La fête mondiale des mythologies

● ***Une turbulente peuplade.***

UNE turbulente peuplade a été rassemblée, sous la houlette d'Yves Bonnefoy, et avec le concours d'auteurs prestigieux (Vernant, Régis Boyer, C. Ramnoux, P. Clastres, cent autres) dans le *Dictionnaire des mythologies*. On y reconnaît les figures les plus contraires : des incestueux et des cannibales, des boiteux, des fornicateurs, des vindicatifs et des malandrins, des gentils et des patibulaires. Cette peuplade est également infinie. Elle afflue de toute la terre. Si les plus gros contingents logent ordinairement dans la Grèce, des délégations arrivent de l'Inde, du pays des Aztèques ou des landes hyperboréennes. Dragons et courtisanes, ours, corbeaux, démons et merveilles, forgerons et poissons, guerriers ou nymphes se côtoient dans un grand tumulte. Zeus, Orphée ou Danaé dévisagent Vishnu et Siva, Yamanda qui sort de la mer, ou bien Cu Chulainn, couvert encore de la poussière des champs de bataille irlandais.

Cette disparate fait la séduction de l'entreprise, et elle en marque les bornes. Comment surveiller tant de personnages et si peu semblables ? Dans quel ordre les disposer si l'on veut célébrer la fête mondiale des mythologies ? Autant tailler un jardin anglais dans la forêt de l'Amazonie ! Un dictionnaire des mythologies est une chimère. Mais les chimères fascinent.

Le discours sans la méthode

Les organisateurs des deux volumes d'aujourd'hui n'ignoraient pas ces complications. Ils ont multiplié les sûretés. La préface d'Yves Bonnefoy trahit leurs scrupules. Rarement œuvre aussi ambitieuse fut précédée d'un exorde aussi modeste et presque gris. Se gardant à gauche de la poésie, à droite, de la philosophie, Bonnefoy s'efforce de produire un petit discours de la méthode à l'occasion d'un ouvrage qui défie toute méthode.

La première prudence touche à la définition du mythe. Rien de plus rusé que cet objet. Dès qu'on l'attrape, il glisse. Fontenelle, Fr.-Max Müller, Tylor, Andrew Lang, chacun défend son petit mythe, qui n'est pas celui du voisin. « *Je n'ai pas encore compris*, dit Dumézil, *la différence entre un mythe et un conte.* » On approuve donc que le dictionnaire n'ait pas ajouté sa propre définition à celles qui pullulent déjà. L'ouvrage y gagne fraicheur et liberté.

Chaque auteur piaffe à son envie, à son bonheur. Les perspectives se renouvellent d'article en article, ce qui ajoute au chaos déjà général de la mythologie un petit chaos surnuméraire. L'imposant édifice a été bâti autour d'une notion sinon absente, du moins voilée, et que l'on devine à tâtons. Salutaire manière de conjurer le péril qui menace un pareil travail, celui de la pétrification de la mythologie en science. Du mouvement ou de l'immobilité du mythe, le dictionnaire privilégie le mouvement. Le mythe se cherche et s'égare, s'irise et se métamorphose, à mesure des songes, des savoirs ou des cultures que le livre convoque.

Les bonheurs de l'alphabet

La crainte du dogmatisme, du système, a dicté une autre précaution. Quand il s'est agi de classer cette cohue de dieux, on a choisi l'ordre arbitraire, l'ordre irrationnel de l'alphabet. Cette désinvolture est heureuse. Tout autre découpage, par exemple par thèmes, eût déposé une rationalité forcée sur la mouvante matière des mythes. Et puis comment distribuer la masse des mythes en espèces, genres ou familles dès lors qu'on renâcle à définir le mythe ? Chaque auteur s'ébroue à sa façon, dans les frontières qu'il trace, dans la clarté unique qui nimbe son domaine. A ces mérites enfin, l'alphabet ajoute quelques grâces inattendues : des dieux ou des héros qui ne s'étaient jamais vus se croisent au détour d'une page. Ils échangent d'étranges silences.

L'alphabet a pourtant un inconvénient. Eût-on respecté son ordre le plus rigoureux, le dictionnaire prenait l'allure d'une collection délirante, d'une nomenclature de Jorge Luis Borges, d'un dîner de têtes de dieux. A l'appel de son nom, chaque dieu eût décliné son identité, sa date de naissance, ses signes particuliers. Le majestueux édifice se fût pulvérisé en mille éclats solitaires, minuscules et absurdes. C'est pourquoi les responsables ont mélangé deux manières.

Si l'ordre de l'alphabet règne, cet ordre appelle deux types d'articles distincts : d'une part, certaines figures — Hermès, le roi Arthur, le pauvre Priape... — ont droit à une note. D'autre part, certains articles brossent une synthèse : le sacrifice, la naissance des dieux, etc. Un peu comme l'*Encyclopaedia Universalis*, l'ouvrage combine les avantages et les défauts de l'encyclopédie et du dictionnaire.

Un écrin splendide

Tous ces soins ont permis que l'édifice s'élève. Il impressionne. Pour la première fois, du moins dans un écrin aussi splendide, toutes les mythologies du monde s'entrecroisent. Il est vrai qu'un déséquilibre persiste. La Grèce et le Moyen-Orient se taillent la part du lion. Pouvait-il en aller différemment ? La mythologie de la Grèce n'est pas seulement foisonnante, elle est parfaitement explorée. Cependant, ce déséquilibre crée un trouble.

Le mythe grec diffère de la plupart des autres mythes. Il est écrit. Il fut l'objet, dès l'Antiquité, d'une réflexion passionnée que nous continuons. Comme le dit Marcel Detienne (qui publie par ailleurs un dense ouvrage sur l'*Invention de la mythologie*) depuis Xénophane jusqu'à Aristote, « *de grands esprits ont assigné une limite à l'empire des mythes* ». Ils ont rationalisé, précise Eliade, ce qui d'abord fuyait la raison. D'une parole de *vérité*, ils ont fait une *fiction*. Comme, au surplus, le mot même de mythe, nous le recevons de la Grèce, alors que les mythes des autres régions, s'ils portent le même nom, n'appartiennent pas à la même espèce, le mythe grec détient un privilège exorbitant qui risque de fausser le regard que nous posons sur les autres formations. On peut toutefois espérer que l'effort accompli ici pour juxtaposer les dieux du monde entier aura l'effet paradoxal d'éloigner les mythes les uns des autres, de les sauver d'une contamination mutuelle, de dévoiler leurs couleurs, leur parfums singuliers.

Néanmoins, la marque grecque — comme la forme du discours occidental — ne facilite pas la contemplation de l'objet mythique, y compris, bizarrement, du mythe grec lui-même. Certes, celui-ci a été écrit et plié à la rationalité dès l'âge antique, mais sa complication n'en est pas moins extrême. Chaque mythe grec a été trituré, revu et corrigé, augmenté par vingt commentateurs si bien que, à la fin, une chatte n'y retrouve plus ses petits. Le livre de Robert Graves, qui décrivait il y a quelques années l'ensemble des mythes grecs, montrait un embrouillamini.

Que dire alors des autres gisements, ceux que le discours et l'analyse n'ont pas apurés. Est-il même imaginable de recueillir dans un exposé totalisant et cohérent ces lambeaux de discours, cette parole en dérive, ces débris balbutiés dans les soirs d'Afrique ou sous les tentes de la toundra, ces histoires pleines de bruit et de fureur et racontées par tous et par personne ? La mythologie, tant qu'elle n'est pas saisie par l'écrit s'apparente à une inlassable germination, avec des pourritures et des printemps, des clairières, d'inextricables pistes, des chemins hallucinés dans lesquels les hommes reconnaissent à l'aveuglette la naissance des dieux ou l'énigme de leurs propres visages.

Ne doit-on pas alors s'interroger sur la nécessité d'un pareil inventaire ? Depuis un siècle, on assiste à un double mouvement. Partout l'intérêt pour la mythologie augmente en même temps que le savoir sur elle a progressé de manière foudroyante. Il était donc légitime qu'un ouvrage dresse le tableau de cette remarquable recherche. Pourtant, cette volonté d'établir un bilan, même provisoire, a sans doute un autre sens.

Raymond Queneau, quand il publia l'*Encyclopédie de la Pléiade*, fit des réflexions très tristes. Il notait que les grands chantiers encyclopédiques saluent, d'un adieu mélancolique, les civilisations agonisantes. Martinus Capella à la fin de la culture latine, Isidore de Séville, au septième siècle, Chambert et Diderot au dix-huitième siècle : on dirait que l'encyclopédie dépose une pierre tombale, sur le grouillement du savoir chaque fois que la culture qui supporte ce savoir est à la mort.

L'adieu mélancolique

L'idée que Queneau éclaire obliquement le dictionnaire, que les hommes éprouvent le besoin de réunir toutes les mythologies du monde, n'est-ce pas suggérer que ces mythologies sont entrées, et au moment même où nous en éprouvons le plus urgent besoin, dans le temps de la réflexion, de l'intelligibilité et de la science ? Peut-être les mythes ne conservent-ils leur violent éclat et leur prophétisme qu'aussi longtemps qu'on les chuchote de bouche en bouche, dans la forêt des choses, loin des bibliothèques ?

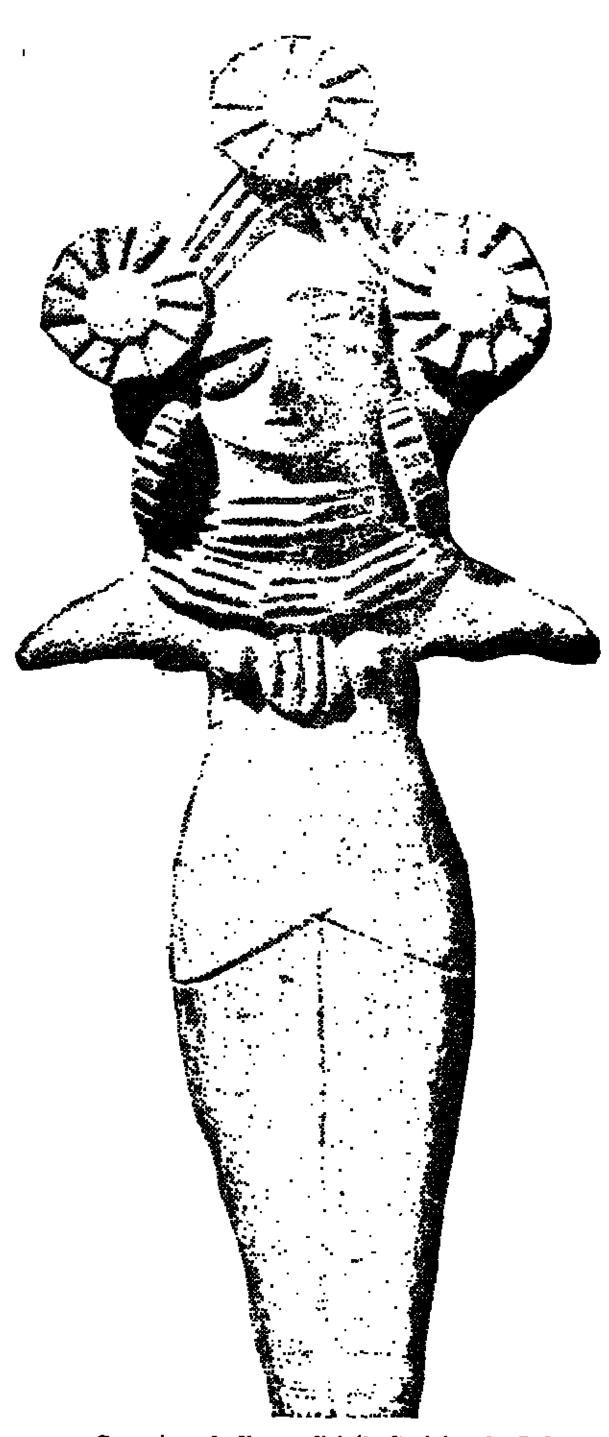
Mircéa Eliade dit que le travail de réflexion auquel la Grèce s'est livrée sur ses propres mythes a eu l'effet de démythifier cette mythologie. La chasse au mythe est chasse subtile, et les collections de papillons, si elles enchantent, n'égalent pas l'inquiétante beauté d'un papillon des prairies. L'étude des mythes éclaire le mystère, quand le mythe vise moins à réduire le mystère qu'à l'approfondir. La belle entreprise des éditions Flammarion dirait alors que nous voici entrés dans des terres que les dieux désertent à pas de loup, pour se dissimuler dans de plus obscures cryptes.

Après que Dédale eut achevé d'édifier le labyrinthe que lui avait commandé Minos pour emprisonner le Minotaure, il fut lui-même enfermé dans le fond de son propre labyrinthe. Il est vrai que Dédale n'était pas héros à se laisser faire. Il fabrique une paire d'ailes pour son fils Icare et une autre pour lui. Icare manœuvre mal, mais Dédale s'envole, s'évade, et se sauve en Sicile. Peut-être l'histoire de Dédale décrit-elle aussi ce labyrinthe mythologique dont la science a constitué les carrefours et dans lequel nous découvrons aujourd'hui que nous sommes emprisonnés. Peut-être le moment est-il venu de construire des ailes ?

GILLES LAPOUGE.

★ DICTIONNAIRE DES MYTHOLOGIES, deux volumes, Flammarion, 648 pages chacun. Prix de lancement jusqu'au 30 novembre, environ 500 francs les deux volumes ; ensuite, environ 600 F.

Un voyage



Couverture du livre : divinité féminine des Indes.

La magie scandinave

LA religion des anciens Germains et Nordiques, leur panthéon, leur imagination mythologique, firent couler beaucoup d'encre et donnèrent lieu à des reconstitutions si hasardeuses qu'elles en devinrent dommageables. L'actuel renouveau d'intérêt pour les Celtes et les Vikings, la renaissance d'une approche « wagnérienne » de ces civilisations disparues, ne vont pas sans une impureté passablement suspecte.

Il est vrai que la reconstitution de cet univers religieux exige une prudence extrême et interdit tout amalgame hâtif. C'est qu'il est, en ce domaine, inexact de parler de religion. Comme l'écrit d'entrée Régis Boyer dans le *Dictionnaire des mythologies*, dont il est un des collaborateurs, « *voici des religions qui ne disposent pas de vocable pour « religion », précisément (mais seulement pour « pratique » ou « coutume »), non plus que pour « foi » ou « croire », « adorer » ou « prier » ; qui n'ont pas de dogmes, probablement pas de castes de prêtres-sacrificateurs spécialisés ; peut-être même pas de véritables temples* ».

Dès lors, reconstituer la « religion » des anciens Scandinaves depuis 1500 avant le Christ jusqu'à l'an 800 de notre ère pose une suite de problèmes épineux qui ne peuvent se résoudre qu'en adoptant un petit nombre de principes à la fois simples et peu rigides. C'est le choix qu'a fait Régis Boyer, dans un ouvrage qui fera autorité, et qui, dans l'état actuel, est le bienvenu : *la Religion des anciens Scandinaves*.

L'auteur, qui, depuis des années, déchiffre inlassablement ce domaine, a surtitré son livre : *Yggdrasill*. En effet, au centre de la cosmologie de ces peuples habitués à un climat rude, soumis à des nuits interminables, partagés entre des terres avaricieuses et des marais perfides, il y a un arbre, frêne ou if, on ne sait au juste, qui est l'arbre Yggdrasill, image de la création et axe du monde. A sa cime, un aigle gigantesque bat des ailes, père du vent. Des animaux gîtent aux différents étages de ses branches. Ses racines traversent l'eau et l'argile pour plonger dans l'empire des morts. L'arc-en-ciel vient s'établir à son faîte et le relie ainsi au royaume des dieux. Les Nornes, qui sont trois et ressemblent aux Parques, décident du destin à ses pieds. Comme le dit Régis Boyer : « *Convenons qu'il constitue une création premièrement poétique, d'une force de suggestion inégalable.* »

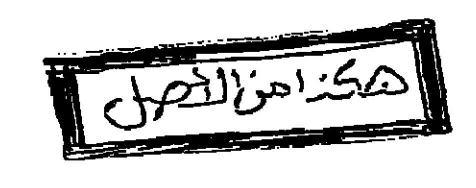
Ce qui se dégage des passionnants commentaires et des subtiles recherches de Régis Boyer, c'est la notion-clé de fertilité-fécondité. Ainsi, le rôle du roi n'est-il pas principalement de conduire son peuple au combat, mais bien de promouvoir la paix et d'assurer des années fécondes. Que le roi n'apporte pas avec lui la prospérité, il est aussitôt sacrifié. Il ressort de là non plus l'image de hordes belliqueuses et conquérantes, mais, plus sûrement, celle d'une civilisation sédentaire et agraire. Comme le note Régis Boyer, cela « *n'évoque en rien les clichés et poncifs romantiques sur le compte des anciens Germains* ».

Une autre notion s'ajoute à celle de fertilité et fonde le culte des anciens Scandinaves : l'idée de destin. A sa naissance, le nouveau-né est couché à même la terre, puis, à pleins bras, levé vers le ciel. Ce rite l'allie aux dieux. Les Nornes (ou Parques du Nord) décident de son destin. Mais cette décision, si elle est définitive, n'ôte rien à la liberté fondamentale de l'individu. Lié aux dieux, l'homme vivra librement son destin. On conçoit la subtilité de cette idée-force, l'une des beautés de cette religion antique.

La mythologie scandinave telle que Régis Boyer l'expose dans son livre est complexe, imagée, poétique pour tout dire d'un mot. C'est que justement la « parole », la « poésie », jouent un rôle capital dans le fonctionnement du sacré. Les runes gravées et le chant des scaldes sont le lieu de la magie, les véhicules du sacré, la manifestation des dieux. Dans le *Dictionnaire des mythologies*, Régis Boyer a parfaitement raison de conclure par ces mots le long texte qu'il a consacré aux Germains et Nordiques : « *Les hommes qui ont projeté de la sorte leurs désirs et leurs rêves n'étaient certes pas de superbes brutes. C'étaient avant tout des poètes et des magiciens.* »

HUBERT JUIN.

★ YGGDRASILL - LA RELIGION DES ANCIENS SCANDINAVES, de Régis Boyer, éditions Payot (« Bibliothèque historique »), 245 pages. Env. 89 F.



Un voyage chez les dieux

La mémoire indienne

ANACHRONIQUES, démodés, vieux jeu, les dictionnaires de mythologie ? Pas sûr. Les ordinateurs et les banques de données, à la mode aujourd'hui, ne se prêtent pas aussi docilement au grapillage, à la dérive ou à la simple rêverie... A suivre, au hasard des rubriques, tous ces ethnologues de la parole, tous ces Viollet-le-Duc du langage perdu (et restauré), tous ces spécialistes de langues étranges, on a le sentiment de découvrir sa propre étrangeté. Sa propre énigme. Et l'on soupçonne Yves Bonnefoy de quelque perversité, puisqu'en proposant un « musée imaginaire » de la mythologie, il met en pièces ce qui — au dix-septième siècle — aurait été le principe fondateur et l'horizon de son entreprise : le mythe de l'homme sans mythes. Iconoclaste et mythologue en même temps, bien joué !

Il ne l'a pas fait seul, bien entendu... Pour ce qui est des trois Amériques, les contributions se trouvent dispersées par le jeu, faussement sage, de l'ordre alphabétique. Pierre Clastres, Pierrette Daisy, Pierre Verger, B. Saladin d'Anglures et une équipe de la mission archéologique et ethnologique française ont chacun rédigé la partie qui relevait de sa spécialité. Rien de tout cela, heureusement, n'est concerté et encore moins homogène. Les auteurs se laissent aller à leur manière.

Pierre Clastres, disparu en 1977, se montre précis et extrêmement clair. Il dit bien comment les mythes expriment le désir de répétition de l'ordre cosmique. Il insiste aussi sur leur rapport avec l'ordre social. Ce qui l'amène à proposer des lignes de force et des transversalités pour caractériser les trois ensembles qu'il étudie : les Indiens forestiers, ceux des Andes et les Tupis-Guaranis. Les directions de recherche qu'il indique mériteraient d'être reprises et approfondies. Il y a là, sous-jacent, un beau sujet de thèse...

L'ethnologue canadienne Pierrette Daisy se consacre, elle, aux mythes et aux rites de l'Amérique du Nord. Elle reprend les principaux travaux de ses prédécesseurs en la matière et fait, au passage, le portrait d'un étrange personnage de la mythologie nord-américaine, le *décepteur*. Il s'agit d'un clown rituel qui tourne en ridicule et parodie les cérémonies les plus sacrées. Il nargue la mort aussi, et son gai savoir, comme celui des bouffons, pour être humoristique n'est pas superficiel. L'auteur, enfin, après ce détour du côté du rire et une remarquable description de l'ordre du monde selon les Indiens, ne manque pas de rappeler quel sort le monde blanc a, depuis longtemps, réservé à la spiritualité indienne : le musée.

Moins engagé et plus esthète, B. Saladin d'Anglures se livre à un patient montage de cent et une séquences mythiques au cours desquelles les Esquimaux racontent la création du monde. L'histoire se déroule en une vision somnambule et magique... Le discours nomade et la parole en archipel, qui formaient une sorte de puzzle onirique, retrouvent ici une impeccable continuité. Joli *patchwork*, monsieur l'ethnologue ! Pas étonnant si, après cela, les articles sur la Méso-Amérique (les Olmèques, les Aztèques, les Mayas...) m'ont donné l'impression d'être un peu laborieux et de sentir encore l'odeur du fichier...

Que dire au terme de ce simple survol d'une œuvre aux mille cachettes et aux multiples entrées ? Peut-on tirer une leçon durable de tout ce savoir accumulé ?

La mythologie, en tant que vision du monde ne s'assigne pas le même projet que la philosophie. Son discours est universel, mais ne se prétend pas universalisable. Le mythe, d'ailleurs, tient autant de la pratique que du discours. Il ne fait qu'un avec l'art de mourir et de rire, de vivre et d'enfanter, de chasser, de s'enivrer. C'est une connaissance tremblée de la vie. De l'univers. Tout y est : le suspense, les mimiques et les lazzi, les méchants et les bons, les animaux mi-fantastiques mi-familiers... Et l'homme qui raconte, ponctuant son récit de cris et de pets, de grognements et de chants, de silences, rejoue à son peuple la naissance du monde. Il tourne la manivelle ancestrale de l'humanité tout entière...

JACQUES MEUNIER.

La difficile naissance d'une science

● ***L'helléniste Marcel Détienne retrace « l'Invention de la mythologie ».***

EN 1742, le jésuite Lafitau, missionnaire professionnel dans l'hémisphère occidental publie *Mœurs des sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps*. L'un des premiers, il ose mettre en parallèle les Indiens du Nouveau Monde et les héros antiques de Plutarque.

Est-ce à dire que Lafitau ait tout compris des mythologies huronnes ou helléniques, iroquoises ou latines ? Il accuse les Grecs d'avoir gâté leur religion (qui, à ses yeux, n'était pas sans mérite) « *par une multitude infinie de fables très ridicules et très insipides* », relatives aux dieux de l'Olympe et aux héros divers. En l'occurrence, il ne fait pas preuve de pénétration.

Fontenelle, sur ce point, patauge lui-aussi ; il annonce de façon prometteuse « *une conformité étonnante entre les fables des Américains et celles des Grecs* ». Hélas ! finalement, il voit dans ces mythes de jadis ou d'aujourd'hui, des deux côtés de l'Atlantique, une série d'extravagances. Elles racontent, selon lui, l'histoire des erreurs de l'esprit humain. Rien à voir avec nos anthropologues de 1980 qui envisagent les contes ou les mythes comme autant de clés pour comprendre les structures de l'esprit humain.

Les débuts mêmes de l'ethnologie britannique durant les années 1870-1880 sont à peine plus encourageants dans le principe, même quand le collectage des données devient remarquable. E.B. Tylor, en ses propos extrêmes, situait l'âge d'or de la mythologie au temps de la « philosophie des nourrices ».

Mauss, en 1903, dépasse enfin de manière radicale la thèse selon laquelle les mythes se réduiraient à l'infantilisme des primitifs. « *Un mythe*, dit Mauss, *est une maille dans une toile d'araignée et non un article de dictionnaire.* » Lévi-Strauss va plus loin : le mythe est un langage, il a sa cohérence ; et V. Propp, dans son étude sur les contes russes, retrouve à travers cent récits la narration canonique des aventures des héros de légende : ils franchissent l'obstacle, répondent aux défis et finissent par épouser la princesse, à la manière des âmes qui effectuent leur ultime parcours après la mort et vers l'autre monde.

Il revient à Lévi-Strauss, encore lui, d'explorer d'un coup, à partir d'un premier récit, l'ensemble des « narrés » (comme dit Saint-Simon) que les Indiens d'Amérique ont échangés sur leurs deux continents, Nord et Sud, pendant des dizaines de millénaires. Détienne, à son tour, avec un brio convaincant, dès 1972, dans ses *Jardins d'Adonis*, proposait de prendre au sérieux les mythes grecs et d'y voir un système d'oppositions, d'écarts, de codages, qui serait comparable — pourquoi pas ? — aux constructions des Tupis-Guaranis ou des Nambikwaras.

Lévi-Strauss a fait de l'anthropologie, science ennuyeuse et collectionneuse, un savoir excitant et frais. L'helléniste Détienne a donné, dans cet ouvrage, d'excellentes analyses de l'oralité chez les Grecs anciens ; pendant longtemps elle resta plus importante que l'écrit ; elle s'associait aux messages et aux passages de la rumeur. Qui plus est, Détienne n'a pas son pareil pour résumer un auteur qui, d'une façon ou d'une autre, a traité du mythe.

Et pourtant, ce jeune et ce grand helléniste me paraît moins heureusement inspiré dans son nouveau livre, *l'Invention de la mythologie*, qu'il ne le fut dans son œuvre « adonisiaque » de 1972. Je le crois plus doué pour parler des mythes en finesse que du mythe en gros. Grimm, Van Gennep, Dumézil (bien peu cité dans cette *Invention*) nous passionnent et nous nourrissent parce que la construction intellectuelle chez eux s'édifie sur une prodigieuse assise de savoir concret et tout bonnement sur une base de récits qui font rêver. En tentant de s'abstraire des contenus pour étudier la mythologie comme discipline, Détienne n'a pas tout à fait donné chair à ses grands projets.

Ils revenaient à décrire la naissance et l'évolution du mythe. Ils demeurent, une fois l'ouvrage fermé, à l'état d'ambition flottante. Le Bon Dieu est dans les détails. A vouloir trop s'épurer, la synthèse n'est plus qu'un vase vide. Ses formes et ses flancs, il est vrai, séduisent plus d'une fois le lecteur.

EMMANUEL LE ROY LADURIE.

★ L'INVENTION DE LA MYTHOLOGIE, de Marcel Détienne. Gallimard, 256 pages. Environ 90 F.

écrire, lire et vivre en France

Le réveil du pays franc

QU'EST-CE que le pays franc ? C'est cette partie de la France, des rives du Rhin à celles de la mer du Nord, qu'occupèrent, à la veille des grandes invasions, des peuplades germaniques tantôt connues sous le nom de Francs ripaires, tantôt de Francs saliens. Les Gaulois nerviens, premiers habitants connus de la région aujourd'hui dénommée Nord-Pas-de-Calais, firent partie de ces derniers. Littré dit des Francs que leur nom indique qu'ils étaient unis par leur amour de la liberté. Ce qui n'était pas de tout repos. Après avoir été défaits par les Romains, ils furent les victimes des invasions anglaise, flamande, espagnole et française. La liberté coûte cher.

L'histoire a tendance à se répéter, qui, si elle reconnaît au Nord-Pas-de-Calais une priorité industrielle et céréalière, n'accorde pas à son développement intellectuel un rayonnement pareil à celui qu'elle dispense aux cultures méditerranéenne, occitane ou rhodanienne. La courbe des célébrations a suivi la route des migrations, c'est-à-dire celle des vacances. Et la civilisation de l'image a emboîté le pas, qui préfère les amandiers aux crassiers. Il est vrai que les écrivains eux-mêmes, les artistes du Nord, n'ont pas toujours su résister à la tentation de l'exotisme. Ils monnayent volontiers leur notoriété contre un mas en Provence (voir Michel Butor, Matisse, André Stil).

Pourtant, si l'on consulte rapidement une monographie des écrivains du Nord-Pas-de-Calais, même limitée aux dix-neuvième et vingtième siècles, c'est-à-dire sans remonter jusqu'aux trouvères Adam de la Halle et Jean Bodel d'Arras (quatorzième et treizième siècle) ou au théologien Alain de Lille (douzième siècle), ni jusqu'aux chroniqueurs Commynes, Froissart et à l'abbé Prévost, on relève une très grande richesse et variété de talents. Qu'il s'agisse de poètes : Marceline Desbortes-Valmore, Albert Samain, Jehan Rictus et Pierre-Jean Jouve ; d'historiens : Alain Decaux, Pierre Pierrard ; de mémorialistes : Louise Weiss ; de critiques : Sainte-Beuve, René Huyghe ; d'auteurs dramatiques : André Obey ; de romanciers : Germaine Acremant, Michel Butor, Charles Deulin, Guy Croussy, Paul Gadenne, Pierre Herbart, Violette Leduc, André Pierrard, André Stil et Maxence Van der Meersch, sans oublier ces romanciers policiers ou d'espionnage que sont Jean Bommard, l'auteur du *Poisson chinois*, et Pierre Nord, dont le vrai nom, tout autant folklorique, est André Brouillard.

Et que dire de ces chansonniers-poètes, parfois patoisants comme Jules Mousseron, poète de la mine, A.-J. Desrousseaux et Gustave Nadaud, l'auteur des *Chansons de salon* et *Chansons populaires*. Que dire encore d'Eugène Pottier, qui créa *l'Internationale ?* Le Nord n'a-t-il pas donné naissance à Charles de Gaulle, à Philippe Pétain et à Maurice Thorez, ce qui, toute modestie ou partisanerie mises à part, vaut bien Pierre Laval, Pompidou et Giscard d'Estaing ?

Il reste que, décimé par les invasions, saigné par les guerres, diminué par les occupations et destructions, le Nord-Pas-de-Calais n'a pas connu un développement culturel comparable à son essor économique. Paradoxalement, c'est même cet essor industriel qui a entravé son développement culturel dans la mesure où il a monopolisé les efforts et, par les injustices qu'il accusait, au sein de sa prospérité, privilégié l'action revendicatrice politique et sociale sur l'enrichissement intellectuel, le militantisme sur la culture.

Aujourd'hui, le Nord-Pas-de-Calais possède l'un des taux les moins élevés (0,73 livre prêté par habitant) par rapport à la moyenne nationale (1,47) pour la fréquentation des bibliothèques. Le nombre des communes urbaines possédant une bibliothèque est lui-même très inférieur à la moyenne (30 % par rapport à 53 %). Le Nord est l'un des derniers départements à ne pas avoir de bibliothèque centrale de prêt, donc pas de bibliobus susceptible de sillonner et d'alimenter les communes rurales.

La population, essentiellement ouvrière (49,3 % dans le Nord, 49,1 % dans le Pas-de-Calais), avec une forte proportion de jeunes (27,3 % et 26,7 % pour une moyenne nationale de 24,1 %), connaît la scolarisation la plus précoce mais aussi la plus courte (35 % des jeunes quittent l'école dès l'âge de seize ans pour 20 % à 25 % dans l'ensemble de la France). A quelques exceptions près, les grandes entreprises industrielles ont préféré orienter les jeunes vers la pratique du sport, en particulier le football, plutôt que vers la lecture ou les arts, ces fauteurs de troubles.

Un mouvement inverse s'est amorcé depuis 1975 avec la création d'un Office culturel lié aux établissements publics régionaux. Il y avait des institutions culturelles telles que : opéra, orchestres, musées, bibliothèques, théâtres municipaux, et un mouvement associatif très fort, favorisant l'éducation populaire. Toutes ces activités, dispersées, avaient peu à peu été asphyxies au bénéfice d'industries culturelles telles que le disque, la T.V. Il s'agissait de rendre à ces anciennes institutions une vie propre, en harmonie avec le contexte régional. Les premiers efforts portèrent sur la musique et sur le théâtre.

A Lille même, la fédération Léo-Lagrange a mis en chantier un vaste projet de recherche et d'animation à partir des écrits ouvriers et paysans de la région : terre de lutte et de labeur, terre de fêtes et d'espoirs. Ce projet comprendra une partie théâtrale avec un montage sur l'histoire du travail dans la région, *Page blanche pour une encre rouge*, et une étude pluridisciplinaire (sociologique, ethnologique, historique, littéraire) des œuvres à travers les lieux et les temps. Certaines sont écrites en langue picarde, ce dialecte appartenant à la langue d'oïl, tel *les Bras en croix*, recueil d'André Hecquek, un ouvrier mineur de la région de Lens, mort récemment. Un autre mineur, Jules Grave, avait entamé, en 1975-1976, sous le titre *Ma vie à Liévain*, un livre sur la silicose. La silicose l'a emporté avant qu'il eût fini.

Sous le signe de Froissart

Villeneuve-d'Ascq, un groupe de trois communes de la banlieue lilloise, organise chaque année, depuis trois ans, une Fête du livre, visitée par plus de cinq mille personnes. Celle de cette année, qui se termine le 22 novembre, se tient sur le thème : « Le travail, des lieux, des hommes ». Elle réunit des livres (cinq cents), des auteurs, des éditeurs, pour des débats, rencontres et signatures.

Une autre Fête du livre a été organisée au Touquet, du 30 octobre au 1er novembre, par les libraires du Pas-de-Calais. Un Salon de l'édition régionale doit se tenir en mars 1982 à La Couture (Pas-de-Calais). Des initiatives de même nature fleurissent un peu partout, venant d'éditeurs, comme les éditions du Flobard, au Portel, Westhoek, à Dunkerque, les Editions nouvelles d'Artois, les Presses universitaires de Lille, ou de revues, comme la revue *Cambrinus* à Cambrai.

Une mention particulière doit être attribuée à Jean Dauby, qui anime le centre Froissart de recherches poétiques à Famars, près de Valenciennes. Ce groupe de trois cents lecteurs et poètes publie des cahiers trimestriels à trente-six mille exemplaires, hors des circuits habituels de distribution, décerne un prix annuel de poésie, organise des conférences, des expositions (celle de 1977 consacrée aux livres publiés dans le Hainaut au cours des dix dernières années a réuni plus de trois cents titres).

Jean Dauby, qui est l'auteur d'un *Livre du rouchi* (parler picard spécial à Valenciennes) avec grammaire, glossaire, index, etc., (quatre mille deux cents exemplaires presque intégralement vendus), a également réédité la trilogie de Jules Mousseron : Tout *Cafougnette, A l'fosse* et *A l'ducasse*, et il annonce, présentées par lui-même et Maurice Durieux *les Sentences du coq*, de Sébastien Jurion, chronique scandaleuse du village de Hergnies, dans le canton de Condé-sur-Escaut.

Moins spécifiquement littéraire, moins tourné vers le patrimoine picard, davantage Maison de la culture en réduction que cénacle d'artistes : ainsi se présente, à Arras, le centre Noroît (du nom d'un vent qui vient du nord-ouest), entreprise étonnante d'un homme seul, Léonce Petitot, pianiste de son état. Aujourd'hui installé dans un vieil immeuble de la rue des Capucins, entièrement modernisé, le centre Noroît offre à ses deux cents adhérents un éventail extrêmement varié de rencontres, exposés-débats, concerts, expositions, spectacles de café-théâtre, films d'art et d'essai. Les buts du centre sont de faire bénéficier le public arrageois de toutes les innovations en matière de recherches artistiques ou littéraires, et de provoquer ainsi une réflexion sur les événements politiques et culturels du temps.

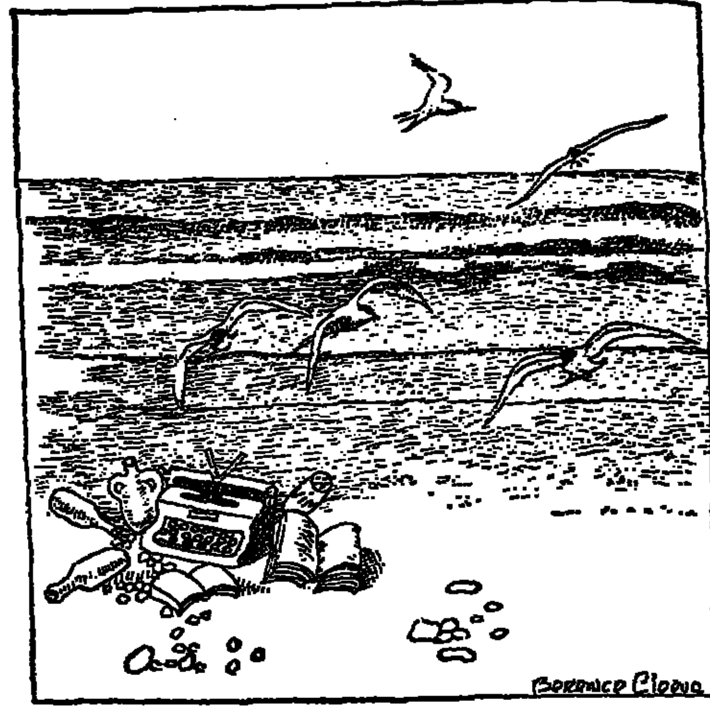
Gageons que si Verlaine, dont la mère habitait la petite bourgade de Fampoux, près d'Arras, vivait de nos jours, il ne serait plus tenté comme il le fit de piquer une colère dans la gare d'Arras jusqu'à provoquer l'intervention (une de plus) de la maréchaussée. Il ferait une conférence-débat au centre Noroît.

PAUL MORELLE.

Une ville qui lit est une ville qui vit

Les années 1981-1982 seront celles du livre. Les 20 et 21 novembre prochain, à Hénin-Beaumont, ville du bassin minier qui a fait l'effort de se doter d'une bibliothèque moderne, un colloque se tiendra sur le thème : « Une ville qui lit est une ville qui vit ». Tous les problèmes relatifs au développement de la lecture et des bibliothèques publiques y seront abordés en présence des élus locaux et régionaux, et avec la participation de divers responsables (bibliothécaires, enseignants, éditeurs, libraires), d'écrivains, de sociologues, etc. Axée sur la définition d'une politique pour le Nord-Pas-de-Calais, cette réflexion, à laquelle contribuera Bernard Pingaud, président de la commission du livre au ministère de la culture, sera clôturée par une allocution de Pierre Mauroy.

C'est la première fois qu'une telle initiative est prise par un conseil régional. Elle vise à faire se concerter les bonnes volontés des élus, et les expériences ou les compétences des animateurs culturels. Elle veut surtout unifier, amplifier et faire connaître les efforts accomplis ici et là, le plus souvent à titre bénévole, par tel responsable de cercle ou tel groupe d'écrivains. Ces activités existent, si elles sont dispersées.



★ Dessin de Bérénice CLEEVE.

« LA LIBRAIRIE LA PLUS MODERNE D'EUROPE »

SI vous demandez à un chauffeur de taxi lillois de vous conduire au Furet du Nord, il vous répondra : *« Ah ! oui, la librairie la plus moderne d'Europe. »* Il est vrai que le Furet des frères Callens fut la première librairie en France à ouvrir ses portes au grand public et à traiter le livre non comme un objet de musée ou de chapelle, mais comme un produit aussi nécessaire que le boire et le manger.

D'autres librairies, à travers le Nord-Pas-de-Calais, n'en font pas moins honneur à la diffusion du livre : Giard à Lille et Valenciennes, Bel à Béthune, Lauverial à Douai, etc.

LES BIBLIOBUS D'ARRAS

LE Nord ne possède pas encore de bibliothèque centrale de prêt, irradiant à travers le département. Celui-ci ne comporte cependant pas moins de cinq bibliothèques classées, dont la bibliothèque municipale de Lille, héritière des fonds anciens des abbayes. Comme la plupart des B.M. celle de Lille comprend une bibliothèque d'études, réservée au travail sur place, à destination des érudits et des chercheurs locaux, les retraités y venant surtout consulter les périodiques. La clientèle du service de prêt se compose principalement de personnes âgées qui empruntent romans, livres d'histoire, biographies, et d'étudiants qui s'y fournissent en fonction de leurs programmes.

Le Pas-de-Calais, en dehors de ses bibliothèques municipales d'Arras, Boulogne, Hénin-Beaumont, Saint-Omer, Béthune, possède lui, une bibliothèque centrale de prêt, à Arras, qui dispose de douze bibliobus, visitant chaque localité tous les quinze jours ou trois semaines et laissant des dépôts dans les écoles et les bibliothèques locales. Elle possède un fonds de 520 000 volumes pour une population globale de 1 400 000 habitants. L'aggravation du chômage a entraîné une augmentation des emprunts. Les romans constituent la moitié des livres prêtés, suivis de livres pour enfants, l'histoire et les techniques, les bandes dessinées pour adultes, l'histoire locale.

SOIXANTE ÉCRIVAINS RÉGIONAUX

UNE soixantaine d'écrivains du Nord-Pas-de-Calais, parmi lesquels on comptait le poète Luc Bérimont, les romanciers Gaston Criel et André Stil, l'historien Pierre Pierrard, ont participé le jeudi 12 novembre, à la maison du Nord-Pas-de-Calais (18, bd Haussmann, Paris), à une journée « portes ouvertes » au cours de laquelle ils ont dédicacé leurs œuvres et se sont entretenus avec leurs lecteurs.

Cette manifestation coïncidait avec la publication d'un numéro spécial de la revue éditée par l'Office culturel de la région Nord-Pas-de-Calais. Ce numéro présente une monographie des écrivains de la région.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,60
DÉMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

L'immobilier



appartements achats

RECHERCHE Urgent. Paris, 2 à 4 pièces. Bon quartier. Paie comptant chez notaire. Tél. : 873-23-55.

ÉTUDE RIVE GAUCHE
Clientèle sélectionnée à satisfaire, 122, bd Raspail, Paris-6e. Tél. : 222-70-63, 20e année.

Pour clients sérieux, PAIE COMPT, APPTS ttes surf. et IMMEUBLES à Paris 15e et 7e. JEAN FEUILLADE 54, av. de La Motte-Picquet, 15e. 566-00-75.

ACHÈTE Comptant Paris bon quartier, STUDIO ou 2 p. Urgt, Mme Faure : 261-39-78. Le soir, domicile : 900-84-25.

terrains

Part. vend village sud Luberon, terrain viabilisé, 3.400 m². Vue. Téléph. : (3) 952-47-52.

viagers

♦ F. CRUZ 266-19-00
8, rue La Boétie, Paris-8e. Prix rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

12e BOULEVARD DIDEROT Viager occupé, 95 m², sur deux têtes 77 et 78 ans. Comptant + rente. Tél. 567-22-88.

bureaux

Locations

BUREAUX MEUBLÉS
SIÈGES DE STÉS AV. SECRÉT. Tél., Télex. Toutes démarches pour création d'entreprise.
ACTE S.A. 261-80-88 +
BORDEAUX (56) 81-96-80.

12e PROCHE AV. ST-MANDÉ burx en bout., refait neuf, 36 m² + 15 m² sous-sol aménagé, 2 lignes, téléphone, 2.600 F par mois, ch. comp. Bail neuf. Gérant 345-55-10, poste 25.

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat, tél., formalités.
CONSTITUTION
de sociétés - TÉLEX
SMP 268-08-90.

BASTILLE propriétaire 450 F le m²
1.600 m² rénovés, 583-87-78.

VOTRE SIÈGE SOCIAL 8e LOYER 150 à 300 F/MOIS. TÉLEX SECRÉTARIAT SERVICES SÉRIEUX
AGECO 294-95-28
RC PARIS 319 127 080.

DOMICILIATIONS et SIEGES SOCIAUX
BUREAUX meublés TÉLEX
Permanence téléphonique
CONSTITUTION STES
Prix compét., délais rapides
ASPAC 293.60.50
C P A 355.17.50

PROPRIÉTAIRE loue directement en totalité IMMEUBLE NEUF de
750 m² de BUREAUX
sur 4 niveaux. Disponible le 1er janvier 1982. PLEIN CENTRE ST-GERMAIN-EN-LAYE rue de Paris. Pour renseignements et visite 551-58-03 heures de bureau.

immeubles

MONTRÉAL CENTRE
INVESTISSEMENT DANS IMMEUBLE DE BUREAUX. Situation exceptionnelle. PLUS VALUE ÉLEVÉE. EXCELLENTE RENTABILITÉ. Mise de fonds minim. requise. 50.000 CAN. DOLLARS (ENVIRON 230.000 F). ÉCRIRE : AULIS INC. 373, avenue Lazard, Montréal, H3R 1P2 CANADA.

A Megève, Mont d'Arbois

INVESTIR DANS LA PIERRE, C'EST MIEUX A TOUS POINTS DE VUE !

Avec un apport initial de **9.600 F** pour réservation d'un studio de 320.000 F prix fermes et définitifs

Dans la résidence "SKI et GOLF" au pied des pistes, en bordure du golf, tennis privé, appartements du studio au 4 pièces, dans des chalets de grande tradition. Livraison avant Noël 81. Crédit spécial "Disponible SOVAC".

BREDERO montagne
36 rue Tronchet 69006 LYON

Je souhaite recevoir gracieusement la documentation Ski et Golf
Prénom
NOM
Adresse
Ville
Tél bureau
Tél personnel
Envoyer ce coupon à "URBIPLAN BREDERO 36 rue Tronchet à LYON 69006 ou Telephonez au (7) 889.12.25.

appartements ventes

3e arrdt

R. CHAPON, 2 P. 45 m². Magnif. imm. XVIIe, tout confort, 4e ét., ascenseur, soleil - 550-34-00.

5e arrdt

JARDIN PLANTES
Constr. GRAND LUXE en cours
LE POLIVEAU
du 2 au 5 P. et DUPLEX du vendredi au lundi, 11/19 h. 1 et 3, RUE POLIVEAU. Renseignements : 267-37-37.

Broca-Censier - 354-95-10 Séjour + 2 chbres, asc., soleil.
TERRASSE DE 65 m².

6e arrdt

ST-GERMAIN-DES-PRÉS
SITUATION EXCEPTIONNELLE Appt 50 m² à rénov. 6e ét., asc.
45, RUE BONAPARTE
PPTAIRE S/PL. JEUDI 12 à 16 h.

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS Rénovation qualité en cours, étage élevé, asc., STUDIO 2 P., 3/4 P. EN DUPLEX, décoration sur mesure, 261-06-50.

Rue Notre-Dame-des-Champs 3 pces, 70 m². IMPECCABLE. Urgent. Tél. : 589-49-34.

7e arrdt

Invalides-Seine, 354-95-10.
VUE TOUT PARIS
100 m², séj. + chbre, park. asc., balcon, soleil, service.

DUROC, beau studio, 38 m², cuisine, salle de bains, W.-C., R. d. C., calme clair. GARBI. Tél. : 567-22-88.

SOLFÉRINO 7e
Luxueux appt. de caractère 6 P., 200 m², grand confort. MICHEL & REYL. 265-90-05.

21, RUE BOSQUET
Dans petit imm. rénové, 2 p., style atelier artiste, finitions sur mesure. Sur place samedi 14 h à 15 h ou 261-06-50.

SUFFREN GD STANDING
près HILTON 85 m² s/jdin, sans vis-à-vis, soleil, calme, parking. 1.300.000. Tél. : 527-41-01.

CHAMPS-DE-MARS.
Imm. grand standing 270 m². Triple réception + 3 chambres + service. Très clair. Prix : 2.500.000 F. JOHN ARTHUR &
TIFFEN. Tél. 562-04-66.
174, bd Haussmann, Paris-8e.

8e arrdt

ALMA ALBERT-1er
Bel appt pl. sud, récept. av. boiser. anc., chem., 4 m ss plafond + s. à m. boisée + 2 ch., 2 sanitaires, garage en sous-sol. Service. 2.600.000 F. Téléphone : 577-96-85.

COURCELLES, ds imm. standing dernier étage, calme, dble living. 1 chambre, parfait état. SANTANDREA FRANCE. Téléph. : 260-67-36 (67-66).

PARC MONCEAU, bel imm., appt 340 m², possibilité division en 2 appts, prof. libér. possible. SANTANDREA FRANCE. Tél. 260-67-36 (67-66).

11e arrdt

AV. RÉPUBLIQUE, bel imm., petit 2 p. à rénover Prix 79.000 F., 526-00-35.

Me OBERKAMPF, pptaire vend 25 m², confort, 140.000 F revenu annuel 10.700 F locataire sérieux. 587-33-34.

MÉTRO NATION
LES ARCADES DE LA NATION
115, RUE DE MONTREUIL dans luxueux petit immeuble de 4 étages ayant seulement 30 APPARTEMENTS du studio au 4 et 5 pièces pour renseignements et vente
Capri 321-47-93.

12e arrdt

12e RÉSIDENTIEL
(PROX. AV. ST-MANDÉ) IMM. PIERRE DE T. TRÈS BELLE RESTAURATION
GD 2 P., TT CFT
POUTRES APPARENTES CUIS. TOTALEMENT ÉQUIPÉE
EN DUPLEX
550.000 F. A débattre s/pl. vend., sam., dim., 14 à 16 h. 14, r. des Colonnes-du-Trône.

PROCHE DU BOIS DE VINCENNES
A 300 m. Mo Porte Charenton 6, rue des Jardiniers. A vendre très beau 4 pièces 96 m² + balcon. Px 905.000 F. Habitables immédiatement Visite sur rendez-vs, les lundi, jeudi, vendredi, 14 h à 18 h.
Tél. : 825-29-48
ou
Capri 321-47-93.

13e arrdt

Près de la PLACE D'ITALIE s/square, immeuble pierre de taille, très beau 5 p., 165 m², cft, 1.900.000 F. 320-26-35. MARTINE IMMOBILIER.

14e arrdt

PORTE-D'ORLÉANS, près métro, imm. 1950 env. Ravalement 81. Appt 2 p., ent., coin cuis., cab. toil., w.-c., chff. cent., int. très propre. Px 140.000 F, crédit 80 %. Agce des Cités, 95 bis, av. de la République, 94500 Champigny. 706-27-42.

VAVIN 6 pièces, 110 m², calme. 1.050.000 F. Tél. 320-60-16.

15e arrdt

AVENUE SUFFREN

2 pces	29 m²	280.000 F
3 pces	67 m²	850.000 F
6 pces	178 m²	2.400.000 F
7 pces	164 m²	1.880.000 F

Téléphone : 566-00-75.

RUE SAINT-CHARLES

2/3 pces	53 m²	630.000 F
3 pces	69 m²	750.000 F
4 pces	93 m²	1.365.000 F

Téléphone : 566-00-75.

15e, part. vend 4/5 pces, claires, dans imm. récent. Prix 1.000.000 F. Tél. : 532-88-14.

PRÈS CHAMP-DE-MARS
Double récept. + 4 chbres garage. Matin : 567-47-47.

CROIX-NIVERT, BELLE Studette équipée, tt cft, 1er ét. Prix 98.000 F. 526-00-35.

DUPLEX 215 m²
+ 100 m², terras., vue s/Seine. Exceptionnelle. 267-04-78.

PONT MIRABEAU, rue de la CONVENTION, avec joli balcon pierre de taille, liv. double avec cheminée et 3 fenêtres, 2 ch., bains, w.-c., 2 caves. Prix 729.000 F., 577-96-85.

CONVENTION - PIED Mo RECENT, agréable 4 p., 85 m² ETAT EXCEPTIONNEL 750.000 F. - 532-66-10.

16e arrdt

GEORGE VILLE, 140 m², 2 gdes récep., 3 chbres, 2 bs, chf. cent., asc. + 2 serv. Tél. 504-49-13.

17e arrdt

PLACE PEREIRE
Bel imm., pptaire vd liv. + chbre, cuis., bains, refait neuf. A saisir, 359.000, 325-75-42.

RUE DES DARDANELLES
7 PIÈCES STANDING
3 sanitaires, chbre serv., gar. 2.300.000 F. A débattre. Tél. : 572-49-48.

FACE NEUILLY

dans imm. neuf standing

2 ET 3 PIÈCES

Belles prestations, cuisine équipée, cave, parking.

Visite sur rendez-vous. de 13 h. à 17 h. Le Paladines, rue Cino-del-Duca, Paris-17e. GEPRO. 745.17.40.

BATIGNOLLES, pr. square, ds imm. stand., tt conft, 3 p., bains, w.-c. séparé, cuis. ent. équipée, 3e étage, balcon sur jardin décoratif, plein soleil sur l'ensemble. 690.000 F. Téléphone : 228-58-69.

18e arrdt

Vue sur SACRÉ-CŒUR Bon imm. studio à rénover Prix 78.000 F. 526-00-35.

19e arrdt

Part. vd Buttes-Chaumont 2 p., entrée, cuisine, salle de bains, w.-c., 4e ét., clair, calme, chauffage central, 290.000 F. Téléphone : 241-60-35 après 19 h.

20e arrdt

PRÈS COURS VINCENNES 100 m², belle décoration, poutres, cheminée, terrasse, clair, soleil. Tél. : 588-82-81.

78-Yvelines

LE VÉSINET IBIS
Calme, prox. R.E.R., séj. 3 chbres; s. de bns, s. de dche, égal 103 m², petit jard. privé. Prix : 870.000 F. AGENCE DE LA TERRASSE LE VÉSINET : 976-05-90.

LE VÉSINET, 3 pces 57 m², prox. R.E.R., petit imm. compr. : entrée, séj., cuis., 2 chres, s. de bns, w.-c., cave. Prix : 400.000 F. I.N. 045-29-09.

Part. vend à PLAISIR (78) 5 mn gare, 3/4 pces, 88 m², 3e étage, asc., imm. 1971, séjour 30 m², 2 chambres, cuisine équipée, bains, cabinet toilette, w.-c., dressing équipé, loggia, cave, box, téléphone, prix : 350.000 F dont 23.000 F. C.F. Pour visite : 065-08-80.

91 - Essonne

BURES/YVETTE
Proximité toutes commodités, 5 pièces, 114 m², 1er étage, séjour double, 3 chbres, s. de bns, s. d'eau, cave, park. extérieur. 755.000 F - Tél. 928-68-00.

BURES/YVETTE
3/4 pièces, 80 m², 3e étage sud, séj. dble, 2 chbres, cuisine équipée, cave, park. extérieur. Excellent environnement. 475.000 F - Tél. 928-68-00.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE
LA PRINCIPAUTÉ
Rue de l'Abreuvoir, dans un petit immeuble pierre de taille de 3 étages, à vendre TRÈS BEAUX APPARTEMENTS de 3, 4 et 5 pièces SUR LUXUEUSES PRESTATIONS. Livraison début 1982. Visites sur place et sur rendez-vous, lundi, jeudi, vend., 14 à 19 h.
Tél. 825-29-48
ou
Capri 321-47-93.

GUADELOUPE
Studios, appartements 2,3,4,5 p.
les jardins de la MARINA
Marina Bas du Fort Gosier Tél. 83.88.34 à Gosier
SOPROGIMO
2 rue Ferdinand Fabre 75015 Paris
Tél. 533.46.23 - 250.88.78

NEUILLY
Dans bel imm. pierre de taille, disponible immédiatem., 4 p., 100 m², rénové. 11.000 F le mètre carré. Propriétaire - 260-30-15.

CHAVILLE 92
PART. VEND 5 pièces 92 m². Cave, box, pr. bois. 680.000 F. Tél. 750-12-63 ou 024-35-51.

Propriétaire vend directement
APPART. 3 pièces, grand standing, 1 liv., 2 chbres, entièr. décoré, 1 cuis., 1 salle d'eau, 1 s. de bains, 2 w.-c. indép., entièrement équipés, 2 balc. sud, sud-ouest, 2 mn gare et comm. Tél. après 20 h. 701-03-77.

93 Seine-Saint-Denis

A Vdre libre au 1er étage APPT à DRANCY 65, rue François-Rude S. à m., 2 chbres bne, s.b., entr., w-c, ch. cent. Prix 165.000 F. Tél. et visite à partir de 17 h. 832-24-29.

Appartement 3 pièces, cuisine, salle de bains, balcon + loggia, vide-ordures, ascenseur, 5e ét., vue imprenable sur Paris, face à un parc situé à Montreuil 93100. Prix : 340.000 F. Téléphone : 858-00-73, à partir de 19 h. Ecr. s/no 8.217 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

94 Val-de-Marne

MAIRIE VINCENNES soleil, parfait état, beau séj., 1 chbre, entrée, cuis., w-c, s. de bains, chff. 325.000 - 345-82-72.

A 150 m de Paris GENTILLY 3, 4 et 5 pièces habitables immédiatement. Prêts conventionnés possibles. S/place, 9, av. Gallieni du Jeudi au Lundi. Tél. 546-23-25 Simvim & Cie - 500-72-00.

Province

A vendre CHAMROUSSE, club-hôtel, 3e semaine. 13 au 20 mars 1982. studio 4 personnes, tout confort, sur pistes et/ou chambre junior 3 personnes. Ecr. s/no 8.214 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

pavillons

CHAVILLE, récent. except. 7/8 p., 3 bns, gar. 2 voit., poss. 2 fam. S/400 m², 1.075.000 F. ORPI LELU Tél. 534-57-40.

JUVISY-SUR-ORGE (91) Maison avec jardin, entrée, séjour, chambre, ch. enfants, cuisine, salle de bains, W.C. 289.000 F. Possibilité crédit. S'adresser kiosque à journaux, 70, av. Kléber ou 905-42-17.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE Belle propriété, secteur pavillonnaire, sur 450 m² de terrain, construct. récente, élevé sur sous-sol, rez-de-chaussée : 4/5 p., cuisine, salle de bains, w.-c., cabinet de toilette, chauffage central, intérieur luxueux. Px 786.000 F., crédit 80 %. AGENCE DES CITES, 95 bis, av. de la République, 94500 CHAMPIGNY-s/MARNE. Téléphone : 706-27-42.

78 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Domaine Château du Val
PART. VEND Belle maison 1966, sur 1.000 m², 6/7 p., 160 m² hab., 2 s. de bs, sous-sol, cft, site exception. Tél. : 962-22-91.

VILLENEUVE-LE-ROI, à vendre, pavillon bon état, prox. gares, gar., ss-sol, séj., 4 chbres, cuis. équipée, 2 s. de bains, 2 w.-c., jardin 750 m². Px 750.000 F. Téléphone : 597-38-11.

villas

ST-GERMAIN-EN-LAYE
sur 900 m² villa très agréable, parfait état, réception 75 m², cuisine équipée, 5 ch., 2 bns, ss-sol complet, gar. 3 voit., chff gaz. IMF 071-33-14.

PART. VEND VILLA individuelle à AGDE, sur 700 m² de ter. 870.000 F. (67) 94-78-00. ou h. de repas. (67) 94-10-46.

PARC SAINT-MAUR R.E.R. Villa modrene, 136 m², calme, garage, jardinet. 627-50-25.

LE VÉSINET
Résidentiel, agréable, VILLA parfait état, réception, 3 chambres, 3 bains, confort, joli jardin. Prix : 950.000 F. AGENCE DE LA TERRASSE LE VÉSINET 976-05-90.

domaines

POITOU vend DOMAINE exceptionnel, 300 ha, libre, 4 fermes, 15.000 F. l'ha, possibilité acheter manoir XVe, grand confort. Tél. : (49) 56-89-74.

locations non meublées demandes

Paris

PROPRIÉTAIRES LOUEZ
SANS FRAIS rapid. vos appts, nous garantissons vos loyers. Serv. gratuit., 280-80-85.

Part. cherche appartement .
2 ou 3 pièces
16e, 17e, 18e OU PROCHE BANLIEUE NORD Bnes référ. Loyer modéré. Ecr. s/no 6.210 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Cherche appartem. 3 pièces grand living, cuis., salle de bains, w.-c., quartier Saint-Augustin, 3.000 F. c.c. environ. Ecr. s/no 6.216 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. T. 283-57-02.

locations meublées offres

Région parisienne

A louer, de janv. 82 à sept. 84. MAISON sud Versailles Prox. lycée Franco-allemand, gd séjour, 5 chbres, 3 s. de bs. 7.000 F par mois. Téléphone : 956-49-10.

Province

LOUE Studio aux ARC 1.800 4/5 pers., 30/1 au 13/2, 1.000 F./sem., du 6/2 au 13/2, 2.500 F., du 1/3 au 27/3, 1.400 F., du 27/3 au 3/4, 1.600 F. (77) 56-35-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés Paris recherche du STUDIO au 5 p. LOYERS GAR. par stés ou AMBASSADES. Tél. : 281-10-20.

AMERICAN SERVICE
ch. pour cadres de banque et diplomates du studio au 6 p.
LOYERS GARANTIS
vide ou meublé. T. 551-66-99.

maisons de campagne

VAL-DE-LOIR (SUD 72) Belle MAISON 5 P., tout cft. Prix : 400.000 F avec 50.000 F compt. Tél. (16-43) 24-79-16.

SAINT-BRÉVIN-L'OCÉAN 44250 (Loire-Atlantique) Micro-climat
Belle maison : Rez-de-chaussée surélevé avec sous-sol, situé à 800 mètres de la mer, avec 500 m² de jardin.
Sous-sol : Garage 2 voitures, atelier 12 m X 4 m, chaufferie. Entrée aménagée.
Rez-de-chaussée : Cuisine aménagée, séjour-salon avec cheminée, deux chambres, salle de bains, W.C.
1er étage : Deux chambres et grenier sur les côtés, chauffage central dans toute la maison. PRIX : 630.000 F. Téléphoner après 18 heures au 40-27-46-29.

Pouvant convenir à artisan ou profession libérale.

villégiature

SKIEZ AUX ORRES
05200 KORN AR C'HOAT ** NN - Renseignements heures bureau, 16 (1) 668-11-73.

propriétés

BARBIZON
superbe villa neuve pierre de taille, 400 m² habitables, terrain 3.000 m², 1.320.000 F. avec facilités de prêt ou reprise de votre appartement pavillon ou maison de campagne, 4 bis, rue du Champ-Gauthier. Tél. : (1) 726-09-69.

PROPRIÉTÉS EN BRETAGNE
– Rég. DINAN Demeure près Rance, début 19e, 10 p., cft, parc 3 ha.
– Ppté anc. restaur. 5 p., 1 ha.
– MORLAIX, manoir 12 p., parc, bois de 10 ha, site.
– MERRIEN (29 S), près port ppté ancienne rest., 9 p., parc 1 ha, vue mer, affaire rare.
– DINARD villa 8 p., pieds dans l'eau, site.
– PORTBLANC (22) villa 6 p., parc, vue impeccable.
Cab. D. HOUDIARD, B.P. 83 LAVAL. Tél. (43) 56-61-60.

FORÊT LYONS charmante MAIS. ANC. Séj., cuis., 2 chbres, bns, gren. aménageable, chf cent. dépend., jardin. 350.000 F., Cabinet BLONDEAU-LEBLANC 2, fg Cappeville, à GISORS. Téléphone : (32) 55-06-20.

Dans région au climat privilégié, maison restaurée, excellent état, 1er étage : 3 chambres, 1 dressing-room, 1 salle d'eau, 1 salle de bains ; rez-de-chaussée : cuisine entièrement équipée, cellier, chaufferie, vestiaire, 3 W.C., grande salle de séjour poutres apparentes, sol ancien, cheminée ancienne, mezzanine, téléphone, logement attenant 60 m² confortable avec salle d'eau, garage. Jardin paysagé, le tout sur 6.000 m² à 20 min. de La Rochelle, Sainte-Eumine, 20, route de Rochefort. Tél. ap. 20 h (46) 41-40-49. Pas sérieux, agence s'abstenir.

CORPS de ferme, 5 p. + poss. belles dépend., sur 1.000 m, clos. 235.000 F. 328-48-61.

MAS PROVENÇAL
12 km Aix-en-Provence, 250 m² habitables, orienté plein sud, cadre et relief exceptionnel, vue sur Sainte-Victoire. L'ensemble sur 10 ha. à enlev. 1.400.000 F. S.I.I.S. (91) 47-66-70. (91) 48-08-19 (soir).

capitaux propositions commerciales

SOCIÉTÉ SUISSE DE RÉPUTATION INTERNATIONALE
cherche
DISTRIBUTEUR
régional ou national pour ses cours de langues.

Nous cherchons organisation ou personnalité ayant compétence et expérience pour la mise en place d'un réseau de vente national. Nous accueillerons toute proposition même de sociétés ou personnes travaillant déjà dans la vente par correspondance ou par démarchage. Très bonne rémunération assurée par la vente de produits de haute qualité, déjà très connus. Écrire à : Sté privée de Participations, Case Postale 154, 1211 GENÈVE 2.

formation professionnelle

FAITES UNE FORMATION POUR TRAVAILLER
S.G.I. propose stage de formation professionnelle aux techniques de l'informatique. Nombreux travaux pratiques sur ordinateur.
PAIEMENT POSSIBLE APRÈS PLACEMENT.
Renseignements - Inscriptions. Téléphone : 282-12-40.

information divers

Emplois et carrières de la fonction publique FRANCE-CARRIÈRES chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

occasions

MOQUETTE PURE LAINE PRIX POSE
75 F TTC - 658-81-12.

propositions diverses

Emplois outre-mer, étranger MIGRATIONS chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

automobiles

ventes

de 12 à 16 C.V.

BMW 525 - 1979
Gris clair métal., 65.000 km vitres teintées, boîte automatique, roues spéciales. Prix : 49.500 F Tél. : 562-82-02, poste 318.

plus de 16 C.V.

Particulier vend superbe coupé Jaguar type E 31,8, 1963 état except. moteur 15.000 km, factures. Prix 53.000 F. Tél. 766-15-46 - 745-60-57.

locations

LOUEZ
1 VÉHICULE ET
DÉFIEZ
Vos amis sceptiques.
18 F PAR JOUR.
Renault 5 TL-Peugeot 104.
28 F PAR JOUR.
Renault 9 TC-Renault 18 TS.
38 F PAR JOUR.
R 5 Alpine, Turbo-Golf, GTI 505, R 20 TS/TX, Renault 30 TX, 604 SL, Ecr. s/no 78 F PAR JOUR. 505 familiale 7 places, VW Mini Bus 9 places, (à partir du 20 novembre) Peugeot J 9 utilitaire.

+ facturation d'au moins 50 kilomètres par jour. Prix TTC et assurance comprise avec franchise.

EXPRESS ASSISTANCE 65, rue Lauristons, PARIS-16e.
Téléphone : 504-01-50.

Agences à Lyon et Cannes. Franchises disponibles dans quelques villes. Dem. le poste FRANCHISE.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

SPORTS

FOOTBALL

LA FRANCE BAT LES PAYS-BAS (2-0)

LA CONFIANCE RETROUVÉE

Après l'Espagne, l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Pérou, le Honduras, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, l'Ecosse, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, la Yougoslavie et l'Algérie, trois autres pays ont obtenu, mercredi 18 novembre, leur qualification pour la Coupe du monde 1982 : l'Union soviétique, qui a battu le Pays de Galles 3 à 0, l'Angleterre, qui s'est imposée 1 à 0 devant la Hongrie, tout comme l'Irlande du Nord devant Israël (1-0). La première grande surprise des matches de qualification est venue de Paris, où les Pays-Bas, finalistes des deux dernières Coupes du monde, se trouvent éliminés après leur défaite devant la France par 2 à 0. Une victoire sur Chypre, le 5 décembre à Paris, suffirait à la France pour se qualifier. En cas de match nul ou de défaite, c'est la République d'Irlande qui serait qualifiée.

La Marseillaise a retrouvé sa vocation de chant révolutionnaire mercredi 18 novembre au Parc des Princes. Pas celle exécutée en prologue, mais celle entonnée spontanément dans l'allégresse, au coup de sifflet final consacrant la capitulation de cette équipe néerlandaise conquérante qui – aura marqué la décennie 70 par son style de jeu mis à la mode par l'Ajax d'Amsterdam.

Même si elle a perdu de sa superbe depuis le retrait de Johan Cruijff, en octobre 1977, cette légion orange reste, en effet, auréolée de sa légende grâce à la présence dans ses rangs des trois derniers compagnons du plus grand footballeur néerlandais de tous les temps : Johan Neeskens, Rudy Krol et Johnny Rep. Après avoir fait souffler la tempête sur tous les terrains du monde, les trois compères et leurs coéquipiers, à la recherche d'un résultat nul, semblaient ambitionner d'endiguer les assauts d'une équipe de France frappée d'inefficacité chronique.

C'est conscient de ce danger et un peu contraint par les circonstances – Jean-François Larios et Jean Tigana, initialement retenus comme milieux de terrain défensifs, n'étaient pas en mesure de tenir normalement leur place – que Michel Hidalgo, le directeur de l'équipe de France, s'était résolu à tenter le plus beau coup de poker de sa carrière : il aligna trois attaquants de pointe, Dominique Rocheteau, Bernard Lacombe et Didier Six, et trois milieux de terrain offensifs, porteurs dans leur club du numéro dix, traditionnel des stratèges, Bernard Genghini, Alain Giresse et Michel Platini.

Ce choix délibéré d'éléments créatifs, fait au détriment de joueurs plus polyvalents, impliquait la maîtrise du ballon pour ne pas mettre trop souvent à contribution la défense, réduite à quatre éléments de métier. En multipliant les petits travaux d'approche au travers du double réseau défensif des Néerlandais, les Français ont pu obtenir quelques coups-francs bien placés. Le quatrième, tiré à la 51e minute par Platini, fut le bon. Placé à 20 mètres à gauche des buts de Van Breukelen, le capitaine de l'équipe de France fit décrire une superbe hyperbole au ballon qui rentra au ras du poteau.

Obligés d'attaquer à leur tour, les Néerlandais ont bien tenté de retrouver les automatismes du football total appliqués par leurs aînés. Toutefois, leurs permutations incessantes, leurs courses d'appel, manquaient trop d'inspiration pour déjouer la vigilance d'une équipe française expérimentée, qui alignait huit joueurs ayant déjà participé à la dernière Coupe du monde. C'est, au contraire, Didier Six qui profitait d'une contre-attaque de Genghini relayé par Rocheteau, pour porter le score à 2-0 à 9 minutes de la fin du match.

Contre les vice-champions du monde, l'équipe de France a donc renoué avec la victoire et avec une qualité de jeu qu'elle n'avait plus connue depuis le 28 avril dernier contre la Belgique. C'est peut-être le premier symptôme annonçant la fin de la crise de confiance qui minait tout le football national depuis le début de la saison. D'autant que les Français n'avaient pas battu les Néerlandais depuis... 1950.

GÉRARD ALBOUY.



(Dessin de CHENEZ.)

ESCRIME

APRÈS LES CHAMPIONNATS D'EUROPE

Le prix du renouveau italien

En l'absence des Soviétiques, les escrimeurs italiens ont dominé les récents championnats d'Europe, organisés à Foggia. Après la fleurettiste Annarita Sparaciari et l'épéiste Angelo Mazzoni, le fleurettiste Andrea Borella s'est imposé devant son compatriote Scuri.

Au sabre, seul titre à échapper aux Italiens, victoire du Hongrois Imre Gedovari, devant le Polonais Bierkowski et le Napolitain Meglio. Au total des médailles, l'Italie arrive largement en tête avec trois titres, deux médailles d'argent et une de bronze. Autres nations sur le podium : la Hongrie, la Pologne, la Belgique, la Roumanie et la R.F.A. Pour la troisième fois consécutive, cette saison, la France termine une compétition de cette envergure sans la moindre récompense.

Foggia. – Avec soixante et onze titres officiels et cent soixante-huit médailles d'argent et de bronze depuis le début du siècle, le palmarès des escrimeurs italiens n'a pas d'équivalent. Lorsque, en 1961, M. Renzo Nostini, champion du monde au fleuret en 1950, prit en main les destinées de la fédération, la situation paraissait florissante. Tout au contraire, l'escrime italienne entrait dans la plus sombre période de son histoire. Durant une bonne dizaine d'années, elle dut se contenter d'accessits. Pénible première manifestation de ce déclin, les championnats du monde de Turin en 1961, où, sous les yeux de *tiffosi* médusés, l'Italie n'allait pas remporter la moindre médaille. Tout était à reconstruire.

De notre envoyé spécial

Devant ce constat et afin d'offrir un nouveau pôle d'intérêt aux maîtres d'armes, aux parents et aux clubs, le président de la fédération italienne décida en 1963 d'organiser chaque année à Rome les Jeux de la jeunesse. Leur succès est allé croissant. Ils mettent maintenant aux prises mille cinq cents à deux mille escrimeurs âgés de 10 à 14 ans venus de tous les coins de la péninsule. De ce vivier, sont sortis tous les lauréats italiens des championnats d'Europe.

A l'épreuve, l'initiative s'est donc révélée excellente. Elle n'aurait pourtant pas donné de si bons résultats sans l'élaboration d'un système contraignant pour les champions, mais efficace. A sa base, Attilio Fini, le très influent coordinateur technique. Appelé au chevet de l'équipe en 1972 par Renzo Nostini, cet ancien sabreur, âgé de cinquante et un ans, est devenu un rouage essentiel de l'escrime italienne. Partial dans ses jugements, outrancier dans ses propos, il présente néanmoins l'avantage de sentir de manière intuitive quelle réponse apporter aux problèmes posés par les adversaires de ses protégés. C'est lui qui du bord de la piste leur indique la tactique à adopter. C'est encore lui qui les encourage à ne pas abdiquer lorsqu'ils se trouvent en difficulté. C'est toujours lui qui intervient quand il faut contester les décisions d'un arbitre ou casser le rythme d'un combat.

Le rôle d'Attilio Fini ne se borne cependant pas à assister les Italiens en compétition. Les tireurs s'adressent à lui lorsqu'ils ont besoin d'un porte-parole ou d'un avocat. Homme à tout faire, il définit aussi les principes de préparation et en contrôle l'application. Dans son esprit, le renouveau italien repose avant tout sur un travail sérieux et quasi quotidien. Cinq ou six séances hebdomadaires d'entraînement physique et technique, auxquelles s'ajoute un rassemblement mensuel d'une semaine. Le régime se durcit encore avant les championnats d'Europe, du monde ou les Jeux olympiques.

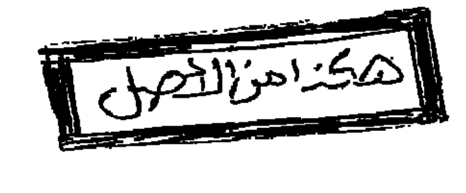
L'« esprit professionnel »

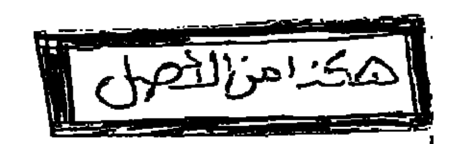
En contrepartie de leurs efforts et de leurs performances, les escrimeurs italiens trouvent des compensations financières non négligeables : primes pour les médaillés (5 millions de lires pour chaque sabreur appartenant à l'équipe classée deuxième aux Jeux olympiques de Moscou) et les finalistes des grandes épreuves internationales, bourses d'études (en moyenne 700 000 lires par mois). C'est une manne qui provient pour l'essentiel du Totocalcio, ce concours hebdomadaire de pronostics qui permet au comité olympique italien de répartir 190 milliards de lires entre les fédérations sportives.

Deux milliards de lires sont ainsi reversées cette année à l'escrime. C'est dire que les escrimeurs transalpins sont à court terme débarrassés de tout souci financier. Cette formule, à laquelle M. Nostini dit *n'avoir souscrit qu'à contrecœur « parce qu'elle fait naître l'esprit professionnel »*, est-elle de nature à garantir à l'escrime italienne des lendemains qui chantent ? Voire ! Les meilleurs spécialistes ont pris goût à la vie facile. Depuis une dizaine d'années, seul l'épéiste Gianni Muzio a embrassé la carrière, autrefois prestigieuse, de maître d'armes. A la décharge des autres membres de l'équipe nationale, il est juste de préciser que le métier n'est plus bien rémunéré et que ceux qui l'exercent n'ont pas droit à la retraite. Dans le but de pallier cette pénurie de jeunes maîtres de valeur, la fédération italienne entend venir en aide aux clubs les plus pauvres en payant elle-même leurs enseignants et en donnant des primes à ceux dont les élèves se placeront de façon honorable dans les compétitions nationales.

Reste à savoir si l'escrime transalpine ne subira pas un jour ou l'autre le contrecoup de cette politique de prestige qui lui a fait momentanément retrouver le chemin des podiums, mais qui exige de plus en plus d'argent.

JEAN-MARIE SAFRA.





une semaine avec Le Monde LA HAUTE-NORMANDIE

Ces hebdomadaires qui tiennent la campagne

PAUVRES hebdomadaires de province, au mieux ignorés, au pire dédaignés ! La grande famille des médias les rejette, comme ces lointains cousins restés à la ferme que l'on va saluer avec commisération au hasard des vacances campagnardes, mais que l'on n'invite guère lors des réunions familiales : ils dépareraient par trop les salons policés de l'information parisienne.

Paris a bien dû convenir qu'il existait en province de grands quotidiens capables de rivaliser — avec succès — avec les journaux de la capitale, mais sa sollicitude n'a pas été jusqu'à prendre conscience de l'existence d'une presse hebdomadaire dynamique et fermement implantée dans le milieu rural. Pourtant certains de ces petits barons de l'information locale se sont bâti de solides places fortes, réduisant d'autant l'influence de ces grands féodaux que sont les quotidiens régionaux.

Le phénomène est particulièrement sensible en Normandie. Est-ce la proximité de Paris, est-ce le souci d'économie des Normands, est-ce la survivance de « pays » bien accrochés à leur petite ville, toujours est-il que *Ouest-France* et *Paris-Normandie* doivent faire face à une meute d'hebdomadaires qui fait mieux que leur tenir tête.

Alors que *Paris-Normandie* diffuse moins de 130 000 numéros en Haute-Normandie, les hebdomadaires locaux, *eux*, en vendent près de 225 000. Dans l'Eure, le rapport de force est même de 1 à 3,5. C'est à Saint-Lô, dans la Manche, que s'imprime un des plus importants hebdomadaires local de France, *la Manche libre*. C'est à Bernay, dans l'Eure, qu'est né un des premiers groupes français d'hebdomadaires, celui des frères Meaulle.

Les Meaulle, imprimeurs-journalistes

Leur saga pourrait figurer dans les grands livres des légendes de la presse. En 1872, Henri Meaulle est maître-imprimeur à Bernay. Paris est bien loin encore, mais les Bernayens ont soif de nouvelles en cette période où tout commence à aller vite. Utilisant les temps creux de son imprimerie, il publie deux fois par semaine sur quatre pages, au format demi-quotidien, *l'Avenir de Bernay et de l'arrondissement*, *« journal commercial, industriel, littéraire, scientifique, agricole et d'annonces »*.

Des Henri Meaulle, il y en a eu dans toutes les petites villes de province, imprimant tour à tour les catalogues des industriels, les papiers à en-têtes des commerçants, les nouvelles des bourgs et des campagnes, sans se priver de participer aux grandes comme aux petites polémiques de la République naissante. Si les idéaux démocrates et républicains ont pu pénétrer dans les coins les plus reculés du pays, ils le doivent en partie à ces imprimeurs-journalistes, Bernard et Philippe Meaulle, les petits-fils d'Henri, ont su continuer la tradition.

Quand, en 1967, Bernard, le cadet, vient aider son père, il comprend avant les autres que leur journal, devenu l'*Eveil de Bernay* en 1945, doit user et abuser de la photo. Pour qu'elle soit de qualité, il n'hésite pas — un des tout premiers en France — à acheter une rotative offset. Le succès suit vite la modernisation de l'imprimerie. Mais, pour rentabiliser celle-ci, un seul hebdo ne suffit pas. Aidé par son aîné, Philippe, qui abandonne pour cela son cabinet d'avocat parisien, Bernard Meaulle lance en 1969 *l'Eveil de Lisieux*, dans la cité voisine. D'autres journaux de la région comprennent vite l'attrait de l'offset et viennent se faire imprimer chez les Meaulle.

M. Hersant va alors venir perturber cette belle aventure. En 1973, le carnet de chèques à la main, il fait le tour des hebdomadaires normands pour les racheter les uns après les autres et ainsi asseoir sa mainmise sur l'information en Normandie. Devant lui, il ne trouve que des équipes usées, des propriétaires âgés, qui cèdent d'autant plus facilement au nouveau patron de *Paris-Normandie* que les responsables politiques de la région le soutiennent discrètement mais efficacement.

Les deux frères Meaulle, eux, sont jeunes, et leur vocation de chefs d'entreprise ne peut être satisfaite par une place de cadre dans le groupe Hersant. Ils refusent de se vendre : David de la presse, ils décident de résister au nouveau Goliath. Après les flatteries, celui-ci use de menaces : il a déjà racheté les principaux hebdos clients de l'imprimerie de Bernay ; s'il n'y a pas moyen de s'entendre, ils les retirera, privant ainsi les Meaulle de 22 % de leur chiffre d'affaires.

Contre-attaque

Bien soutenus par leur banque, les deux frères tiennent tête et contre-attaquent. Pour combler le départ des titres Hersant, ils créent d'autres *Eveil* sur la côte normande, à Pont-Audemer, dans des fiefs de leur adversaire. D'autres patrons d'hebdomadaires ayant aussi refusé de céder aux mirages du carnet de chèques, ils s'allient avec *le Journal de l'Orne*, à Argentan ; *le Réveil normand*, à L'Aigle ; *l'Orne combattante*, devenue depuis *l'Orne hebdomadaire*, à Alençon, et *l'Impartial*, aux Andelys.

David n'a pas fait tomber Goliath, mais, alors que nul, au Havre, à Rouen ou à Paris n'a réussi à résister à Robert Hersant, les deux frères de Bernay l'ont fait trébucher ; leur groupe reste un coin enfoncé dans ses forteresses normandes.

Aujourd'hui, ils ont retrouvé une assise financière solide ; ils ont même pu, en s'opposant cette fois à M. Edouard Bonnefous, sénateur des Yvelines (Gauche démocratique) et propriétaire de *Toutes les nouvelles de Versailles*, reprendre *le Courrier de Saint-Germain*, qui, avec quatre éditions, couvre le centre des Yvelines et tente même une incursion dans les Hauts-de-Seine ; ils ont aussi racheté à Jean-Paul David, ancien maire de Mantes, le bi-hebdomadaire de cette ville.

Onze hebdomadaires, qui diffusent en tout 102 000 exemplaires, quatre centres de composition, une imprimerie à la pointe des techniques de presse, une agence qui fournit à d'autres journaux des pages toutes prêtes sur la télévision, l'activité culturelle et politique ; 130 salariés, dont près de 50 journalistes ; un chiffre d'affaires de 40 millions de francs : les petits journalistes-imprimeurs de Bernay sont devenus des grands de la presse de Normandie et d'Ile-de-France.

« Petit Hersant des hebdomadaires », alors ? Non. Pas de volonté hégémoniste chez les Meaulle. Ils n'ont pas cherché à mettre la main sur tous les hebdos de leur région. Dans l'Eure même, ils ne contrôlent que moins de 40 % de la presse hebdomadaire. Ils ne fabriquent pas un produit unique dont seules quelques pages changeraient avec les éditions. Partout, ils ont conservé non seulement le titre traditionnel, mais aussi l'esprit du journal qu'ils ont repris, quitte à le faire évoluer progressivement. Leur groupe est plutôt une fédération d'hebdos.

THIERRY BRÉHIER.

(Lire la suite page 27.)

Les Scandinaves au secours du papier français

EN règlement judiciaire depuis le mois de décembre 1980, la Chapelle-Darblay (156 millions de francs de pertes l'an dernier) a été autorisée par le tribunal de commerce de Rouen à poursuivre ses activités jusqu'en mars 1982. Le dossier de ce groupe, respectivement premier et deuxième producteur français de papier journal et de papier couché, est actuellement au ministère de l'industrie. La réduction ou même la cessation de fonctionnement de cette entreprise auraient sans aucun doute des conséquences dramatiques en Seine-Maritime, déjà fortement touchée par le chômage. Ce département comptait en effet en août 1981 plus de cinquante-six mille demandeurs d'emploi, soit 11,4 % de la population active.

Filiale depuis 1978 à 50/50 de l'IDI (Institut de développement industriel), un établissement public, et de Paribas, le groupe Chapelle-Darblay — qui survit depuis plusieurs années grâce à l'apport de fonds publics — ne fait pas partie du champ d'application de la loi sur les nationalisations, puisque celle-ci ne prévoit pas le passage sous contrôle de l'Etat des actifs industriels des établissements financiers.

Mais au-delà des difficultés de la Chapelle-Darblay, c'est tout le dossier de l'industrie papetière française qui est ouvert. Sur le plan économique, bien sûr ; cependant, la dépendance de la presse nationale à l'égard de l'étranger pour s'approvisionner en papier journal revêt à l'évidence un caractère politique.

Salaires bloqués à la Chapelle-Darblay

Ce handicap de l'industrie française devrait être évoqué dans le rapport que doit établir M. Duroure, député socialiste des Landes, à la demande du premier ministre. Dans ce document, qui sera publié au début de l'année prochaine, figureront des propositions pour relancer et rénover l'industrie forestière du bois et par conséquent de la filière bois-papier. Tout donne à penser que les résultats de cette étude influeront sur les décisions gouvernementales (plan d'investissements, restructuration du groupe) pour redresser la situation de la Chapelle-Darblay à la suite des études techniques en cours actuellement qui ont été confiées à des experts scandinaves.

« Ça fait beaucoup trop longtemps que ça dure. » Au moins sur ce point, tous semblent être d'accord. Aussi bien les ouvriers, dont les salaires sont bloqués depuis, maintenant, près d'un an, inquiets pour leur emploi, que les cadres et les dirigeants des usines du groupe, qui ne savent rien de l'avenir de l'entreprise qu'ils gèrent, mais encore les professionnels de l'industrie papetière française, qui attendent des pouvoirs publics des mesures énergiques et un plan cohérent.

C'est, en effet, dans un climat aussi tendu que le sont les feuilles de papier qui filent entre les rouleaux que continuent de tourner les papeteries de la Chapelle-Darblay, sous contrôle d'un administrateur judiciaire au rythme de 10 millions de francs de pertes mensuelles, pris en charge par l'Etat.

Une institution

Les deux usines de Grand-Couronne et Saint-Etienne-du-Rouvray, à une dizaine de kilomètres au sud de Rouen, représentent les principales activités du groupe Chapelle-Darblay, qui contrôle également les papeteries Navarre et Everball. Ici, à l'endroit où la boucle d'un méandre de la Seine est à deux doigts de se refermer, la « papèt' » est toujours une institution. Outre les deux mille trois cents salariés restants (deux cent soixante emplois ont été supprimés depuis le mois de juin), elle fait vivre nombre d'exploitations dans la région occupant trois mille personnes au port, dans les transports et l'entretien...

En un demi-siècle d'existence, l'entreprise a connu bien des secousses, traversé beaucoup de crises et changé souvent de propriétaire. Et, malgré l'ambitieux programme d'investissements, établi en 1978, évalué à 400 millions de francs, financé en partie à l'aide de fonds publics, la « papet » est cette fois malade et bien malade.

Pour environ 40 %, le papier journal consommé par la presse nationale est fabriqué en France et à près de 80 % par la Chapelle-Darblay. Une position dominante dont les professionnels et les pouvoirs publics s'accordent pour dire qu'il faut au moins la conserver. Mais les retards accumulés dans tous les domaines laissent planer certains doutes sur ce maintien dans les conditions actuelles. Les racines du mal, elles, peuvent se résumer en deux points : l'obsolescence d'un appareil de production à demi modernisé et la dépendance à l'égard de l'étranger, aggravée cette année par la flambée du dollar américain, pour ce qui concerne les matières premières de l'énergie, lesquelles comptent pour près de 70 % dans le prix de revient du papier de presse.

« Le gouvernement précédent n'a fait que soutenir l'entreprise jusqu'aux élections », affirme la C.G.T., largement majoritaire dans les deux usines, où le taux de syndicalisation est particulièrement élevé. Les investissements effectués depuis trois ans ont été, de l'avis général, insuffisants et pas toujours judicieux. Rénover certains maillons de la chaîne de production n'a pas suffi, à l'évidence, pour redonner aux deux usines l'efficacité souhaitée.

A Saint-Etienne-du-Rouvray, une station d'épuration, qui traite et rejette l'équivalent de la consommation en eau d'une agglomération de trois cent mille habitants, a été mise en service en 1979. Mais cette installation avait une portée plus écologique qu'économique.

ÉRIC WALTHER.

(Lire la suite page 26.)

CHEF DE PRESSE

Au royaume de M. Hersant

LA situation de la presse quotidienne en Haute-Normandie en 1981 se caractérise d'une phrase : elle est entièrement sous la coupe de M. Robert Hersant. En 1972, M. Pierre-René Wolf est encore directeur de *Paris-Normandie* lorsque M. Hersant — qui contrôle déjà un important groupe de presse — saisit l'occasion de s'emparer du quotidien rouennais. Ce sera pour lui l'ultime étape avant l'assaut donné aux quotidiens nationaux *le Figaro*, *l'Aurore* et *France-Soir*.

« Le dossier Paris-Normandie *a pris place un jour sur mon bureau sans que j'aie sollicité qui que ce soit »*, a pu écrire M. Hersant (1). S'il est avéré que quelques actionnaires de la Société normande de presse républicaine, éditrice du journal, ont pu manquer de sang-froid devant un bilan d'exploitation à l'équilibre précaire, il n'empêche que M. Hersant a su employer les arguments financiers susceptibles de les convaincre de lui céder leurs parts de capital.

Mais la rédaction de *Paris-Normandie*, à l'époque, ne l'entend pas de cette oreille : une grève illimitée est déclenchée en mai 1972 pour protester contre ce bradage d'un titre au passé honorable. Une semaine plus tard, M. Hersant se déclare prêt à signer un protocole d'accord garantissant l'« *indépendance de l'équipe rédactionnelle* ». L'usage qui en sera fait par l'acquéreur du journal conduira trente journalistes à quitter *Paris-Normandie*, en 1976, en invoquant la clause de conscience.

Rouen puis Le Havre

En 1972, *Paris-Normandie* diffusait environ 160 000 exemplaires par jour. L'objectif était de gagner 20 000 lecteurs pour être à l'aise. M. Hersant se déclare sûr de l'atteindre. Mais six ans plus tard, en 1978, la diffusion ne dépasse pas les 150 000 exemplaires. Les Rouennais abandonnent peu à peu ce journal exsangue, dont le contenu s'appauvrit à force d'économies rédactionnelles.

Au Havre, M. Hersant s'est implanté dès 1969 en rachetant le quotidien *le Havre*, qui devient *le Havre-Presse* (tirage : 25 000 exemplaires). Simultanément, il acquiert l'imprimerie qui « tire » également l'autre quotidien local, *le Havre libre*. Quelque temps après, M. Hersant rachète quatre parts de ce journal.

CLAUDE DURIEUX.

(1) *Le Monde* du 23 mai 1972.

(Lire la suite page 27.)

LA HAUTE-NORMANDIE

Les Scandinaves au secours du papier français

(Suite de la page 25.)

En revanche la modernisation de la machine « 5 », la plus importante, devait améliorer la productivité. Ses caractéristiques — 8 mètres de largeur utile et 950 mètres/minute — en font l'une des plus modernes en France à l'heure actuelle. A titre d'exemple, elle produirait à la seconde — des difficultés d'ordre technique l'en empêchent actuellement — l'équivalent du papier nécessaire à l'impression de trente-cinq exemplaire d'un *Monde* de 36 pages.

Cette machine « 5 » donne une idée de la technologie très sophistiquée utilisée par l'industrie papetière. Dans l'immense hangar qui l'abrite, peu ou pas d'ouvriers. Une salle de contrôle permet de visualiser à chaque instant l'ensemble de la fabrication du papier jusqu'au bobinage, là où s'enroule, à la sortie de la sècherie, la feuille vierge encore brûlante.

La comparaison avec les quatre autres machines, qui datent de l'entre-deux guerres, est édifiante. Outre les conditions de travail éprouvantes en raison du bruit, de la chaleur et de la vapeur, elle témoigne, par le nombre d'ouvriers qu'elles emploient, de leur manque de productivité. Un chiffre qui, s'il est à prendre avec précaution au regard des conditions d'exploitation différentes d'un pays à l'autre, résume la situation : un salarié de la Chapelle-Darblay produit 200 tonnes de papier par an alors que son homologue allemand en produit 400 tonnes !

La Chapelle-Darblay fabrique sa propre pâte mécanique. Celle-ci est obtenue en râpant des rondins de bois qu'elle importe en grande partie d'U.R.S.S. ou du Canada, alors que la pâte chimique, achetée elle aussi à l'extérieur, est élaborée en dissolvant chimiquement le bois pour n'en conserver que la cellulose et en éliminer la lignine. La proportion de chaque pâte utilisée est fonction de la qualité et du genre de papier désiré. D'où la nécessité, pour abaisser les coûts de production, de créer un atelier de désencrage, en fait une véritable petite usine chimique (un investissement d'environ 150 millions de francs). Ce procédé, qui consiste à traiter les vieux papiers et à en retirer l'encre, permet d'utiliser sensiblement moins de pâte chimique — la plus onéreuse : 5 % à 6 % au lieu de 20 % dans le procédé habituel — et de réaliser de substantielles économies d'énergie.

L'approvisionnement en matières premières et en énergie est un problème-clef non seulement pour la Chapelle-Darblay mais aussi pour l'ensemble de l'industrie papetière française, qui ne connaît pas une concentration verticale dans ce domaine telle qu'on veut la voir en Scandinavie. En amont du papier, il y a en effet le bois. Et la France, outre l'aspect purement qualitatif du produit, a pris un retard considérable dans l'exploitation de cette richesse qu'est la forêt.

C'est donc un plan d'envergure dont a besoin ce secteur d'activité, qui permettrait d'effectuer de considérables économies d'échelle afin de ramener le prix du bois français dans des limites plus raisonnables que celles qu'il connaît actuellement.

A Rouen, on attend les propositions du ministère de l'industrie, qui est, semble-t-il, décidé à crever l'abcès. Mais même si aucune décision définitive n'a encore été avancée, personne n'est dupe. Les solutions, quelles qu'elles soient, passeront par une réduction, progressive, des effectifs. Cependant, la nationalisation demandée par la C.G.T. comme la fermeture définitive ne sont pas envisagées. Le projet de relance devrait être présenté à la suite des études techniques qui ont débuté — on regrette au ministère que cela n'ait pas été fait plus tôt — le 6 octobre. On affirme que le programme d'investissements, de plus d'un milliard de francs, sera accompagné d'un plan social.

Quant à la restructuration à la tête de la Chapelle-Darblay, c'est un autre problème. Le gouvernement devra en effet convaincre un ou plusieurs groupes français de la viabilité de l'entreprise et les assurer de son concours. En faisant appel à la technologie étrangère, il prend un risque politique ; il est en effet maintenant hautement probable que cette restructuration se fera avec la participation d'établissements scandinaves. Il reste à savoir comment, et à quel prix ?

ERIC WALTHER.

MATIÈRE PREMIÈRE

Pour que tournent les rotatives

LA presse quotidienne française est, depuis la libération, à égalité devant le prix du papier. Quelle que soit la situation d'un journal à l'intérieur de l'Hexagone, la S.P.P.P. (Société professionnelle du papier de presse) lui fournit le support nécessaire à son impression, au même tarif que ses concurrents. Cette coopérative, qui regroupe les messageries chargées d'acheminer le papier journal, est gérée par l'industrie et la presse sous contrôle de l'Etat. Elle a donc la responsabilité de satisfaire la demande des quotidiens et de prévoir son approvisionnement en fonction de la production nationale et étrangère. Ce choix se fait sur des critères de coût et de qualité, mais, en accord avec la presse nationale, elle accepte d'écouler le papier fabriqué en France, même si son prix est supérieur à ceux pratiqués à l'étranger.

Le coefficient d'autonomie, c'est-à-dire la part dans la consommation totale du papier fabriqué par l'industrie nationale, était, en France, pour l'année 1980, de 40,8 %. Ce qui, au regard des pourcentages de nos pays voisins (22,75 % au Royaume-Uni, 37,5 % en Allemagne, 37 % pour la C.E.E., mais 80 % pour l'Italie !), pourrait apparaître comme une bonne performance.

Mais il faut, pour leur donner toute leur dimension, rapprocher ces chiffres de ceux des consommations en valeur absolue. On a, en effet, toujours en 1980, imprimé, en France, l'équivalent de 630 000 tonnes de journaux (dont 160 000 tonnes produites par la Chapelle Darblay), alors que l'Allemagne en a imprimé 1 200 000 tonnes, le Royaume-Uni 1 384 000 tonnes et les Etats-Unis plus de 11 millions de tonnes ! Si l'on compare les consommations de papier de presse, terme générique, qui regroupe le papier destiné aux journaux, magazines, livres de poche et annuaires, les écarts se font encore plus sensibles.

Des chiffres qui ne font que confirmer les craintes, notamment celles de la presse régionale, face à la place grandissante que devrait prendre l'information audiovisuelle, d'autant que la demande de papier journal était, cette année, en baisse d'environ 5 %. — E. W.

Une province dans ses livres

COMME toutes les régions au passé très riche, la Normandie a attiré romanciers, historiens, géographes et sociologues.

Le folklore est à l'origine de nombreuses publications. Ainsi un petit imprimeur de Condé-sur-Noireau (Calvados), Charles Corlet, qui s'est fait éditeur pour donner leur chance aux auteurs boudés par les grandes maisons parisiennes, vient de publier *Mille ans sous les pommiers*, de Bruno Robert. Recueil de petites nouvelles, d'anciens contes paysans, ce livre permet de survoler l'histoire des descendants des Vikings. Même s'il n'échappe pas aux idées toutes faites sur la bravoure des « gens du Nord », même s'il semble lui aussi oublier que tous les Normands ne sont pas fils des Drakars, même s'il se complaît dans la peinture de paysans un peu naïfs, il permet une bonne approche de l'histoire des hommes de Normandie.

Les Archives de Normandie, de Jacques Borgé et Nicolas Viasnoff, dans la collection « Archives de France », chez Balland, permettent elles aussi un bon survol d'une province avant tout terrienne. La qualité de l'iconographie en rend la lecture agréable et permet de conserver un souvenir visuel de traditions qui ont maintenant disparu.

Si le grand livre sur l'histoire de la Normandie reste l'œuvre du doyen de Boüard publié en 1970 chez Privat, la récente *Histoire de la Normandie*, chez Hachette, écrite par un historien, J.-R. Lagache, et un journaliste, Jean Mabire, est d'un abord plus facile. Même s'ils sont tous deux d'opinions politiques différentes (l'historien fut au P.S.U., le journaliste est un idéologue de la « nouvelle droite »), leur appartenance au Mouvement normand leur a fait privilégier le mythe viking au détriment des autres composantes de l'histoire normande, donner une place prépondérante à l'épopée de Guillaume le Conquérant, et oublier l'évolution moderne de cette région qui l'a amenée à se fondre complètement dans l'ensemble français. Leur livre propose, malgré tout, une approche agréable pour tous ceux qui s'intéressent à l'aventure d'une province qui fournit longtemps le quart des impôts du royaume.

Christine Bonneton, une jeune éditrice passionnée de vie provinciale, a entrepris la publication d'encyclopédies régionales. Pour le volume consacré à la Normandie, elle a fait appel à des universitaires caennais et rouennais spécialistes des questions abordées : art et histoire, langage et littérature dialectale, littérature normande d'expression française, cadre naturel, économie, ethnographie. Une telle approche permet d'avoir une vision globale de la région dans laquelle le présent et l'avenir ont autant de poids que le passé. Manque toutefois une analyse politique, essentielle pour bien comprendre une région.

L'analyse la plus fouillée, mais aussi la plus abordable, sur la géographie et l'économie de la Normandie, est, bien entendu, le volume qui lui est consacré dans la collection « Atlas et géographie de la France moderne », publiée chez Flammarion. Son auteur est Armand Fremont, Normand de Haute-Normandie et professeur de géographie à l'université de Caen. Homme de gauche mais non partisan, il fait partie de ces universitaires qui ne réduisent pas leur science à l'étude du milieu physique. Il n'oublie ni les hommes qui y vivent ni l'évolution économique la plus récente. Son livre, agrémenté de cartes et de tableaux précieux, mais aussi de photos très parlantes, permet de comprendre l'évolution économique et sociale actuelle de la Normandie à la lumière du passé et de l'environnement naturel.

Chez le même éditeur, Armand Fremont vient de publier un *Paysans de Normandie*. Ouvrage passionnant, où sont mêlés agréablement études scientifiques et portraits d'agriculteurs du passé et du présent. Véritable roman de la terre, nourri par une solide connaissance universitaire, ce livre permet de comprendre la mentalité d'une région et donc ses forces et ses faiblesses, à travers l'aventure humaine de ces paysans. — Th. B.

STATION LOCALE

FR 3 antenne libre

FR 3 Haute-Normandie ou FR 3 Rouen ? M. Alain Gerbi, le directeur du bureau régional d'information (BRI) ne se trouble pas quand on lui pose la question. De son bureau installé dans les locaux modernes du centre Saint-Sever à Rouen, il sait parfaitement qu'en Haute-Normandie l'information comme l'économie doit se traiter avec plusieurs échelles de référence. Il y a d'abord deux départements, à divers titres inégaux. Ensuite, à l'intérieur même de la Seine-Maritime, deux grandes agglomérations — Le Havre et Rouen — s'observent, jalouses de leurs prérogatives. Comme pour le reste, les uns et les autres n'aiment pas voir les Rouennais venir traiter « leur » actualité. Quand ils la traitent.

« C'est vrai, avoue M. Gerbi, *l'Eure nous reproche d'aller plus souvent au Havre qu'à Evreux. Mais on ne peut nier le poids économique de la Seine-Maritime. C'est l'actualité qui commande.* »

Graphiques en main le directeur du BRI fait sa démonstration. Chaque mois, les temps d'émission et de reportages, consacrés aux deux départements, sont relevés. La différence entre chacun ? De un à trois. « *Contrairement à ce que l'on croit, nous allons dans l'Eure le plus souvent possible. Lorsque, par exemple, nous réalisons un reportage hors actualité, nous choisissons toujours de le traiter dans l'Eure.* »

L'autre préoccupation, moins spécifique à Rouen, des responsables de FR 3, c'est la fameuse « pression des notables politiques locaux ». Ou plutôt, l'absence de préoccupation. Car M. Gerbi est formel : « *Les coups de téléphone du préfet au directeur de la station, ça n'existe pas.* » « *Nous n'avons jamais été pris à parti par qui* que ce soit, précise-t-il, et pourtant... *De Paris, on s'imagine que la Haute-Normandie est une région facile sur le plan politique alors qu'ici nous avons MM. Lecanuet, Ruffenach, Bettencourt, Tomasini d'un côté, MM. Laurent, Fabius et Roland Leroy de l'autre.* »

« Faites une information honnête »

Face aux critiques, M. Gerbi cite le nouveau P.-D.G. de FR 3, M. Guy Thomas : « *Faites une information honnête.* » Et il commente : « *Aujourd'hui, on peut travailler clairement.* »

Reste à donner une âme à la station pour qu'elle trouve place parmi les médias hauts-normands. Pour réussir, ses responsables s'attachent « *à faire des choses qui ressemblent à la mémoire audiovisuelle de la région, car,* disent-ils, *c'est nous qui la forgeons.* »

Un pari audacieux, mais qui est indéniablement tenu, en particulier à travers les émissions de la jeune radio, qui vient de fêter en septembre son premier anniversaire.

Mais ce que les soixante journalistes, animateurs, techniciens, administratifs de FR 3 Haute-Normandie n'ignorent pas, c'est qu'ils sont actuellement les seuls à proposer une information quotidienne à caractère régional depuis que le grand journal de Rouen *Paris-Normandie* ne s'en préoccupe guère. Et on comprend d'autant mieux le souhait du personnel de voir ses moyens en hommes et en matériels largement accrus. Mais en Haute-Normandie, on a appris à être patient. Il y a trois ans, les studios de l'ex-O.R.T.F., puis de FR 3, étaient encore installés à 20 kilomètres de Rouen, au cœur de la forêt des Essarts.

Et au début de cet automne, une ancienne journaliste, Josyane Romero — à qui la toute nouvelle direction de FR 3 avait donné son congé en 1975 — a retrouvé sa place presque sept ans plus tard.

ETIENNE BANZET.

Pas de sermon à l'usine

Le titre de l'article sur l'Eglise locale du Havre, « Au Havre, des prêtres prêchent à l'usine » (*le Monde* du 17 novembre), prêtait à équivoque.

Il est vrai que certains prêtres-ouvriers — qui ont, en outre, la charge d'une paroisse — peuvent rencontrer sur les lieux de leur travail les rares ouvriers qui vont à l'église le dimanche, mais en aucun cas, bien évidemment, ces prêtres ne mettent à profit leur présence en usine pour exercer un apostolat spécifique : ce serait rigoureusement contraire à leur propre déontologie et à la laïcité. — H. F.

Ces hebdomadaires qui tiennent la campagne

(Suite de la page 25.)

Croyant à l'avenir de cette forme de presse, ils lui fournissent simplement — mais c'est important — les moyens non seulement de survivre, mais surtout de se développer en s'adaptant.

Près de leurs lecteurs et des « choses de la vie », les hebdomadaires Meaulle font une large place aux événements de tous les jours, à la vie des villages et des bourgs ruraux : mariages, naissances, avec photos, décès, assemblées de toutes les associations possibles, sorties des enfants des écoles, réunions sportives de toutes sortes, couvrent de nombreuses pages. Avoir sa photo dans le journal est une puissante incitation à l'achat. Mais ne voir que cela dans ces hebdos serait une erreur.

« *Un tiers de* Paris-Match, *un tiers d'*Express, *un tiers de* Monde », la formule des deux frères pour définir leurs journaux peut faire sourire, mais... utiliser le « *choc des photos* » pour informer, fournir un bon résumé de l'actualité de la semaine, vouloir être le « *journal de référence* » en accueillant les prises de position de toutes les parties prenantes à la vie de la cité, n'est-ce pas aussi valable à Bernay qu'à Paris ? D'autant que ce ne sont pas que des mots. Les Meaulle n'hésitent pas à s'opposer fermement à un ministre, personnalité importante de leur région, à consacrer un long reportage à Daniel Debrielle, revenu en pèlerinage devant le Q.H.S. de la prison de Lisieux, à dévoiler quelques secrets de cuisine politique en décrivant la journée d'un candidat député en campagne, à interviewer David de Rothschild, maire de Pont-l'Evêque, dans le Calvados, sur la nationalisation de la banque familiale, à publier à la « une » une photo d'une bagarre pendant un conflit social et à consacrer quatre pages à celui-ci.

Une attitude qui surprend parfois, une ouverture appréciée dans une région où la gauche est trop souvent interdite de séjour dans les journaux de M. Hersant. Les Meaulle, malgré toutes les pressions, refusent tout engagement partisan. Leurs journaux doivent pouvoir être lus par tout le monde, étiquettes politiques confondues, classes sociales mêlées, niveaux culturels mélangés. Dans la presse locale, impossible de sélectionner son public. Le risque est de ne retenir que le plus petit commun dénominateur ; leurs hebdomadaires n'y échappent pas toujours, mais ce sont les inconvénients du journalisme de proximité.

Etre reporter ici, ce n'est pas courir les déserts afghans mais la Foire de mai. L'actualité politique à commenter n'est pas la dernière déclaration de M. Mitterrand mais la bataille sourde qui oppose les deux clans de la municipalité. Pourquoi les lecteurs de Lisieux n'auraient-ils pas droit à un éditorial — critique en l'occurrence — sur le refus du maire giscardien de laisser parler le nouveau conseiller général socialiste au banquet des anciens ?

Etre « localier » est peut-être moins glorieux qu'être chroniqueur parlementaire, mais c'est aussi être journaliste. En général formés sur le tas, les rédacteurs des hebdomadaires du groupe sont parfaitement intégrés dans leur cité, leur pays ; ils en partagent les joies, les colères, les peines et les potins. Pas question de poser un regard extérieur et distant sur l'actualité : la jeune fille accidentée est la nièce du voisin ; le délégué syndical de l'usine en grève est un copain ; le patron est un ami ; l'avant-centre qui a raté tous ses tirs prend son café sur le même zinc que vous...

Les vrais « localiers » aiment cette vie. Même s'il faut aussi supporter le confrère aigri de ne pas avoir vu son « talent » reconnu par la « grande presse ». Même si — trop souvent — il faut se contenter de publier — sans y toucher — les comptes rendus de matchs écrits par les clubs eux-mêmes, ou le communiqué syndical ou politique alors qu'il serait bien intéressant d'aller voir ce qu'il y a derrière des phrases sibyllines. Même si, faute de temps, de connaissance, d'envie parfois, il faut se satisfaire d'une enquête trop rapide. Même si la facilité remplace fréquemment le travail en profondeur. Même si... Même si...

Pourquoi faire la fine bouche ? Les lecteurs ont adopté leur *Eveil* ; il pénètre dans 95 % des foyers de Bernay. Le jeudi, le facteur est toujours en retard, car il doit s'arrêter dans toutes les maisons : c'est le jour de parution de l'hebdomadaire. Un succès qui pourrait faire pâlir d'envie bien des « grands » quotidiens !

THIERRY BRÉHIER.

CHEF DE PRESSE

Au royaume de M. Hersant

(Suite de la page 25.)

Participation symbolique qui lui permettra cependant, en 1978, d'imaginer le lancement, sur Rouen, de *Normandie-Nouvelles*, quotidien « de gauche » tiré au Havre. L'expérience échouera rapidement.

Entre 1980 et 1981, profitant du décès d'un actionnaire fondateur du *Havre libre* (un des deux porteurs de parts, membre du parti communiste) et de l'abandon de deux autres, M. Hersant réussit à s'emparer de 49 % du capital du quotidien. En fait, si l'on tient compte qu'il possède l'imprimerie, il est déjà le vrai patron du *Havre libre*, bien que M. Roger Mayer en demeure le directeur-gérant.

En outre, le système de couplage d'informations locales entre *Le Havre libre* et *Le Havre-Presse*, qui existe depuis plusieurs années, réduisait déjà à la portion congrue la spécificité de chacun des titres. *Le Havre libre* vend actuellement 30 000 exemplaires par jour et *Le Havre-Presse* 15 000 exemplaires.

La rédaction du *Havre libre*, comme l'avait fait jadis celle de *Paris-Normandie*, dénonçait l'« opération » sous la forme d'un communiqué de l'intersyndicale publié en septembre 1981, déclarant notamment : « *L'absorption du* Havre libre *par le groupe Hersant n'est pas seulement un défi à ses lecteurs, aux anciens résistants et à tous les démocrates. Elle interpelle aussi la justice, le gouvernement et le Parlement, auquel doit être soumis un projet de loi destiné à protéger l'information, et ceux qui y travaillent des appétits financiers.* »

Mais, en vertu d'un processus maintes fois utilisé par M. Hersant, rien n'est venu jusqu'ici contrarier le cours des choses.

La prise en main de *Paris-Normandie*, en 1972, est accompagnée d'une série d'opérations tendant à racheter une kyrielle de périodiques locaux ou cantonaux de la région, notamment dans l'espoir d'augmenter la vente du quotidien rouennais. Une quinzaine de petits titres firent ainsi l'objet d'une véritable rafle, parmi lesquels *les Nouvelles de Falaise*, *Ouest-Normandie*, *la Voix du Bocage*, *le Courrier du Neubourg* et *le Lexovien libre*.

Ces rachats apparaissent nettement dans les comptes de *Paris-Normandie* puisque, lors de sa réunion du 30 juin 1975, le directoire de la S.N.P.R. constatait la progression spectaculaire des frais financiers du quotidien : de 246 362 francs en 1973, ils étaient passés à 685 063 francs. Ce « bond » était dû, selon le directoire, « *aux dépenses hors exploitation d'acquisition d'hebdomadaires, soit sous formes d'achats de titres de journaux, ou de fonds de commerce, soit de participation au capital des sociétés* » (2).

En dépit de cette stratégie « concentrationnaire », la diffusion régressait d'année en année. Une tentative de couplage partiel de *Paris-Normandie* avec *le Figaro*, puis avec *le Figaro-Dimanche*, entre 1977 et 1979, se soldait par un échec complet.

Passablement négatif sur le plan commercial, le bilan du « monopole Hersant » sur la presse de Haute-Normandie se ramène à cette idée simple : occuper le terrain et bloquer ainsi toute tentative de pluralisme éventuel de l'information. Situation qui, dans la perspective des élections de 1983 et de l'enjeu que constitue la mairie de Rouen, semble interdire toute improvisation. Suite à la maladie de M. Bernard Wolf, fils du fondateur du journal, la « barre » de *Paris-Normandie* est tenue par Mᵉ Jean Allard, conseiller juridique du groupe, maire adjoint de Rouen.

Pour une part, c'est également ce climat délétère qui entraîna l'échec, entre février et juin 1977, du lancement d'un hebdomadaire, *la Tribune de l'agglomération rouennaise*, fondé et financé par quelques anciens journalistes de *Paris-Normandie*.

En matière de presse, la vertu et le courage ne sont pas forcément des gages de réussite...

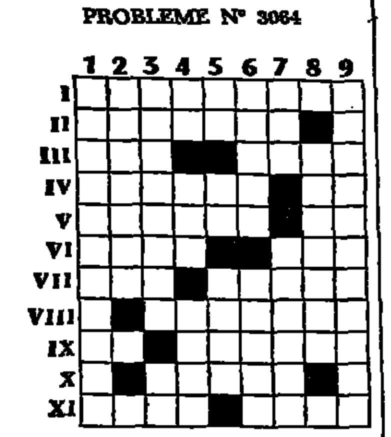
CLAUDE DURIEUX.

(2) Le Livre noir des journalistes de *Paris-Normandie*, juin 1976.

INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 3064



HORIZONTALEMENT

I. Plus généreux dans les galas que dans les réunions de dames patronesses. — II. Se livrer à une politique de la terre brûlée curieusement enrichissante. — III. Plus il est généreux, plus il est onéreux. Précède le service pour indiquer que celui-ci n'est pas assuré. — IV. Associé à un compère dans une affaire qui frappe l'œil. Personnel. — V. La plus matinale des déesses. Ne présente pas le même aspect en Afrique et au Japon. — VI. Un des frères jumeaux qui naissent et meurent généralement le même jour. Se porte à la bouche, à la tête ou aux pieds. — VII. Unité faisant surface. Interdit. — VIII. A manifesté un air cloche. — IX. Princesse aux visions cornues. Freins contre les débordements de la chair. — X. Plus difficile à soigner qu'une simple grippe. — XI. Nous permet d'admirer les belles garnitures de cheminée. Eire lyrique.

VERTICALEMENT

1. Le plus doux ou le plus pénible des aveux, selon qu'il s'agit d'un parti ou d'un revenu. — 2. Serrer la vis en mettant au clou. — 3. Pour pouvoir le lire, il faut des lettres. Interjection. — 4. Grand de Sibérie. Tragédie d'Euripide ayant inspiré Racine pour son Athalie. Parallélisme symbolisé par deux traits parallèles. — 5. Suivi à la lettre. A fait tuer la poule à ceux qui adoraient son veau. Offre un appui à des « êtres » misérables. — 6. Souple ou plutôt raide. Se donne du mal ou en fait aux autres. — 7. La nôtre sera bientôt bimillénaire. Refaire surface pour un travailleur du fond. — 8. Sa gorge est plus estimable que sa tête. — 9. Une des choses capables de faire rougir un grenadier.

Solution du problème n° 3063

Horizontalement

I. Tennis. En. — II. Amour. Gué. — III. Pot. Epars. — IV. Iton. Rias. — V. Sirène. — VI. Vison. Io. — VII. C.E.E. Modes. — VIII. Te. Mine. — IX. Agent. En. — X. Mu. Tenues. — XI. Pirate. Sa.

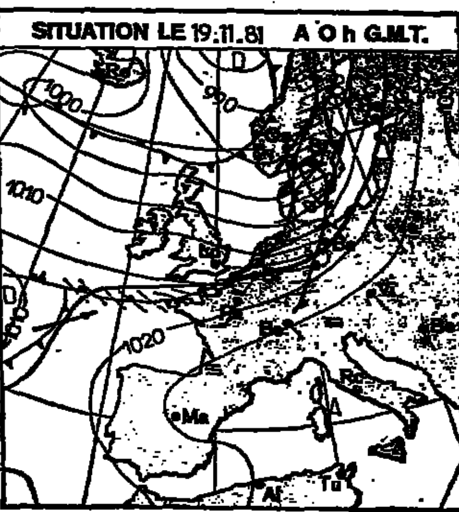
Verticalement

1. Tapis. Champ. — 2. Emotive. Gui. — 3. Notoriété. — 4. Nu. Nés. Enta. — 5. Ire. Nom. Têt. — 6. Prénom. Ne. — 7. Gai. Dieu. — 8. Eurasiennes. — 9. Ness. Ose. Sa.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 19.11.81 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 20-11-81 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard
Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 19 novembre à 0 heure et le vendredi 20 novembre à 24 heures :

Les hautes pressions centrées sur la mer Tyrrhénienne continueront de diriger, sur la majeure partie de la France, un flux d'air maritime doux. Son activité sera surtout marquée sur la moitié nord.

Vendredi 20 novembre, au nord d'une ligne La Rochelle-Embrun, persistance d'un temps couvert, doux et humide, avec des pluies ou bruines de la Bretagne au nord du bassin Parisien, aux frontières du Nord et de l'Est. Les vents de sud-ouest seront modérés. Les températures minimales seront supérieures aux normales saisonnières.

Sur le reste de la France, après une matinée brumeuse et de nombreux nuages bas sur le pourtour du golfe du Lion, des éclaircies se développeront.

Les températures varieront peu et les maximums seront élevés pour la saison des Pyrénées à la Garonne.

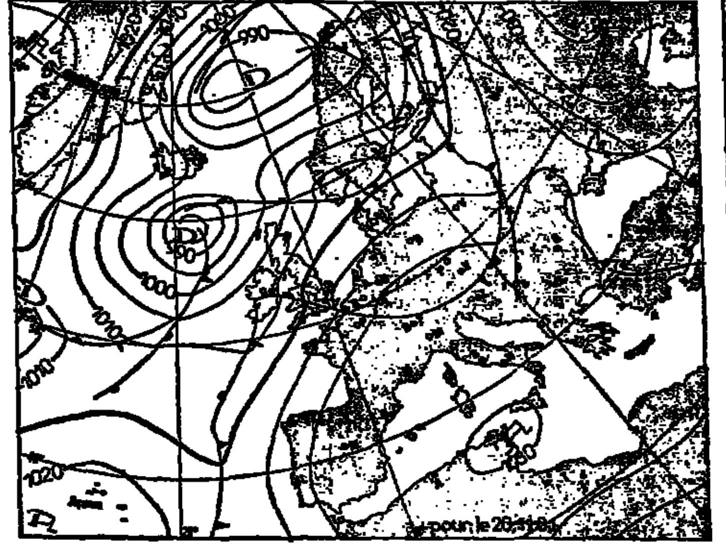
Le jeudi 19 novembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 018,4 millibars, soit 763,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 18 novembre ; le second, le minimum de la nuit du 18 au 19) : Ajaccio, 16 et 9 degrés ; Biarritz, 22 et 7 ; Bordeaux, 18 et 7 ; Bourges, 14 et 10 ; Brest, 13 et 13 ; Caen, 14 et 13 ; Cherbourg, 12 et 10 ; Clermont-Ferrand, 19 et 7 ; Dijon, 12 et 8 ; Grenoble, 15 et 0 ; Lille, 12 et 8 ; Lyon, 15 et 8 ; Marseille, 15 et 9 ; Nancy, 13 et 9 ; Nantes, 15 et 14 ; Nice, 15 et 8 ; Paris-Le Bourget, 13 et 13 ; Pau, 21 et 6 ; Perpignan, 12 et 11 ; Rennes, 14 et 13 ; Strasbourg, 14 et 11 ; Tours, 14 et 12 ; Toulouse, 15 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 22 et 8 degrés ; Amsterdam, 1. et 5 ; Athènes, 13 et 5 ; Berlin, 8 et 6 ; Bonn, 11 et 10 ; Bruxelles, 8 et 7 ; Le Caire, 26 et 15 ; îles Canaries, 25 et 19 ; Copenhague, 8 et 5 ; Dakar, 30 et 25 ; Genève, 13 et 5 ; Jérusalem, 13 et 10 ; Lisbonne, 21 et 8 ; Londres, 13 et 2 ; Madrid, 18 et 8 ; Moscou, —4 et —5 ; Nairobi, 26 et 15 ; New-York, 12 et 9 ; Palma-de-Majorque, 20 et 6 ; Rome, 15 et 0 ; Stockholm, 7 et 5.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 20 NOVEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



BREF

CONNAITRE LA PRESSE. — Le département formation de l'agence Urbapress organse à l'intention des professionnels du cadre de vie, soucieux d'améliorer leurs connaissances et leur pratique de la presse, un séminaire le 25, 26 et 27 novembre en région parisienne sur le thème : « Aménagement et communication ».

★ Tél. : 297-41-77.

L'ECOLE DES PARENTS. — L'Ecole des parents et des éducateurs organise, jusqu'au 28 novembre, une série d'animations et de débats autour de films, montages vidéo, expression théâtrale, conférences ayant pour thème « la violence au cœur de la famille ».

★ L'Ecole des parents et des éducateurs, 4, rue Brunel, 75017 Paris. Tél. : 380-29-60).

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE NOVEMBRE DES SIGNES DU ZODIAQUE

TIRAGE N° 75 DU 18 NOVEMBRE 1981

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES à PAYER
1	1	tous signes	F. 70
	61	tous signes	270
	2 291	taureau	7 070
		autres signes	770
	6 961	capricorne	7 220
		autres signes	920
	9 471	sagittaire	7 070
		autres signes	770
	1 461	sagittaire	10 220
		autres signes	1 270
	6 901	bélier	10 070
		autres signes	1 070
2	12	tous signes	150
	4 292	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	8 582	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	30 652	sagittaire	100 000
		autres signes	10 000
3	1 643	bélier	7 000
		autres signes	700
	3 953	vierge	7 000
		autres signes	700
	8 983	balance	7 000
		autres signes	700
4	6 254	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	6 596	lion	10 000
		autres signes	1 000
	27 054	poissons	100 000
		autres signes	10 000
5	05	tous signes	150
	5 625	verseau	7 000
		autres signes	700
	5 985	lion	7 000
		autres signes	700
	6 045	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	28 525	capricorne	100 000
		autres signes	10 000
6	76	tous signes	150
	246	tous signes	300
	6 776	poissons	10 150
		autres signes	1 150

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES à PAYER
6	6 896	scorpion	F 10 000
		autres signes	1 000
	12 736	balance	100 000
		autres signes	10 000
	25 896	cancer	100 000
		autres signes	10 000
	29 746	vierge	100 000
		autres signes	10 000
	30 506	verseau	100 000
		autres signes	10 000
	32 686	gémeaux	100 000
		autres signes	10 000
7	727	tous signes	300
	997	tous signes	300
	1 537	scorpion	7 000
		autres signes	700
	2 267	gémeaux	7 000
		autres signes	700
	8 617	cancer	7 000
		autres signes	700
	21 947	bélier	100 000
		autres signes	10 000
8	078	tous signes	300
	768	tous signes	300
	6 828	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	00 676	scorpion	100 000
		autres signes	10 000
9	9	tous signes	70
	3 699	cancer	10 070
		autres signes	1 070
	4 069	balance	10 070
		autres signes	1 070
	08 519	taureau	100 070
		autres signes	10 070
0	050	tous signes	300
	4 780	poissons	7 000
		autres signes	700
	28 730	lion	100 000
		autres signes	10 000
	28 520	poissons	3 000 000
		autres signes	100 000

PROCHAINS TIRAGES LE 25 NOVEMBRE 1981
TRANCHE DE LA SAINTE CATHERINE A MALAKOFF (Hauts-de-Seine)
L'ARLEQUIN A PARIS - TIRAGE TELEVISE A 19 h 50

LOTO — TIRAGE N° 46 : 2 21 27 40 43 46 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 42

PROCHAIN TIRAGE LE 25 NOVEMBRE 1981 VALIDATION JUSQU'AU 24 NOVEMBRE APRES-MIDI

PARIS EN VISITE

SAMEDI 21 NOVEMBRE

« Les fastes du gothique », 11 h 20, Grand Palais, Mme Pennec.

« Napoléon aux Invalides », 14 h 30, cour d'honneur, Mme Colin.

« Hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mme Bachelier.

« Le mariage de Napoléon », 15 heures, 3, rue d'Antin, Mme Bouquet des Chaux.

« Histoire de la sculpture », 16 h 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Bachelier.

« Le rôle et le recrutement des architectes des monuments historiques », 16 h 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Lepany, Caisse nationale des monuments historiques.

« Place de la Concorde », 14 h 30, métro Concorde, Approche de l'art.

« Les fastes du gothique », 11 heures, Grand Palais, Arcus.

« Le collège de France », 15 heures, place Marcelin-Berthelot.

« Les Halles », 15 h 15, place des Deux-Ecus, Mme Barbier.

« Hôtel de Lassay », 15 heures, 3, place du Palais-Bourbon, Mme Camus.

« Du canal Saint-Martin au très bel hôpital Saint-Louis », 15 heures, métro Jacques-Bonsergent, Connaissance d'ici et d'ailleurs.

« Hôtels du Crédit foncier », 15 heures, 19, place Vendôme, Mme Ferrand.

« Hôtel de Soubise », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois, Mme Hauller.

« Fastes du gothique », 10 h 30, Grand Palais, Mme Hager.

« L'Académie française et l'Institut », 15 heures, 23, quai Conti, P.Y. Jaslet.

« Le musée instrumental du Conservatoire », 15 heures, 14, rue de Madrid, Histoire et archéologie.

« Le Marais », 14 h 45, 24, rue Pavée, M. de La Roche.

« Saint-Sulpice », 15 heures, parvis, Lutèce visites.

« Hôtel Crillon », 15 heures, 10, place de la Concorde, Paris et son histoire.

« Quartier Saint-Sulpice », 15 heures, métro Saint-Sulpice, Résurrection du passé.

« Fastes du gothique », 17 heures, Grand Palais, Tourisme culturel.

« Le Marais », 14 h 30, 2, rue de Sévigné, Le vieux Paris.

« Les fastes du gothique », 11 h 40, Grand Palais, Visages de Paris.

CONFÉRENCES

SAMEDI 21 NOVEMBRE

14 h 45, Théâtre Tristan-Bernard, docteur Huet : « La préparation à une heureuse issue », Mme G. Borcelle ; « Elections européennes de 1984 et loi électorale » ; M. J. Rivoire, « Sommes-nous dans un régime socialiste ? » (Club du Faubourg)

15 h, Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M. M. Mignotte : « Cryptographie et arithmétique ».

15 h 30, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, MM. P. Barba-Negra, J.-P. Bayard, P. de la Perrière, G. Delaplace, J. Phaure, J. d'Arès : « Reims, cathédrale du sacre » (Atlantis).

15 h, 26, rue Bergère, Mme Noutte Genton-Sunier : « La croissance intérieure » (Foi chrétienne et spiritualité hindoue).

21 h, Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt : « La robotique au Palais de la découverte.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 19 novembre 1981 :

DES DECRETS

● Modifiant l'article R. 123 du code de la route et ajoutant un article R. 123-1 (détention et délivrance du permis de conduire) ;

● Portant fixation du taux des cotisations d'assurances sociales agricoles.

DES ARRETES

● Portant relèvement du taux de remboursement des services d'aide ménagère aux personnes âgées dans les départements métropolitains ;

● Modifiant un précédent arrêté modifié fixant le taux et les modalités de versement de la cotisation d'assurance volontaire maladie et maternité dans les professions argicoles ;

● Relatif aux prêts aidés par l'Etat dans le secteur locatif.

DES LISTES

● D'admissibilité des candidats aux concours externes d'entrée à l'Ecole nationale d'administration.

SCIENCES

HUIT NOMINATIONS AU CONSEIL DU C.N.R.S.

Des représentants syndicaux siègeront comme observateurs

Le conseil des ministres du mercredi 18 novembre a nommé pour trois ans les nouveaux membres du conseil du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.), récemment secoué par une vague de démissions. Conformément aux vœux de son ministre de tutelle, M. Chevènement, le C.N.R.S. retrouve rapidement ses structures de direction avec cette série de nominations qui vient s'ajouter à celles, récentes, du directeur général, M. Jean-Jacques Payan, et du président, M. Claude Fréjacques.

Les démissions enregistrées au C.N.R.S. avaient, en effet, réduit de plus de moitié le conseil de cet organisme dont huit membres sur quinze (si l'on compte la démission de l'ancien président du C.N.R.S., M. Charles Thibault) étaient à remplacer. Au sein de ce conseil, qui administre le centre et fixe, dans le cadre de la politique nationale de recherche, les orientations de la politique scientifiques de l'organisme, siègent cinq membres de droit (1) — dont le président du C.N.R.S. — appartenant à différentes instances ministérielles, quatre personnalités choisies en raison de leur compétence dans le domaine des recherches industrielles et appliquées, et six personnalités choisies en raison de leur compétence scientifique.

Ont été retenus par le conseil des ministres :

● *Au titre de leurs compétences industrielles* : MM. Jean-Louis Beffa, président-directeur général de Pont-à-Mousson ; Jean Lagasse, directeur des affaires scientifiques et techniques à la régie Renault et ancien directeur scientifique au C.N.R.S. ; Antoine Tilié, président-directeur général de France-Incendie. (M. Jean-Luc Lagardère, président-directeur général de Matra, reste membre du conseil.)

● *Au titre de leur compétence scientifique* : Mme Nicole Le Douarin, embryologiste et directeur scientifique adjoint des sciences de la vie au C.N.R.S., et MM. Jean Bouvier, professeur d'histoire économique à Paris-I, Jean-Marie Lehn, professeur au Collège de France ; une place reste à pourvoir; son titulaire doit être proposé par le Collège de France d'ici à la fin du mois ; deux membres du conseil, MM. Louis Néel, prix Nobel et membre de l'Institut, et Jacques Lions, membre de l'Institut et professeur au Collège de France, restent membres du conseil. Les six personnalités scientifiques membres du conseil font aussi partie du comité scientifique de seize membres que préside le directeur général du C.N.R.S.

Rien n'est particulièrement nouveau dans cet ensemble de nominations, si ce n'est que, comme M. Chevènement en a fait tout récemment la demande dans une lettre adressée au nouveau président du C.N.R.S., M. Fréjacques, huit personnalités du monde syndical « *siègeront, dans l'état actuel des textes, comme observateurs au conseil* ». Trois d'entre elles, représentant les syndicats nationaux — Mme Gisèle Dessieux (FEN), MM. Pierre-Louis Marger (C.G.T.) et Michel Rolant (C.F.D.T.), — avaient déjà été invitées à la réunion du conseil du 28 octobre, qui n'a pu se tenir à la suite d'une occupation syndicale de la table du conseil. Les cinq autres, non encore désignées, seront des représentants des syndicats des personnels du C.N.R.S. Ceux-ci retrouvent au conseil une place qu'ils avaient jusqu'à la réforme de 1979.

Il faut cependant se souvenir que, en dépit des nominations faites pour que le C.N.R.S. « tourne » et que le conseil se réunisse, comme prévu, le 1er décembre, pour discuter de son budget, les structures existantes n'auront qu'une durée de vie limitée, le colloque national sur la recherche devant en principe donner lieu, en janvier, à des recommandations ou à des orientations visant à réformer cet organisme. — J.-F. A.

(1) Le conseil n'aura en fait que quatorze membres, M. Fréjacques y siégeant, par le hasard des nominations, à la fois comme président du C.N.R.S. et comme directeur de la délégation générale à la recherche scientifique et technique. D'autre part, le directeur de l'enseignement supérieur devrait, à la demande de M. Chevènement, siéger au conseil avec le titre d'observateur.

● *Un camion en provenance de l'usine de retraitement nucléaire de La Hague*, a dû s'arrêtr, ans la nuit du mercredi au jeudi 19 novembre, au péage de l'autoroute A-6, à Beaune (Côte-d'Or), son chauffeur ayant constaté une fuite quelques kilomètres au paravant. Effectivement, les gendarmes du peloton autoroutier ont décelé de faibles traces de radioactivité. Des spécialistes dépêchés d'urgence, dans la nuit, depuis le centre de recherches nucléaires de Valduv, à une vingtaine de kilomètres de Dijon, ont examiné la cargaison du poids lourd et ont isolé des fûts défaillants, qui ont été transportés, pour inspection, au centre de Valduc. — (*Corresp.*).

● *Des documents industriels ont été dérobés*, à l'usine de la Comurhex, filiale de Péchiney-Ugine-Kuhlmann, qui fabrique, à Pierrelatte (Drôme), l'hexafluorure d'uranium nécessaire aux installations d'enrichissement de l'uranium d'Eurodif. A deux reprises, des plans ont été subtilisés, puis remis en place. La D.S.T. a ouvert une enquête sur ces disparitions. D'après la direction de l'usine, il ne s'agit probablement pas d'espionnage industriel, mais plus sûrement d'une action destinée à entretenir une psychose anti-nucléaire dans la région.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Etude de Me Arnaud, huissier de justice, ancien greffier, licencié en droit, 7, rue Saint-Nicolas, tél. : 022-00-30.

VENTES volontaires aux enchères publiques

A LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

le dimanche 22 novembre 1981, à 14 h. 30
Exposition publique dimanche matin de 10 h. à 13 h.
Salle des ventes : 8, rue de la République. Parking : place de la Gare.
Très belle tapisserie ancienne, époque XVIIIe, 2,00 × 1,80 de haut ornementée de fleurs, guirlandes et rubans
Beau tapis de Chiraz, Iran, 2,90 × 2,00 - Baktiar Persan, 3,10 × 2,05 aux dessins carrés de Ghoum
2 beaux panneaux d'Aubusson, ancien, époque XVIIIe
1,30 × 0,65 Scène villageoise - 1,65 × 0,67 Scène de chasse

Beau manteau de fourrure d'ocelot, taille 42, parfait état, peu porté Important mobilier de salon des styles L-VX - L-XVI - Fauteuils et bergères - Commodes acajou et bois de rose - 2 vitrines garnies nombreux bibelots - Petits ivoires - Christ ivoire - Secrétaires abattants anciens acajou et marqueterie - Table à jeux chiffonnier de style Empire acajou - Petit salon 4 places tête dauphin - Très beau lit bateau une personne avec literie (patiné merisier) - Paire de fauteuils style Louis-Philippe - Salon 4 places style Jacob - Belles porcelaines anciennes Chine et anglaise - Paravent - Bureau style L-XVI marqueté - Console bois doré - 1 lit style Directoire, bois ancien laqué - Plusieurs lits capitonnés - Table de chevet - Beaux tapis de foyer et de salon iraniens, russes, chinois et de Turquie - Bons tableaux de peintres contemporains : Peyrol, Jane Arnold, Guérin, Hinsberger - 2 bonnetières rustiques - 1 lit une personne assorti - Bahut - 2 salles à manger 1925 : une acajou, la seconde en noyer avec fauteuils - Chambre à coucher, style L-XVI - Armoire et buffets séparés - Table - Chaises diverses - Lampe orientale - Machine à coudre électrique - Gros fauteuils confortables.

Le Monde

société

A Rome

PLUSIEURS INSTITUTIONS CATHOLIQUES DE CHARITÉ FONT L'OBJET D'ENQUÊTES FINANCIÈRES

(Correspondance.)

Rome. — Sœur Marie-Thérèse de Calcutta, prix Nobel de la paix en 1979, a reçu une « commission judiciaire » du parquet de Rome, l'avertissant qu'une information avait été ouverte sur son compte pour une éventuelle infraction à la loi italienne, du 30 avril 1976, sur le contrôle des chances.

L'émotion suscitée par cette nouvelle dans les milieux ecclésiastiques romains a été d'autant plus forte que soixante-treize autres personnes, responsables de congrégations religieuses, comme Sœur Maria Cattanei, Mère générale des Sœurs de l'Assomption, Sœur Rita Foi de l'ordre de Nostra Signora del Senacolo, des religieuses sud-américaines carmélites ainsi que des administrateurs de l'Institut pour les œuvres de religion (I.O.R.), la banque du Saint-Siège, étaient, elles aussi, soumises à cette enquête, ouverte en juillet dernier après que la police financière eut constaté qu'une quinzaine d'ordres religieux avaient reçu des dons de l'étranger et les avaient versé, tansitant, semble-t-il, par des banques italiennes, sur leur compte ouvert auprès de l'I.O.R. Ces dons, en devises, n'avaient pas été changés, comme le prescrit la loi italienne, en lires.

Des instituts religieux, dont celui des Missionnaires de la Charité, fondé par Sœur Marie-Thérèse, seraient, en outre, coupables « *d'avoir constitué des dépôts en devises hors du territoire italien* », ce qui est formellement interdit.

Sur le plan juridique, l'affaire s'annonce, en effet, extrêmement complexe. L'argent venait de l'étranger et était essentiellement destiné à des missions de charité à l'étranger. Ces virements se sont donc effectués « de l'étranger à l'étranger », fait-on remarquer dans les milieux proches du Vatican, puisque l'I.O.R., comme « les instituts centaux de l'Eglise catholique » échappe, de par le Concordat, aux compétences de l'Etat italien.

MARC SEMO.

JUSTICE

L'AFFAIRE DE BROGLIE

Le procès... d'un juge d'instruction

Le président de la cour d'assises de Paris, M. André Giresse, a commencé, mercredi 18 novembre, l'examen du supplément d'information qui avait été confié, le 25 avril 1980, à M. André Chevalier, président de la chambre d'accusation. Ce supplément d'information avait été ordonné après la publication par « le Canard enchaîné » de deux rapports de la 10ᵉ brigade territoriale, en date des 1ᵉʳ avril et 24 septembre 1976, qui prouvaient, trois mois avant le meurtre, que la police était informée du projet d'assassinat visant Jean de Broglie. Ces rapports, M. Guy Floch, le premier juge d'instruction du dossier, était parvenu à se les procurer par ses propres moyens, mais il ne les a jamais joints à la procédure pour potéger celui qui les lui avait remis.

Une attitude qui a été très sévèrement critiquée par l'avocat général, M. Marcel Dorwling-Carter : « Il a fallu attendre trois ans pour qu'on ait connaissance de ces rapports, alors que le devoir de M. Floch était de chercher la vérité dans le cadre de la loi. » Le représentant du ministère public a prononcé un véritable réquisitoire à l'encontre de M. Floch, qui préside aujourd'hui l'autre cour d'assises de Paris. Il lui reproche de n'avoir parlé de ces rapports qu'à un seul défenseur, Mᵉ Roland Dumas, avocat de Guy Simoné, d'en avoir informé Mlle Martine Anzani, son successeur dans l'instruction du dossier, qui elle non plus n'en avait pas fait état, et d'avoir par deux fois ordonné la mise en liberté de Pierre de Varga.

Le président a ajouté qu'en plus M. Floch s'était rendu sans greffier à la prison de la Santé pour entendre Albert Leyris, l'indicateur de la police qui lui a révélé l'existence des rapports de la 10ᵉ brigade territoriale.

Mᵉ Marcel Ceccaldi, défenseur de Gérard Frêche, a ajouté : « Tout le monde a dissimulé. On s'est livré à une véritable parodie de justice. » « Exact », s'est exclamé l'avocat général. La défense est alors venue à la rescousse de M. Floch. Mᵉ Francis Szpiner a déploré qu'on mette sur le même plan « les erreurs » de M. Floch et les lacunes de la police. « C'est un parallèle qui n'est pas admissible », a-t-il déclaré, tandis que Mᵉ Charles Robaglia a trouvé quelque peu « inélégant de faire le procès d'un absent ». « Avant de juger le comportement de M. Floch, qu'on l'entende », a-t-il conclu.

Deux institutions, la justice et la police, ont donc fait leur entrée dans le box des accusés. Leur procès s'annonce intransigeant. M. Giresse a, à maintes reprises, déclaré son intention de « faire éclater la vérité avec un grand V ». Il ne ménage pas les responsabels de la police, précisant notamment qu'après la transmission à M. Jean Ducret, à l'époque directeur de la P.J., des rapports de la 10ᵉ B.T., « les investigations avaient été notoirement insuffisantes ».

Les frères ennemis

Il y a deux clans dans le box des accusés. D'un côté les exécutants, le trio Frêche, Tessèdre, Simoné, regroupés à une extrémité du banc. De l'autre, Pierre de Varga, isolé dans son coin, considérant d'un air dédaigneux cette valetaille qui l'a entraîné sur ce banc d'infamie. La piétaille et l'escroc ! Ceux qui exécutent et celui qui tire les ficelles. Deux mondes qui s'ignorent et dont le seul trait d'union fut Guy Simoné. Pas un seul instant, Gérard Frêche et Serge Tessèdre n'ont mis en cause Pierre de Varga. Le tueur ignorait même son existence jusqu'au jour de son arrestation. De son côté, le commanditaire présumé continue à ne pas les voir. Deux mondes opposés qui n'échangent aucune parole.

On ne peut pas en dire autant pour Guy Simoné, histrion vibrionnant, qui charge celui qu'il appelait « *l'ami de la porte Maillot* ». Pierre de Varga n'en garde pas moins ses distances. C'est à se demander quels mystérieux intérêts ont pu réunir ces deux hommes. Ce fut pourtant une réalité, même si Guy Simoné affirme aujourd'hui qu' « *il n'a jamais été mêlé ni de près ni de loin aux affaires* » de son comparse d'alors. Lequel réplique qu' « *il n'avait aucun intérêt à fréquenter* » ce policier « *et paie très cher son erreur de jugement* ». Si, maintenant, il y a un cadavre entre eux, auparavant ces frères ennemis étaient indiscutablement liés par une communauté d'intérêts qui reste encore bien mystérieuse.

A quels trafics se livraient-ils ensemble ? Ni l'un ni l'autre ne le diront. Seul Guy Simoné reconnaît qu'une fois il a vendu des faux diamants à Pierre de Varga. Mais dans quelle mesure étaient-ils tous deux impliqués dans ces affaires de faux dollars, de faux bons du Trésor, de faux lingots d'or, de dinars..., etc., qui sont évoquées par le président et dont faisait état, en partie, le rapport du 24 septembre 1976 de l'inspecteur Michel Roux de la 10ᵉ B.T. ?

Jacques Mérignac, inculpé et écroué pour trafic de faux billets, était un proche de Guy Simoné. Quel rapport tout cela a-t-il avec le meurtre de Jean de Broglie ? On ne le saura sans doute jamais. Guy Simoné, même s'il prétend qu'il dit toute la vérité, ne transgressera jamais la sacro-sainte loi du silence en cette matière. Et l'avocat général ne peut que s'écrier, un tantinet poète : « *Il s'en passait de belles rue des Dardanelles.* »

Est-ce en raison de ces liens d'affaires louches que ces deux accusés étaient reliés par un eurosignal ?

C'est probable. Il n'empêche que Pierre de Varga téléphonait fréquemment à l'inspecteur principal au commissariat de la Défense. Et Guy Simoné était pratiquement chaque jour rue des Dardanelles. Qu'y faisait-il ? Pas uniquement courtiser une de ses secrétaires comme le prétend Pierre de Varga. Il était devenu son obligé et cela non seulement en raison de dettes importantes. Il rendait des services, allait chercher de l'argent pour son mentor dévoyé, à la Reine Pédauque. Un véritable lien de dépendance « *de maître à esclave* », dira M. Marcel Dorwling-Carter.

A court d'argent

L'examen des comptes bancaires de Guy Simoné témoigne de revenus hors de proportion avec son traitement de fonctionnaire de police. Pour la seule année 1976, on a relevé, en dehors de son salaire, une rentrée d'argent de 600 000 F dont il ne pourra justifier que la somme de 440 000 F. Ce qui ne l'empêchait pas d'être constamment à court d'argent. Il est vrai que cet inspecteur principal avait tout le loisir de faire des extras, et pas seulement en jouant de la musique. Selon ses dires, au commissariat de la Défense, « *on jouait au tennis, aux échecs, au ping-pong une grande partie de la journée. On venait même me chercher pour des parties de boules* ». Interloqué, l'avocat général déclare : « *Ce n'est pas étonnant si tant de criminels courent les rues !* » Mᵉ Christine Courrégé, défenseur du policier, intervient : « *On ne peut pas lui reprocher cela, alors qu'il se plaignait de ne pas avoir de grosses affaires.* » La réplique de M. Dorwling-Carter jaillit : « *Pour l'instant, il en a une sur le dos !* »

Malgré l'insistance du président, les débats ne permettront pas d'en savoir plus sur les activités parallèles de Guy Simoné, ni sur les motifs qui l'ont conduit à participer au meurtre de Jean de Broglie. Pour le prince, M. Giresse s'est étonné que M. Raymond Cham, qui dirigeait à l'époque les Renseignements généraux, n'ait eu « *à s'occuper à aucun titre de Jean de Broglie, aussi bien en sa qualité d'homme politique qu'en sa qualité d'homme privé, et notamment sur le plan des affaires commerciales ou autres qu'il pouvait traiter...* » « *C'est un peu dur à avaler* », dira M. Giresse, d'autant que Pierre de Varga fut pendant longtemps un correspondant efficace des Renseignements généraux. A propos des déclarations d'un autre policier, le commissaire Brosseau, le président fera remarquer qu' « *il poussait le bouchon un peu loin* » en prétendant qu'il ne connaissait pas le SAC (Service d'action civique). Et plus tard il s'étonnera « *qu'on n'ait pas exploré toutes les pistes, y compris les pistes politiques, ce qui n'a jamais été fait* ».

M. Dorwling-Carter, lui, trouve qu'il ne faut pas exagérer pour ce qui concerne l'attitude de la police. Manifestement, il n'est pas d'accord avec le président, visiblement irrité par le comportement de l'avocat général qui lui laisse à peine la possibilité de s'exprimer. « *Qu'on ne me dise pas que la police n'a rien fait,* s'exclame le représentant du ministère public. *Ce dossier a quand même cinq mille pièces. Elle en a établi quatre mille cinq cents.* » Mᵉ Francis Szpiner répond : « *Mais ça n'a pas été bien fait !* » « *C'est possible,* rétorque l'avocat général, *mais l'instruction aussi a été mal faite. Tout n'a pas été vérifié. Ça devrait être terminé depuis deux ans.* »

Mᵉ Szpiner s'étonne alors que l'accusation s'en prenne « *pour la première fois* » à des magistrats instructeurs. « *Il y a une chose que nous ne pratiquons pas ici, c'est la couverture de qui que ce soit* », ajoute l'avocat général.

MICHEL BOLE-RICHARD.

QUAND LE PRÉSIDENT « BADINE »

Le président de la cour d'assises de Paris, M. André Giresse, ne hausse jamais la voix. C'est sur un ton qu'il a qualifié de « badin » qu'il a répondu, le 18 novembre, aux critiques qui lui étaient adressées dans ces colonnes sur sa façon de conduire les débats. « *La confusion est d'autant plus grande,* écrivions-nous, *qu'aucune police des débats n'est assurée* » (*le Monde* du 18 novembre). M. Giresse l'a dit gentiment : il est pour que toutes les parties s'expriment comme elles l'entendent, et l'expression de « police des débats » l'a beaucoup amusé.

Ce fut, pour lui, l'occasion de rappeler qu' « *il ne présidait pas la Cour de sûreté de l'Etat, mais la cour d'assises qui n'est pas une juridiction d'exception* ». L'avocat général, M. Marcel Dorwling-Carter qui, pendant deux ans, a représenté le ministère public à la Cour de sûreté de l'Etat, n'a pas « bronché ». Il a simplement fait remarquer qu'il n'était pas question « de donner des leçons *d'éthique aux journalistes et de limiter le pouvoir critique de la presse* ». Et M. Charles Robaglia, défenseur de Gérard Frêche, d'ajouter que, finalement, « *ces observations rendaient service à la cour* ». « *C'est bien pourquoi,* a répliqué le président, *j'ai dit que c'était constructif.* »

Tout est donc pour le mieux dans le meilleur des mondes.

M. B.-R.

FAITS ET JUGEMENTS

Le préjudice subi par Mᵉ Pierre Leroy « a été réparé »

Mᵉ Pierre Leroy, le notaire de Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), à qui la commission spécialisée alloua une indemnité de 280 000 F le 21 octobre 1977 parce qu'il avait été détenu à tort du 13 avril au 18 juillet 1972 dans l'affaire de l'assassinat de la jeune Brigitte Dewèvre, n'a pas obtenu le supplément de 2 799 403 F que Mᵉ Renaud avait demandé en son nom devant la première chambre civile du tribunal de Paris. L'avocat s'appuyait sur le fait que son client a bénéficié seulement le 30 octobre 1974 d'un non-lieu et qu'il s'est trouvé en butte à ce qu'il appelle l'acharnement de M. Henri Pascal, premier juge d'instruction à Béthune.

Le tribunal a fait droit à la thèse de Mᵉ Gallot l'avocat du Trésor public déclarant en particulier : « *Sans même retenir combien il est artificiel de séparer le préjudice résultant d'une inculpation de celui résultant d'une détention (...) il n'apparaît pas en l'espèce que l'inculpation de Mᵉ Leroy a constitué une faute de la part du juge d'instruction (...) il est bien certain en effet qu'il existait à l'encontre du demandeur des charges (...) notamment les variations du notaire dans ses déclarations sur la manière dont il apprit le meurtre, ainsi que sur son emploi du temps à l'heure présumée de celui-ci, et les contradictions entre ses déclarations et les témoignages recueillis.* » D'autre part « *il ne peut être imputé à faute* » à M. Sablayrolles, le magistrat parisien chargé du dossier après M. Pascal de « *ne pas avoir prononcé un non-lieu en faveur de Mᵉ Leroy où* (un mineur) *était inculpé, c'est-à-dire en avril 1973, de nombreuses et minutieuses vérifications lui étant apparues nécessaires alors surtout que le jeune homme a été finalement relaxé* ». Enfin, « *s'agissant de la manière dont le juge d'instruction de Béthune a dirigé son information, il apparaît que le préjudice subi par Mᵉ Leroy a été réparé par l'indemnité de 280 000 francs* ».

● *Terre d'asile et « le Réseau Curiel ».* — Les passages mettant en cause l'association Terre d'asile devront être supprimés dans tous les exemplaires en vente du livre de M. Roland Gaucher, *le Réseau Curiel ou la subversion humanitaire*, cette association étant présentée comme l'une des ramifications du réseau de Henri Curiel, lui-même qualifié d'agent du K.G.B. La première chambre civile du tribunal de Paris a ordonné, le 18 novembre, aux éditions Jean Picollec, qui publient l'ouvrage, de procéder à ces suppressions et les a condamnées à 1 franc de dommages-intérêts.

La plainte de la famille de Jacques Mesrine sera à nouveau examinée

La plainte de la famille et de la compagne de Jacques Mesrine sera à nouveau examinée. Après la mort le 2 novembre 1979 du malfaiteur, porte de Clignancourt à Paris, sa mère, sa fille et Mlle Sylvie Jeanjacquot, son amie, avaient porte plainte. Cette plainte contre X, pour assassinat et coups et blessures avec préméditation, visait les conditions dans lesquelles Jacques Mesrine avait été tué par les policiers chargés de l'interpeller.

L'instruction avait été confiée à M. Roger Lecante qui, comme la chambre d'accusation, avait estimé que les circonstances de la mort du malfaiteur ne justifiaient pas l'ouverture d'une information (*le Monde* daté 25-26 janvier). La Cour de cassation vient d'infirmer cette décision. La chambre criminelle estime que, conformément à l'article 687 du code de procédure pénale qui vise les plaintes déposées contre les officiers de police judiciaire, il appartenait à la Cour de cassation de désigner le juge d'instruction compétent pour examiner la plainte de la famille Mesrine. Le procureur de Paris doit maintenant saisir la chambre criminelle afin que celle-ci désigne le magistrat instructeur.

L'affaire Berdah
HOMONYMIE

M. Gabriel Berdah, expert-comptable, inscrit au tableau de l'ordre de la région parisienne, nous prie de préciser qu'il n'a aucun lien de parenté ni de relations d'affaires avec Gabriel Berdah, responsable d'une société de factoring, dont il est fait état dans la'rticle de J.-M. Théolleyre, paru dans « le Monde » du 19 novembre et consacré à une affaire de fraude fiscale.

● *L'auteur d'une plainte contre « le Monde » débouté.* — La première chambre du tribunal civil de Paris, présidée par M. Michel Raynaud, a débouté de sa plainte en diffamation contre *le Monde* M. Gilbert Martin-Bouyer, en constatant que celle-ci se trouvait prescrite. M. Martin-Bouyer se plaignait d'un article publié dans *le Monde* lors des débats en appel de l'affaire dite du talc Morhange dans lequel notre collaborateur Damien Régis avait relaté certains propos de Mᵉ Robert Badinter, avocat d'une des sociétés en cause, accusant M. Martin-Bouyer de s'être comporté avec passion et « hargne » (*le Monde* du 16 octobre).

M. BERNARD BACOU EST NOMMÉ DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

Sur proposition du garde des sceaux, le conseil des ministres du 18 novembre a nommé directeur de l'Ecole nationale de la magistrature M. Bernard Bacou, conseiller à la cour d'appel de Montpellier. M. Bacou, qui est membre du syndicat de la magistrature, remplace à ce poste M. Jean-François Burgelin, nommé à la tête de l'école en 1978 par M. Peyrefitte. Au cours d'une visite à l'E.N.M. de Bordeaux, le 15 octobre, M. Badinter avait annoncé le prochain départ de M. Burgelin (*le Monde* du 17 octobre).

[Né le 21 octobre 1938 à Perpignan, M. Bacou a été substitut à Privas (1965) puis à Toulouse (1970), avant d'être nommé procureur de la République à Montbéliard en 1973. Il était conseiller à Montpellier depuis 1979.]

● *Intoxication par l'huile frelatée.* — M. Mora Cribeiro, soixante et un ans, d'origine espagnole, qui avait séjourné en Espagne au printemps dernier durant plusieurs mois, est décédé à Paris, le 16 novembre, des suites d'une intoxication par l'huile frelatée.

ÉDUCATION

M. ANTOINE OTTAVI RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LA CORSE

M. Antoine Ottavi, professeur à l'université de Nice, a été nommé recteur de l'académie de Corse par le conseil des ministres du 18 novembre. Il remplace M. Pierre Ferrari, qui, à la suite d'une décision du ministre de l'éducation nationale en date du 22 octobre, était chargé d'expédier les affaires courantes (*le Monde* du 24 octobre). Le ministre a mis fin aux fonctions de M. Ferrari à la suite d'une lettre de ce dernier critiquant les échecs subis par l'université de Corte.

[Né le 8 novembre 1927, à Saint-Maurice (Val-de-Marne), M. Antoine Ottavi est maître-assistant de littérature italienne à l'université de Nice. Agrégé d'italien, il a enseigné dans le second degré en Tunisie de 1955 à 1959, puis au lycée Masséna de Nice de 1959 à 1968. Depuis cette date il a exercé les fonctions d'assistant puis de maître-assistant à l'université de Nice. En mai 1978, il a obtenu un doctorat d'Etat à l'université de Paris-IV. M. Ottavi a organisé en 1980, à Nice, un colloque international sur Dino Buzzati. Il est l'auteur de guides et d'ouvrages sur la Corse.]

UN GROUPE DE TRAVAIL PRÉPARERA LA NOUVELLE LOI D'ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Un groupe de travail chargé de préparer la nouvelle loi d'orientation de l'enseignement supérieur a été créé par M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale. Il est animé par M. Claude Jeantet, chargé de mission au ministère.

Au cours du débat sur l'abrogation de la « loi Sauvage », le ministre avait annoncé aux députés son intention de réviser la loi d'orientation de 1968 (*le Monde* du 18 septembre). Le conseil des ministres du 18 novembre a confirmé cette intention. Le « groupe Jeantet » devra rédiger un texte dont le projet sera présenté au Parlement à l'automne 1982, ainsi que le précise un communiqué publié mercredi par le ministère.

Ce même communiqué indique que « *le ministre souhaite que la plus large consultation possible soit engagée* » pour l'élaboration du projet. « *Aucune restriction n'est apportée à cette consultation, tous les avis et suggestion seront examinés avec la plus grande attention.* » L'ensemble des établissements de formation supérieur, les organisations et les personnalités intéressées seront conviés, dès le début de 1982, à faire connaître leurs réflexions. Les partis politiques pourraient être entendus les 26 et 27 janvier 1982.

(Lire le communiqué officiel du conseil des ministres, page 12.)

DÉFENSE

« TRADITION RÉPUBLICAINE » RESPECTÉE

Les fonds spéciaux demeurent secrets...

Pas plus que les années précédentes, la représentation nationale, et, à travers elle, les citoyens ne connaîtront l'usage des quelque 286,12 millions de francs — l'équivalent du coût de trois avions de combat Mirage-2000 — qui sont attribués aux fonds secrets du gouvernement pour 1982 (*le Monde* du 22 octobre).

M. Emmanuelli, alors député socialiste, harcelait autrefois (*le Monde* du 3 novembre 1979 et du 24 octobre 1980) un secrétaire d'Etat, M. Dominati, muet sur la destination de ces fonds. Les crédits inscrits à une ligne budgétaire dite des « dépenses diverses », contrairement aux crédits du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), lui paraissaient constituer « *la caisse électorale du pouvoir* ».

Cette question que la gauche estimait parfaitement légitime le 22 octobre 1980 ne l'était plus mercredi 18 novembre 1981. Prenant le relais de celui qui est devenu secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, M. Toubon (R.P.R., Paris), saisissant l'occasion du débat au Palais-Bourbon sur le budget des services généraux du premier ministre, s'est inquiété de savoir pourquoi, dans le document budgétaire pour 1982, les diverses lignes relatives aux fonds secrets (fonds speciaux et SDECE) ont été réunies pour ne faire apparaître qu'un chiffre global. Pour le député R.P.R., cette « manipulation » justifie l'amendement qu'il a déposé avec M. Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire), prévoyant un contrôle parlementaire sur l'emploi des fonds secrets.

Arguant, comme en son temps M. Dominati, de la « tradition républicaine », M. Anciant (P.S., Oise), rapporteur spécial de la commission des finances, a déclaré : « *Pendant vingt-trois ans, l'actuelle opposition a disposé des fonds secrets à sa guise. C'est maintenant notre tour. J'estime que le débat est clos.* » M. Courrière, secrétaire d'Etat chargé des rapatriés, présent au banc du gouvernement, a apporté des éclaircissements aussi limpides que ceux de ses prédécesseurs. Les fonds spéciaux « *sont soumis à des règles particulières de contrôle. Ils ne donnent pas lieu à discussion publique. Ils ont été adoptés ainsi depuis vingt ans* », a expliqué M. Courrière, qui a ajouté que la commission des finances de l'Assemblée nationale avait eu les informations qu'elle souhaitait. — L. Z.

ÉDUCATION

Un colloque de l'UNEF indépendante et démocratique

QUELLE PLACE POUR LES FRANÇAIS AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ

Lors d'un débat à l'Assemblée nationale le 16 septembre, le ministre de l'éducation nationale a annoncé son intention d'organiser une large concertation afin de préparer un nouveau projet de loi sur les enseignements supérieurs. Les interrogations sur le rôle et les orientations du système universitaire sont nombreuses et, en prévision du débat à venir, l'UNEF indépendante et démocratique (animée par des trotskistes et des socialistes) a organisé, lundi 16 et mardi 17 novembre à Paris, un colloque intitulé *« Quel avenir pour l'Université ? »*.

Après un bilan des réformes passées et des attentes des étudiants de 1981, les intervenants – enseignants et responsables syndicaux – ont tenté de redéfinir le rôle de l'Université par petites touches, comme MM. Pierre Merlin, ancien président de l'université de Vincennes, et Jean-Maurice Verdier, ancien président de Nanterre. Ils ont essayé avec force de repréciser les droits et surtout les devoirs des enseignants, insistant l'un et l'autre sur la modestie des horaires des enseignants et sur leur responsabilité dans le manque d'évolution de certaines formations.

« Méfiez-vous de la tendance au corporatisme des enseignants », a lancé M. Maurice Duverger, en soulignant que trop de professeurs se contentent de dispenser leurs cours à des étudiants de deuxième et de troisième cycle, perdant ainsi le contact avec les jeunes de première année. M. Bertrand Girod de l'Ain, enseignant à Paris IX-Dauphine, s'est interrogé sur l'autonomie des établissements. Une autonomie vécue selon lui de manière *« défensive »* depuis la loi d'orientation de 1968, les universitaires cherchant surtout à se protéger et à maintenir leurs acquis. Il a évoqué le cas des personnalités extérieures désignées par les conseils d'université pour siéger en leur sein. Ainsi la nation, qui assure le financement et utilise les services de l'Université, n'a-t-elle rien à dire sur la désignation de ses représentants dans cette instance.

« Diplômes ouverts »

Mais au-delà des différents thèmes qui devraient être redéfinis lors de l'élaboration de la nouvelle loi d'orientation (autonomie financière des établissements, pluridisciplinarité, fonctionnement des œuvres universitaires), il fallait aussi évoquer ce qu'attendent de l'Université ses principaux usagers : les étudiants.

M. Jean-Christophe Cambadelis, président de l'UNEF, reprenant les résultats d'une enquête menée par le syndicat le mois dernier, a expliqué le souhait des étudiants de voir l'Université préparer d'abord à un emploi. Mais ces mêmes étudiants estiment aussi que *« la première tâche de l'Université est de fournir des connaissances »*, ce qui a permis à M. Cambadelis d'affirmer qu'il ne devait pas y avoir d'opposition entre *« culture et formation initiale, formation professionnelle et enseignement complémentaire »*. Il a aussi critiqué les diplômes, trop adaptés aux variations du marché de l'emploi, qui rendent plus difficile le suivi des évolutions du savoir et de la technologie.

Le président de l'UNEF a ainsi prôné le développement *de « diplômes ouverts à base évasée. »* Critique vis-à-vis de la loi d'orientation de 1968 qui, selon lui, ne correspond plus à la nouvelle situation française, M. Cambadelis a souhaité que les universités ne soient pas en marge de l'éducation nationale, afin *« de mieux les intégrer à la vie des Français »*.

L'UNEF qui, pour la première fois cette année, présente des candidats aux élections universitaires, s'efforcera de mettre en pratique ses propositions dans les conseils d'université où ses adhérents seront élus. Ces derniers devront sans doute faire preuve de beaucoup de persuasion pour convaincre leurs partenaires enseignants que *« l'État doit reprendre toute sa place dans l'Université »*.

SERGE BOLLOCH.

● *Création d'un institut d'éducation physique à Nice.* – Un décret du 12 novembre annonce la création de l'« institut régional d'éducation physique et sportive de Nice ». Cette mesure met fin à dix-huit mois de conflit (le *Monde* des 26 avril et 22 mai 1980), entre les étudiants inscrits à Nice pour un DEUG-STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) et les rectorats de Nice et Marseille.

● *Grève à l'École des chartes.* – Les élèves de l'École nationale des chartes se sont mis en grève le 18 novembre pour réclamer la titularisation de six d'entre eux admis en 1980 sans statut de fonctionnaire, à la suite d'un décret du ministère des universités limitant à onze les élèves titulaires.

Un nouveau décret vient de rétablir la qualité de fonctionnaire à tous les membres de la promotion de cette année (dix-sept), mais il est sans effet rétroactif.

POINT DE VUE

Jeunes... la sortie du ghetto ?

par EDMOND MAIRE (*)

DEPUIS bien longtemps, deux cent mille jeunes sortent chaque année du système scolaire, sans qualification professionnelle. Quans ils ne sont pas contraints au chômage, ils trouvent le plus souvent, comme seul débouché, les contrats temporaires ou l'intérim. Les mesures gouvernementales – pactes pour l'emploi, « stages-parking » – ont montré leurs limites : de faux remèdes institutionnalisant le travail précaire. L'été dernier, un espoir est apparu. Le premier ministre a confié au professeur Bertrand Schwartz une mission *« pour que les jeunes ne soient jamais condamnés au chômage, ni à des emplois par trop précaires, qu'ils aient la possibilité d'acquérir la culture et la formation qui leur permettront de s'adapter au changement à venir et qu'ils bénéficient des moyens d'orienter leur vie professionnelle vers les emplois qui correspondent le mieux à leurs goûts et à leurs capacités* (1) ».

Enfin, le changement ? Sorti en septembre, le « rapport Schwartz » (2) présentait une approche nouvelle des problèmes des jeunes, une approche globale, la seule valable, qui montrait que tout se tenait (emploi, formation, cadre de vie, responsabilité et autonomie des jeunes, possibilité de négocier leur propre avenir). Les solutions ? Evidemment, une transformation radicale du système d'éducation. Mais, dans l'immédiat, des propositions nouvelles ! On comprenait enfin que pour donner aux jeunes une qualification professionnelle, il fallait en même temps s'occuper de leur *« qualification sociale »*. Et M. Schwartz de proposer un dispositif essentiel : *« les missions locales »* de contact, d'accueil au plus près des jeunes, de ces jeunes déscolarisés, en état de rupture, à qui l'on reconnaîtrait le droit à l'autonomie, à l'expression, et même à l'erreur ! Des missions souples, formées de personnes qui ont déjà, en profondeur, le contact avec les jeunes !

Dès sa parution, la C.F.D.T. a accueilli favorablement ce rapport, en souhaitant qu'il ne reste pas dans un tiroir ! Et l'on peut s'étonner qu'il n'ait pas encore fait l'objet d'une délibération gouvernementale sur son application. Le ministère de la formation professionnelle a pourtant mis au point un projet de « centres de préparation à la vie professionnelle ». Cent mille jeunes seraient insérés dès septembre 1982 dans ces centres, qui se chargeraient de l'accueil, de l'information, de l'orientation, de la formation, du suivi de ces jeunes, de leur placement. Ce n'est pas rien. Et l'on est tenté de dire : « Bravo ! »

∴

Mais la C.F.D.T. pose quelques questions :

Qui prendra contact avec ces jeunes ? Qui ira les chercher (sans les « récupérer »), en faisant sauter la barrière de leur méfiance... à l'égard de tout ce qui leur paraît scolaire ?

En supposant cette difficulté résolue, quels moyens réels permettront d'assurer toutes les tâches « d'accompagnement » pour cinq mille groupes de vingt jeunes ?

Le vocabulaire employé est séduisant : il reprend bien des termes du rapport Schwartz. Mais ne risque-t-on pas de recréer plus ou moins les stages anciens, c'est-à-dire des stages délaissés par les plus défavorisés ou abandonnés en cours de route, ce qui plaçait les démissionnaires en situation de deuxième échec ?

Même si l'approbation des propositions du rapport Schwartz par la C.F.D.T. ne va pas sans quelques nuances, elle en apprécie l'analyse et la volonté d'approche globalisée. Et elle craint vivement que, en scindant dans les faits (même si les intentions sont différentes) les problèmes rencontrés par les jeunes, on aille vers un nouvel échec qui peut être plus grave que les précédents.

Nous avons écrit au premier ministre, le 4 novembre, pour lui demander avec insistance la création d'une commission interministérielle pour la mise en œuvre du rapport Schwartz. Car, si le ministère de la formation professionnelle est concerné au premier chef, l'éducation nationale l'est aussi. Et le travail ! Et la solidarité ! Et la jeunesse ! Et la décentralisation ! Nous réclamions également le démarrage rapide d'une expérimentation significative des « missions locales » sur trois régions.

Est-ce impossible ? Pourquoi ne pas articuler les propositions du rapport Schwartz avec le projet du ministère de la formation professionnelle ? Est-il impossible, au moins pour une large part des actions envisagées, de créer un style et une *réalité nouvelle* qui progresserait au fil des ans ? Ou veut-on continuer, de mesures transitoires en mesures temporaires, à maintenir des « solutions » anciennes pour une durée... indéterminée, au risque d'installer un système parallèle de formation ?

Utopie ? Irréalisme ? Nous entendons déjà les objections ! Mais où est l'irréalisme ? Est-il vraiment chez ceux qui regardent les problèmes de la jeunesse *tels qu'ils sont*, au lieu de s'abriter derrière des mesures qui ont fait la preuve de leur inefficacité ?

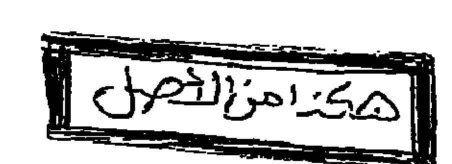
Problème urgent ? Nous en sommes d'accord ; mais il n'y a pas de plus grande urgence que d'innover ! Innover, c'est difficile, nous le savons ; mais il vaut mieux affronter les difficultés que de passer à côté des vraies questions. Des jeunes au travail, oui ! mais des jeunes debout !

La C.F.D.T. espère que le conseil des ministres saura choisir les solutions qui permettront de ne pas rater le coche encore une fois et de réconcilier les jeunes avec eux-mêmes et avec la société.

(*) Secrétaire général de la C.F.D.T.

(1) Lettre de mission de M. Pierre Mauroy à M. Bertrand Schwartz du 10 juin 1981.

(2) M. Bertrand Schwartz : *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes* (rapport au premier ministre), septembre 1981. Documentation française.



Le Monde

économie

SOCIAL

SELON UNE ÉTUDE DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

8 % des salariés ont bénéficié directement du relèvement du SMIC en juin

La proportion des bénéficiaires d'une revalorisation du salaire minimum interprofessionnel de croissance dépend de deux éléments : la répartition des salariés aux abords du niveau de ce salaire minimum et l'importance du relèvement du SMIC.

L'étude que publie le 18 novembre le ministère du travail sur les effets directs de l'augmentation de 10 % du SMIC à compter du 1er juin 1981 montre ainsi que 8 % des salariés ont bénéficié de cette revalorisation. Le chiffre enregistré, du fait de l'ampleur du relèvement, est ainsi nettement supérieur à celui de juillet 1980 (3,7 %), où le SMIC n'avait augmenté que de 2,5 %. Plus important surtout qu'en 1974 où 5,8 % des salariés avaient tiré profit d'un relèvement de 7,6 %. A l'occasion de son élection à la présidence M. Giscard d'Estaing avait en effet donné un coup de pouce au SMIC.

Il faut donc remonter aux accords de Grenelle de 1968 pour voir plus de salariés (12,5 %) bénéficier d'une hausse du SMIG nettement plus importante (35,1 %).

L'analyse par branche fait ressortir que les activités où la proportion de salariés payés au SMIC est la plus forte sont le secteur hygiène (48,1 %), l'industrie du cuir (28,9 %), les industries de la chaussure et de l'habillement (30,2 %), la restauration et l'hébergement (18,2 %), le commerce de détail non alimentaire (18 %), le commerce de détail alimentaire (12,8 %), enfin le textile (10,8 %).

Ces secteurs emploient une majorité de main-d'œuvre féminine. Ainsi par exemple pour l'hygiène où la proportion de femmes payées au SMIC s'élève à 64 % en juin 1981. Les jeunes voient ainsi leur nombre augmenter parmi les bénéficiaires en 1981, alors que, depuis 1975, leur part avait tendance à diminuer. Quelle que soit la catégorie professionnelle, 5,1 % d'hommes ont été touchés par la mesure du 1er juin et 13,9 % de femmes.

Traditionnellement, la proportion de bénéficiaires directs décroît lorsque la taille des établissements croît. Quelques branches — celles citées auparavant, mais aussi l'industrie du bois et de meubles en bois, l'industrie du cuir — font toutefois exception. Le secteur d'activité hygiène, par exemple, a enregistré une forte proportion de bénéficiaires dans les grandes entreprises (60 %) et les entreprises moyennes (54,7 %).

Enfin, de la répartition par catégorie professionnelle, il ressort que les ouvriers, qui représentaient 83,8 % des salariés touchés en 1978, ne sont plus que 78,3 % en 1981, alors que la proportion employés passe dans le même temps de 16,2 à 21,7 %.

Innovations revendicatives...

Le chômage qui persiste et la désaffection du gouvernement de gauche pour les « patrons » conduiraient-ils à des innovations sociales communes aux réprouvés d'hier, les salariés, et ceux qui disent être ceux d'aujourd'hui, les employeurs ?

Occupé, pendant une demi-heure seulement il est vrai, le hall d'une banque, comme viennent de le faire une centaine d'ouvriers de l'imprimerie Arts graphiques de Mulhouse (Haut-Rhin), pour exiger l'ouverture de négociations avec les actionnaires de l'entreprise en état de cessation de paiements, signifie que les salariés ont pris en compte le changement de place du pouvoir réel. La défense de l'emploi passe par le hall de la banque, rendue responsable de la situation de l'entreprise.

C'est la banque encore qui est coupable aux yeux de M. Jean-Pierre Mailliez, ancien ouvrier devenu patron, P.-D.G. d'une entreprise de plaques de plâtre. Il a entamé une grève de la faim pour obtenir des pouvoirs publics le prêt de 10 millions de francs, sans lequel il serait obligé de fermer son usine, avant même qu'elle n'ait réellement fonctionné, employant soixante-dix personnes, anciens sidérurgistes d'Usinor-Denain pour la plupart.

La grève ne fait pas partie de la panoplie usuelle du patron moyen. Pourtant, selon un sondage d'Indica Opinion publié par le Quotidien de Paris (réalisé auprès de trois cents chefs d'entreprise), 45 % des employeurs estiment que l'organisation d'une résistance concertée peuvent aller jusqu'à la grève ou des manifestations serait le meilleur moyen pour exprimer « un jour », leur opposition aux projets économiques du gouvernement.

M. Joseph Berdugo, patron de la société Avissac à Neufchâtel-en-Bray, est passé, lui, du sondage à l'acte. Pour protester contre la désignation d'une déléguée C.G.T. et l'organisation, le 15 mai, d'élections professionnelles, il a abandonné le 21 octobre son usine de maroquinerie et les trente-deux ouvriers qui, depuis, l'occpent, derrière une grille solidement cadenassée. M. Berdugo avait dit : « Je ne reviendrai que lorsque vous m'aurez demandé pardon à genoux. » Il est pourtant revenu pour récupérer ses clefs, en escaladant la grille de l'usine. Grévistes et monte-en-l'air, jusqu'où les « patrons » n'iront-ils pas, avec le changement ? — J. G.

LA NOUVELLE POLITIQUE SALARIALE

Le gouvernement va s'efforcer de concilier liberté contractuelle et encadrement des rémunérations

Indépendament des mesures prises par ordonnance, le gouvernement poursuit la mise au point de sa politique salariale (voir le communiqué officiel du conseil des ministres p. 12). Cette question, et plus particulièrement celle du SMIC et des bas salaires, va faire l'objet d'entretiens successifs que M. Auroux, ministre du travail, aura, à partir du mercredi 25 novembre, avec les représentants des syndicats et des employeurs, après avoir réaffirmé publiquement l'attachement du gouvernement à la politique contractuelle.

Celle-ci étant respectée, le gouvernement dispose de deux leviers importants pour intervenir dans le domaine des salaires. D'une part, les directives à donner, dans la fonction publique et le secteur nationalisé, concernent les rémunérations en 1982 et, d'autre part, l'évolution du SMIC.

Quelle est la situation dans le secteur public ? Depuis la rentrée, les discussions engagées sur les conditions de travail, et plus spécialement sur sa durée hebdomadaire ont surtout progressé à l'E.G.F. et à la S.N.C.F. Seuls, les électriciens F.O., C.F.T.C. et CG.C. ont souscrits à une réduction des horaires qui passera de quarante heures à trente-neuf heures au 1er janvier prochain, puis à trente-huit heures au 1er octobre 1982. La C.F.D.T. reproche, notamment, à ces dispositions de ne pas préciser les créations d'emplois correspondants et la C.G.T. y voit une atteinte aux droits acquis, tandis que les discussions sur les salaires de 1982 ne sont toujours pas abordées. Ce pourquoi elle a lancé une nouvelle grève de quatre heures, mardi 24 novembre (qui ne devrait pas avoir de répercussion sur la distribution).

A la S.N.C.F., la direction paraît optimiste sur l'aboutissement des discussions qui, tout en comportant une compression des horaires du même ordre, préciseraient la création de sept pstes (étant rappelé qu trois mille emplois supprimés dans la programmation de l'année 1981 seront maintenus).

Dans tous les cas, les résultats obtenus sur la durée du travail auront des répercussions sur les exigences des syndicats vis-à-vis des feuilles de paie. Cependant, l'examen des salaires pour 1982 n'a encore été concrètement abordée nulle part. Certes, les syndicats ont reçu la promesse d'une remise en ordre des rémunérations. Mais on ignore quels crédits seront affectés à l'opération.

Leur préoccupation plus immédiate vise les traitements de l'année prochaine. Pour l'instant, les syndicalistes ne connaissent qu'officiellement les projets de M. Delors. A savoir : maintenir globalement le pouvoir d'achat par un système d'ajustement destiné à combattre l'inflation. Une augmentation personnelle du salaire de base serait décidée au début de l'année et la hausse des prix serait compensée en deux étapes à la fin du premier semestre et du second. Des mesures seraient prises en faveur des bas salaires, ceux du haut de la hiérarchie ne conservant pas entièrement leur pouvoir d'achat. Encore faut-il s'entendre sur cette notion de pouvoir d'achat les salaires élevés sujette à diverses interprétation...

Dans le secteur privé, le gouvernement ne peut agir que sur le SMIC, sauf à donner des directives qui, dans le passé ont toujours soulevé le tollé des travailleurs tandis que nombre d'employeurs les rejetaient également. Présentement, si les patrons ne lachent guère de lest sur la réduction des horaires, ils sont moins rigoureux dans nombre de cas, sur les salaires, quitte à répercuter les efefts des revalorisations sur les prix.

Tenu par ses promesses, sur les bas salaires, le pouvoir peut néanmoins, tout en relevant les ressources des smicards, s'efforcer d'en limiter la répercussion sur la pyramide des rémunérations. C'est un des objectifs à négocier avec les partenaires sociaux.

Jusqu'à quel point M. Mauroy peut-il compter sur l'adhésion des syndicats, tant dans le secteur public que dans le privé ? Aucune centrale ne s'est encore prononcée clairement sur les perspectives d'un encadrement des salaries, qui, il est vrai, s'inscrit dans l'ensemble d'une politique économique et sociale.

La C.F.D.T., pour sa part, déclare qu'il serait difficile de demander des engagements aux travailleurs et à leurs organisations sans de sérieuses contreparties. Elles pourraient notamment résulter de négociations diversifiées selon les branches.

A la C.G.T., l'augmentation des salaires reste une revendication prioritaire. En juin dernier, la confédération avait déjà fortement critiqué un relèvement du SMIC limité à 10 % alors qu'elle voulait 20 %.

Force Ouvrière s'est toujours déclaré soucieuse de lutter contre l'inflation et M. Bergeron n'a cessé de regretter qu'un contrôle des prix, fût-il provisoire, n'ait pas été institué. M. Bergeron se montrait favorable, la semaine dernière, aux propositions de M. Delors, mais il durcit le ton dans le prochain éditorial de l'organe confédéral. Sa centrale, de l'indice du gain horaire. dit-il, veut « *préserver la liberté de négociation des rémunérations dans le cadre des conventions collectives, ce qui suppose que l'on renonce à la mise en œuvre d'une quelconque politique des revenus et pas seulement dans les déclarations* ».

La police des salaires reste la hantise du mouvement syndical, quel que soit la couleur du gouvernement. — J. R.



AFFAIRES

DANS UN MARCHÉ DU POIDS LOURD EN RÉCESSION

La direction de R.-V.I mise sur l'exportation la recherche et l'amélioration de la productivité

De notre correspondant régional

Lyon. — A l'occasion de la présentation de la nouvelle direction administrative et commerciale (pièces de rechange) de L'Isle-d'Abeau, le président du directoire de Renault-Véhicules industriels, M. François Zanotti, vient de dresser un bilan nuancé de la première firme française de poids lourds.

Rassurant au fond quant à la volonté de R.-V.I. d'aller de l'avant sans ménager l'effort d'investissement dans la recherche, il a présenté l'état du marché des véhicules industriels. Ces précisions viennent à point pour corriger des rumeurs très pessimistes. L'année se terminera avec des pertes financières, mais, assure le président de R.-V.I., la raison en incombe essentiellement à une très mauvaise commercialisation des véhicules sur le marché français cet automne. La chute très brutale des commandes — quarante véhicules par jour contre quatre-vingts prévus dans le budget initial — est en large partie compensée par une progression des ventes à l'étranger.

« Avant les vacances, un salarié de R.-V.I. sur deux travaillait pour l'exportation, aujourd'hui c'est près de deux sur trois », a affirmé M. Zanotti au cours d'une conférence de presse élargie aux cadres supérieurs de la firme. Et cela malgré la baisse des marchés mondiaux, notamment européens. *« La pénétration de R.-V.I. augmente partout »*, a constaté son président, notamment sur le marché intérieur : 45 % pour 1981 contre 42,5 % pour la période correspondante de 1980. Deux points et demi de croissance qui sont le meilleur des encouragements pour un groupe qui a définitivement digéré la fusion des réseaux Saviem et Berliet.

Malgré cela, la réticence de la clientèle française est réelle. Elle est due, selon l'état-major de R.-V.I., à une baisse du niveau du fret et à la hausse des taux d'intérêt. Mais d'autres arguments devraient à moyen terme favoriser la reprise des investissements dans le poids lourd. Comme, par exemple, la réduction très sensible des consommations énergétiques : 25 % de gasole au moins pour les véhicules sortis d'usine cette année par rapport à la génération des poids lourds de 1976. Cette économie potentielle devrait être une forte incitation au renouvellement du matériel roulant.

Même si les résultats financiers s'annoncent médiocres, M. Zanotti ne veut pas entamer les crédits d'étude et de recherche. Il se trouve en cela en parfaite harmonie avec ce qui est tenté au niveau national. De plus, dans le bilan négatif de 1981, sont pris en compte deux postes de dépenses qui disparaîtront pour les exercices suivants : les conséquences financières de l'accord Dodge, le financement du Fonds national pour l'emploi. Sur ce deuxième point, rappelons que le coût pour R.-V.I. du plan de départs volontaires et de mises à la retraite anticipée, qui a touché trois mille six cents salariés, s'élèvera à 150 millions de francs.

Les raisons d'espérer, on veut les chercher dans un avenir à moyen terme. Au-delà des effets de la dévaluation du franc (*« trop insuffisante et trop tardive »*, estime M. Zanotti, on espère plus en des gains de productivité assez impressionnants. De 1978 à 1979, la progression de la productivité était de 2,2 %, elle est, entre 1980 et 1981, de 10 %. Cela ne va pas sans mutation importante au sein du personnel. R.-V.I. fait appel à une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée. Les informaticiens (les cerveaux), les hydrauliciens (les muscles), sont en train de supplanter les mécaniciens. Par cette mutation, R.-V.I. veut participer *« à l'avenir industriel de la France sur la base d'un développement mondial et stratégique »*, a conclu M. Zanotti.

CLAUDE RÉGENT.

En créant une société mixte associant l'Etat et les entreprises

LES POUVOIRS PUBLICS VEULENT RELANCER L'INDUSTRIE FRANÇAISE DU JOUET

Après le meuble, le jouet. Le ministère de l'industrie, qui avait signé au début de septembre, avec des représentants de la première profession, un plan — M. Dreyfus préfère dire une *« stratégie »* — pour développer les activités de ce secteur, devrait annoncer prochainement la création d'une société mixte où seraient associés l'Etat et les industriels du jouet, une activité qui emploie dix mille salariés (dont une partie de saisonniers) et réalise un chiffre d'affaires annuel de 3 milliards de francs, dont 20 % seulement à l'exportation.

Cette société aura pour objectif la *« reconquête du marché national »*, un slogan déjà adopté hier pour l'industrie du meuble, et qui le sera demain pour celle du textile et de l'habillement et après-demain pour la construction nationale du poids lourd notamment.

Le capital initial de la future société mixte chargée d'aider au développement du jouet en France sera de 10 millions de francs. Les pouvoirs publics en détiendront le tiers, le reste étant réparti entre les fabricants de jouets qui le souhaiteront. Une société ouverte d'autant plus largement qu'elle devrait être demain un lieu de concertation permanent de tous les producteurs, quelle que soit la nature de leurs fabrications (bois, métal, peluche, matière plastique...) et leur destination (jouets et jeux de détente), pédagogique.

La liste des actionnaires industriels n'est pas encore arrêtée (y figureraient notamment Nathan, Berchet, Thiennot, Moquin-Breuil, Villac, France-Jouet, Vuillerme, Baby-relax, Anselme, Droguet, Delavennat, Landy...).

L'Etat s'en tiendra à une minorité de blocage. Sans doute a-t-il eu la tentation d'aller au-delà... Mais, pour ne pas effaroucher éventuellement ses futurs partenaires, méfiants comme nombre d'autres industriels de tout ce qui est suspecté de *« socialisation »*, il a préféré se réserver un simple rôle d'arbitre ; d'autres diraient d'animateur.

Une tâche de taille l'attend pourtant car cette profession est morcelée et les entreprises qu'elle regroupe n'ont guère de point commun, sinon le monde des enfants. Une profession où les jalousies sont vives et où le *« secret »* est de rigueur, ou presque.

Fabricants et importateurs

Cette industrie doit faire face depuis plusieurs années à une concurrence sensible des pays à bas salaires (ceux d'Asie notamment) ou à commerce d'Etat (Tchécoslovaquie et Allemagne démocratique, plus particulièrement). Au point que nombre de fabricants nationaux (par paresse ou par obligation) se sont transformés pour partie en importateurs : soit qu'ils écoulent en France des jouets et des jeux entièrement produits hors de nos frontières et qui correspondent à leurs articles traditionnels ; soit qu'ils sous-traitent à l'étranger une partie des matériels qui entreront dans la fabrication finale.

En l'espace d'un quart de siècle, le jouet est en outre devenu la proie de toutes les modes, de toutes les foucades. Conséquence : les catalogues doivent chaque année montrer (pour un tiers des articles qui y figurent) des « nouveautés ». Le petit camion en plastique que tire un enfant derrière lui sera démodé dans moins de deux ans... Après quoi, ce jouet devra avoir une forme différente et des couleurs nouvelles... Faute de ces changements, le commerçant se détournera peu à peu de son fournisseur...

Quels sont les objectifs de la future société mixte du jouet ?

Premièrement, mettre en place un bureau de création qui pourra éventuellement (grâce notamment aux crédits de l'ANVAR) faire des prototypes et financer des premières séries.

Les professionnels sont persuadés que l'inventaire des « petites » inventions permettra de mettre au point des jouets et des jeux aux possibilités nouvelles. Et l'on songe bien sûr aux richesses potentielles de l'électronique appliquées à ce secteur...

D'où le deuxième objectif de la future société mixte : servir de relais entre les fabricants de jeux et les constructeurs français de composants électroniques (Thomson et Matra) ; les premiers précisant aux seconds la nature des composants dont ils ont besoin.

Des commandes groupées permettraient de fabriquer des séries suffisamment longues pour obtenir des prix de revient intéressants et peut-être de donner une meilleure assise à une industrie nationale des composants qui se cherche.

Jusqu'à présent l'électronique n'a guère étendu ses pouvoirs jusqu'à l'activité du jouet proprement dite ; elle limite son champ d'application aux jeux qui, hormis un seul fabriqué en France, viennent de l'étranger. De surcroît, ils ne sont le plus souvent qu'une transposition simplifiée d'articles ou de gadgets destinés aux adultes. Il y a donc ici un beau champ à défricher...

Un groupement à l'exportation

Troisième objectif de la future société mixte du jouet : la production d'un film français destiné — rien de moins — à un public international. Un film — on l'a compris — qui, tel *Goldorack* hier, serait un *« support publicitaire »* pour mille et un jouets, jeux, livres, gadgets, tee-shirts, sacs de sport... et un vecteur pour faire quelques « coups » sur des marchés étrangers. Une situation intéressante même si le succès d'un film ne se commande pas et si certains pédagogues ou psychologues voient d'un œil critique une telle démarche.

Enfin, quatrième et dernier objectif de la future société mixte : la création d'un groupement à l'exportation. Dans un premier temps, ceux qui ont la charge du dossier « jouet » au ministère de l'industrie ont envisagé de s'inspirer de l'expérience japonaise. Ce groupement aurait revendu à l'étranger les articles fabriqués en France dont il aurait été lui-même l'acheteur. Un dynamisme garanti pourvu que la marchandise soit de qualité.

Mais cet exemple est difficilement transposable en France. Il semble donc que ce groupement à l'exportation sera un organisme de service classique ; une représentation à l'étranger des fabricants de jeux et de jouets français — eux-mêmes rassemblés en des G.I.E. (Groupement d'intérêt économique).

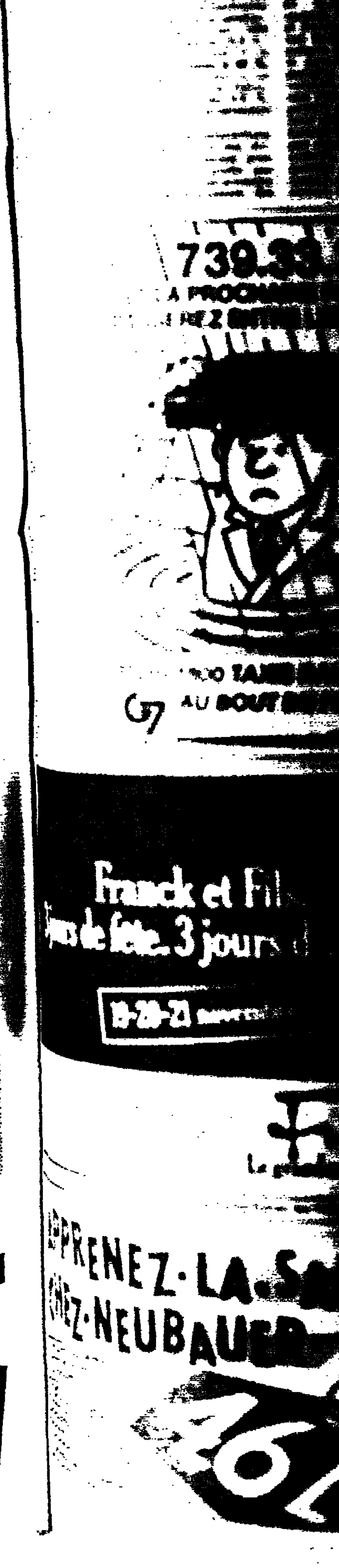
Les « inventeurs » de ce groupement à l'exportation s'inspireront peut-être d'une initiative qu'a prise récemment la régie Renault. Celle-ci a créé une filiale (SAPROGEX) destinée à assister des P.M.E. et P.M.I. — sous-traitantes pour la plupart de l'entreprise nationale — dans leurs efforts pour pénétrer des marchés à l'étranger.

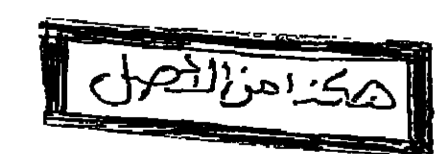
Quel accueil a reçu jusqu'à présent parmi les professionnels ce projet de « stratégie » nationale en faveur du jouet ? Pour l'heure, elle paraît avoir séduit nombre d'entre eux par la possibilité qu'elle leur offrira d'être moins isolé...

Un premier test, sur le terrain, permettra de déterminer l'efficacité de l'initiative des services qu'anime M. Dreyfus. En janvier, en effet, les commerçants et distributeurs de jouets et jeux en France seront réunis avec les fabricants et des représentants de trois ministères (industrie, commerce et artisanat, consommation). L'enjeu de la rencontre : comment mieux intéresser les premiers aux productions — françaises — des seconds. Une façon sinon de conquérir, du moins de mieux protéger le marché national.

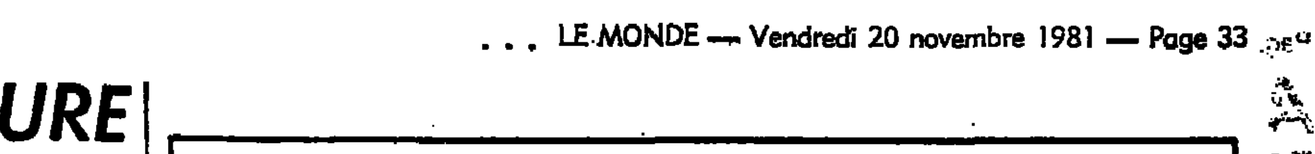
ALPHONSE THÉLIER.











AFFAIRES

NIPPON TELEPHONE SIGNE UN IMPORTANT ACCORD DE COOPÉRATION AVEC I.B.M.

La société Nippon Telephone and Telegraph (N.T.T.), organisme semi-officiel qui assure le fonctionnement des télécommunications au Japon, a signé un important accord de coopération technique avec la société américaine I.B.M. Aux termes de cet accord, valable cinq ans, les deux groupes vont échanger des licences dans le domaine des télécommunications et du traitement de données. Les négociations, longues et difficiles, ont été engagées il y a un an par le groupe I.B.M. : leur résultat devait jeter une lumière significative sur l'étendue des concessions que le gouvernement japonais était disposé à consentir sur la pénétration des matériels d'origine étrangère. L'accord qui vient d'être signé revêt donc une grande importance au moment où les relations commerciales entre le Japon et les autres pays sont tendues. Il a été facilité par le fait que N.T.T. détient une avance sensible dans le domaine des télécommunications, avance dont I.B.M. veut bénéficier pour sa « *génération avancée* » d'ordinateurs.

M. COLONNA EST NOMMÉ DIRECTEUR DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Sur proposition du ministre de l'agriculture, M. Michel Colonna, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, est nommé directeur des industries agricoles et alimentaires en remplacement de M. Kornblum.

[Agé de cinquante-cinq ans, M. Micel Colonna a commencé sa carrière dans le Jura comme ingénieur du génie rural, en 1952. Directeur départemental de l'agriculture dans le Doubs (1965-1967), il fut ensuite adjoint au directeur des industries agro-alimentaires au ministère de l'agriculture jusqu'en 1972.. Directeur de l'institut des vins de consommation courante (1973-1975), nommé ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, il est affecté en 1976 au Conseil général des eaux et des forêts. Depuis 1977, il présidait le comité des investissements agricoles et le comité spécialisé par les industries alimentaires du F.D.E.S. Il succède à la tête de la direction des industries agro-alimentaires à M. Kornblum, nommé à ce poste, du temps du secrétariat d'Etat de M. Debatisse, et qui fut conseiller technique au cabinet de M. Monory, ministre de l'économie.]

● *Le groupe allemand Continental Gummi Werke*, huitième fabricant mondial de pneus avec un chiffre d'affaires de 3 milliards de deutschemarks (environ 7,9 milliards de francs), vient de signer un important accord de coopération avec la firme japonaise Toyo Rubber Industry (TRI), numéro trois nippon dans cette branche d'activité.

Aux termes de cet accord, Conti s'est engagé à céder sa technologie à son partenaire nippon. En échange de quoi TRI produira sur place des pneus portant la marque Conti, qui équiperont les modèles de voitures Santana (V.W.), dont la construction dans les usines Nissan débutera en octobre 1983.

AGRICULTURE

Le revenu agricole par exploitation a diminué de 3,1 % en 1981

Le revenu agricole, pour 1981, sera en baisse de 3,1 % par exploitation. C'est le chiffre fixé par la commission des comptes de l'agriculture de la nation, qui s'est réunie ce jeudi 19 novembre pour examiner le rapport officiel de l'INSEE sur les comptes prévisionnels de l'agriculture française pour 1981.

Cette baisse, enregistrée pour la huitième année consécutive, est moins forte que l'an passé où elle avait atteint 6,4 %. Toutefois, les comptables nationaux ont inclus dans leur calcul la part des subventions exceptionnelles versées en 1981, au titre de l'aide au revenu 1980. Conforme aux règles habituelles, selon la Commission, cette méthode sera toutefois contestée par les professionnels qui estimeront la baisse du revenu et la perte à compenser nettement plus élevées. Dans le premier cas, l'enveloppe à verser aux agriculteurs serait d'environ 2,4 milliards de francs. Dans le second, de l'ordre de 9 milliards de francs.

Les résultats de l'exercice 1981 s'expliquent par deux phénomènes : une augmentation des consommations intermédiaires (produits nécessaires à la production) moins élevée qu'en 1980 (+ 13,3 % en prix contre 15.5 %) due pour une large part à la hausse du dollar estimée à 30 %, qui se conjugue avec une baisse du volume des livraisons. Celui-ci régresse, au total de 0,3 %, mettant fi nà une progression continue depuis 1977.

En fait, ce sont les productions végétales qui ont connu des difficultés qui sont en baisse pour le volume de 0,3 %, tandis que les produits animaux progressent de 1,9 %. A la différence des années précédentes également le prix de ces livraisons connaît une hausse marquée de 10.3 % contre 5,7 % en 1980, 6,3 % en 1979 et 3,1 % en 1978. La branche agricole ne connaît une hausse en valeur (prix × volume) que de 9.9 % et s'élève à 197 milliards de francs. On comparera utilement ce dernier pourcentage avec celui de la hausse en valeur des consommations intermédiaires, 16,4 %.

La valeur ajoutée brute (différences entre ce qu'a livré l'agriculture et ce qu'elle a utilisé pour cela) progresse de 4,6 % alors qu'elle avait diminué de 1,8 % en 1980.

Le revenu brut agricole (R.B.A.) lui-même progresse de 6,2 %. Il est légèrement différent de l'excédent brut car il prend en compte en ressources les prestations sociales et en emplois les intérêts et d'autres frais encore. Le revenu net baisse, lui, de 6,2 %. Il tient compte des amortissements, dont le caractère estimatif doit être souligné, selon la commission des comptes. Celle-ci retient encore une déflation de 11,6 % (prix du produit intérieur brut marchand) pour obtenir une baisse en francs constants du revenu brut moyen par exploitation de 3,1 %, étant entendu que la diminution du nombre des exploitations est également prise en compte (— 1,8 % comme en 1980).



ÉTRANGER

Au Canada

Le projet de budget 1982-1983 prévoit une réduction notable du déficit

De notre correspondant

Ottawa. — Le ministre canadien des finances, M. Allan Maceachen, vient de présenter devant la Chambre des communes son projet de budget 1982-1983, dont le montant s'élève à 75,4 milliards de dollars canadiens (350 millions de francs). L'objectif prioritaire du gouvernement reste la lutte contre l'inflation passée de 8 % en 1977 à 12,7 % en 1981. Pourtant, la seule mesure vraiment anti-inflationniste est la réduction notable du déficit qui, de 13,3 milliards de dollars (sur un total de 67,7 milliards) pour l'exercice précédent, devrait, selon les estimations, être ramené à 10,5 milliards pour 1982-1983. Il aurait en effet été difficile d'exercer une plus forte pression déflationniste sans aggraver le chômage lui aussi en hausse (en un an de 7,8 % à 8,3 %).

Le gouvernement a résisté à la tentation de taxer davantage les seize millions de contribuables canadiens, en supprimant l'indexation des barèmes de l'imposition. Pour son deuxième budget, M. Maceachen a même accordé une légère réduction fiscale à près de six millions de personnes, et n'a pas augmenté le prélèvement sur six autres millions de ses concitoyens. En revanche, à l'autre extrémité de l'échelle des revenus, huit cent mille contribuables verseront un peu plus d'argent au Trésor canadien, car ils ne pourront plus recourir à l'arsenal de placements sujets à dégrèvement fiscal (acquisition de logements, adhésion à des programmes de retraite volontaire, avantages en nature, etc.).

Malgré son souci d'austérité, le gouvernement canadien a tenu à respecter certaines obligations découlant des engagements pris sur le plan international. Il porte ainsi à 7 milliards de dollars le budget de la défense (plus 17 %) afin de contribuer au renforcement de l'OTAN. En outre, il porte à 1,5 milliard de dollars le montant de l'aide au développement, son objectif étant d'affecter à ce poste 0,5 % de son produit national brut vers 1985. Enfin, ce qui satisfera les Etats-Unis et les milieux d'affaires : le projet de renforcer les critères de sélection des investissements étrangers a été abandonné.

(Intérim.)

Pour la première fois depuis dix-huit mois

LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT A AUGMENTÉ EN GRANDE-BRETAGNE PENDANT LE TROISIÈME TRIMESTRE

Londres *(A.F.P.)*. — Le produit intérieur brut (P.I.B.) britannique s'est redressé de 0,3 % au troisième trimestre par rapport au trimestre précédent.

La tendance à la baisse enregistrée au cours des trimestres précédents se trouve ainsi inversée. Cette reprise, certes de faible ampleur, est considérée dans les milieux gouvernementaux comme une nouvelle preuve que le pire de la récession est maintenant passé.

Le creux de la vague semble avoir été dépassé dans le courant de l'été, grâce surtout au ralentissement du déstockage et à l'amélioration de la compétitivité de l'industrie. Celle-ci a été provoquée à la fois par la rechute de la livre sterling, l'accroissement de la productivité (estimé officieusement entre 5 et 8 % depuis un an grâce au sévère élagage de la main-d'œuvre), et enfin au ralentissement de la hausse des salaires (calculée officiellement à 11 % pour l'année terminée fin septembre). Les investissements ont toutefois continué de baisser, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Pour la première fois depuis le début de la récession, le nombre des heures de travail supplémentaires enregistrées dans l'industrie de transformation (10,2 millions) a, en septembre, été supérieur à celui de septembre 1981, ayant aussi progressé vis-à-vis d'août (8,89 millions). En outre, les réductions d'horaires ont encore légèrement diminué pendant ce même mois.

LA COMMISSION EUROPÉENNE INVITE LES PAYS-BAS A SUPPRIMER LES TARIFS SPÉCIAUX SUR LE GAZ NATUREL POUR LES HORTICULTEURS

La Commission européenne vient de demander au gouvernement néerlandais d'aligner progressivement les tarifs du gaz naturel utilisé par les horticulteurs sur les tarifs industriels. Selon la requête de la Commission, ces tarifs préférentiels qui constituent une distorsion de concurrence contre les horticulteurs du marché commun devront avoir disparu le 1er octobre 1982. Le gouvernement néerlandais devra indiquer à la Commission avant le 1er janvier prochain les mesures qu'il compte prendre pour appliquer sa décision.

Parmi les diverses causes qui ont favorisé l'expansion de l'horticulture (plants et fleurs) ainsi que la production de légumes et de fruits aux Pays-Bas, l'utilisation du gaz de Groningue à un tarif réduit pour le chauffage des serres est une des plus importantes. Elle a permis aux Pays-Bas de concurrencer les productions méditerranéennes pour certains légumes, présentés en produits de contre-saison et surtout de devenir le premier producteur horticole, avec 3 000 hectares de serres en 1980 (1) (contre 280 hectares en 1950). Les tarifs préférentiels ont permis à l'horticulture néerlandaise de mieux supporter les deux chocs pétroliers qui ont touché de plein fouet ses concurrents européens. Aussi les Pays-Bas sont-ils devenus aussi la plaque tournante du commerce européen, voire mondial, des plantes et fleurs coupées.

(1) 1 100 en France.

ENVIRONNEMENT

ÉMOTION DANS LE VAL-D'OISE

Une décharge industrielle sera-t-elle établie sur la butte de Cormeilles-en-Parisis ?

Vive émotion dans le Val-d'Oise devant le projet de transformer la carrière à ciel ouvert creusée sur la butte de Cormeilles-en-Parisis en décharge industrielle. Trois communes sont concernées : Cormeilles, Argenteuil et Sannois.

Concessionnaire d'une carrière de gypse dont l'exploitation arrive à son terme, la société Lambert Industries veut substituer au matériau extrait des ordures ménagères, mais aussi, et surtout, des déchets industriels qui proviendraient d'entreprises du nord de la région parisienne et seraient acheminés à raison de 1 000 tonnes par jour par camions. Parmi ces déchets, des boues d'hydroxyde métallique, des boues d'hydrocarbure, des déchets d'amiante, du plomb...

Malgré les assurances de la société sur les éventuelles nuisances, la population — le maire de Cormeilles, M. Robert Hue (P.C.), et un collectif rassemblant une vingtaine d'associations — s'est vivement émue à l'annonce de l'enquête publique. Elle craint la pollution de l'air et, en sous-sol, des nappes phréatiques. Elle rappelle qu'un projet d'aménagement de la butte de Cormeilles a été élaboré par le département en 1973 et prévoit la reconstitution et le reboisement des collines de Cormeilles et d'Orgemont, ainsi que la création de zones de loisir et de promenade.

Les 470 hectares que couvre la butte sont, en effet, considérés comme constituant l'un des plus beaux sites de la région parisienne. Pour défendre son projet, la société Lambert Industries s'appuiera sans doute sur l'étude réalisée en 1979 par l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, donnant la carrière de Cormeilles comme le seul site étanche du Val-d'Oise et donc apte à recevoir des déchets polluants. — J. M.

● *Une mission d'étude pour M. Gajer.* — Une mission d'étude sur les questions posées par le logement social dans la banlieue parisienne vient d'être confiée à M. Jean Gajer, ancien secrétaire de la fédération de Paris du parti communiste, et qui vient de faire une thèse sur l'urbanisme et les transports, a annoncé, lundi 16 novembre, le ministère de l'urbanisme et du logement. Cette mission qui sera conduite en liaison avec la préfecture de la région Ile-de-France devra aider à « *proposer d'ici à un an des mesures pour lutter contre la ségrégation sociale, lancer la construction de logements locatifs bien placés et réhabiliter les quartiers sociaux existants* ». Conseiller de Paris depuis 1971, M. Gajer est élu du dix-huitième arrondissement. Proche de M. Henri Fiszbin, « *il a quitté en 1979 toute fonction de responsabilité au sein du P.C.F., dont il est toujours membre* », précise-t-on au ministère de l'urbanisme et du logement.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép −	
$ E.U. ...	5,6130	5,6180	+ 100	+ 140	+ 240	+ 290	+ 690	+ 835
$ can. ...	4,7505	4,7555	+ 155	+ 190	— 120	— 55	— 20	+ 140
Yen (100)	2,5540	2,5590	— 115	— 55	+ 315	+ 360	+ 975	+ 1075
D.M.	2,5210	2,5250	+ 85	+ 110	+ 190	+ 225	+ 650	+ 740
Florin ...	2,3050	2,3090	+ 65	+ 90	+ 150	+ 180	+ 465	+ 540
F.B. (100)	15,0600	15,0860	— 710	— 410	—1200	— 700	—1850	—1170
F.S.	3,1505	3,1560	+ 140	+ 190	+ 300	+ 355	+ 860	+ 985
L. (1 000)	4,7136	4,7181	— 260	— 200	— 530	— 400	—1440	—1210
£	10,7890	10,7960	— 25	+ 70	+ 40	+ 190	+ 700	+1015

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	10 1/8	10 3/4	10 3/8	10 7/8	10 3/8	10 7/8	9 7/8	10 1/4
$ E.U. ...	12 3/8	12 3/4	12 3/8	12 3/4	12 3/8	12 3/4	12 7/16	12 13/16
Florin ...	11 1/4	11 3/4	11 1/8	11 9/16	11 1/8	11 9/16	11 1/8	11 9/16
F.B. (100)	19	20	19	20 1/2	18	19 1/2	17 1/8	18 1/4
F.S.	4 7/8	5 5/8	8 3/8	8 13/16	8 7/8	9 5/16	9 3/8	9 7/8
L. (1 000)	18	19	20 1/4	22	20 1/4	22	21 1/4	23
£	15 1/2	16 1/4	14 3/4	15 1/2	14 3/4	15 1/4	14 1/16	14 13/16
F. français	15	15 3/4	15 1/4	15 7/8	16 1/8	16 3/4	17 1/8	17 3/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Après l'accord de compromis sur la pollution du Rhin

Les Alsaciens critiquent l'injection de sels dans le sous-sol et les Lorrains la construction d'une saline

Comme tout compromis, l'accord intervenu entre la France et les autres pays riverains du Rhin le mardi 17 novembre, à Paris, sur les rejets des mines de potasse d'Alsace — injection en couches profondes et construction d'une saline, — satisfait tout le monde et personne.

Notre correspondant aux Pays-Bas, René Ter Steege, indique que le ministre néerlandais des transports, M. Henk Zeevalking, s'est déclaré « *content mais non satisfait* ». Content, le ministre néerlandais l'est, car la France a réaffirmé le principe de l'injection d'une partie du sel dans son propre sous-sol. Non satisfait, car bien des incertitudes pèsent encore sur l'application pratique de l'accord de Paris. Les Alsaciens l'accepteront-ils ?

Ceux-ci, selon notre correspondant à Mulhouse, Bernard Lederer, répondent en gros « *Oui à la saline, non à l'injection* ». Ils rappellent qu'au mois d'avril l'assemblée générale de l'association de défense contre les injections s'était tenue quarante-huit heures avant la venue, à Colmar, du candidat Giscard d'Estaing. Il y avait été dit que « *si le chef de l'Etat devait faire la proposition de création d'une saline assortie d'injection en couches profondes, l'association reprendrait le flambeau* ». Cet avertissement des élus des treize communes de la vallée de la Doller, où se situe l'un des deux sites d'injection, vaut également pour le nouveau président.

Il est vrai qu'on envisage, aujourd'hui, un second site en bordure du Rhin, sur les communes de Rumersheim, Chalampé et Geiswasser. M. Louis Ulrich, conseiller général du Haut-Rhin et président de l'association de défense, reconnait que les conditions géologiques sont sans doute différentes sur le Rhin que dans la vallée de la Doller.

Il craint cependant que l'existence de puits d'injection — il y en aurait trois — n'incite à l'enfouissement de déchets autres que le sel. Fessenheim et sa centrale nucléaire ne sont pas loin. Les maires concernés quant à eux ont été « *choqués* » par l'éventualité évoquée par l'accord de Paris. D'emblée, ils se disent hostiles à toute injection. A Rumersheim la population semble prête à se mobiliser derrière son maire comme elle l'avait fait il y a quelques années lorsqu'on avait envisagé d'installer sur son territoire un terril de sel où l'on aurait entreposé les résidus des mines de potasse.

De son côté M. Antoine Waechter, président de l'Association régionale pour la protection de la nature fait remarquer que les solutions retenues ne résolvent qu'un huitième du problème posé. « *On a voulu faire quelque chose*, dit-il, *mais c'est insuffisant* ». Il rappelle les autres solutions proposées par son association, solutions également soutenues par M. Henri Goetschy, président (C.D.S.) du conseil général du Haut-Rhin : le transport du sel jusqu'à la mer du Nord par des barges qui, au retour, ramèneraient du charbon.

Ni cette solution ni l'injection ne trouvent grâce aux yeux de la C.G.T. qui en tient toujours pour « *un complexe chimique utilisant le sel comme matière première et générateur de plusieurs centaines d'emplois* ». La C.G.T. estime cependant qu'une première manche a été remportée « *dans le combat contre les grands groupes de la chimie et du sel et que la voie est ouverte à la diversification chimique des mines alsaciennes* ».

M. Jean Kaspar, responsable régional de la C.F.D.T., juge « *positives mais insuffisantes* » les décisions de Paris. « *J'ai le sentiment*, dit-il *que les pressions des saliniers privés, nationaux et européens, continuent à peser sur les décisions du gouvernement. Il est grand temps d'ouvrir le dossier de la diversification industrielle des mines de potasse d'Alsace.* » C'est aussi l'opinion de M. Jean-Marie Bockel, député (P.S.) du Haut-Rhin, qui redoute qu' « *une éventuelle injection n'occulte le réel problème de la diversification des activités du bassin potassique* ». Enfin, M. Pierre Weisenhorn, député (R.P.R.) du Haut-Rhin, qui fut l'un des principaux animateurs de la campagne anti-injection, acquiesce, bien entendu, à la création d'une saline. Cependant, il considère « *comme un véritable chantage le fait qu'on y associe l'injection* ».

Mais les Alsaciens sont loin d'être les seuls concernés. Selon notre correspondant à Nancy, Jean-Louis Bemer, patrons, hommes politiques et syndicalistes lorrains, sont unanimes pour condamner la création d'une saline en Alsace. Ils font remarquer d'abord qu'on ne les a pas consultés alors qu'ils sont « en première ligne ».

Les salines lorraines, qui emploient un millier de personnes, produisent 600 000 tonnes de sel par an sur les 800 000 tonnes absorbées par le marché national. Or celui-ci est en récession. Les apports de la future saline alsacienne viendraient compromettre une situation déjà difficile. Les Lorrains ont donc l'impression d'avoir été « roulés » par leurs voisins d'Alsace. « *Dans cette affaire*, dit M. Petit, directeur de l'usine Solvay à Dombasle, *on a mélangé deux problèmes : celui de l'emploi et celui de la dépollution du Rhin. En réalité l'injection est la seule formule réellement économique à tous les sens du mot.* » Il est probable que, dans les jours qui viennent, les réactions des hommes politiques lorrains vont encore s'amplifier.

● *M. Brice Lalonde et les essais nucléaires.* M. Brice Lalonde a lancé, le 18 novembre, un appel au président de la République pour demander à ce dernier de suspendre tout essai nucléaire jusqu'à la session spéciale des Nations unies sur le désarmement, qui doit se réunir en juin 1982, à New-York.

Selon un communiqué de l'organisation « Greenpeace », le responsable écologiste se trouve actuellement sur le voilier « Greenpeace III » qui, parti du Mexique il y a trois semaines, fait route sur le Pacifique, en direction de l'Atoll de Mururoa, site des essais nucléaires français qu'il doit atteindre vers le 2 décembre

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

18 NOVEMBRE 1981

Légère hausse dans la foulée des titres nationalisables

Le mouvement de légère hausse sur les titres « nationalisables », perceptible depuis plusieurs jours, s'est trouvé confirmé mercredi à la Bourse de Paris, où ces actions ont progressé de 2 % à 3 % dans leur ensemble.

Il ne restait plus aux autres valeurs de la cote qu'à leur emboîter le pas, ce qui a permis à l'indicateur instantané d'afficher un gain de 0,8 % environ, effaçant ainsi d'un seul coup le revers de la veille.

Parmi les titres les plus favorisés, on retrouve Entreprise Jean Lefebvre (+ 6 %), Vallourec (+ 5,2 %), Maisons Phénix (+ 5 %), suivis de quelques valeurs s'adjugeant 3 % à 4 % de hausse (Compagnie Bancaire, CIC).

Les reculs sont plus modérés, tels ceux de C.F.D.E., Saulnes, Chiers, Crouzet, et voisins de 4 % à 5 %.

Suivant la légère reprise du marché de l'or (400,75 dollars l'once au fixing), le lingot gagne 500 F, à 74 500 F, tandis que le napoléon est inchangé à 720 F.

Le dollar, enfin se négocie à 5,6675 F, sans grand changement sur la veille, alors que le dollar-titre grimpe à 6,75/77 F.

Ce n'est qu'en cours de séance que les boursiers ont pris connaissance de la volonté d'accélérer les mesures techniques relatives à l'emploi en recourant à la procédure par ordonnances, évitant ainsi « l'encombrement du calendrier parlementaire ».

Surpris dans un premier temps, les professionnels n'ont guère prêté attention à cette information par la suite, préférant noter sur leur carnet la date de la reprise de cotation sur le titre Dassault le 20 novembre.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

AVIONS MARCEL DASSAULT. – Suspendue le 9 septembre dernier, la cotation des actions de ce groupe reprendra le 20 novembre à la Bourse de Paris. L'Etat français a accepté la donation que lui a consentie sans charge la Société centrale d'études Marcel Dassault des 2 627 797 actions Avions Marcel Dassault (26 % du capital). Il détient désormais 46 % du capital du premier avionneur français.

UNILEVER. – Bénéfice des neuf premiers mois revenant aux actions ordinaires : 1 543 millions de florins (+ 46 %). Les dividendes intérimaires sont fixés à 4,44 florins par action N.V. (contre 4,16 florins) et à 9,96 pence par action P.L.C. (contre 8,94 pence).

EUROPE N° 1. – Pour l'exercice clos le 30 septembre, le chiffre d'affaires « activité radio » du groupe atteint 459,58 millions de francs (+ 0,48 %).

FNAC. – Pour l'exercice clos le 31 août, le bénéfice d'exploitation consolidé ressort à 51,2 millions de francs (+ 49,5 %) et le bénéfice net (part du groupe), avant participation des salariés, à 20,5 millions de francs (+ 39,4 %). Le dividende global est porté de 15 F à 19,50 F.

FONCIÈRE ET FINANCIÈRE AGACHE-WILLOT. – Le bilan au 30 juin présente une perte de 765 millions de francs qui sera reportée à nouveau.

ELF-AQUITAINE. – Le résultat net consolidé au 30 juin s'élève à 2 070 millions de francs contre 3 083 millions, soit 114 F par action contre 170 f.

BEECHAM. – Bénéfice imposable pour le premier semestre arrêté le 30 septembre : 81,6 millions de livres contre 64 millions en 1980 à pareille époque. Le dividende intérimaire est porté de 3,096 à 3,7 pence.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	17 nov.	18 nov.
Valeurs françaises	80,3	80,9
Valeurs étrangères	129,6	133,0

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	86,3	86,7

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 19 nov. 15 5/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	18/11	19/11
1 dollar (en yens)	221,90	220,45

NEW-YORK

Irrégulier

Les effets de la reprise technique enregistrée durant la deuxième séance de la semaine ont eu bien du mal à se prolonger mercredi à Wall Street. Ballottés de droite et de gauche, le marché s'est montré à l'évidence très indécis sur l'attitude à prendre. En définitive, l'indice des industrielles s'est inscrit à 844,08, soit à 6,08 points en dessous de son niveau précédent. Ce recul n'a toutefois pas été très représentatif de la réelle physionomie de la séance. Le nombre de hausses (742) a été un peu supérieur à celui des baisses (725) et 436 valeurs ont reproduit leurs cours de la veille.

A l'évidence, les investisseurs ne savent pas trop sur quel pied danser, partagés qu'ils sont entre la satisfaction de voir les taux d'intérêt baisser et la crainte de la récession dont nul ne voit très bien quand elle prendra fin, tant les avis divergent à ce sujet.

De ce fait, le climat a été assez tendu autour du « Big Board ».

Une assez forte activité a régné et 49,98 millions de titres ont été échangés contre 43,19 millions la veille.

De très loin, l'action Goodyear a été la plus traitée (3,02 millions d'actions ont changé de mains). Elle a été suivi à quelque distance par Exxon (803 100 actions).

VALEURS	Cours du 17 nov.	Cours du 18 nov.
Alcoa	23 1/8	23 1/2
A.T.T.	61	60 7/8
Boeing	22 7/8	22 3/4
Chase Manhattan Bank	57 3/4	57 1/4
Du Pont de Nemours	39 1/2	37 1/8
Eastman Kodak	66 1/4	66 1/2
Exxon	30 7/8	30 7/8
Ford	16 7/8	17
General Electric	55 7/8	55 1/4
General Foods	31 5/8	31 3/4
General Motors	35 3/8	35
Goodyear	17 1/2	18
I.B.M.	51	50 1/4
I.T.T.	28 7/8	28 7/8
Mobil Oil	25 6/8	25 1/8
Pfizer	46 7/8	47
Schlumberger	54 1/2	52 3/4
Texaco	33	33 1/4
U.A.L. Inc.	19 1/4	19 1/4
Union Carbide	47 5/8	47 1/4
U.S. Steel	30 5/8	30 3/8
Westinghouse	24	23 3/4
Xerox Corp.	39 1/8	38 5/8

BOURSE DE PARIS 18 NOVEMBRE COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% de coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
3 %	26 40	0 403	Agr. Inc. Madag.	40	40	Bongrain S.A.	760	767	C.G.V.	112	110 50
[illegible]			Air-Industrie	20	18 60 o	Bon-Marché	57	57 80	Chambon (M.)	183	180

[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	166	....
Aciers Peugeot	56 10	56
Actibail	115	115
Agence Havas	560	559
A.G.F. (St Cent.)	350	350
A.G.P. Vie	2625	2635

[illegible]

Étrangères

[illegible]

HORS-COTE

Compartiment spécial

[illegible]

Autres valeurs hors cote

[illegible]

SICAV

18/11	Émission Frais inclus	Rachat net
[illegible]		

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1975	4,5 % 1973	2034	2080	2076	2089
2805	C.N.E. 3 %	2831	2811	2811	2785
465	Air Liquide	430	437	439	437
320	Als. Superm.	315	320	320	320
100	A.L.S.P.I.	92 20	91 10	91	92
285	Eurafrance	280 10	282	282	282
690	Europe n° 1	690	690	690	677
470	Facom	462	463	463	455
139	Finextel	137	135 50	135 50	135 50
118	Fives-Lille	118 10	119 40	119	119 40
285	Penhoet	282	282	282	282
285	Pernod-Ricard	273	272	273	272
115	Pétroles (Fse)	98 80	98 80	100 70	98 80
156	– (obl.)	155	155	155	155
27	– (certific.)	25	25 10	25 10	25 10
100	U.C.B.	102	103 80	103 80	101 70
7 50	Usinor	7 50	....	....	....
94 20	– (obl.)	94 20	....	....	....
121	U.T.A.	116 50	112 50	112 50	112 50
151	Valéo	160	156	156 10	159
265	Gen. Motors	236	239 50	240	239
61	Goldfields	58 20	59	60	58 20
103	Harmony	83 50	85	85 85	85
17 50	Hitachi	19 90	20	20 60	20 40
360	Hoechst Akt.	369	366	366	364
[illegible]					
125	Dome Mines	110 50	111	112 50	111 50
176	Driefontein Cid	149	153	156 50	154 50
240	Du Pont-Nem.	255	262 10	262 60	260
430	Eastman Kodak	434	440 80	441	440 30
98	East Rand	81 50	83	83 50	81 40
230	Ericsson	253	259 70	261	256
200	Exxon Corp.	205	209	212 50	208 50
118	Ford Motors	110	113 80	114	111 80
285	Free State	212	223	230	225
135	Gencor	115	116 80	121	116 80
365	Gén. Electr.	368	370 80	374	370 60
44	Shell transp.	45 50	45 20	45 50	44 80
655	Siemens A.G.	590	590	590	602
110	Sony	120	119 20	118 50	119 20
370	Unilever	398	413	413	410
85	Un. Min. 1/10	82	80 10	80 10	78 50
310	Unit. Techn.	282	287	287	286
245	West Deep	213	218	225	223
405	West Hold.	344 50	356 50	364	350
265	Xerox Corp.	257	265	265	260 10
2 71	Zambia Corp.	2 47	2 50	2 52	2 50

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18/11	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 669	5 671	5 540	5 800
Allemagne (100 DM)	252 400	252 490	245	257
Belgique (100 F)	15 086	15 077	13 150	13 850
Pays Bas (100 fl.)	231 370	230 420	224	235
Danemark (100 krd)	78 530	78 500	75 500	80 500
Norvège (100 k)	97 160	97 200	94	99
Grande-Bretagne (£ 1)	10 741	10 735	10 450	11 050
Grèce (100 drachmes)	9 980	9 980	....	....
Italie (1 000 lires)	4 728	4 727	4 500	4 900
Suisse (100 fr.)	317 350	313 400	307	320
Suède (100 krs)	102 800	102 970	99 500	106
Autriche (100 sch)	35 975	35 962	35 050	36 650
Espagne (100 pes.)	5 917	5 912	5 600	5 900
Portugal (100 esc.)	8 830	8 770	7 700	8 700
Canada ($ can 1)	4 788	4 787	4 650	4 980
Japon (100 yens)	2 528	2 541	2 410	2 540

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/11
Or fin (kilo en barre)	74500	75000
Or fin (en lingot)	74000	74500
Pièce française (20 fr)	720	720
Pièce française (10 fr)	500	520
Pièce suisse (20 fr)	670	670
Pièce latine (20 fr)	595	585
Souverain	674 90	670 10
Pièce de 20 dollars	3250	3220
Pièce de 10 dollars	1550	1550
Pièce de 5 dollars	925	.....
Pièce de 50 pesos	3340	3302
Pièce de 10 florins	620	600 10

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *M. François Mitterrand* n'assistera pas au gala de l'Union des artistes le 21 novembre. La présence du président de la République avait été confirmée ; elle a été annulée pour des raisons d'emploi du temps, indiquait-on à l'Elysée le 18 novembre.

Un bilan de santé de M. Mitterrand sera publié en décembre, rappelle l'Elysée

L'Elysée a annoncé, mercredi 18 novembre, qu'un deuxième bilan de santé de M. François Mitterrand sera publié au mois de décembre. Le chef de l'Etat avait assuré qu'un tel bilan serait rendu public chaque semestre. Le premier l'a été le 22 mai dernier. M. Mitterrand avait annoncé, en décembre, la publication du deuxième, lors de sa conférence de presse du 24 septembre. Le président de la République avait alors déclaré : « *Il paraît qu'il y a beaucoup de chefs d'Etats qui sont malades et j'ai l'impression que beaucoup voudraient m'ajouter à la liste... Je reconnais qu'il m'arrive d'éternuer... et que l'autre jour, après avoir fait des gestes inconsidérés, dans une occupation tout à fait louable, de caractère sportif, je me suis un peu tordu une vertèbre.* »

Le communiqué publié mercredi par l'Elysée précise que M. Mitterrand fait procéder, à l'hôpital du Val-de-Grâce, aux examens nécessaires à la publication de son état de santé. Cette indication fait écho aux informations publiées dans le numéro de *Paris-Match* daté du 27 novembre, selon lesquelles le chef de l'Etat se serait rendu au Val-de-Grâce à deux reprises, le 7 novembre dernier.

Dans un article intitulé « *Questions sur la santé du président* », l'hebdommadaire relate que, ce jour-là, M. François Mitterrand est entré au Val-de-Grâce à 9 h. 20. « *Des témoins qui le reconnaissent diront qu'il a le teint « jaune citron », marche avec difficulté mais qu'il n'est pas nécessaire — à moins qu'il ait lui-même refusé — de le placer sur un brancard ou dans une chaise roulante.* »

Selon *Paris-Match*, M. Mitterrand se soumet alors à une scintigraphie (1). L'hebdomadaire ajoute que le président de la République est revenu au Val-de-Grâce dans l'après-midi afin de subir une échographie (2) et que, au terme de ces examens, « *il aurait été décidé, dans la discrétion la plus totale, d'alerter une quinzaine de spécialistes de très haute compétence afin de former une équipe permanente qui serait en mesure de traiter éventuellement le président à l'Elysée* ».

(1) Scintigraphie : procédé d'investigation clinique consistant à injecter, généralement par voie intraveineuse, une solution contenant un produit radioactif qui a une affinité élective pour l'organe ou le tissu examiné, puis à déterminer, à l'aide d'un détecteur spécial placé à l'extérieur, la répartition topographique de la radioactivité dans les différentes parties de l'organe.

(2) Echographie : procédé consistant à utiliser l'écho d'un faisceau d'ultra-sons, afin de favoriser un diagnostic.

Secret médical et libertés individuelles

L'hôpital du Val-de-Grâce, qui a été entièrement rénové, abrite les enseignants les plus éminents de la médecine militaire française. Si l'on excepte l'absence notable de l'incomparable moyen d'investigations qu'est le scanner, le plateau technologique dont il dispose est de premier ordre.

M. François Mitterrand s'était engagé, dès avant sa prise de fonctions, à faire connaître son état de santé par des bilans réguliers. Dès le 22 mai, un tel bilan « *clinique et paraclinique* normal » était publié, au lendemain de sa prise de fonctions, par son médecin traitant, le docteur Claude Gubler. Ce dernier concluait que « *l'état général du président était tout à fait satisfaisant et qu'aucune anomalie aiguë ou chronique n'était décelable* ».

Le lumbago dont souffre M. Mitterrand a, selon son médecin traitant, justifié l'échographie (ou exploration par ultrasons) et la scintigraphie (ou exploration après injection de corps radioactifs) qui auraient été pratiquées au Val-de-Grâce. L'objectif premier de telles explorations est d'écarter l'éventualité de tumeurs malignes, primitives ou secondaires.

Dans une telle éventualité, le choix de l'Institut Gustave-Roussy, à Villejuif, eût été plus approprié. Plus approprié, certes, mais vraisemblablement plus inquiétant aux yeux d'un public qui associe, à tort ou à raison, le nom de cette institution à la présence ou à la prise en charge des affections malignes.

Nombre de ces affections, hier encore mortelles, sont aujourd'hui curables, et, bien que les règlements de la fonction publique soient, en France, scandaleusement rétrogrades à ce sujet, les malades ainsi traités et guéris peuvent assumer pleinement leur profession. Et cela d'autant plus que, dans les phases dites de rémission ou de guérison, les « bilans de santé » qui pourraient être dressés sont rigoureusement normaux.

Nul ne songerait à mettre en cause, pour lui ou pour les siens, la règle absolue de respect de la vie privée et la rigueur sans faille du secret médical dont doivent bénéficier, sans exception aucune, tous les citoyens de ce pays.

S'il se confirme que certaines précisions concernant la nature des examens pratiqués sur le président de la République émanent d'une « *fuite irresponsable* » commise par l'un des membres du personnel du Val-de-Grâce, on peut souhaiter que de sévères sanctions viennent souligner le caractère inqualifiable de tels comportements, et le danger qu'ils recèlent pour le respect des libertés individuelles.

M. Mitterrand a fréquenté ou fréquente, comme beaucoup d'autres Français, d'autres hôpitaux, civils ceux-là. Doit-on penser que la valeur de la règle du secret médical y est plus fermement établie ou plus fermement respectée qu'au Val-de-Grâce ? Ou faut-il admettre que la fonction d'un chef d'Etat implique qu'il ait fait « don de sa personne » et de sa vie privée à la communauté, à l'égard de laquelle il n'aurait, dès lors, plus droit à aucun secret, quel qu'il soit ?

C'est au législateur, et à lui seul, qu'il appartiendrait, en toute hypothèse, de lever, pour ces cas précis, l'obligation de secret à laquelle sont tenus, à l'égard de leurs patients quels qu'ils soient, chefs d'Etat ou non, tous les médecins, leurs collaborateurs et la totalité des personnels qui les entourent quelles que soient leurs fonctions.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

LA LIVRAISON DU GAZ SIBÉRIEN

La France et l'Union soviétique sont parvenues à un accord sur un prix minimum

Les discussions engagées entre l'U.R.S.S. et la France pour la livraison de gaz sibérien ont avancé ces trois derniers jours, mais le contrat ne devrait pas être conclu avant la tenue, à Moscou, les 14 et 15 décembre, de la commission mixte franco-soviétique. La délégation soviétique, dirigée par le vice-ministre du commerce extérieur, qui se trouvait à Paris depuis le 16 novembre, doit, en effet, se rendre à Essen, en Allemagne fédérale. L'accord entre l'U.R.S.S. et la R.F.A. devrait, il est vrai, être signé lors de la visite de M. Brejnev à Bonn, les 23 et 24 novembre.

La livraison de 40 milliards de de mètres cubes par an de gaz soviétique à l'Europe occidentale — dont 8 milliards de mètres cubes annuels à la France — grâce à la construction d'un gazoduc de cinq mille kilomètres à double conduite d'Urengoy (Sibérie occidentale) à la frontière bavaro-tchécoslovaque comporte en fait trois volets : des négociations sur le prix et les quantités de gaz livré, un accord financier puisque l'investissement total (dix milliards de dollars) sera réalisé en grande partie par les Occidentaux, des contrats industriels enfin, puisque les Soviétiques achèteront en Occident tubes, stations de pompage, turbines et autres équipements.

Avec Gaz de France, la délégation soviétique est parvenue à un accord de principe sur le prix minimum garanti lors des premières livraisons. Pour protéger leurs investissements les vendeurs demandaient un prix-plancher pour la durée du contrat de 6,05 dollars par million de B.T.U. (British Thermal Unit), quelle que soit l'évolution de la formule d'indexation. L'accord intervenu mettrait ce prix minimum garanti aux environs de 5,70 dollars par million de B.T.U.

La composition de la formule d'indexation serait, elle aussi à peu près arrêtée : celle-ci reposerait pour partie sur le prix du gasole et sur celui du fuel lourd à bases teneur en soufre et pour 25 % au maximum sur un cocktail de pétrole brut. Dans la mesure où les négociateurs ouest-allemands ont obtenu que la part du pétrole brut soit inférieure à 25 % les Français aimeraient voir celle-ci ne représenter que quelque 20 % de la formule.

Les discussions restaient toutefois fort difficiles et il semblait peu probable qu'elles progressent énormément le 19 novembre — sur le choix des indices (Gaz de France cherchant à obtenir des indices nationaux) et surtout sur le prix de base. L'accord qui devrait intervenir entre l'U.R.S.S. et la R.F.A. sur ce prix sera, on le sait, déterminant.

On s'oriente toutefois vers un prix « *raisonnable* » — un peu supérieur à 5 dollars par million de B.T.U. ? — affirme-t-on à Paris, le principe étant accepté d'une légère remise à la France (de l'ordre de 10 à 20 cents) — le pays le plus loigné du vendeur — pour compenser un surcroît dans le transport.

Sur le plan financier les Soviétiques bénéficient des conditions définies par le protocole franco-soviétique de 1980. De manière classique, ce protocole précisait le montant des acomptes (15 %), la durée des crédits et le point de départ de ceux-ci. Jusqu'au 30 septembre, le taux d'intérêt en était fixé à 7,80 % sur 85 % des crédits (acheteurs ou fournisseurs) offerts (1).

La signature par Creusot-Loire d'un contrat qui comportait à la fois une référence à des matériaux précis (stations de pompage) et une enveloppe globale assure à l'ensemble des équipements mécaniques et électriques les conditions anciennes. De même le contrat Thomson a-t-il été signé avant le 30 septembre.

Alors que les crédits offerts par la France pourraient dépasser 10 milliards de francs, tout nouveau contrat dépendrait — en l'absence de nouvelles négociations financières — des conditions dites du consensus, c'est-à-dire du taux de 8,50 % accepté désormais par les pays industrialisés pour leurs crédits à l'exportation.

Pour ce qui concerne la partie industrielle de l'accord, plusieurs contrats ont déjà été signés avec des firmes ouest-allemandes, françaises et italiennes pour la fournitures de 41 stations de pompage et pour une parti des tubes.

La fourniture, par Thomson, pour 1,8 milliards de francs de matériels électroniques et d'ordinateurs pour équiper le réseau de gazoduc soviétique, dont une partie jugée « stratégique », a soulevé quelques problèmes à Paris (*le Monde* du 21 octobre).

« *Ce n'est plus un obstacle majeur*, dit-on désormais tout en reconnaissant qu'il faut s'assurer que Thomson ne fournisse pas de matériel jugé stratégique. Avec les délais nécessaires à la mise en place de la seconde étape — dit Yamal 2 — de ce gazoduc (vers 1985-1987) il y a tout à penser que des matériels aujourd'hui « stratégique » ne le seront plus dans cinq ans. Quant à la rivalité entre Thomson et Matra elle devrait être réglée par des contrats de sous-traitance d'une firme à l'autre.

« L'affaire » Thomson avait été l'occasion en France, pour certains, d'exprimer « leurs états d'âme » à l'égard d'une dépendance accrue vis-à-vis de l'Union soviétique. Après l'échec d'une nouvelle mission de dissuasion américaine en Europe au début de la semaine dernière, le Congrès reconnaît désormais que les Etats-Unis sont « *dépourvus de moyens d'influence* », en l'occurrence sur leurs alliés européens.

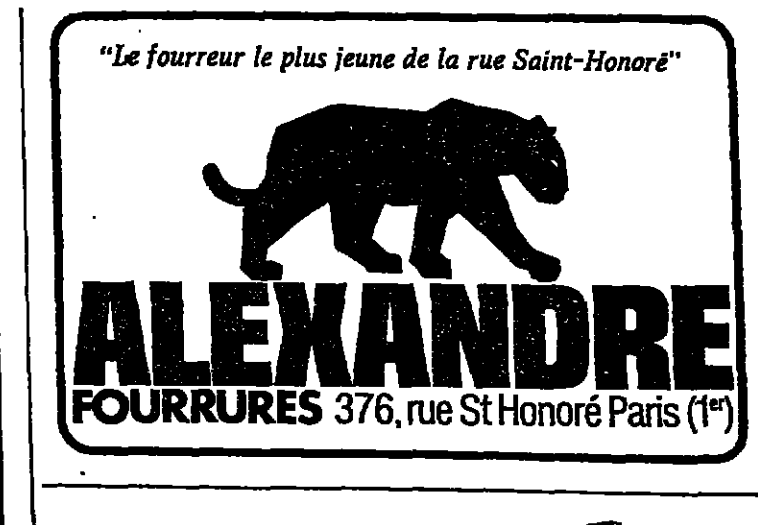
La tactique américaine pourrait donc changer, comme l'ont recommandé certains représentants le 17 novembre, l'objectif étant désormais de mettre au point avec les Européens des « *sauvegardes* » pour se soustraire à un éventuel chantage soviétique.

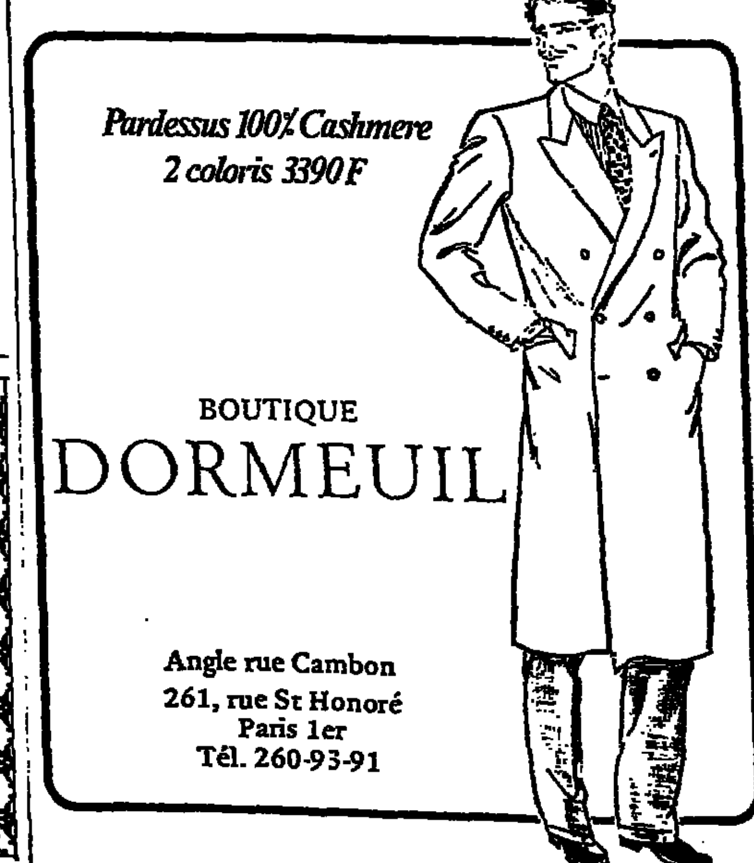
BRUNO DETHOMAS.

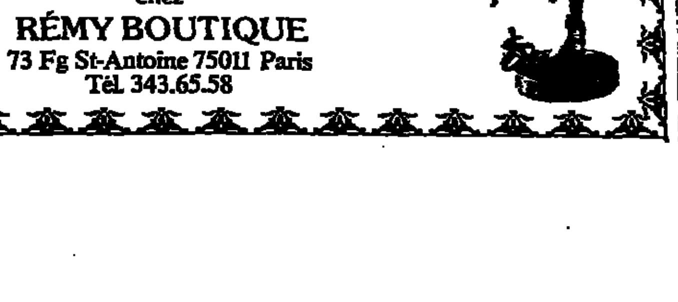
(1) En réalité, 7,75 % du fait d'une prime de la COFACE, la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur.











Le numéro du « Monde » daté 19 novembre 1981 a été tiré à 564 770 exemplaires.

A B C D F G H